



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 094 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 15 octobre 2001  
(Partie A)**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 octobre 2001

La séance est ouverte à 11 heures.

---

*Prière*

---

•(1100)

[Traduction]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, les leaders à la Chambre se sont consultés ce matin. Je tiens à les remercier de leur excellente coopération quant à l'adoption de la motion que je m'apprête à présenter, laquelle sera adoptée sans débat. Je propose:

Que le projet de loi C-16 soit retiré;

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle, immédiatement après l'adoption de cet Ordre, un Ministre de la Couronne dépose un avis d'une motion de voies et moyens, qui sera réputée adoptée immédiatement, et la Chambre procède immédiatement aux Affaires courantes, sauf pour les rubriques Dépôt de projet de loi émanant des députés, Présentation de pétitions et Questions inscrites au Feuilleton, qui seront abordées à 15 heures aujourd'hui;

Que l'étude des Affaires émanant des députés ne soit pas abordée aujourd'hui, mais que la Chambre entreprenne immédiatement les Affaires émanant du gouvernement, et

Que, à l'heure ordinaire de l'ajournement aujourd'hui, la Chambre continue de siéger et se forme en comité plénier pour étudier la motion «Que le comité prenne note des actions internationales contre le terrorisme», pourvu que, durant cette étude, a) le Président puisse agir de temps à autre comme président du comité; b) le président du comité plénier ne reçoive pas de demande de quorum, ni de motion, sauf une motion «Que la séance du comité soit levée»; c) après que le premier porte-parole de chaque parti ait pris la parole, aucun député ne puisse parler plus d'une fois ou pour plus de 10 minutes; d) lorsqu'aucun député ne prendra la parole, la séance du comité soit levée; e) lorsque la séance du comité sera levée, la Chambre s'ajournera immédiatement jusqu'au prochain jour de séance.

[Français]

**Le Président:** L'honorable ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre afin de présenter cette motion?

**Des voix:** D'accord.

**Le Président:** La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

**Le Président:** Par conséquent, les initiatives parlementaires sont rayées de l'ordre du jour et le sujet qui était prévu se retrouve au bas de la liste de priorité. D'accord?

**Des voix:** D'accord.

•(1105)

## LES VOIES ET MOYENS

AVIS DE MOTION

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, en vertu d'un ordre spécial de la Chambre, je dépose un avis des voies et moyens concernant la Loi sur l'enregistrement des organismes de bienfaisance et la Loi de l'impôt sur le revenu.

**Le Président:** En vertu de l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la motion est adoptée.

(La motion est d'adoptée.)

---

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### LOI ANTITERRORISTE

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur les secrets officiels, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et d'autres lois, et édictant des mesures à l'égard de l'enregistrement des organismes de bienfaisance, en vue de combattre le terrorisme..

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai présenté aujourd'hui à la Chambre, au nom du gouvernement du Canada, un train de mesures législatives qui visent à renforcer notre sécurité nationale. Cetteloi fait partie du Plan de lutte du gouvernement contre le terrorisme.

[Traduction]

Nous avons mené nos travaux en tenant compte des considérations suivantes. Nous croyons que tous, où qu'ils soient, ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité. Nous croyons qu'il incombe au gouvernement d'assurer cette existence pacifique.

*Affaires courantes*

Les actes terroristes comme les attentats du 11 septembre dernier constituent une menace importante à la stabilité nationale et internationale. Le défi que constitue l'éradication du terrorisme nécessite une collaboration au sein de la communauté des nations et le renforcement de notre capacité de supprimer et de démanteler les activités terroristes, et de faire enquête à leur sujet. À cette fin, nous savons pertinemment que le Canada doit travailler de concert avec d'autres pays pour combattre le terrorisme.

En outre, nous estimons que le Parlement doit agir contre le terrorisme tout en continuant de respecter et de promouvoir les valeurs inhérentes à la Charte canadienne des droits et libertés, et les droits et libertés qu'elle garantit.

Enfin, nous croyons que cette loi est un élément important de la riposte globale du gouvernement contre le terrorisme.

[Français]

Ce sont les considérations qui motivent notre loi et nous les retrouvons dans son préambule et dans son contenu.

[Traduction]

Le train de mesures législatives que nous déposons vise à modifier non seulement quelques parties du Code criminel, mais également un certain nombre d'autres lois fédérales, dont la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité, la Loi sur les secrets officiels et la Loi concernant l'enregistrement des organisations de bienfaisance, pour n'en nommer que quelques-unes.

Les trois principaux objectifs des nouvelles mesures sont les suivants: mettre fin à l'existence même des groupes terroristes, fournir de nouveaux outils d'enquête et prévoir un régime de peines plus sévères en vue de mettre hors d'état de nuire les terroristes et les groupes terroristes.

Il y a également des mesures qui améliorent notre capacité de répondre au terrorisme et aux menaces à la sécurité nationale. D'autres mesures mettraient en relief les valeurs canadiennes de respect de la diversité et empêcheraient les actes haineux et discriminatoires pour des motifs de race, de religion et d'autres motifs inacceptables.

Je voudrais parler un peu plus des valeurs canadiennes. Ces valeurs, comme vous le savez, sont principalement exprimées dans leur forme juridique dans la Charte canadienne des droits et libertés. Les droits garantis par la charte ont été pris en compte et préservés en regard des objectifs de la lutte contre le terrorisme et la protection de la sécurité nationale. Je tiens à vous assurer que nous avons gardé à l'esprit les droits et libertés garantis par la charte dans la rédaction de nos propositions.

Le gouvernement est inébranlablement résolu à combattre le terrorisme et son engagement à l'égard de la démocratie est plus ferme que jamais. Comme le premier ministre l'a déclaré dimanche dernier: «Je ne peux pas promettre que la campagne contre le terrorisme sera facile, mais je peux vous promettre qu'elle sera gagnée.»

●(1110)

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir faire quelques observations. Je fais certes écho aux propos que mon chef de parti a tenus il n'y a pas longtemps en disant que notre parti et nos députés se rangent du côté du premier ministre pour lutter contre le terrorisme et veiller à la sécurité des Canadiens. Je fais également écho à plusieurs des observations que la ministre a faites en disant que les gens, où qu'ils soient, ont le droit de vivre dans la paix et la sécurité et qu'il incombe au gouvernement de leur assurer cette existence paisible.

Le projet de loi déposé aujourd'hui marque un pas important dans cette direction et reflète plusieurs des questions que l'Alliance canadienne avait soulevées à la Chambre, malheureusement sans grand effet jusqu'aux événements très tragiques du 11 septembre. Nous avons même proposé tout récemment à la Chambre une motion qui demandait au gouvernement de prendre des mesures afin de désigner toutes les organisations terroristes internationales opérant au Canada afin non seulement de leur enlever le statut d'organisme de bienfaisance mais aussi d'interdire totalement les activités de financement exercées à l'appui du terrorisme et de saisir les biens de ces organisations.

Nous lui demandions en outre de ratifier immédiatement la Convention internationale sur la répression du financement du terrorisme de même que la Convention sur la répression des attentats terroristes à l'explosif, deux conventions très importantes que le gouvernement avait négligé de mettre en oeuvre, au détriment de la sécurité des Canadiens.

Nous avons soulevé des préoccupations relativement au fait que l'on abuse de nos systèmes d'immigration et du statut de réfugié. Nous sommes très conscients de l'important rôle que jouent les immigrants et les réfugiés au Canada, mais nous nous préoccupons tout autant du fait que les criminels abusent de ces systèmes.

Toutes les fois que nous soulevons ces questions, nous passons pour des racistes, voire pis encore. Cela est vraiment troublant, notamment lorsque cela vient de ministres. Nous nous préoccupons des mêmes questions que le ministre vient de soulever, mais le gouvernement a voté contre la motion que nous avons présentée à la Chambre. Il vient maintenant de se réveiller et de se rendre compte de la gravité de la situation. J'espère donc qu'il arrêtera de nous adresser des insultes.

Ce fut très difficile d'exprimer des préoccupations à la Chambre et de se faire traiter ensuite de racistes pour cela. Les intentions des députés siégeant de ce côté-ci étaient certes honorables, mais c'est comme cela que le gouvernement nous a traités. C'est malheureux que nous n'ayons pu aller plus vite dans ce dossier.

Nous avons laissé tomber nos alliés américains, qui ont été frappés par une terrible tragédie à New York. C'est une chose de dire que nous nous tenons aux côtés des Américains, et nous le faisons, mais c'en est une autre de ne pas se rendre compte que c'était notre obligation de le faire avant même les horribles événements du 11 septembre.

Le projet de loi est complexe. Selon le *National Post*, il compte quelque 150 pages. Il nous tarde de l'examiner à la Chambre et en comité. Je presse tous les députés de veiller à ce que l'étude se déroule rapidement et à faire des heures supplémentaires afin que le projet de loi soit renvoyé à un comité, je l'espère, d'ici jeudi.

●(1115)

[Français]

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, tout comme mes collègues qui ont pris la parole avant moi, il est évident qu'un projet de loi semblable mérite toute notre attention et qu'on se penche très sérieusement sur le fait de se doter d'un outil législatif comme celui-là.

Pour la sécurité du peuple canadien et québécois, nous n'avons pas le choix de nous doter d'outils législatifs fonctionnels et efficaces. C'est la démocratie et l'avenir des nations qui sont en jeu. C'est excessivement important. Le terrorisme n'est pas tolérable sur nos territoires respectifs et nous devons le combattre de toutes nos forces.

*Affaires courantes*

Cependant, ce qui m'inquiète ce matin et qui m'a également inquiété au cours de la semaine passée, c'est que le terrorisme existait avant le 11 septembre. Au Canada, on avait de l'information par le Service canadien du renseignement de sécurité, par la GRC, par Douanes Canada, par les allées et venues dans les aéroports. On savait qu'il se passait des choses sur le territoire canadien et québécois. L'information était concentrée chez le solliciteur général du Canada, je l'espère, et chez la ministre de la Justice. On a attendu le 11 septembre pour agir dans ce dossier.

Il est certain qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Toutefois, j'aurais aimé que le Canada donne une espèce d'exemple aux autres nations en présentant un projet de loi sur le terrorisme, compte tenu de l'information que le gouvernement avait et qu'il a depuis fort longtemps entre les mains, pour réagir en temps et lieu en se dotant d'outils législatifs dont on avait besoin.

C'est un projet de loi très volumineux, j'en suis sûr, et également très complexe. Il n'y a rien de simple lorsqu'on touche au terrorisme, aux gangs criminalisés ou à quoi que ce soit.

Il est évident que je dis immédiatement à la ministre que le Bloc québécois, comme on l'a toujours fait de façon fort responsable dans le dossier, va collaborer avec le gouvernement.

En ce qui concerne une consultation avec les provinces, j'ose espérer que le gouvernement l'a fait puisqu'un projet de loi aussi complexe va demander que les provinces l'appliquent. J'ose également espérer que le gouvernement a une estimation des coûts reliés à la mise en application de ce projet de loi. Ils ont tendance, de l'autre côté de la Chambre, à présenter des projets de loi et à voir ensuite quels sont les coûts, sachant fort bien qu'en ce qui concerne l'administration de la justice, c'est du ressort des provinces. C'est la nation québécoise qui va l'appuyer pour ce qui est du Québec, et ce sont les provinces et la nation québécoise qui vont, en fin de compte, payer les coûts. J'ose espérer que le gouvernement a pensé à la mise en application du projet de loi et à consulter les provinces à ce sujet.

En ce qui concerne la question des traités internationaux, le Canada en a signé. On en a entendu parler au cours des dernières semaines. À cet égard, le Canada a signé au moins deux traités internationaux. C'est signé depuis fort longtemps. Pourquoi le Canada n'a-t-il pas mis en oeuvre ces traités à l'heure actuelle? Je comprends qu'il veut rattraper le temps perdu. Il va probablement les inclure dans le projet de loi sur lequel la Chambre va se pencher. Toutefois, j'aurais également aimé que ce projet de loi naisse avant les événements du 11 septembre.

Je sens également un peu d'improvisation dans tout cela. J'ose espérer que le projet de loi ne va pas refléter cette improvisation que je perçois. On agit en contrecoup, suite à un événement. Des projets de loi comme le projet de loi C-16 sont actuellement devant le Sénat. Qu'est-ce qu'on en fera par rapport au projet de loi qui nous est présenté? J'ai hâte de voir cela.

Encore une fois, cela sent un peu l'improvisation, mais nous allons collaborer de toutes nos forces avec le gouvernement pour que nous puissions avoir un projet de loi important, autant pour la nation québécoise que pour le Canada. Nous allons être au rendez-vous.

• (1120)

[Traduction]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, il serait peut-être bon de souligner d'abord que nous appliquons à la Chambre une nouvelle procédure issue du rapport sur la modernisation, de sorte que nous avons l'occasion de faire des observations, même brèves, sur ce projet de loi. Je parle

délibérément d'observations brèves, parce qu'il s'agit d'un projet de loi volumineux et, à certains égards, très compliqué. Bien sûr, nous réservons notre opinion définitive sur ce projet de loi non seulement tant que nous ne l'aurons pas étudié nous-mêmes, mais tant que nous ne saurons pas ce que pensent les Canadiens de ses divers éléments.

Je pense que tout le monde conviendra qu'il faut agir. Il n'y a pas de désaccord à cet égard. Le statu quo est inacceptable. À première vue, le simple fait que nous n'ayons pas encore ratifié les conventions de l'ONU en cause est une question qu'on pourrait discuter pour déterminer quand elles auraient dû l'être. Cependant, nous ne tenons vraiment pas à le faire. Le fait que le gouvernement s'apprête à le faire nous satisfait.

À ce moment-ci, je signale que l'approche du NPD consistera à examiner le projet de loi afin de garantir que le droit légitime des Canadiens de s'opposer aux politiques du gouvernement ne seront nullement menacés ou enfreints. Autrement dit, le droit à la dissidence pacifique ne sera d'aucune façon diminué. C'est dans cet esprit que nous allons examiner le projet de loi et nous serons curieux d'entendre ce que les autres Canadiens ont à dire sur la question.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir dans ce débat sur cette nouvelle mesure législative, peut-être l'une des plus globales que nous aurons l'occasion d'examiner.

Tout d'abord, je félicite la ministre, son ministère et tous les ministères qui ont participé à la rédaction de cette mesure législative globale un peu compliquée, mais extrêmement importante.

La coalition et les députés de l'opposition auront évidemment la possibilité d'examiner cette mesure législative en comité. Nous entendrons l'avis d'experts et de personnes qui pourraient fort bien nous faire part de certaines préoccupations au sujet des libertés civiles. Toutefois, à prime abord, il me semble que l'on soit parvenu dans le projet de loi C-38 à faire la juste part entre les libertés civiles et la protection de Canadiens.

Certaines dispositions de cette mesure législative sont préoccupantes, en particulier celles concernant l'arrestation préventive. À mon avis, ces mesures devront être conjuguées à des mesures de formation et de suivi de la part de la GRC et de la police militaire afin d'empêcher qu'il n'y soit fait recours de façon abusive. Je suppose par ailleurs que ce genre de mesure législative nécessite certaines ressources. Le gouvernement a laissé entendre qu'il en sera question prochainement.

La coalition conservatrice appuie provisoirement le projet de loi. Il nous tarde de participer à l'examen au comité de certaines des lacunes que cette mesure législative cherche à combler. D'autre pays, notamment le Royaume-Uni, l'Australie et l'Union européenne ont pris des mesures en ce sens pour respecter les conventions internationales et pour faire face à cette nouvelle menace qui s'est manifestée avec tant de force le 11 septembre, mais qui existe depuis longtemps.

En citant le premier ministre, la ministre a déclaré, au sujet du projet de loi, que la campagne contre le terrorisme ne serait facile mais qu'elle serait gagnée. Nous voulons bien les croire sur parole, mais cela prendra du temps. Il est évident que ce type de mesure législative donne dans une large mesure à nos organismes d'application de la loi, à nos organismes de défense et de sécurité interne, les outils dont ils ont besoin pour se lancer dans cette bataille longue et, dans bien des cas, extrêmement dangereuse contre le terrorisme international.

*Les crédits*

Le projet de loi lui-même renferme des garanties quant à un examen par le Parlement. Certains disent qu'une disposition de temporisation aurait peut-être été préférable. Cependant, un examen par le Parlement après trois ans donne certes aux parlementaires et aux Canadiens la possibilité de voir les effets de cette mesure législative.

À l'instar de tous les Canadiens, nous croyons que la préservation de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement est le principal objectif de ce type de projet de loi. Au sein de la coalition, nous appuyons fortement les observations de la ministre à cet égard.

Nous comptons bien examiner, je le répète, les dispositions sur les arrestations. Les audiences d'investigation constituent un autre élément préoccupant. Nous allons examiner les outils d'enquête eux-mêmes pour voir jusqu'où ils vont et jusqu'à quel point ils vont être utilisés pour lutter contre le terrorisme au Canada.

Nous comptons bien collaborer avec le gouvernement et avec tous les députés de l'opposition pour réaliser cet objectif tout à fait noble et extrêmement important qui consiste à combattre le terrorisme au Canada et à l'étranger.

\* \* \*

● (1125)

[Français]

**LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES**

**L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.):** Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la délégation canadienne de l'Association parlementaire Canada-Europe à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, tenue du 25 au 29 juin 2001, à Strasbourg en France.

[Traduction]

**Le Président:** Avant de passer à l'ordre du jour, je désire informer la Chambre qu'à cause de la déclaration ministérielle, l'étude des initiatives ministérielles sera prolongée de 19 minutes.

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES**

[Traduction]

**LES CRÉDITS****JOUR DÉSIGNÉ—LE TERRORISME**

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD)** propose:

Que la Chambre réaffirme sa condamnation des attaques terroristes survenues contre notre allié de l'OTAN, les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2001, et qu'elle affirme son soutien aux braves hommes et femmes des Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie au sein de la coalition militaire internationale contre le terrorisme;

Que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de siéger conjointement afin de tenir de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée.

—Monsieur le Président, je partage mon temps de parole avec ma collègue de Saint John.

Il y a cinq semaines, les Canadiens vivaient dans un monde nettement plus sûr et plus sécuritaire qu'aujourd'hui. Les attentats terroristes du 11 septembre ont changé nos vies pour toujours.

[Français]

Ces attaques se sont produites en sol américain, mais elles ont entraîné la mort de Canadiens et de Canadiennes. Ces assauts contre la liberté et l'ordre, valeurs auxquelles adhèrent les Canadiens, ont mis fin à un sentiment illusoire d'invulnérabilité qui était peut-être plus ancré ici que chez notre superpuissant voisin.

Cette attaque était donc dirigée également contre nous, contre ce que nous sommes et ce en quoi nous croyons. Il est de notre devoir de réagir, non par esprit de vengeance, mais dans le but de protéger nos communautés, de reconforter et d'aider nos amis pour qui tout sentiment de sécurité a volé en éclats, et de tout faire pour empêcher la répétition de tels actes terroristes.

● (1130)

[Traduction]

Je félicite le gouvernement canadien de jouer maintenant un rôle plus actif, notamment sur le plan militaire, dans la lutte et le front commun de lutte contre le terrorisme.

La motion vise trois buts. En premier lieu, nous allons voter aujourd'hui pour réitérer notre condamnation des attentats terroristes.

En second lieu, nous allons voter pour exprimer notre soutien aux Canadiens et Canadiennes des forces armées qui participeront courageusement à la coalition militaire internationale pour lutter contre le terrorisme et défendre les sociétés libres et respectueuses de l'ordre.

En troisième lieu, nous allons voter pour ordonner au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de tenir des réunions conjointes et fréquentes pour entendre et interroger les ministres et les fonctionnaires du gouvernement.

Le 11 septembre marque un point tournant dans nos vies: un événement tragique a provoqué de cruelles pertes et a non seulement fait naître des images d'horreur mais aussi la crainte, la colère, l'insomnie et le désarroi. Nous avons vu le regard de certains enfants qui comprennent l'anxiété mieux que nous pourrions le croire et qui se demandent quand leur vie redeviendra normale.

C'est le Canada d'aujourd'hui. C'est un pays conscient d'une menace grave qui se trouve confronté à une peur et à une tristesse inhabituelles. Le Canada ne demande pas souvent le leadership, mais c'est ce qu'il demande maintenant.

Tous les députés partagent cette responsabilité. Nous avons besoin d'un leadership fort, à la fois à court terme, pour jouer un rôle franc et catégorique dans le front commun contre le terrorisme, et à long terme, pour voir à ce que le Canada dispose de la force militaire nécessaire pour assumer ses responsabilités. Nos services de renseignement doivent travailler en collaboration avec nos alliés et être suffisamment puissants pour ne pas être de nouveau pris par surprise. Nous devons voir à ce que le Canada assume de nouveau un rôle de premier plan au chapitre du développement international.

Comme ma collègue de Saint John pourra le préciser, nous avons laissé notre capacité militaire décliner dangereusement et nous en payons maintenant le prix. Si l'opinion publique n'approuve pas les dépenses militaires, nous devons modifier l'opinion publique. Il est toujours préférable de se préparer à devoir faire la guerre au besoin, tout en souhaitant la paix, que de planifier en fonction de la paix, tout en espérant que les autres nous défendront en cas de problème.

*Les crédits*

On ne voudrait même pas devoir s'imaginer dans quelle situation se trouverait le monde aujourd'hui si les États-Unis avaient négligé leurs responsabilités militaires comme nous avons négligé les nôtres.

Soyons clairs. Notre obligation immédiate est de découvrir, de combattre et d'arrêter les terroristes responsables des attentats du 11 septembre. Ce n'est pas l'Afghanistan qui est visé. Ce ne sont pas non plus les habitants de ce pays ravagé qui sont visés. C'est la raison pour laquelle les frappes militaires sont combinées à des mesures d'aide humanitaire. Ce sont les terroristes que le régime taliban appuie et protège qui sont en cause. Le but des mesures prises est de forcer les talibans à livrer les terroristes.

Les premières tentatives ont été menées au niveau diplomatique. C'est la raison pour laquelle la coalition a été créée aussi soigneusement. C'est aussi la raison pour laquelle le premier ministre Blair s'est rendu au Pakistan pour jouer la dernière carte diplomatique. Nous savions tous que le seul argument qui aurait une chance de persuader les talibans était la menace du recours à la force, et personne ne fait une telle menace à moins d'avoir l'intention de la mettre à exécution.

S'il l'on en croit les déclarations publiques des porte-parole du groupe Al Qaïda, nous pouvons présumer que les terroristes prévoient s'attaquer à nouveau aux hommes, aux femmes et aux enfants de l'Amérique du Nord. Le gouvernement du Canada est bien sûr au courant de tout cela puisqu'il a accès aux évaluations de renseignements, évaluations que le premier ministre a d'ailleurs refusé de partager avec les députés de la Chambre des communes ou les Canadiens en général. Toutefois, d'autres gouvernements ont été plus ouverts et ils croient que la menace est bien réelle.

J'ai toujours fait valoir que l'autorité morale est l'une des qualités distinctives du Canada dans le monde entier. Si nous avons une autorité morale, nous devons nous en prévaloir sinon nous risquons de la perdre. Dans ces circonstances, notre discours et nos actions doivent être vigoureux, clairs et non équivoques. Rien ne saurait justifier moralement les déclarations et les actions du réseau Al Qaïda et de Oussama ben Laden.

• (1135)

Je me suis rendu dans des camps de réfugiés du Moyen-Orient et de Peshawar. Je suis allé au point zéro à New York. L'horreur de l'un ne justifie pas l'horreur de l'autre. Aucun analyste sérieux du monde moderne n'oserait contester que la pauvreté, le désespoir et l'envie sont des facteurs pouvant donner naissance au terrorisme.

Il ne fait absolument aucun doute que le Canada et les autres démocraties ont laissé chanceler leur engagement envers la justice et le développement international. Nous devons réaffirmer cet engagement dans l'intérêt des populations qui souffrent et dans notre propre intérêt.

Il ne faut toutefois pas confondre les facteurs qui donnent naissance au terrorisme et la détermination cynique, calculée, impitoyable et meurtrière d'un Oussama ben Laden qui exploite ces facteurs. Ces terroristes sont des tueurs professionnels bien entraînés et bien financés. Ce qu'ils sont est clair. Ce sont des terroristes. Répandre la peur et semer la terreur, voilà leur motivation. Le terrorisme est leur seule véritable religion.

Le 11 septembre, Oussama ben Laden, avec ses disciples, a tué des musulmans, des chrétiens et des juifs. Il a tué des hommes, des femmes et des enfants. Il a tué des riches et des pauvres. Il n'a rien demandé. Il n'a rien exigé. Il n'a rien proposé. Il n'a reconnu aucune responsabilité. Lui et les tueurs qu'il a recrutés et formés méritent notre mépris, pas notre compréhension. Personne à la Chambre ou au Canada ne devrait confondre les facteurs qui peuvent donner

naissance au terrorisme avec l'intention criminelle délibérée de tirer parti de ces facteurs.

Il est désormais urgent d'arrêter les criminels dont l'arme est la terreur destructrice. C'est pour cette raison qu'il est bon et nécessaire que le Canada joue pleinement et activement un rôle militaire. La motion demande que le gouvernement tienne le Parlement et les Canadiens informés de la crise, tout comme ils ont été informés pendant la guerre du Golfe. Nous proposons la même démarche que celle que les ministériels ont réclamée et utilisée de façon tellement constructive lors de la crise du Golfe.

À d'autres moments, je ferai valoir que le gouvernement a l'obligation générale d'informer les Canadiens et d'assurer leur participation. Aujourd'hui, je ferai valoir que, en informant les Canadiens et en assurant leur participation, le gouvernement aura l'occasion de renforcer la contribution que le Canada et ses citoyens peuvent apporter à la campagne contre le terrorisme. Les parlementaires et les citoyens privés doivent préparer les ripostes aux attaques. Nous avons besoin des renseignements les plus fondamentaux sur l'analyse que fait le gouvernement de la menace.

Je comprends parfaitement qu'il faut garder confidentielles les questions délicates. Mes diplomates ont sorti des otages de l'Iran. J'ai informé pleinement la Chambre et ses comités pendant la guerre du Golfe. Ce qui est en cause actuellement, ce n'est pas la sécurité nationale. C'est l'importance des faits sur le plan pratique et l'avantage qu'il y a à obtenir des renseignements pour aider à mobiliser et à rassurer notre société libre. Il est important de rassurer la population.

Les Canadiens ordinaires s'inquiètent plus de leur sécurité et de celle de leurs enfants qu'ils ne l'ont fait pendant des décennies. Chaque nouveau rapport sur la maladie du charbon, sur les avions-poudreux ou sur les déclarations scandaleuses d'Oussama ben Laden et de ses disciples augmente ce sentiment d'anxiété.

L'ignorance engendre la peur. Le secret engendre la peur. Les faits constituent une arme contre la peur. Une raison de dire la vérité aux Canadiens, c'est qu'on contribuerait à atténuer les inquiétudes que le secret inspire. Une autre raison convaincante, c'est que, en communiquant les faits, on pourrait recueillir de l'information et les opinions de Canadiens de l'extérieur du gouvernement qui savent des choses que le gouvernement ignore.

Soyons réalistes. Oussama ben Laden n'a pas planifié ses attaques par ordinateur ni communiqué par Internet. Les complots ont été ourdis dans un coin obscur de la planète que la plupart des Canadiens ne connaissent pas et que nos services de sécurité ne connaissent pas suffisamment. Le Canada ou nos alliés ne se sont pas tenus au fait de la situation.

[Français]

En revanche, il y a des Canadiens et des Canadiennes qui travaillent dans ce coin du globe et qui connaissent la langue, la culture et les angoisses des habitants.

À cette fin, le gouvernement devrait d'abord accepter de partager davantage l'information qu'il détient avec le Parlement et les Canadiens et Canadiennes.

*Les crédits*

●(1140)

*[Traduction]*

**M. Dennis Mills (Toronto—Danforth, Lib.):** Monsieur le Président, la question que je veux poser à mon très honorable collègue a trait à la seconde partie de son discours. Il a indiqué très clairement que nous devons poursuivre notre action. La première déclaration qui a été faite est que nous serions de la partie, avec notre soutien militaire, nos forces armées, et ainsi de suite. Ma question porte sur le dernier point sur lequel le député a insisté, soit le renseignement humain que nous devons développer afin de participer plus efficacement à la lutte contre le terrorisme et d'avoir les connaissances que les Canadiens souhaitent que nous ayons.

Quelles recommandations souhaite-t-il faire à la Chambre sur la façon d'améliorer le renseignement humain au moyen de nos systèmes d'espionnage et autres?

**Le très hon. Joe Clark:** Monsieur le Président, je vais essayer d'être très bref. Tout d'abord, je pense qu'il est évident, et ce n'est pas une critique, que la capacité de nos services de sécurité et de renseignement ainsi que celle de nos alliés n'a pas suivi l'évolution du monde dans lequel ces complots sont élaborés. Il faut immédiatement investir lourdement dans ces services. Nous devons rappeler les gens qui sont spécialisés dans ces domaines et recueillir ces renseignements.

Toutefois, il existe un autre aspect dans notre pays, le plus international de tous les pays. Tous les jours nous envoyons des gens aux quatre coins du monde dans des régions où ces complots prennent forme. Ils n'y vont pas avec leurs ordinateurs. Ils vont sur le terrain. De ma propre ville, Calgary, tous les jours, des géologues et autres travailleurs de l'industrie pétrolière partent pour aller travailler dans des régions éloignées du globe. Le soir, ils se retrouvent avec des gens qui pourraient être tentés de se laisser embrigader dans ce genre de complots.

Je le répète, prenons par exemple toutes les organisations non gouvernementales qui oeuvrent au nom du Canada dans des régions où les enfants sont dans le besoin, où les femmes sont dans le besoin, où le désespoir règne, désespoir auquel il faut répondre. Ces gens s'immergent dans la collectivité. Ils comprennent la culture. Nos réseaux de renseignement ne comprennent pas la culture dont sont issus ces complots.

Ce que nous devons faire, c'est mettre à profit l'information que détient le grand public. Pour le gouvernement, la meilleure façon d'y parvenir est de dire: «Voici ce que nous savons, dites-nous ce que vous savez.» Je pense que ce genre de partenariat entre de simples citoyens qui savent quelque chose et les pouvoirs publics pourrait être productif.

Toutefois, si le gouvernement reste muet, il ne nous communiquera pas les renseignements qui nous aideraient à comprendre non seulement ce qui a causé les attentats du mois dernier, mais aussi quel genre de menaces pourrait peser sur le Canada. C'est pour cette raison que l'information revêt une telle importance. Cet endroit est fait pour l'information, c'est pourquoi nous proposons un renvoi permanent au comité comme cela s'est fait avec grand succès pendant la guerre du Golfe, afin que le maximum de renseignements soient mis à la disposition des gens qui pourraient à leur tour fournir les renseignements dont le gouvernement et notre pays ont désespérément besoin.

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD):** Monsieur le Président, je remercie la Chambre et mon collègue de m'offrir l'occasion d'intervenir au sujet de cette importante motion.

J'ai maintenant la conviction qu'à chaque génération des Canadiens sont mis à l'épreuve par des événements survenant tant en sol étranger qu'au pays. La période difficile que nous traversons permet de voir jusqu'à quel point nous adhérons aux principes de base que sont l'égalité, la diversité, la tolérance et la justice. Notre comportement face au danger et à l'adversité définit la nature même de notre pays. Je suis fière de la détermination et de la compassion dont ont fait preuve les Canadiens dans la foulée des événements du 11 septembre. C'est avec cet esprit de confiance et cette fierté que m'inspirent les Canadiens que je prends aujourd'hui la parole.

À la lecture initiale de la motion, j'ai tout de suite vu qu'il fallait que la Chambre maintienne l'important équilibre entre l'obligation de rendre des comptes aux Canadiens et l'obligation d'assurer notre sécurité nationale. Notre riche patrimoine militaire comprend bon nombre de précédents nous indiquant la façon d'accomplir cette tâche, mais j'estime que nous devrions sans doute nous pencher sur la Charte des droits et libertés afin d'en extraire des éléments d'orientation.

L'article 1 de la Charte précise que nous devrions toujours garantir le respect des grands principes de la justice fondamentale qui «ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique».

Selon moi, et j'espère que mes collègues présents en conviendront, notre obligation de continuer à rendre des comptes aux Canadiens en temps de guerre, comme en temps de paix, ne devrait être restreinte que par ce qui peut être justifié dans le cadre d'une société libre et démocratique. Le gouvernement ne doit manifestement pas divulguer de renseignements qui pourraient placer nos forces armées ou encore nos alliés dans une situation accrue de danger. La motion à l'étude n'a absolument pas pour objet et pour effet de laisser entendre que nous devrions faire des accommodements en matière de sécurité nationale. Cette motion exprime le désir des Canadiens de veiller à ce que leur gouvernement continue, autant que faire se peut dans les circonstances, à rendre des comptes.

L'idée d'un comité mixte constitué du Comité permanent de la défense nationale et du Comité permanent des affaires étrangères se fonde sur la vérité fondamentale selon laquelle le gouvernement n'est jamais complètement dispensé de son devoir d'informer le Parlement de ses actions. Si c'est la vérité ayant cours en temps de paix, elle revêt d'autant plus d'importance en temps de guerre. Le Comité mixte permanent permettrait de respecter deux principes fondamentaux. D'abord et avant tout, il permettrait de veiller à ce que le Parlement puisse compter sur l'information la plus à jour concernant l'évolution de la campagne contre le terrorisme. Deuxièmement, il servirait à rappeler énergiquement que le gouvernement canadien demeure un gouvernement populaire, même dans la plus difficile et la plus exigeante des périodes.

Tous les conflits auxquels notre pays a participé au cours de sa fière histoire ont été différents les uns des autres. Je ne pense pas toutefois exagérer en disant que la guerre actuelle contre le terrorisme se veut un nouveau genre de conflit, nouveau non seulement pour le Canada, mais pour toute l'humanité. Par le passé, les océans nous ont protégés contre les innombrables horreurs de la guerre. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, au cours du dernier siècle, notre pays a pu éviter les pertes de vie et la destruction qui a ravagé de nombreux continents.



*Les crédits*

Le 11 septembre, les terroristes nous ont servi une dure leçon. Ils nous ont montré que le mal pouvait frapper n'importe où, n'importe quand. Si nous n'agissons pas, nos villes deviendront, au XXI<sup>e</sup> siècle, de véritables champs de bataille. De la façon la plus brutale possible, nous avons appris que nous étions devenus des cibles du simple fait que nous préconisons un régime de gouvernement libre et démocratique. Nous sommes désormais des cibles parce que nous refusons de nous rendre coupables de discrimination fondée sur le sexe, la religion ou la race.

Bref, nous sommes des cibles pour les raisons mêmes qui font de nous des Canadiens. Par conséquent, si nous modifions notre régime de gouvernement, si nous changeons notre mode de vie pour mettre l'accent non plus sur la liberté mais sur le secret, les terroristes auront gagné. Pour leur prouver que leurs attaques ont échoué et que toute attaque ultérieure sera futile, il faut que le Canada et notre gouvernement continuent de respecter les principes fondamentaux de la justice et de la liberté qui nous servent si bien depuis 1867.

• (1145)

En tant que parlementaires, nous avons l'immense chance de pouvoir condamner le terrorisme à l'abri des murs de cette Chambre. C'est également d'ici que nous envoyons nos concitoyens les plus courageux affronter le danger.

Si nous voulons exercer légitimement le pouvoir de faire la guerre et d'ordonner aux Canadiens dans la fleur de l'âge de servir leur pays dans l'endroit le plus dangereux au monde, nous devons chaque jour prouver que les décisions que nous prenons sont justes. Nous devons faire la preuve au pays et aux familles de nos concitoyens et concitoyennes en uniforme que ce que nous avons fait et ce que nous continuons de faire est juste. Nous avons, tous et chacun, l'obligation de soutenir inconditionnellement et sans aucune réserve les membres de nos forces armées. Mais nous devons tout autant honorer nos engagements envers nos alliés, envers l'OTAN, le NORAD et les Nations Unies.

Depuis le début de la Confédération, notre pays a envoyé ses citoyens les plus courageux combattre l'injustice et la tyrannie sur presque tous les continents. Les Canadiens ont offert leur vie en Afrique, en Europe, en Asie et au Proche-Orient. Nous avons un fier héritage militaire, forgé en temps de paix comme en temps de guerre. Notre pays s'est également fait connaître pour son engagement constant envers les principes les plus élevés de l'humanité et sa foi inébranlable dans la juste égalité des peuples du monde.

Je trouve un grand réconfort dans le fait que le personnel des Forces canadiennes sera en première ligne durant cette campagne, comme il l'a été dans toutes les campagnes importantes du dernier siècle. Forts de la protection de nos forces armées, nous n'avons pas à craindre pour notre liberté.

J'ai toujours dit et je répéterai toujours que la politique n'a pas sa place dans un débat sur les forces armées. Je demande à tous les Canadiens de soutenir nos militaires en ces temps difficiles, et au gouvernement de dégager dorénavant les fonds dont les forces armées ont besoin pour se doter du matériel nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

L'état de notre matériel militaire, particulièrement la fiabilité de nos hélicoptères Sea King, a suscité une vague de préoccupations dans le pays. J'ai une très grande confiance dans les pilotes et les équipages de notre flotte de Sea King, mais comme tous les Canadiens, je sais à quel point ces hélicoptères n'ont pas été fiables ces dernières années. Le ministre de la Défense a lui-même indiqué que les Sea King achevaient leur vie utile, mais on n'a toujours pas choisi l'appareil qui les remplacera, et c'est sans compter l'achat et la

livraison des nouveaux hélicoptères. Nos pilotes seraient aux commandes d'hélicoptères neufs si le gouvernement avait mis les considérations d'ordre politique de côté et n'avait pas annulé le contrat d'acquisition des EH-101, en 1993.

Qu'on ne s'y méprenne pas. Nous avons vu notre pays au lendemain de la guerre froide. Nous continuons de vivre dans un monde dangereux et marqué par la haine, où les menaces ne sont pas toujours évidentes et les risques pas toujours prévisibles. C'est pour cela que nous devons toujours prendre au sérieux la responsabilité que nous avons de garder nos forces armées vigoureuses et efficaces, sachant que nombre de menaces qui se profileront devant nous dans l'avenir sont imprévisibles. Les attaques du 11 septembre ont fait la preuve que la défense de la liberté mérite une vigilance constante.

Pour être vigilants il faut être prêts. Pour être prêts il faut avoir des forces armées efficaces qui disposent des outils et des ressources dont elles ont besoin pour affronter tous les défis imaginables. Bien que je ne sois pas convaincue que nos militaires ont tous les outils dont ils ont besoin pour effectuer les tâches complexes que nous leur assignons, je peux dire sans hésiter que nous avons les meilleurs militaires au monde.

La motion dont la Chambre est saisie aujourd'hui nous fournit une autre occasion de justifier notre présence dans cette Chambre. Elle nous fournit une autre occasion de condamner les actes terroristes commis lâchement le 11 septembre et de prendre des mesures positives en vue d'accroître la protection de notre système gouvernemental.

Enfin, je crois essentiel que les mesures prises par notre gouvernement reflètent le courage et la compassion des Canadiens. Dans l'exercice de nos fonctions de parlementaires, il est primordial que nous respections le principe de reddition de comptes que nous respectons avant le 11 septembre. Je presse tous les députés d'appuyer la motion. J'abonde tellement dans le sens de la motion que je propose:

Que les mots «conjointement afin de tenir de fréquentes réunions» soient remplacés par les mots «fréquemment, y compris en séances conjointes.».

• (1150)

**Le président suppléant (M. Bélair):** L'amendement est recevable.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, la députée de Saint John a dit qu'elle croyait que nous avions des gens compétents dans nos forces armées, mais qu'elle avait certaines préoccupations au sujet des hélicoptères Sea King. Elle a dit qu'elle ne voulait pas donner un caractère politique à ses propos, mais que le gouvernement avait raté le coche en 1993.

Si elle ne fait pas confiance aux Sea King, recommanderait-elle au gouvernement fédéral de les garder au Canada et de ne pas envoyer nos forces armées en mission avec ces appareils, surtout s'ils ne sont pas en bon état? J'aimerais avoir son opinion à cet égard parce qu'elle a dit qu'elle voulait assurer la sécurité de nos gens avant tout et a mentionné aussi que les Sea King n'étaient pas dans un état acceptable.

• (1155)

**Mme Elsie Wayne:** Monsieur le Président, j'aurais bien aimé voir nos EH-101 là-bas, mais ce ne sera pas le cas. Nous avons accepté d'envoyer 2 000 militaires pour aider la Grande-Bretagne et les États-Unis à rétablir la paix dans le monde. Nous devons réussir à maîtriser la situation en Afghanistan et les terroristes.

*Les crédits*

J'espère, tout comme le ministre de la Défense, que nos Sea King seront capables de faire le travail là-bas. Beaucoup de réparations et de changements ont été effectués, et on surveille la situation de près.

Nous devons nous assurer que nos frontières sont sûres. Pour ce faire, nous devons garder certains des Sea King ici, et c'est ce que nous ferons. Nous ne les envoyons pas tous là-bas. Pas du tout. Une de nos frégates qui est dans la Méditerranée se dirigera vers le golfe Persique, et les autres partiront mercredi.

Notre lutte pour le remplacement des Sea King se poursuivra. En attendant, j'espère que le ministre a raison lorsqu'il dit que, pour l'instant, nos militaires peuvent encore travailler en toute sécurité avec les Sea King.

**M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD):** Monsieur le Président, je remercie la députée de ses observations sur les Forces canadiennes. La députée a la réputation bien méritée de s'inquiéter non seulement de l'importance de l'effectif de nos forces armées mais encore de leurs besoins en équipement.

Elle parle de dépolitiser la question militaire et dit qu'il est temps que le Canada considère ses forces armées d'un nouvel œil. Nous sommes tous fiers de nos militaires. Nous les envoyons risquer leur vie partout dans le monde et pourtant, nous nous en servons comme d'un ballon politique. Ils subissent des compressions budgétaires, des décisions politiques du genre de celle relative aux EH-101 et la fermeture de bases militaires. Tout cela sert de tremplin politique.

D'autres pays financent leurs forces armées à long terme. Ils leur accordent tel ou tel budget et leur disent ce qu'ils attendent d'elles en retour. Ils leur demandent de combien d'argent elles ont besoin, mais n'en font pas une question politique. Les forces armées disposent à long terme de ce budget.

La députée croit-elle que c'est là un moyen d'empêcher que la question des forces armées soit politisée, comme elle l'a beaucoup trop été ces derniers temps?

**Mme Elsie Wayne:** Monsieur le Président, tout le monde a entendu parler, je crois, du rapport qu'a publié l'Association de la défense du Canada sous le titre «Entre deux feux». Dans ce rapport, qui a été produit par quelque 600 000 militaires à la retraite, dont des colonels et des généraux, il est recommandé d'employer 1 milliard de dollars par année pendant les cinq prochaines années à stabiliser nos forces armées et d'y consacrer par la suite d'autres milliards de dollars.

Je dirai au ministre de la Défense que nous l'appuierons s'il demande au Cabinet et au premier ministre des milliards de dollars pour les forces armées. Nous l'appuierons entièrement s'il fait cela, comme nous espérons qu'il le fera.

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je demande à la porte-parole du Parti conservateur en matière de défense d'expliquer pourquoi elle a soutenu le week-end dernier que les Sea King n'étaient pas sûrs et qu'ils risquaient de décrocher en plein vol. Peut-elle indiquer aux Canadiens et notamment aux familles de ceux qui piloteront les appareils Sea King qu'il n'en est rien et que ces hélicoptères ne tomberont pas en plein vol?

• (1200)

**Mme Elsie Wayne:** Monsieur le Président, je n'ai pas dit que ces avions tomberaient. C'est plutôt un député du parti de notre collègue qui l'a soutenu. Je suis sérieusement préoccupée par le remplacement des Sea King depuis qu'un pilote a été tué à la périphérie de ma circonscription, Saint John. D'autres pilotes ont eux aussi eu des difficultés avec cet appareil.

Dans les dernières 48 heures, nous avons appris que l'on travaille sur les Sea King pour s'assurer de leur sûreté. Je prie le ciel, et je souhaite que tous les députés se joignent à moi dans cette prière, pour que cela soit effectivement le cas pour ces appareils jusqu'au retour de leurs pilotes dans leurs foyers.

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec la députée de Beaches—East York et ministre de la Coopération internationale. J'interviens pour exprimer mon appui à l'égard de la motion à l'étude aujourd'hui, mais non pas à tous les beaux discours que nous ont servis ses parrains. La motion présentée par le député de Calgary-Centre mérite le soutien de la Chambre.

[Français]

Depuis les attentats terroristes du 11 septembre, les Canadiens se sont montrés inébranlables dans leur soutien à leur plus grand pays ami, à leur plus proche voisin et à leur meilleur allié.

[Traduction]

Cet appui s'est traduit non seulement par des belles paroles, mais par des actes concrets. La semaine dernière, le premier ministre a rappelé l'engagement du Canada à l'égard de la coalition internationale contre le terrorisme. Ce faisant, il s'est joint à un groupe de pays bien décidés à combattre les démons du terrorisme et à protéger les valeurs et le mode de vie de leurs citoyens.

Les Forces canadiennes apportent une contribution extrêmement utile à la coalition dirigée par les États-Unis contre le terrorisme. Le NCSM *Halifax*, qui faisait partie de la flotte permanente de l'OTAN dans l'Atlantique, se dirige à l'heure actuelle vers la région du Golfe. Nous offrons un groupe opérationnel naval formé de deux frégates, d'un destroyer, d'un navire d'approvisionnement et d'hélicoptères Sea King. Une autre frégate, le NCSM *Vancouver*, sera intégrée à un groupe aéronaval américain au large de la côte ouest.

Au total, nous fournissons six navires, soit deux fois plus qu'au moment de la guerre du Golfe. De plus, nos forces aériennes offriront de la surveillance et du soutien en matière de transport militaire grâce à trois Hercules, deux Aurora et un Airbus Polarix. On va ainsi apporter de l'aide humanitaire aux Afghans, un rôle qui parvient parfaitement au Canada.

Des éléments de notre Force opérationnelle interarmées 2 destinée à combattre le terrorisme vont participer aux opérations à la demande de nos alliés. Au total, plus de 2 000 membres de nos forces participeront à ces opérations. Ces militaires se sont acquis la réputation internationale d'être parmi les forces professionnelles les mieux entraînées dans le monde. Alors qu'ils se préparent à se déployer pour cette nouvelle mission, leur dévouement et leur engagement devraient nous inspirer tous.

Lorsque les États-Unis ont demandé au Canada de l'aide militaire, ils l'ont fait en sachant que les Forces canadiennes étaient extrêmement interopérables avec leurs propres forces. Le mois dernier, deux de nos frégates, le *Charlottetown* et le *Winnipeg*, sont revenues de la région du Golfe où elles aidaient à appliquer l'embargo des Nations Unies contre l'Iraq depuis cinq ans. Dans cette région, ces navires étaient des membres pleinement intégrés de groupes aéronavals américains.

La marine canadienne est mieux capable d'être interopérable avec la marine américaine que n'importe quelle autre marine. Nous avons vu l'importance de pouvoir ainsi s'intégrer pleinement à nos alliés dans la région du Golfe et à nouveau dans les Balkans. Cela sera sans doute essentiel à notre succès dans la campagne actuelle contre le terrorisme.

La contribution militaire du Canada à la coalition ne se limite pas à 2 000 militaires de l'opération Apollo.

● (1205)

[Français]

En tant que membre actif et engagé de l'OTAN, le Canada participe également à la lutte collective menée par l'Alliance en réaction aux attaques contre les États-Unis.

[Traduction]

Conformément à une décision du Conseil de l'Atlantique Nord, l'OTAN a commencé à déployer, de l'Europe vers les États-Unis, cinq de ses appareils dotés d'un système aéroporté de détection et de contrôle. Ces aéronefs assureront un appui au NORAD, ce qui libérera les appareils américains qui pourront ainsi être déployés ailleurs.

Le Canada est, en importance, le troisième pays à contribuer des ressources humaines et financières au système aéroporté de détection et de contrôle. Plus de 120 membres des Forces canadiennes servent actuellement dans ce contexte et bon nombre d'entre eux feront certainement partie du déploiement de l'OTAN. Ils s'ajoutent aux 2 000 militaires déjà comptés.

La contribution militaire globale du Canada à la coalition internationale témoigne de notre engagement à appuyer nos amis américains et à exercer notre droit à la légitime défense collective, tel qu'énoncé à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

Cependant, ce n'est là qu'une partie de la riposte aux événements du 11 septembre. Au cours des cinq dernières semaines, le gouvernement a pris des mesures décisives et pratiques pour améliorer notre capacité à répondre à la menace constante.

Ce matin, la ministre de la Justice a déposé un train de mesures législatives qui nous rendraient plus aptes à combattre le terrorisme. Un élément important de cet ensemble prévoit des modifications à la Loi sur la défense nationale et surtout aux dispositions de cette loi portant sur le fonctionnement du Centre de la sécurité des télécommunications, le CST. Ces modifications autoriseraient le CST à capter des communications au moment où elles ont l'impact le plus direct sur les intérêts du Canada, c'est-à-dire quand des terroristes, ou des gens les appuyant, communiquent avec des personnes au Canada.

Il s'agit d'un nouveau pouvoir qui s'exercera à l'intérieur de limites rigoureuses. Cependant, malgré ces limites, cette mesure nous permettra d'accroître notre capacité de collecte de renseignements dans le cadre de notre contribution à l'alliance que nous avons conclue depuis plusieurs années, en la matière, avec les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Sur le plan intérieur, nous nous montrons proactifs sur plusieurs autres fronts. Le Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile continue d'assurer un leadership national en matière de protection des infrastructures essentielles.

Les Forces canadiennes ont une équipe d'intervention en cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique. Cette équipe est en mesure de collaborer avec la GRC dans le cadre d'une activité commune d'intervention. Elle peut fournir des conseils et une

### Les crédits

assistance technique partout au Canada aux niveaux provincial et municipal en cas d'urgence nucléaire, biologique et chimique.

Même si une partie de ses effectifs sera dépêchée à l'étranger, la Force opérationnelle interarmées 2 reste prête à répondre rapidement à tout acte terroriste qui pourrait se produire en sol canadien.

[Français]

Par la motion d'aujourd'hui, nous attirons à juste titre l'attention de tous les députés et même de tous les Canadiens sur le courage et le dévouement des hommes et des femmes des Forces canadiennes.

[Traduction]

Au moment où ils partent à bord de navires quittant nos ports ou d'avions décollant de nos aéroports, ses membres peuvent être assurés que nous sommes avec eux et avec leurs familles en pensée et en prière.

Le premier ministre Mackenzie King a dit un jour que le Canada répondrait si un appel du devoir se faisait clairement entendre. Je dis aujourd'hui à la Chambre que l'appel du devoir s'est de nouveau fait entendre. Le Canada relèvera le défi comme il l'a déjà fait tant de fois.

Je n'ai aucun doute que, dans les longs mois qui viennent et tout au long de la campagne difficile qui nous attend, les membres des Forces canadiennes nous feront honneur. Ils portent une responsabilité énorme au nom de tous les Canadiens. Je vous invite à vous joindre à moi pour leur assurer notre appui.

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je remercie le ministre de son intervention. Il sait qu'il a entièrement l'appui de l'opposition officielle en ce qui concerne l'engagement du Canada. Il s'agit d'un engagement raisonnable, vu les forces dont nous disposons. Je félicite le ministre de cet engagement.

Je m'interroge sur la défense de notre territoire. Nous savons que le Canada ne compte que deux navires de ravitaillement. L'un d'eux partira sous peu avec le groupe de travail, de sorte qu'il ne restera qu'un navire de ravitaillement pour deux côtes qui sont très éloignées l'une de l'autre. Cette situation risque-t-elle de compromettre la défense de notre territoire?

Le ministre projette-t-il de disposer de toute urgence d'un autre navire de ravitaillement, afin que nous puissions en avoir un sur chaque côte en cas de nécessité?

● (1210)

**L'hon. Art Eggleton:** Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et de son témoignage de soutien.

En ce qui concerne la défense de notre territoire, contrairement à ce que j'ai lu récemment dans les journaux, à savoir qu'environ le tiers de nos forces maritimes participaient à la mission, il s'agit plutôt de moins du cinquième. Nous disposons encore de forces maritimes considérables pour protéger notre pays et patrouiller nos eaux.

*Les crédits*

Le chef d'état-major de la Défense des Forces canadiennes a déclaré qu'un navire de ravitaillement pouvait participer à la mission et qu'il serait encore possible de bien protéger le Canada. Nous devons nous rappeler que ce ne sont pas que les forces maritimes qui participeront à la défense de notre territoire. Nous avons également les forces armées, dans lesquelles peu de militaires participent actuellement à cette mission, soit la Force régulière et la Force de réserve, ainsi que d'autres éléments des forces aériennes. Ces forces servent à protéger le Canada, comme elles l'ont montré lors de catastrophes naturelles. En cas de catastrophe naturelle ou causée par l'homme, elles seraient prêtes à protéger la population de notre pays. La première préoccupation des Forces canadiennes est d'assurer la sécurité du Canada et de sa population.

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, je suis heureuse de prendre part au débat sur une motion qui soulève de très importantes questions concernant la réaction de notre pays à la situation actuelle.

Les attentats terroristes survenus aux États-Unis étaient des gestes d'horreur qui ont bouleversé notre monde à jamais. Le Canada doit jouer un rôle dans la lutte contre le terrorisme sur plusieurs fronts. Le triste sort des victimes de ces attentats me touche beaucoup.

[Français]

L'objectif des terroristes est de déstabiliser et de détruire en semant la terreur, non seulement dans les pays, mais aussi parmi les gens.

Par conséquent, notre réponse face à la menace que pose le terrorisme à l'échelle internationale doit toucher aussi l'individu.

La sécurité humaine doit aller au-delà du concept traditionnel de la sécurité physique dans le cadre d'un conflit.

Ma définition de la sécurité humaine inclut l'élimination de la pauvreté, l'accès à l'éducation de base et aux services de santé, la protection des enfants, la promotion et la protection des droits de la personne, l'éradication des maladies et la protection de l'environnement.

Ces éléments fondamentaux, qui constituent le noyau de la sécurité humaine, sont au coeur des objectifs de développement. Pour assurer une stabilité à long terme, nous devons nous attaquer aux causes profondes des conflits: la pauvreté, la disparité économique, l'exclusion et l'injustice sociale.

[Traduction]

La terreur et l'horreur existent dans d'autres parties du monde, et ce, depuis fort longtemps. En plus de lutter contre les fanatiques qui ont terrorisé les citoyens américains, nous devons également livrer bataille à la pauvreté. Les jeunes et les gens qui n'ont absolument aucun espoir d'une vie meilleure et sont marginalisés constituent un terreau fertile pour les fanatiques et pour ceux qui les exploitent dans diverses parties du monde où le terrorisme est actif en ce moment même, comme en Sierra Leone et, dans notre hémisphère, en Colombie, et ailleurs.

Il ne faut pas oublier que la crise humanitaire que traverse l'Afghanistan n'a pas commencé le 11 septembre dernier. Bien avant les attaques terroristes aux États-Unis, des millions d'hommes, de femmes et d'enfants afghans étaient déjà plongés dans une situation désespérée—le résultat de 20 années de guerre et de 3 ans d'une grave sécheresse. C'est par millions que les habitants du pays avaient déjà fui leur foyer, laissant derrière eux leur gagne-pain, leurs maigres possessions et, dans bien des cas, leurs espoirs et leurs rêves.

Pendant ces dures années, le Canada était là. Au cours de la dernière décennie, en collaboration avec des institutions multi-

latérales, des organisations non gouvernementales canadiennes et des groupes communautaires locaux, le Canada a versé près de 150 millions de dollars en aide au peuple afghan. Nous avons ainsi contribué à fournir des vivres et des abris d'urgence, à veiller aux besoins spéciaux des jeunes filles et des femmes afghanes, à aider à débarrasser les villages et les campagnes du danger mortel que sont les mines terrestres, à aider à prévenir la propagation de maladies, à aider à venir en aide aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays, à aider à instruire les enfants, tout particulièrement les filles, et à aider à semer un espoir de paix.

Mon ministère, l'Agence canadienne de développement international, appuie une oeuvre de CARE Canada qui met sur pied des écoles communautaires en Afghanistan et permet ainsi d'instruire plus de 10 000 enfants, dont plus de 40 p. 100 sont des filles. Je suis d'ailleurs heureuse de signaler que, même aujourd'hui, dans les conditions désastreuses qui règnent là-bas, certaines de ces écoles restent ouvertes et continuent d'accueillir leurs élèves. Il s'agit là de partenariats véritables et non pas d'interventions de l'extérieur. Des femmes et des hommes afghans, courageux et dévoués, aident à distribuer les vivres, enseignent aux enfants, travaillent dans des boulangeries pour nourrir leurs villages et risquent leur vie dans les dangereuses opérations de déminage.

Nous aidons des gens ordinaires à accomplir des choses extraordinaires simplement pour survivre et donner à leurs collectivités un sentiment d'espoir. Ces travailleuses et travailleurs de l'aide humanitaire bâtissent l'avenir de ce pays, et nous nous inquiétons de leur sécurité tout comme de celle de la population.

Le Canada était présent en Afghanistan avant le 11 septembre, et sa présence se poursuivra dans la foulée de ces événements tragiques.

Je voudrais maintenant rappeler brièvement l'intervention du Canada devant la crise qui sévit actuellement en Afghanistan. Le Canada a réagi avec mesure, s'adaptant à l'évolution de la situation en Afghanistan et dans les pays voisins. Mais avant tout, nous avons joint nos efforts à ceux de nos partenaires pour déterminer les utilisations les plus stratégiques de l'aide canadienne. Je suis fière de dire que le Canada est l'un des premiers pays qui aient réagi à la crise. Le 18 septembre, nous avons versé 1 million de dollars au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, en réponse à un appel à la communauté internationale de l'ordre de 6 millions.

Le 29 septembre, après une rencontre avec le secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, le premier ministre a annoncé une contribution canadienne supplémentaire de 5 millions de dollars. Encore là, ces fonds sont destinés à répondre aux besoins des réfugiés afghans dans les pays voisins et des personnes déplacées à l'intérieur de l'Afghanistan.

Cet engagement de 6 millions de dollars vient s'ajouter aux 12 millions déjà versés en aide humanitaire à l'Afghanistan cette année. Au total, en 2001, le Canada a donc déjà consacré 18 millions de dollars au peuple afghan.

Il est évident que la crise actuelle se répercute sur les pays voisins de l'Afghanistan. Afin d'aider le Pakistan à s'occuper du flot de réfugiés qui se présente à ses frontières, nous avons pris des mesures pour alléger ce fardeau. Le 1<sup>er</sup> octobre, nous avons annoncé que le Canada convertirait jusqu'à 447 millions de dollars de la dette du Pakistan envers l'Agence canadienne de développement international. Cela signifie que le Pakistan est libéré des paiements sur cette dette et qu'il pourra consacrer cet argent à des programmes d'éducation et d'autres programmes sociaux, dont certains bénéficieront aussi aux réfugiés afghans.

*Les crédits*

Je suis revenue hier soir de rencontres à Genève avec Jakob Kellenberger, le président du Comité international de la Croix-Rouge, et Ruud Lubbers, le haut commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Après avoir fait le point sur la situation en Afghanistan et dans les environs, nous nous sommes penchés sur les moyens les plus efficaces d'aider la population sur le terrain.

• (1215)

Comme nous le savons, compte tenu d'une sécheresse impitoyable, les récoltes n'ont pratiquement rien donné. Maintenant, des millions de personnes viennent s'ajouter à celles qui avaient déjà pris la route de l'exil, et l'hiver arrive à grands pas. Voilà un concours de circonstances tragique qui met en danger extrême des millions de personnes. Sachez que nous continuerons à surveiller la situation et à travailler en étroite collaboration avec le mouvement de la Croix-Rouge et les Nations Unies.

Pour l'instant, il faut absolument parvenir à acheminer les vivres en Afghanistan et à les distribuer aux gens qui en ont le plus besoin. C'est pourquoi le Canada unira ses efforts à ceux des Nations Unies, surtout dans le cadre de son Programme alimentaire mondial, afin d'aider à régler les questions de logistique. Nous nous penchons déjà sur les prochaines étapes, notamment des activités de consolidation de la paix, parce que l'aide humanitaire devrait être accordée maintenant, et non plus tard. Si nous voulons que la paix se rétablisse un jour, il faut nous mettre au travail dans ce but dès maintenant.

À titre de chef de file reconnu dans ce domaine, le Canada entreprendra toute une gamme d'activités de consolidation de la paix en collaboration avec ses partenaires locaux, tout en aidant les Afghanes et les Afghans à se reconstruire, petit à petit, une vie paisible. Nous devons aussi songer à la troisième étape de notre aide. Si l'Afghanistan se dote d'un gouvernement représentatif de la population et reconnu à l'échelle internationale, le Canada et les autres membres de la communauté internationale viendront en aide au peuple afghan dans ses efforts à long terme de transition, de reconstruction et de développement durable. Nous nous pencherons notamment sur l'établissement d'un programme d'aide bilatérale à la transition en Afghanistan.

Avant le 11 septembre 2001, le Canada soutenait discrètement l'Afghanistan depuis 10 ans. Et nous serons encore là lorsque les caméras auront braqué leur objectif ailleurs, et que l'attention du monde aura trouvé un autre centre d'intérêt. Nous serons là pour répondre aux besoins urgents, pour faire germer la paix et pour trouver des moyens d'aider le peuple afghan à se construire un avenir meilleur, rempli d'espoir.

• (1220)

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai deux brèves questions à poser à la ministre. Tout d'abord, j'aimerais qu'elle nous dise si elle est prête à appuyer la motion présentée à la Chambre ce soir. Deuxièmement, quelles mesures concrètes peut-elle annoncer et peut-elle assurer à la Chambre que les fonds d'aide qu'elle a annoncés pour l'Afghanistan seront assortis d'un contrôle de leur distribution afin de s'assurer qu'ils ne tomberont pas dans de mauvaises mains si l'on peut dire?

Je sais qu'elle a brièvement parlé de ces détails. Pourrait-elle nous donner un peu plus de renseignements sur ce que le gouvernement prévoit faire dans ce domaine en particulier?

**L'hon. Maria Minna:** Monsieur le Président, comme chaque fois que nous élaborons un programme dans un pays, qu'il s'agisse d'un programme d'urgence, d'un programme de reconstruction ou d'un programme d'action sociale, le Canada travaille de concert avec les

organismes d'exécution, par exemple la Croix-Rouge, OXFAM, l'UNICEF ou des ONG canadiennes de réputation internationale oeuvrant sur le terrain en collaboration avec le pays dans lequel nous travaillons.

Nous prenons des arrangements contractuels précis avec ces organisations selon le genre de travail à effectuer. Si nous devons travailler dans le domaine de la santé, fournir des soins et des services de santé et reconstruire le système de soins de santé, nous travaillons avec les organisations qui possèdent ce genre d'expertise. Nous prenons des arrangements contractuels, l'ACDI fournit les fonds nécessaires à mesure que le travail est effectué. Nous suivons nos programmes de très près. C'est là un exemple de la façon dont nous pourrions mener un programme.

La situation serait la même dans le cas de l'éducation, de l'alimentation et ainsi de suite. Pour ce qui est du dossier de la crise alimentaire, nous travaillons de concert avec le Programme alimentaire mondial des Nations Unies, lequel reçoit également des fonds du gouvernement canadien. Nous travaillons également en collaboration avec des organisations multilatérales.

L'ACDI ne donne pas d'argent aux gouvernements. Elle ne reconnaît pas les talibans et ne les a jamais reconnus. Si un gouvernement provisoire était établi en Afghanistan, il faudrait bien sûr un certain temps avant que nous soyons en mesure de travailler de façon bilatérale avec ce nouveau gouvernement pendant la période de stabilisation. Même là, nous continuerions de travailler avec des partenaires sur le terrain comme nous l'avons toujours fait et comme nous continuerons de le faire.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, j'aimerais poser une question à la ministre, mais avant tout, je ferai un commentaire.

Si on croit en un pays démocratique comme on croit que le Canada l'est, si, en 1989, c'était bon pour les libéraux qui étaient dans l'opposition de faire la demande au gouvernement de pouvoir voter avant d'envoyer nos gens à la guerre, c'est encore bon aujourd'hui.

La semaine dernière, le premier ministre a annoncé que nos troupes allaient à la guerre, sans rappeler de nouveau le Parlement à Ottawa. Il ne nous a donc pas donné la chance de voter démocratiquement à cet égard. Il a seulement convoqué le Cabinet à une réunion d'urgence, mardi dernier.

J'aimerais avoir l'opinion de la ministre. Est-ce qu'elle est d'accord avec cela? Est-ce que, en 1989, il était incorrect pour le leader des libéraux à l'époque de demander à la Chambre de voter? Est-ce que ce n'était pas important? Est-ce que les conservateurs, à cette époque, auraient dû refuser leur demande? Est-ce qu'aujourd'hui, on ne devrait pas avoir le même respect qu'en 1989 en nous donnant la chance à nous, élus démocratiquement ici au Canada, dans nos circonscriptions, de pouvoir voter avant que nos hommes et nos femmes s'en aillent à la guerre et de nous donner le respect qui nous revient à la Chambre?

**Une voix:** C'est une bonne question.

*Les crédits*

● (1225)

[Traduction]

**L'hon. Maria Minna:** Monsieur le Président, premièrement, nous avons eu 35 heures de débat à la Chambre avant que cette décision soit prise. Avec tout le respect que je dois au député, je lui ferai remarquer que la législature en cours est probablement la plus dynamique. J'espère que le député a participé au débat. Ce débat se poursuit aujourd'hui et porte sur la réaction et j'espère aussi que le député y participera. On a prévu amplement de temps pour qu'il y ait une participation.

Je rappelle au député que l'action militaire n'est pas le seul sujet à l'étude. On oublie parfois tous les innocents qu'il y a en Afghanistan, au Pakistan et dans d'autres pays. Je souhaite que nous nous penchions sur les moyens d'éradiquer la violence dans notre système et partout dans le monde, de sorte que nous ne soyons plus jamais aux prises avec ce type de terrorisme.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'interviens pour appuyer la proposition des députés du Parti progressiste-conservateur. Je les remercie de l'avoir présentée. Je mentionne aussi que je partage mon temps de parole avec le député de Lakeland.

Le climat de la liberté, c'est la paix. Au Canada, nous avons baissé la garde en ce qui concerne nos libertés et nous tenons la paix pour acquise. D'autres ont pourtant lutté pour cette paix. La plupart des membres de la génération actuelle n'ont pas eu à le faire, jusqu'à maintenant.

Il y a quelques jours, le premier ministre a annoncé que les Forces canadiennes seraient déployées pour aider notre principal allié, les États-Unis d'Amérique, à mener la lutte antiterroriste en Afghanistan. Cet engagement de Canadiens courageux est justifié. C'est la chose à faire, et pour plusieurs raisons.

D'abord, c'est une obligation que nous avons envers nos alliés, en tant que membre de l'OTAN et, dans une plus large mesure, en tant que pays qui chérit la liberté et la sécurité. Il est essentiel que nous soyons aux côtés de ceux qui s'opposent au terrorisme et ceux dont le fanatisme pervers déshumanise et met en péril la civilisation occidentale, et cause la mort de milliers d'innocents. Parmi ces victimes, il y en avait des centaines qui pratiquaient la véritable foi musulmane, une foi qui valorise la paix.

Toutefois, nous avons aussi l'obligation de nous opposer à ceux dont le seul but est d'instiller un sentiment de peur en chacun de nous et de nos amis. La présence de la peur érode notre sentiment de liberté. À ce moment-ci de notre histoire, les Canadiens sont probablement prêts à appuyer certaines initiatives de politique publique qui sacrifient la liberté individuelle au nom de la sécurité publique.

La présence continue d'une réelle menace terroriste oblige la Chambre à préconiser des changements réfléchis répondant à la peur ambiante. Qu'y a-t-il de plus important que de préserver la sécurité intérieure pour les Canadiens?

La réponse que nous donnerons à la menace terroriste qui pèse sur notre liberté ne doit toutefois pas mettre cette liberté en péril. Nous ne saurions répondre à la peur de perdre notre liberté individuelle en étouffant cette liberté par des mesures législatives. Cela annoncerait à coup sûr la victoire du terrorisme. Il est donc essentiel que nous remontions à la source de ces menaces avec la collaboration et l'appui de nos alliés plutôt qu'en nous contentant de trouver des solutions intérieures.

Je me souviens d'une autre fois où la peur a menacé la liberté des Canadiens et de tous les Nord-Américains. C'était il y a presque 39 ans, en 1962. J'avais huit ans. Cette fois-là, le directeur nous avait ordonné de descendre au sous-sol de notre école et de nous étendre sur le sol. Il nous avait dit que c'était un exercice, quelque chose à propos de Cuba, quelque chose à propos de retombées radioactives. Cela nous avait fait toute une impression. Après ce jour-là, je pense que je ne me suis plus jamais senti en sécurité comme avant dans ma petite école de village.

Bon nombre de Canadiens se souviennent de ce jour, il y a près de trois décennies de cela. Malheureusement, bon nombre d'enfants canadiens auront un souvenir semblable un jour.

Près de quatre décennies se sont écoulées depuis la crise des missiles de Cuba et l'après-guerre froide. Nous étions nombreux à commencer à nous sentir de nouveau en sécurité avant le 11 septembre. L'horreur, la folie et la haine ont tout fait basculer ce jour-là. Les actes terroristes qui ont été commis s'appuient sur un système de croyances poussées à l'extrême, où l'on inculque à des jeunes garçons la conviction que leur dieu attend d'eux qu'ils s'immolent en massacrant impitoyablement des gens sans défense qu'ils appellent des infidèles. Un tel dieu pourrait-il exister?

Comment nous sommes-nous sentis le 11 septembre? Évidemment, nous nous sentions démunis, mais nous avons réagi. Les Canadiens ont offert de l'aide. Ils ont donné du sang. Il ont exprimé une sympathie sincère. Grand bien nous fasse: nous avons fait preuve de compassion. Nous avons partagé la douleur et la crainte; aujourd'hui, nous partageons le fardeau. Cependant, nous éprouvons également une certaine culpabilité. Haut et fort, nous avons exprimé notre regret face à ce qui s'est produit. Néanmoins, tout bas, quelque part en nous, nous nous sommes réjouis de ne pas avoir été touchés.

● (1230)

Nous devons nous rendre compte que nous aurions pu être les victimes, que nous pouvons encore être touchés, aussi difficile que cela soit à accepter.

Le gouvernement doit reconnaître que sa lenteur à admettre notre responsabilité et notre manque de fermeté à l'égard des terroristes a porté atteinte à la réputation du pays auprès de nos alliés. Cela ne change pas non plus le fait que les mesures qu'il a récemment proclamées en réponse à ses consultations sont des propositions de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur qu'il dénonçait comme alarmistes il y a à peine quelques jours ou quelques semaines. Ni le premier ministre, ni son gouvernement ne seront cités pour leur clairvoyance. Leur souvenir évoquera plutôt une administration sous laquelle notre pays a laissé baissé sa garde, entachant ainsi notre réputation à l'échelle mondiale.

Il est bien compris que nous avons réduit nos dépenses militaires, mais il est essentiel que nous participions à la campagne pour éradiquer la menace terroriste à sa source. Nos alliés peuvent accepter des faiblesses de notre part mais ils n'accepteront pas un manque de détermination. Nous appuyons la décision du gouvernement de montrer la détermination des Canadiens à cet égard.

John Stuart Mill a déclaré un jour:

La guerre est laide, mais ce n'est pas ce qu'il y a de plus laid. Le plus laid, c'est l'homme qui estime qu'aucune chose ne vaut la peine qu'on lutte ou que l'on se sacrifie pour sa défense et laisse à d'autres hommes meilleurs et plus braves que lui le soin de le protéger.

Voilà ce qui serait vraiment laid.

*Les crédits*

Que pouvons-nous attendre de bien de cette guerre ou en fait de n'importe quelle guerre? Certes, nous prions pour la sécurité de nos hommes et de nos femmes à l'étranger, ainsi que pour la sécurité de nos alliés. Nous voulons que les coupables soient arrêtés. Nous prions pour la sécurité des civils innocents. Comprenons bien qu'il s'agit d'un conflit d'idées et que la meilleure façon de leur prouver notre foi, c'est justement de défendre nos convictions.

Les Canadiens croient à la liberté. Ils croient à l'égalité. Ils croient à la liberté d'expression. En tant que peuple, nous avons toujours défendu nos convictions.

Tous les députés à la Chambre ont la plus haute estime à l'égard de ceux qui ont combattu par le passé pour la défense de nos libertés. Ils ont la plus haute estime à l'égard de ceux qui risquent aujourd'hui leur vie pour reconquérir ces libertés.

Les Canadiens ne sont pas des fanfarons. Nous sommes fiers de notre nation, comme n'importe quel autre peuple du monde. Nous sommes fiers d'aimer la paix. Nous sommes fiers d'être les gardiens de la paix. À présent, nous devons être fiers de lutter à nouveau pour la paix.

Comme Martin Luther King Jr. l'a dit, l'injustice dans un endroit du monde est une menace posée à la justice dans le reste du monde. Les attaques terroristes du 11 septembre ont été la pire des injustices. La menace d'autres atrocités du même genre nuit au climat de paix indispensable à la liberté de survivre.

Nous ne renoncerons pas à notre liberté. Nous n'assisterons pas sans réagir à la destruction de la paix au Canada ou chez nos voisins. Ce ne serait pas canadien. Nous jouerons le rôle qui est le nôtre. C'est cela être canadien.

• (1235)

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député au sujet de certaines remarques que le ministre des Affaires étrangères a faites, je crois que c'était la semaine dernière. Il a dit que nous ne pouvions pas simplement courir aux toilettes et penser que nos alliés de l'OTAN viendraient frapper à notre porte.

Il me semble que le ministre des Affaires étrangères dit clairement au gouvernement que nous devons renforcer les services de sécurité dans notre pays. Il a l'air de dire clairement aussi que nous devons renforcer notre ministère des Affaires étrangères et nos forces armées, en plus de nos autres services de sécurité.

Le député pourrait-il répondre à la déclaration du ministre des Affaires étrangères, qui, à mon avis, était très claire? Je voudrais avoir son interprétation de cette déclaration.

**M. Brian Pallister:** Monsieur le Président, de jour en jour, la contradiction entre la position prise publiquement par le ministre des Affaires étrangères et celle de bon nombre de ses collègues devient de plus en plus évidente pour les Canadiens. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, devons féliciter le ministre des Affaires étrangères d'être plus près de la position des Canadiens sur les questions de sécurité que beaucoup de ses collègues ne semblent l'être. Il a critiqué la faiblesse de notre capacité militaire. Il a également critiqué la faiblesse de l'aspect défense et renseignement de sécurité de cette capacité. Il l'a fait publiquement et il l'a fait à maintes reprises.

J'encourage le ministre. Je sais qu'il a de lourdes responsabilités à assumer maintenant à titre de président du nouveau comité. Nous savons tous qu'un comité peut devenir un cul-de-sac où les idées sont affaiblies avant d'être étranglées à mort. Nous voulons nous assurer que ce ne sera pas le cas avec ce comité. Nous voulons que celui-ci soit capable d'influencer le gouvernement de façon positive pour

qu'il se mette à réinvestir dans les secteurs prioritaires qui ont été totalement négligés ces dernières années.

À la fin de la guerre froide, beaucoup de pays ont encaissé leurs dividendes de la paix. Ils étaient convaincus qu'ils n'avaient rien à craindre. Les pays ont cessé d'investir dans leurs capacités de défense, mais le présent gouvernement les a certainement tous dépassés à cet égard. Je pense même que le Canada vient à l'avant-dernier rang des pays de l'OTAN, juste avant le Luxembourg, pour ce qui est des sommes investies dans le secteur militaire. Nous n'avons pas de quoi être fiers, alors que nous prétendons défendre nos principes. Nous avons tenu les choses pour acquises.

Le ministre des Affaires étrangères l'a fait observer. Je sais qu'il le croit. Je ne puis qu'espérer une chose et c'est que nous pourrons le convaincre et l'aider à convaincre ses collègues de se ranger à notre avis. Il est vrai que, dans notre histoire, la sécurité a été une des composantes les plus importantes du gouvernement, pas seulement en temps de guerre mais aussi en temps de paix. Nos services de défense, de renseignement et d'affaires étrangères ont tous été d'une importance cruciale. Nous les avons considérés comme notre première ligne de défense dans le monde.

Il est primordial que nos affaires étrangères et nos capacités de défense soient telles que nous puissions défendre les valeurs canadiennes sur notre territoire, certes, mais également et avec la même vigueur à l'étranger.

Les alliancistes l'affirment depuis un bon moment déjà. C'est avec un sentiment confus que je constate aujourd'hui qu'un ministériel fait sienne notre position. En rétrospective, j'aurais préféré qu'il l'ait fait sienne, et officiellement, il y a quelques années déjà. Je suis néanmoins ravi qu'il le fasse aujourd'hui. Mieux vaut tard que jamais. Je le rappelle aux députés d'en face, il vaut mieux plutôt tard que jamais qu'ils fassent leur cette vision d'avenir du Canada, vision que nous préconisons depuis longtemps déjà.

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je ne prendrai qu'une demi-minute environ pour traiter de la réalité.

Le député a parlé du Luxembourg. Le Luxembourg dépense 90 millions de dollars pour la défense. Il n'a ni armée de terre, ni marine, ni armée de l'air. Je crois qu'il a une sorte de défense intérieure antiaérienne. Le Luxembourg est un merveilleux pays à visiter; je vous le recommande à tous.

En fait, le Luxembourg est de la même taille que la ville d'Oshawa et il a à peu près la même population. Je ne vois pas en quoi il pourrait être un point de comparaison, étant donné que les dépenses du Canada en matière de défense atteignent 11,9 milliards de dollars et qu'il s'agit des septièmes dépenses en importance des pays membres de l'OTAN. Nous devrions examiner les dépenses réelles; une somme de 11,9 milliards de dollars se compare guère à 90 millions de dollars.

Le député soulève sans cesse des éléments qui n'ont rien à voir avec la réalité. Pourrions-nous nous en tenir à la réalité, au fait que les dépenses du Canada sont les septièmes en importance parmi celles des membres de l'OTAN?

*Les crédits*

• (1240)

**M. Brian Pallister:** Monsieur le Président, la réalité c'est que nous nous classons à l'avant-dernier rang parmi les pays membres de l'OTAN. Comme le député l'a dit, nous devançons un pays dont la superficie équivalait à celle de la ville d'Oshawa, et il n'y a pas de quoi s'enorgueillir de cela. La réalité, c'est que nos dépenses avaient l'habitude d'être considérablement plus élevées. Notre pays avait l'habitude d'investir dans sa défense et sa sécurité. Ce n'est plus le cas maintenant. Le gouvernement est coupable d'encaisser les dividendes de la paix. Il est coupable de tenir notre sécurité pour acquise. Le député d'en face le sait et il ne devrait pas essayer de trouver des excuses pour justifier cela.

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur la motion présentée en cette journée de l'opposition, à titre de porte-parole principal de l'Alliance canadienne en matière de défense.

Nous jouons un rôle important dans les débats de la Chambre et par rapport aux événements qui se produisent dans notre pays. À titre de députés de l'opposition officielle, nous avons le devoir de signaler les faiblesses du programme gouvernemental. À titre de porte-parole en matière de défense, j'ai le devoir de signaler les faiblesses du ministère de la Défense de notre pays, mais aussi ses forces; lorsque le gouvernement s'oriente dans la bonne direction, nous devons le reconnaître, mais nous devons aussi le mentionner clairement lorsque nous estimons qu'il s'engage dans la mauvaise voie ou qu'il ne fait tout simplement pas assez.

À titre de porte-parole en matière de défense, je commencerai par féliciter le gouvernement de s'être engagé auprès de nos alliés dans la guerre contre le terrorisme. L'engagement qu'il a annoncé la semaine dernière est très raisonnable dans les circonstances. Autrement dit, compte tenu des moyens dont nous disposons et de l'état de nos forces armées, cet engagement est significatif et substantiel. C'est le meilleur que le Canada pouvait prendre dans les circonstances. Je félicite le gouvernement d'avoir bien évalué nos forces et nos faiblesses et d'avoir pris la bonne décision.

Nous nous sommes engagés à fournir quelque 2 000 hommes et femmes provenant surtout de la marine, mais aussi un fort contingent de l'aviation, de façon à vraiment aider nos alliés. Je tiens à assurer le gouvernement de tout mon appui. Je l'appuie entièrement dans cette affaire.

La motion vise à condamner les attaques dont a été victime notre allié de l'OTAN. On a condamné ici de toutes sortes de façons ce que les terroristes ont fait. Aucun d'entre nous ne saurait trouver les mots qu'il faut pour vraiment exprimer ce que nous inspirent les attaques perpétrées non seulement contre les États-Unis, nos amis et alliés, mais aussi contre des pays démocratiques et libres. Je ne crois pas qu'on puisse vraiment exprimer cela en mots. Évidemment, nous comprenons tous le tort que ces attaques ont causé. Nous y voyons une grande injustice. Nous appuyons tous les mesures qu'il faudra prendre pour résoudre la situation et s'assurer que cela ne se reproduise plus. Nous devons nous attacher à traduire en justice les personnes qui ont commis ces actes haineux et nous assurer que cela ne se reproduise plus. Il y a beaucoup de choses que nous pourrions et devrions faire à cet égard.

Je dois dire que j'ai été renversé par la déclaration de la ministre de la Coopération internationale. En réponse à une question qui lui a été posée il y a moins d'une demi-heure, elle a fait une déclaration absolument renversante. Elle a soutenu que, si nous parvenions à enrayer la pauvreté, nous n'aurions pas à craindre de nouvelles attaques terroristes. Cela m'a coupé le souffle.

À titre de ministre, elle devrait savoir que la pauvreté n'a pas grand-chose à voir avec les attaques terroristes. Bon nombre de ces terroristes sont de familles bien nanties. Ils ont beaucoup d'argent. Le problème n'a rien à voir avec la pauvreté. Il tient plutôt aux forces du mal. Si le gouvernement refuse de reconnaître qu'il doit combattre les forces du mal, s'il laisse un de ses membres continuer d'affirmer que la pauvreté est la cause du terrorisme, il ne nous reste que peu d'espoir de vaincre ce fléau.

J'exhorte le premier ministre à faire savoir très clairement aux Canadiens qu'il ne partage pas l'avis de la ministre de la Coopération internationale et qu'il ne croit pas que la pauvreté a mené à ces attaques terroristes. Je juge important que le premier ministre apporte cette précision. J'espère qu'il le fera d'ici la fin de la journée.

La motion invite également la Chambre à affirmer son soutien aux hommes et aux femmes des Forces canadiennes qui se portent bravement à la défense de notre pays. J'en profite aujourd'hui pour dire que je suis très fier des membres des Forces armées canadiennes. En fait, les mots me manquent pour dire à quel point je suis fier d'eux.

• (1245)

Nos militaires, hommes et femmes, accomplissent un excellent travail en notre nom. Ils sont disposés à faire tout ce qui s'impose pour que le Canada, les Canadiens et nos alliés soient à l'abri des actes terroristes et de toute mesure dirigée contre notre pays ou notre population. Les mots me manquent pour exprimer toute la fierté que je ressens. Je les remercie de leurs interventions passées et actuelles au service de leur pays, pour nous protéger. Je suis fier d'eux et du travail qu'ils accomplissent.

Certaines des meilleures personnes au monde font partie de nos forces armées. Elles n'ont rien à envier à qui que ce soit dans le monde. Ce sont de bonnes personnes. Elles sont bien formées. Sur le plan individuel, on ne peut trouver mieux formées. Il y a un manque de formation sur le plan collectif, et c'est là une question sur laquelle le gouvernement doit se pencher, mais cela n'enlève rien aux personnes elles-mêmes. Je suis fier que nous comptons sur les personnes les mieux formées.

La motion précise que nous voulons affirmer notre soutien aux hommes et aux femmes des forces armées. Ils constituent notre plus importante force de sécurité, et ce fait devrait être reconnu.

J'accueille favorablement l'appui énergique manifesté par le gouvernement à l'égard des militaires car, si nous regardons ce qui s'est passé au cours des 30 dernières années, cet appui énergétique n'y était pas. Pendant 30 ans, le gouvernement ne s'est pas préoccupé suffisamment des forces canadiennes et de nos militaires. C'est en grande partie ce qui explique le nombre sans cesse moins grand d'hommes et de femmes servant dans les forces armées et le manque d'appui en ce qui concerne notamment les crédits et l'obtention de matériel moderne.

Si un gouvernement n'est pas d'avis que des forces armées puissantes s'imposent, il ne verra certes pas alors à ce que nous en ayons. C'est ce qui s'est produit pendant trop longtemps. Il est donc réconfortant d'entendre les propos de certains ministres qui appuient fermement les hommes et les femmes de nos forces armées et le secteur militaire proprement dit. C'est tout un revirement, et il est fort apprécié. J'espère qu'il laisse présager encore de meilleurs jours.



*Les crédits*

Ces mots constituent un premier pas dans la bonne direction, mais ce n'est pas assez. Le gouvernement doit assurer un financement adéquat. Le ministre de la Défense dit toujours que nous dépensons davantage que tous nos alliés de l'OTAN sauf sept, mais il faut tenir compte de la dimension de ces pays. Ils ont des populations de quatre ou cinq millions d'habitants ou même moins dans la plupart des cas. Ce que le ministre omet de dire, c'est que notre pays est l'avant-dernier pays de l'OTAN quant à ses dépenses exprimées en pourcentage du produit intérieur brut, ce qui est la mesure de la richesse dans notre pays. Nous sommes largement sous la moyenne en termes de dépenses par habitant, ce qui est une autre mesure utile. Il est inacceptable qu'un pays aussi riche que le Canada se situe sous la moyenne quant à ses dépenses militaires. Il ne suffit pas de dépenser, mais c'est un début.

Outre une injection de fonds, il faut abolir toute ingérence politique dans le secteur militaire. Cette ingérence se manifeste de diverses façons. L'embauche doit être faite uniquement selon le mérite, c'est-à-dire que nous devons embaucher les meilleurs sans égard à la race, à la religion, au sexe ou à toute autre caractéristique du genre. L'ingérence politique nous a éloignés de cette situation au cours des dernières années et il faut mettre fin à une telle ingérence.

De même, il faut abolir l'ingérence politique dans les approvisionnements, dans l'achat de matériel. On peut tous citer l'exemple du remplacement des hélicoptères Sea King. Dans ce dossier, l'ingérence politique est venue directement du premier ministre. C'est une ingérence comme jamais moi-même et tous ceux à qui j'en ai parlé n'en avons vue auparavant. Le gouvernement a annulé l'engagement du précédent gouvernement conservateur à acheter des hélicoptères EH-101 pour remplacer les hélicoptères maritimes et de recherche et sauvetage. Il a ainsi renoncé à l'achat du meilleur appareil, de l'hélicoptère le plus performant et offrant le meilleur rapport qualité-prix. Il faut absolument mettre fin à une ingérence politique de la sorte.

• (1250)

J'appuie totalement la motion. J'appuie les hommes et les femmes de nos Forces canadiennes. Je suis fier d'eux et les Canadiens le sont aussi. J'appuie tout effort de la part du gouvernement en vue de renforcer nos forces armées afin que les militaires sachent qu'ils feront face aux situations dangereuses avec le meilleur équipement que le pays puisse leur offrir au lieu de ce qu'ils ont maintenant.

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite mon collègue de Lakeland. Il fait un excellent travail comme porte-parole en matière de défense nationale. Comme le dit l'expression, il est dans le coup lorsqu'il reconnaît le mérite des membres des Forces armées canadiennes. Je l'en félicite.

Je tiens à dissiper certains malentendus et craintes qui pourraient exister au sujet du budget des dépenses militaires. Dans les trois derniers budgets, le gouvernement a augmenté les dépenses du secteur militaire de 3 milliards de dollars, ce qui place le Canada au septième rang parmi les pays de l'OTAN.

Je sais que mes collègues ne veulent pas entendre parler de cela, mais en termes de valeur réelle en dollars, la Turquie consacre 7,7 milliards de dollars au titre des dépenses militaires et la Grèce, 3,3 milliards. Le Luxembourg, pour sa part, dépense 90 millions de dollars comme certains collègues l'ont souligné. Ce sont les indicateurs que nous utilisons.

Comparons maintenant le PIB, un exercice qui s'avère toujours intéressant s'il n'y a aucun autre objet de comparaison lorsqu'on cherche une faille. Les États-Unis occupent la seconde place pour ce

qui est du PIB. Ils ont le budget militaire le plus imposant du monde, en l'occurrence 343 milliards de dollars. Lorsque nous comparons des budgets et des chiffres, nous devrions d'abord convertir les données en dollars réels.

Mon collègue reconnaît-il que le Canada se classe septième parmi les 19 pays de l'OTAN en matière de dépenses militaires en dollars réels? Reconnaît-il que le secteur militaire est le plus important poste de dépenses du gouvernement fédéral? Sait-il que la Défense nationale est le principal employeur au gouvernement fédéral et le ministère qui possède le plus d'actifs?

Mon collègue sait peut-être que les gens s'imaginent parfois qu'il est facile de faire des compressions dans le secteur militaire. Toutefois, il devrait reconnaître qu'avec les trois derniers budgets, le gouvernement a haussé les dépenses militaires de 3 milliards de dollars.

**M. Leon Benoit:** Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. Le gouvernement doit reconnaître la situation telle qu'elle est et telle que le pays tout entier la connaît. Tant qu'il ne dira pas qu'il n'a pas engagé des sommes suffisantes et qu'il doit faire mieux, il n'y aura aucun espoir d'amélioration pour nos forces armées.

J'aimerais que le député admette que nous n'investissons pas suffisamment dans les forces armées. La mesure la plus courante, quand on parle de dépenses de ce type, est le pourcentage du PIB. À cet égard, nous arrivons à l'avant-dernier rang des pays de l'OTAN.

Le député veut tellement trouver un domaine dans lequel nous faisons relativement bonne figure qu'il nous compare à des pays comme la Norvège, dont la population se situe entre 3 et 4 millions d'habitants, et le Danemark, qui compte entre 5 et 6 millions d'habitants. Ce sont des pays extrêmement petits et pourtant il compare le total de nos dépenses militaires aux leurs. Cette comparaison ne veut rien dire.

Le pourcentage du PIB est une mesure complètement valable. Une autre mesure intéressante est les dépenses par habitant. Combien investissons-nous dans les forces armées pour chaque homme, chaque femme, chaque enfant de notre autre pays? À cet égard, le Canada se situe bien en deçà de la moyenne. Pour ce qui est des dépenses, le Canada n'a pas tenu son engagement envers les forces armées, et ce, d'après toutes les mesures valables dont nous disposons.

Je demande au député de le reconnaître. Il devrait commencer par admettre que oui, nous ne faisons pas autant que nous le pourrions. Je ne l'attaquerais pas pour cela. Je l'appuierais. Il devrait ensuite dire que nous allons faire mieux et indiquer comment nous allons nous y prendre. Entre autres, il faudra engager des sommes supplémentaires car, sans argent, on n'y arrivera pas. L'argent n'est pas tout, mais il faut investir davantage dans nos forces armées et le faire rapidement.

• (1255)

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD):** Monsieur le Président, le député pourrait-il commenter la réponse du secrétaire parlementaire, qui a parlé de ce que le gouvernement dépensait et de ce qu'il allait dépenser en plus? Est-ce que le gouvernement dépense suffisamment?

*Les crédits*

J'espère que le 11 septembre a été une sonnette d'alarme pour le gouvernement. Dans quelle mesure sommes-nous prêts à nous défendre si nous devons le faire? Dans quelle mesure sommes-nous prêts à tenir notre rôle dans le jeu de la protection internationale afin de protéger les pays que nous avons toujours protégés et que nous devons protéger à l'avenir? Le député pourrait-il dire ce qu'il en pense?

**M. Leon Benoit:** Il est clair que non, monsieur le Président. Le gouvernement du Canada ne dépense pas assez en ce qui a trait à nos forces militaires. On peut le démontrer de plusieurs façons.

Le gouvernement a exposé ses engagements dans le livre blanc de 1994. Il ne respecte pas ses propres engagements. Nous pouvons commencer à le mesurer à cette aune. Le gouvernement ne répond vraiment pas aux attentes quant aux effectifs et quant au financement. Il a réduit les dépenses militaires de 30 p. 100 en termes réels. Il a réinjecté un peu de fonds, mais le chiffre de 3 milliards de dollars est très exagéré. Il faut une véritable augmentation des dépenses militaires entre autres changements. Les Canadiens y seraient favorables.

[Français]

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je vous signale que je vais partager le temps qui m'est imparti avec mon honorable collègue de Mercier.

Je me joins à toutes les interventions qui ont été faites ce matin pour avouer que oui, depuis le 11 septembre, les choses ont changé et continuent de changer à une vitesse assez impressionnante. On a vu passer toute la gamme des émotions. Depuis le 11 septembre, on a vu le pire et le meilleur de l'être humain. Un mois après les attentats, on est dans une espèce de phase où on est toujours en train d'essayer de trouver le chemin le plus mesuré et le plus analysé possible. Il va falloir également qu'il soit le plus humain possible.

C'est sûr que le jour de l'attentat, on a vu des gens désespérés, désorganisés, qui n'auraient jamais pu imaginer ce qui leur arrivait. Par la suite, on a vu les sentiments évoluer vers une espèce de rage et de vengeance. Deux ou trois semaines plus tard, au moment où les attaques ont commencé sur l'Afghanistan, on a vu que la réponse était un peu plus mesurée.

Maintenant, on est à un autre carrefour. Après huit ou neuf jours de bombardements intensifs sur l'Afghanistan, je trouve que c'est le moment de faire le point à la Chambre des communes.

Si j'examine la motion qui est devant nous, elle contient, grosso modo, trois volets. Tout d'abord, on réaffirme la condamnation des actes terroristes du 11 septembre contre nos alliés de l'OTAN, les États-Unis. C'est quelque chose qui a été fait depuis un mois; les gens ont continuellement dénoncé ces attaques. Je pense que cela va constituer probablement l'un des gestes les plus ignobles de l'humanité. Je suis certain que dans 50 ou 100 ans, on va encore parler de cette date fatidique du 11 septembre.

Il faut également dire que l'on condamne cet acte terroriste du 11 septembre mais, comme je le disais, on est actuellement à un carrefour; on est en train d'essayer de recalibrer nos actions. Il y a encore des choses inquiétantes. La situation évolue, on parle maintenant de plus en plus de bioterrorisme et les cas reliés à l'anthrax se multiplient aux États-Unis comme ailleurs.

Le geste posé le 11 septembre a agi comme un détonateur et on est en train de réaliser que cela peut avoir plus d'impact que l'on pense. C'est pour cela qu'il est important, à mon avis, qu'on se penche sur une motion comme celle d'aujourd'hui pour essayer de recalibrer notre action.

Dans le deuxième volet de la motion, on parle des courageux Canadiens. J'ajouterais qu'il y a certainement de très courageux et courageuses Québécois et Québécoises à l'intérieur du contingent qui va se rendre en Afghanistan ou dans la région comme telle.

Je dois également ajouter ma voix à ceux qui disent que les efforts qui sont demandés au Canada sont à la hauteur de ce que le Canada peut donner. Je sais que le ministre de la Défense nationale parle sûrement au secrétaire de la Défense américaine. Ce dernier n'est quand même pas pour demander au Canada d'investir toute sa flotte, son aviation et ses forces terrestres, car il sait qu'on est incapable de le faire.

Je ne veux pas entretenir un langage ou un discours guerrier, mais il s'agit qu'il se produise un événement comme celui du 11 septembre pour constater qu'on est très dépourvu du point de vue militaire. C'est vrai qu'au comité parlementaire, ministre m'a répondu que le budget du Canada en matière de défense est quand même le sixième ou le septième plus gros budget des alliés de l'OTAN qui sont 19. Cependant, ce n'est pas ainsi qu'on juge de l'effort d'un pays. On juge de l'effort de participation d'un pays par le pourcentage du PIB qu'il consacre à la défense.

À cet égard, on est l'avant-dernier de la classe. Il n'y a que le Luxembourg qui investit moins que nous dans la défense nationale. Tous les autres pays investissent davantage. Cela peut être des budgets plus petits que celui du Canada, car forcément, si leur économie est plus petite, leur budget sera aussi plus petit. Autrement dit, il peut y avoir des pays plus petits que le nôtre qui, du point de vue budgétaire, investiront plus d'argent que le Canada.

Mais nos gens qui sont déployés là-bas partent avec les capacités dont ils disposent. C'est surtout un appui naval, comme on peut le voir actuellement. Pour ce qui est du groupe tactique, on ne veut pas trop en parler, parce que, effectivement, il s'agit de troupes d'assaut et de guérilla qui vont entrer un peu à l'improviste. C'est assez difficile de dire qu'on envoie un certain nombre de personnes, parce ce serait un peu comme si on télégraphiait notre plan d'action aux terroristes. Je comprends très bien la réserve du gouvernement à cet égard, mais il faut quand même comprendre que l'effort demandé n'est pas un gros effort. On dit que ces gens vont aller défendre la démocratie.

● (1300)

C'est vrai et il est peut-être temps que les Canadiens et les Québécois constatent que, avec de tels événements, il est important d'investir un peu plus d'argent. Cela ferait en sorte que si un autre événement se produit, on ne sera pas pris au dépourvu comme c'est le cas actuellement. Le Bloc québécois dit donc oui au deuxième volet.

Maintenant, parlons de l'importance de convoquer des comités. Pour nous, c'est un premier pas, mais comme on le sait, nous demandons plus que cela. On s'appête à envoyer 2 000 personnes dans un champ d'opérations extrêmement dangereux, et il n'y aura aucun vote à la Chambre. On sait comment fonctionne notre démocratie: il y a l'exécutif, soit le Conseil des ministres; il y a le législatif, soit nous, les députés de la Chambre des communes; et il y a le judiciaire. Pour l'instant, tout cela est uniquement entre les mains de l'exécutif.

*Les crédits*

On va nous dire qu'on nous permet de débattre, mais la tâche d'un député, ce n'est pas seulement de débattre, c'est aussi de voter. Nous représentons la population à la Chambre et nous écoutons ce que la population nous dit. Les gens nous disent qu'ils veulent ceci ou cela. Dans le contexte actuel, beaucoup de gens nous parlent de ce qui se passe. On ne veut pas seulement venir dire ici ce qui se passe. On veut prendre position pour les gens que l'on représente; on veut voter.

Je dis bravo à un débat, mais ce débat ne se conclut pas par un vote. Ce soir, nous voterons sur une motion, mais ce que nous voudrions, c'est voter sur l'envoi de gens, l'envoi de troupes, l'envoi de la marine là-bas. Si on regarde un peu les déclarations du Parti libéral de l'époque, c'est on ne peut plus clair.

À l'époque, le vice-premier ministre disait: «Les libéraux insistent sur le fait qu'avant de faire participer les Canadiens à toute offensive, la question devra d'abord être présentée au Parlement et faire l'objet d'un vote, de la même façon qu'on avait procédé dans le cas de la Corée.» Il est donc clair que le Parti libéral, lorsqu'il était dans l'opposition, voulait la même chose que nous.

Le livre rouge de 1993 dit:

Nous élargirons le droit de regard du Parlement sur les grandes décisions de politique étrangère, comme les déploiements des Casques bleus (...)

Nous sommes en train de déployer 2 000 personnes. On peut dire notre mot, mais on ne vote pas.

Dans le livre rouge de 1997, on retrouve la même chose:

L'indépendance et l'efficacité de notre politique étrangère reposent sur la participation des Canadiens et des Canadiennes par le biais d'organisations et d'institutions publiques et non gouvernementales. Grâce au gouvernement libéral, le Parlement et ses comités ont permis plus que jamais aux citoyens de participer à la définition de la politique étrangère.

Il est clair que nous voudrions qu'un vote ait lieu. Il est clair que nous serons favorables aux trois volets de la proposition qui est devant nous.

Les troupes ne sont pas encore parties, elles sont en préparation. Il est vrai que ce que nous voudrions vraiment, c'est un vote à la Chambre. Je ne vois pas ce que craint le gouvernement, il a déjà la majorité à la Chambre. Il a déjà l'appui de presque tous les partis d'opposition. Nous sommes un peu d'accord avec ce qu'il a fait jusqu'à maintenant pour ce qui est de l'engagement. Pourquoï, on nous pas un pas supplémentaire, en disant: «On vous écoute, on vous laisse débattre, maintenant, on va vous demander de voter là-dessus»?

D'autres parlements donnent l'exemple. Actuellement, les Français sont en train de dire qu'avant d'envoyer des troupes, ils vont certainement demander à l'Assemblée nationale de décider si elles y vont ou pas et quel nombre sera envoyé.

Oui, le monde a changé. Oui, nous sommes actuellement à un carrefour. Le Bloc québécois a dit oui à trois reprises aux trois volets. On dira probablement 38 fois oui sur cette motion. Je pense que si le gouvernement disait que nous allons voter avant d'envoyer les troupes, le Bloc québécois appuierait cela. Ces gens vont mettre leur vie en danger et cette décision a des impacts économiques, politiques et militaires. Il faut que la Chambre des communes décide si on envoie des troupes ou pas et quel sera le nombre. Il faut que nous participions à cette décision.

Le Bloc québécois va appuyer la motion du PC/RD. J'espère que d'ici le départ des troupes, le gouvernement se rendra à la raison et qu'il soumettra la Chambre des communes à un vote sur notre participation dans ce conflit international.

● (1305)

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, l'horreur des événements qui se sont produits le 11 septembre à New York et à Washington a troublé tout le monde, et pas seulement le monde occidental.

Pour les Nord-Américains, pour les Américains et pour les Québécois et les Canadiens, cela a été la fin de ce qu'on pensait être acquis, c'est-à-dire que notre propre territoire était inattaquable, qu'il était inviolable. Je dis: «notre territoire», parce qu'à Montréal, on est à 500 kilomètres de New York. Plusieurs personnes au Québec étaient touchées, parce qu'on y préparait le Printemps du Québec et qu'il y avait plus de 120 personnes là-bas, et qu'au lieu de préparer un événement au premier étage du World Trade Center, cela aurait pu être au 80<sup>e</sup>. Alors, on a été touchés pour vrai.

Plus le temps passe et plus nous voyons toute l'ampleur de la crise qui a été suscitée, plus il nous faut affirmer que la lutte au terrorisme doit être internationale et que l'ONU doit y jouer un rôle central.

Le Bloc québécois, à plusieurs reprises, est intervenu en ce sens pour dire que l'objectif d'une riposte qui devait être ciblée, qui doit épargner les militaires, ne doit pas être la vengeance. Le Conseil de sécurité de l'ONU a donné son aval, mais en Afghanistan seulement. Le Bloc québécois est intervenu pour dire: «Cela ne doit pas être une vengeance. Cela ne doit pas opposer une civilisation à une autre, arabe ou musulmane.»

La lutte contre le terrorisme touche tout le monde, parce qu'elle ne laisse aucun pays indifférent. C'est vrai des démocraties au premier chef, mais c'est vrai également de tous les pays. Et c'est pourquoï il y a un engagement, mais un engagement, on le sait, à géométrie variable.

Alors, je ne répéterai pas qu'effectivement, il faut des mesures de sécurité, mais il ne faut pas sacrifier la liberté au nom de la liberté. Oui, il nous faut une loi antiterroriste suivant les conventions internationales qu'on a déjà signées et qu'il nous faudra ratifier, et oui, il nous faut des frappes ciblées. Mais on passerait complètement à côté de la coche—pour parler québécois—si on pensait que l'action s'arrête là, parce que là, on se tromperait gravement.

Il faut profiter de la circonstance pour comprendre à quel point la disparité croissante entre les pays riches et les pauvres fait le jeu de ceux qui refusent, justement, la démocratie et la liberté, les droits, les droits des femmes. Si on veut continuer à défendre un monde de droits et de libertés, il faut s'assurer que cela ne veuille pas dire pour les uns la pauvreté, et pour les autres la richesse, parce que, alors, cela ne se produira pas.

Il faut profiter de la situation pour dire à quel point il est important, dans cette mondialisation qui se fait, dans les politiques commerciales, dans la politique des affaires étrangères canadiennes—que le nouveau ministre des Affaires étrangères voulait axer davantage sur le commerce, mais dont je pense qu'il commence à comprendre qu'elle ne peut pas avoir cet objectif—il faut, dis-je, que l'accent soit mis sur la conscience que des millions de jeunes sans espoir, souvent dans des pays arabes ou musulmans, sont un terreau fertile pour le terrorisme s'ils ne reçoivent pas un signal fort et s'ils ne développent pas un espoir à l'effèt que pour eux aussi, il y a du développement, pour eux aussi, il y a éducation, santé, culture, mais culture suivant leur propre richesse ancestrale profonde.

*Les crédits*

• (1310)

On ne peut pas se contenter de célébrer le courage des jeunes qui partent. Il faut le faire parce que rien n'est certain. Cependant, si on ne veut pas que des sacrifices, s'il y en a, soient perdus, il faut que de notre côté, on travaille de toutes nos énergies à faire en sorte que ce monde soit moins injuste, moins inégal, un monde où pour vrai, il puisse y avoir des conditions de développement de la démocratie, de droits égaux pour les femmes, des conditions d'éducation et de santé pour les jeunes.

Ce n'est pas pour rien, je crois, que les premiers pays à s'engager aux côtés des États-Unis ont été, d'une part, la Grande-Bretagne, travailliste, social-démocrate et la France, social-démocrate, qui a aussi une longue tradition de défense des droits et libertés, où le premier ministre et le président ont dit qu'il n'était pas question d'un appui pour autre chose que cette campagne ciblée en Afghanistan, et il y a aussi l'Allemagne, social-démocrate.

Je suis contente de le dire, parce qu'il est en effet troublant de se retrouver aujourd'hui, après ces années où nous estimions que désormais, la seule utilité qu'aurait l'armée canadienne, qui comprend de nombreux Québécois et Québécoises, serait les campagnes de maintien de la paix et d'aide pour les catastrophes civiles et humanitaires. Mais on redécouvre tout à coup, avec trouble, qu'elle pourrait avoir encore une autre fonction.

Il y a un aspect de mon propos que je voudrais réitérer, c'est celui du rôle de l'ONU, qui est aussi de dire et de s'assurer que la justice sera une justice internationale. C'est pourquoi le Bloc québécois a demandé à répétition au gouvernement de se commettre pour que ben Laden, qui a en quelque sorte reconnu sa responsabilité, en tout cas, c'est la compréhension que j'en ai, soit traduit devant une cour internationale.

Des citoyens de très nombreux pays ont perdu la vie au World Trade Center. L'action des terroristes est de nature internationale. Elle est de nature à troubler l'ensemble des pays démocratiques.

Par rapport à cette action, il est essentiel qu'on invite la cour pénale internationale, qui sera formée, à se saisir des crimes de terrorisme, mais en même temps, en attendant que cette cour soit formée, il faudrait que, sous l'égide de l'ONU, par le biais du Conseil de sécurité, un tribunal international spécial soit créé pour entendre les responsables et leurs complices de ce terrible attentat.

• (1315)

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de ma collègue, la députée de Mercier, pour laquelle j'ai beaucoup de respect. Nous travaillons ensemble au Comité permanent des affaires étrangères.

Je dois avouer que je vois une contradiction profonde dans sa position. D'un côté, elle dit que c'est essentiel que les Nations Unies jouent le rôle principal, qu'il y ait une cour internationale pour poursuivre en justice les responsables des attentats, des crimes contre l'humanité du 11 septembre. Mais en même temps, elle dit que le Bloc appuie cette motion, et ce qui est pire, que le Bloc appuie les frappes des États-Unis et du Royaume-Uni.

Elle parle d'une campagne ciblée. Mais la députée sait fort bien qu'au contraire, ce n'est pas une campagne ciblée. Il y a beaucoup d'innocentes victimes, comme les travailleurs des Nations Unies qui font le déminage; il y a les innocentes victimes d'une autre bombe; on parle d'erreur d'ordinateur.

Combien y a-t-il de victimes innocentes? Combien de temps les États-Unis prendront-ils la loi, avec le Royaume-Uni bien sûr et quelques autres pays, y compris le Canada? Mais ce ne sont pas les

Nations Unies. Les États-Unis n'ont pas donné de preuves aux Nations Unies, ils les ont données à l'OTAN.

Je demande donc à la députée de Mercier comment le Bloc peut-il appuyer les frappes américaines, quand il sait que cela fait plus de victimes innocentes et plus de martyrs et que cela ne remet pas les responsables à la justice?

**Mme Francine Lalonde:** Monsieur le Président, je pourrais dire que mon collègue, avec lequel je travaille souvent, et avec lequel je suis souvent en accord, m'apparaît aussi être en contradiction.

J'apprécierais qu'il soit avec nous pour insister afin que les Nations Unies prennent une place plus importante. Qu'il soit avec nous aussi, avec les collègues socialistes d'Europe. Ceux-ci ne disent pas: «Non, nous laissons ben Laden s'en sortir.» Il faut que la communauté internationale prenne position, mais il faut aussi avoir une action qui s'exerce à deux niveaux, dans deux directions différentes.

C'est d'ailleurs comme cela que nous serons forts, beaucoup plus que si, d'un côté, on dit qu'il faut que les Nations Unies soient là, et qu'en même temps, on refuse un appui qui, par ailleurs, a été reconnu par le Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité n'a pas dit aux États-Unis qu'ils n'avaient pas le droit. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a dit aux États-Unis qu'ils avaient le droit...

**M. Svend Robinson:** Non, ce n'est pas exact.

**Mme Francine Lalonde:** Je regrette, vous regarderez vos papiers, je regarde les miens. Au Conseil de l'Europe, cela faisait partie de la résolution de ce Conseil. Le Conseil de l'Europe est extrêmement soucieux du respect des conventions internationales. Bien sûr, il ne peut pas se prononcer à la place de chacun des pays, mais l'ensemble des éléments de sa résolution comportait ce point.

L'important, c'est qu'il y ait une riposte ciblée avec les Nations Unies. Je déplore solennellement la mort des quatre travailleurs humanitaires et des villageois. On a l'information qu'ils seraient morts à la suite des frappes. Oui, c'est terrible, mais la communauté internationale ne pouvait pas rester sans réponse. Mais cette réponse ne peut pas être que militaire; cette réponse ne peut pas être que de la sécurité intérieure des pays; elle ne peut pas être que des lois antiterroristes.

Cette réponse doit être aussi celle que j'ai mentionnée, le signal nécessaire par rapport à cet accroissement de la pauvreté et cet écart entre les pays riches et les pays pauvres.

Demain, ce sera l'occasion pour nous d'en parler davantage, car c'est la Journée internationale de lutte contre la pauvreté. J'espère que mon honorable collègue sera d'accord avec moi sur cette question.

• (1320)

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, je suis heureuse de participer à ce débat aujourd'hui.

[Traduction]

Je suis heureuse que nous ayons aujourd'hui un débat sur les défis incessants auxquels nous sommes confrontés à la suite de l'horreur absolue des atrocités du 11 septembre qui ont affligé notre région du monde et fait des milliers et des milliers de victimes en trois différents endroits des États-Unis; elles ont d'ailleurs causé la mort de ressortissants d'une soixantaine de pays.

*Les crédits*

Je parlerai d'abord très brièvement de la motion elle-même pour ensuite parler plus longuement de ce que moi, mon parti et mes collègues à la Chambre des communes considérons vraiment comme la nécessité d'apporter une réponse beaucoup plus globale à l'horrible défi auquel nous faisons face à la suite de la crise terroriste qui a littéralement explosé sur la scène mondiale le 11 septembre.

Brièvement donc, la motion à l'étude comporte trois parties. Elle invite d'abord tous les députés à réaffirmer leur condamnation des atrocités commises le 11 septembre, et je me permets de dire que mes collègues se joignent de nouveau à tous les députés à la Chambre pour faire exactement cela. Comme nous le savons, les cinq partis ont eu l'occasion d'exprimer carrément leur condamnation le tout premier jour de session de la Chambre après les événements du 11 septembre.

Quelles que soient nos divergences d'opinion quant à la nature et à l'étendue de la riposte aux atrocités du 11 septembre, nul ne devrait affirmer que des députés conseillent de tendre l'autre joue ou préconisent une politique d'apaisement ou une politique voulant que nous continuions de faire comme avant. C'est tout simplement faux.

En 1916, le célèbre poète Yeats a écrit que tout avait changé, «changé absolument». Cela dit tout pour nous tous en ce qui concerne les événements du 11 septembre. Tous les citoyens responsables du monde entier sont interpellés et tous les parlementaires doivent répondre à l'appel qui leur est lancé de jouer un rôle de premier plan dans la riposte qui convient aux horreurs du 11 septembre.

Qu'il soit clair également que les atrocités perpétrées le 11 septembre constituent un crime, un horrible crime, un crime contre l'humanité. Il importe que nous le disions clairement parce que c'est cela qui doit nous servir de guide dans notre riposte aux atrocités du 11 septembre. Nous savons que lorsqu'il s'agit de crimes, une réaction à la criminalité s'impose et que nous devons recourir à tous moyens à notre disposition dans le monde pour traduire devant la justice ceux qui ont perpétré ces crimes effroyables.

Les actes terroristes du 11 septembre constituent aussi des actes qui ont causé une crise internationale. En conséquence, notre réaction à ces crimes doit également être vraiment internationale. À mesure que les gens prennent conscience des répercussions de ces actes, de plus en plus d'entre eux demandent aux pouvoirs publics de concevoir une réplique conforme à la primauté du droit, car nous sommes aux prises avec des crimes contre l'humanité. C'est pourquoi nous avons toujours préconisé l'établissement d'un tribunal international spécial, sous les auspices des Nations Unies, semblable à ceux qui ont été mis sur pied pour les horreurs survenues au Rwanda, dans l'ex-Yougoslavie et dans l'écrasement de Lockerbie.

• (1325)

Ces situations ne sont pas du tout les mêmes, mais le pouvoir moral et juridique de s'attaquer à ces crimes contre l'humanité qui constituent littéralement une crise mondiale, doit revenir aux Nations Unies, le seul organisme vraiment international qui existe justement dans le but de punir les crimes internationaux et de faire face aux types de menaces à la paix et à la sécurité dans le monde entier que constituent des actes comme ceux qui se sont produits le 11 septembre.

Que ferait un tel tribunal international? Il ferait ce que nous faisons lorsque nous sommes confrontés à des crimes terribles. Il mettrait en accusation, il arrêterait, il jugerait et punirait les auteurs de ces crimes horribles. Il est tout à fait inacceptable de décider qu'un pays ou une coalition d'un pays, aussi large soit-elle, a le droit d'être à la fois juge, jury et bourreau dans le cas de crimes horribles. Aucun

pays ou coalition de pays ne peut s'arroger le droit de se faire justice, car si nous permettons que cela se produise, nous tombons alors dans l'anarchie et les conséquences pour la paix et la sécurité du monde à l'avenir sont vraiment terrifiantes.

Soyons clairs: je ne suis pas une timorée et mon parti non plus. Le recours à la force peut être nécessaire pour traduire en justice les auteurs de ces crimes, mais assurons-nous que le pouvoir moral et juridique de prendre des mesures pour les traduire en justice, y compris au besoin le recours à la force, s'appuie sur la primauté du droit, sous les auspices des Nations Unies.

Nous ne pouvons tout simplement pas choisir les représailles et les frappes militaires plutôt que la justice internationale et beaucoup de personnes avec beaucoup plus d'expérience en droit international, en relations internationales et en diplomatie internationale défendent ce point de vue. Permettez-moi d'en citer une, soit Geoffrey Pearson, un éminent diplomate, qui est le fils d'un remarquable premier ministre qui connaissait et comprenait cet argument. Il est aujourd'hui président de l'Association canadienne pour les Nations Unies et il nous sert cet avertissement: «Une telle action ne ferait qu'accroître le cycle de la violence et créerait probablement une nouvelle génération gâchée par la haine et le désespoir.»

Les Canadiens ont été vraiment horrifiés par la mort insensée de 6 000 personnes aux États-Unis le 11 septembre. Nous ne pouvons simplement demeurer indifférents face à la mort de plus d'innocents, d'un plus grand nombre de femmes et d'enfants dans une autre région du monde. Nous ne pouvons rester et nous ne resterons pas indifférents aux pertes subies par des civils innocents simplement parce qu'ils vivent dans une autre région du monde.

Par ailleurs, et je veux que ce soit parfaitement clair, nous ne pouvons accepter que les crimes horribles du 11 septembre soient justifiés par quelque motif que ce soit. Aucune cause, aucune récrimination ne peut justifier les crimes contre l'humanité commis le 11 septembre. Voilà pourquoi le Nouveau Parti démocratique a très nettement pris ses distances par rapport à ceux qui soutiennent que les torts causés antérieurement par une nation, les États-Unis en l'occurrence, expliqueraient et justifieraient les atrocités du 11 septembre. Ce n'est pas le cas et ce ne sera jamais le cas.

Comme toutes les nations du monde doivent se réunir sous les auspices des Nations Unies, seul et unique organisme ayant l'autorité morale et juridique requise pour mener cette lutte contre le terrorisme, il est aussi absolument essentiel que les Nations Unies mènent la campagne contre le terrorisme et c'est exactement ce qui se passe. La veille du jour où les chefs des partis politiques ont accompagné le premier ministre à New York, les Nations Unies se sont penchées sur les initiatives précises que devraient prendre chacun des gouvernements et chacune des nations du monde pour instaurer des mesures antiterrorisme appropriées.

*Les crédits*

● (1330)

Nous allons maintenant débattre du projet de loi dont la Chambre est saisie. Tout en espérant que nous pourrions y apporter des améliorations dans le cadre du débat, j'espère aussi que nous n'avons pas supprimé la possibilité de tenir des débats démocratiques et d'exprimer nos dissensions de façon responsable au Parlement et au pays. Au moment où nous unissons nos efforts, il m'apparaît absolument impératif de donner suite à l'appel des Nations Unies, qui demandaient à tous les pays du monde de soumettre dans les 90 jours des mesures concrètes pour combattre le terrorisme à l'intérieur de leurs frontières.

Nul n'a su, mieux que le secrétaire général des Nations Unies, faire valoir la nécessité d'une riposte mondiale aux événements du 11 septembre. On me permettra de citer brièvement l'une des nombreuses déclarations importantes qu'il a faites depuis le 11 septembre, dans laquelle il disait qu'il est indispensable que la riposte mondiale au terrorisme revête un caractère authentiquement universel et qu'elle ne soit pas source de division. Il disait ce qui suit:

Nous ne pourrions vaincre le terrorisme que par un effort soutenu et une stratégie globale qui permettra d'unir tous les pays et de lutter contre tous les aspects de ce fléau.

Il incombe à tous les pays, comme à tous et chacun d'entre nous de contribuer à la lutte contre le terrorisme en veillant à surmonter les divergences qui nous opposent par des moyens politiques et non pas par la violence.

Le fait que M. Kofi Annan ait reçu avec les Nations Unies, vendredi dernier, le prix Nobel de la paix jette un rayon d'espoir pour un monde déchiré par les tensions et terrifié par l'escalade de la violence.

La Chambre a été saisie d'une motion du Parti conservateur, qui demande à tous les députés d'affirmer leur soutien aux membres des forces armées, ainsi qu'à leurs familles, qui sont mis à contribution depuis les horribles événements du 11 septembre. Je tiens à rappeler que le Nouveau Parti démocratique appuie sans réserve les hommes et les femmes qui s'acquittent des tâches qui leur ont été assignées. Nous l'avons déjà fait au Parlement et nous l'avons fait en public à de nombreuses reprises. Moi-même et tous les députés de mon parti avons également exprimé notre soutien aux membres de nos forces armées et à leurs familles dans nos propres communautés, car lorsque les militaires sont appelés à servir, c'est à un appel du pays qu'ils répondent.

[Français]

Nous devons appuyer les hommes et les femmes des Forces canadiennes et aussi leurs familles trop souvent oubliées. Qu'ils soient en mission de paix ou dans une mission comme celle-ci, ils servent leur pays en mettant leur vie en danger. Pour cela, nous devons les respecter et les appuyer.

[Traduction]

Nous avons quelques préoccupations au sujet de certaines des notions enfoncées dans la deuxième partie de la motion. La motion sous-entend quelque chose qui n'est tout simplement pas exact, à savoir qu'il s'est créé une coalition réellement internationale en vue de combattre le terrorisme. Tant que les pays de ce monde ne se comportent pas conformément à la règle de droit et n'agissent pas sous les auspices des Nations Unies, il est tout simplement inexact et mal informé d'appeler cela une coalition internationale. Nous avons des réserves quant à la manière dont la motion est libellée.

On ne pourrait pas mieux dire que certains des messages que je reçois d'un peu partout au pays et de nombreux autres pays,

particulièrement des États-Unis, mais d'ailleurs également. Permettez-moi de citer un ou deux de ces messages. Je suis certaine que tous les députés ont reçu des messages de personnes disant qu'elles veulent que les parlementaires tiennent compte de ce qui se passe réellement et des conséquences de leurs actions.

L'un des messages très intéressant, et dont je soupçonne qu'il a été envoyé à tous les députés, provient de huit lauréats du prix Nobel de la paix qui, ensemble, ont publié une déclaration dont voici un extrait:

La réaction des États-Unis et de leurs alliés ne devrait pas être motivée par un désir aveugle de vengeance, mais plutôt par une détermination renouvelée à oeuvrer en faveur de la paix et de la justice dans le monde. Le mal le plus grand auquel on doit s'opposer n'est pas un groupe de personnes donné mais plutôt la peur et la haine qui continuent à s'enraciner dans le cœur de l'homme.

Nous ne devons jamais perdre de vue que nous ne parlons pas d'un pays en guerre contre un autre. Nous ne parlons pas d'un groupe religieux ou ethnique en guerre contre un autre. Nous parlons de la famille humaine qui, à l'échelle mondiale, unit ses efforts pour préparer la voie à la paix et à la sécurité; il ne faut jamais l'oublier.

La troisième partie de la motion demande au gouvernement de respecter les traditions du Parlement et d'exploiter au maximum les comités parlementaires. Permettez-moi de vous dire combien il nous est facile d'accorder notre appui à cette proposition. C'est une chose que nous avons nous-mêmes réclamée à maintes reprises. Il est honteux et décevant que le gouvernement n'ait pas trouvé bon de nous mettre tous à l'oeuvre, nous les parlementaires, pour trouver des moyens de résoudre cette crise. Nous n'avons rien à redire au sujet de cet aspect de la motion.

Il est décevant que le Parti progressiste-conservateur n'ait pas proposé une motion plus complète que celle dont nous sommes saisis, une motion qui soit digne, je le dis sincèrement, des très grandes compétences et des réalisations remarquables de son chef actuel, qui a été un excellent ministre des Affaires étrangères sous un ancien gouvernement. Il est décevant que la motion soit plutôt dérisoire. Il y manque les solutions de rechange claires et les mesures concrètes de riposte à cette crise terroriste, mesures que les Canadiens attendent et dont le gouvernement n'a pas su prendre l'initiative. Nous ne discernons pas grand-chose dans la motion d'aujourd'hui qui donne à penser que le Parti progressiste-conservateur a des idées à ce propos.

Les lacunes de la motion crèvent les yeux. Je dois avouer que je suis vraiment déçue que mes collègues et moi ne puissions l'appuyer, pour certaines des raisons que j'ai déjà données, mais surtout parce qu'elle est loin d'être la réponse complète que le Parlement devrait donner aujourd'hui.

● (1335)

Je voudrais prendre un moment pour faire connaître une proposition plus adéquate, une proposition que je suis très fière d'appuyer. Le Conseil fédéral, le Comité des affaires internationales et l'exécutif fédéral du Nouveau Parti démocratique se sont réunis pendant le week-end. Ils ont adopté une résolution qui expose de façon plus complète que la motion à l'étude une réponse plus satisfaisante.

*Les crédits*

Permettez-moi de lire très rapidement les éléments de la motion. Tout d'abord, nous condamnons avec la plus grande vigueur les crimes contre l'humanité et nous demandons que leurs auteurs soient traduits devant un tribunal international sous les auspices de l'ONU, comme nous l'avons déjà dit.

Deuxièmement, nous soutenons les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui ont été affectés à des missions et nous espérons qu'ils rentreront sains et saufs. Nous soutenons aussi leurs familles qu'ils laissent derrière eux.

Troisièmement, nous demandons au gouvernement fédéral de saisir l'Assemblée générale de l'ONU de la question en vertu de l'article 35 de la Charte des Nations Unies afin de trouver par les voies diplomatiques un règlement pacifique qui permettrait de citer en justice les auteurs des attentats du 11 septembre.

En quatrième lieu, nous condamnons la décision du gouvernement fédéral d'avoir apporté un soutien militaire dans l'action militaire entreprise par les États-Unis sans avoir d'abord prévu un débat de fond et un vote à ce sujet à la Chambre des communes. Nous réclamons la tenue d'un tel débat et d'un vote avant tout déploiement de ressources militaires additionnelles, particulièrement compte tenu de l'indication donnée par les États-Unis à l'effet qu'ils envisageraient d'étendre les attaques au-delà de l'Afghanistan.

En cinquième lieu, nous réaffirmons notre volonté de nous opposer à une offensive militaire qui ne serait pas sanctionnée par les Nations Unies. Nous réclamons la fin immédiate de l'action militaire menée par les États-Unis en Afghanistan et le retrait du Canada dans cette action.

Je n'ai pas assez de temps pour lire la motion dans son intégralité, mais elle est accessible, et nous en reparlerons.

Enfin, ceux d'entre nous qui ont pour but de servir la nation et de rehausser la sécurité et la paix du monde dans lequel nous vivons n'ont jamais eu un plus grand défi à relever. J'espère qu'on reconnaîtra qu'il y a beaucoup de gens qui ne croient pas que la réponse militaire soit la solution au défi que nous affrontons. Nous sommes fiers d'intervenir à la Chambre et de représenter le point de vue et les valeurs de tous ceux et celles d'un bout à l'autre du Canada qui appuient la position que nous défendons.

• (1340)

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, lorsqu'elle est intervenue dans le débat sur cette question il y a environ deux semaines, la députée à la tête du Nouveau Parti démocratique a été très précise dans le choix de ses mots. Elle a parlé de solutions pacifiques. Je me souviens avoir demandé à un de ses collègues si elle pensait que des solutions pacifiques étaient de mise avec des gens comme Saddam Hussein, Slobodan Milosevic ou Oussama ben Laden.

La députée demande une réponse globale. Je crois qu'elle a très bien décrit la situation en disant qu'il s'agit là de crimes contre l'humanité. Sa définition d'international me laisse perplexe car il semble qu'à ses yeux, hors du contexte des Nations Unies, rien n'est international, même si la coalition regroupe des pays du monde entier.

Elle demande que les Nations Unies créent un tribunal international. Les Nations Unies, qui représentent les pays du monde entier, y compris certains pays parties à ce conflit, n'ont pris aucune mesure que ce soit pour la création de ce tribunal que plusieurs groupes préconisent depuis des années.

J'aimerais que la députée s'explique. Elle ne peut appuyer une intervention militaire et en même temps reprocher au gouvernement de faire intervenir l'armée sous prétexte que cette intervention ne se fait pas sous les auspices des Nations Unies. Que le Nouveau Parti démocratique dise clairement qu'il est contre les représailles, comme la députée caractérise la campagne actuelle, et pour la protection et la défense des Canadiens et de toutes les démocraties du monde entier.

• (1345)

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, je vais d'abord tenter de répondre à la toute première question, à savoir: quand une solution pacifique est-elle de mise lorsque l'on est confronté à des terroristes. Les solutions pacifiques sont toujours de mise, particulièrement lorsque l'on fait face à des terroristes et à l'instabilité de nombreux pays dont la réaction devant la violence et les attaques militaires croissantes est vraiment terrifiante sur le plan de la paix mondiale.

À l'occasion d'un débat concernant la participation du Canada à la guerre, un Américain du nom d'A.J. Muste a dit: «Il n'y a rien de plus courageux qu'une prise de position en faveur de la paix.» Ne l'oublions jamais.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'instance internationale à retenir, il s'agit de déterminer celle qui a le pouvoir moral et judiciaire et qui devrait amener cette affaire devant les tribunaux.

J'ai reçu un courriel dans lequel un jeune avocat de ma circonscription précisait que s'il devait y avoir une coalition internationale, elle devrait de toute évidence être sous l'égide de l'ONU. Il ajoutait que si on laissait aux États-Unis le soin de réunir la coalition, la grande collectivité mondiale n'aurait pas vraiment la possibilité de s'exprimer.

C'est un des nombreux messages semblables que nous ont fait parvenir des Canadiens nous priant instamment de ne pas adopter aveuglément l'idée selon laquelle il n'y a que deux réactions possibles devant cette crise: être en faveur de ben Laden ou être en faveur des bombardements.

Croyons-nous sérieusement que ces réactions—être en faveur du terrorisme ou être en faveur des bombardements et de la mort de civils innocents—sont les seuls choix possibles? De nombreux Canadiens ne croient pas que l'univers soit aussi clairement démarqué et qu'il convient de diviser ainsi l'univers si nous voulons vraiment résoudre le problème.

Enfin, voici une dernière citation:

Il est indigne de notre part de nous livrer à des bombardements. [...] Le recours aux militaires n'est pas la réponse au terrorisme. Celle-ci s'articule plutôt autour de l'établissement d'un système judiciaire international favorisant la justice sociale. L'univers doit dépasser le stade des pleurs, de la douleur et de la colère du 11 septembre et jeter enfin des bases justes et stables qui mèneront à la paix et à la sécurité internationales véritables.

Ces propos sont du sénateur Douglas Roche, qui a consacré la plus grande partie de sa vie à établir un programme politique favorisant la justice sociale, et dont les écrits et les études ont porté sur ce thème.

*Les crédits*

Bon nombre d'autres pays sont en faveur de ce programme politique préconisant la justice sociale. Nous devons travailler ensemble sous les auspices des Nations Unies, mais nous devons aussi collaborer avec les puissances moyennes qui progressent dans cette direction. C'est dans ce contexte que nous trouverons de véritables solutions au terrorisme qui ébranle l'univers par suite des événements du 11 septembre.

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, je crois que madame le chef du NPD représente environ 1 000 marins qui ont été envoyés pour participer aux opérations au nom du Canada. Ces 1 000 soldats sont-ils d'avis qu'ils ont raison de faire ce qu'ils font ou appuient-ils sa position et celle du NPD?

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, en toute honnêteté, je dois dire que je suis stupéfaite par ce qui se passe, mais je vais vous en faire part. Je présume que ma franchise et ma sincérité pousseront bon nombre de personnes appelées à servir dans l'armée à me faire parvenir des messages. S'ils étaient nombreux à communiquer avec moi, je comprendrais qu'ils me fassent savoir qu'ils sont secoués de m'entendre dire que j'ai des hésitations quant à l'approche militaire adoptée par le gouvernement.

Toutefois, il s'est passé tout un mois depuis les horribles événements du 11 septembre. Je représente des milliers et des milliers de militaires et leurs familles. Depuis 20 ans que je suis en politique, il y a toujours eu des bases militaires dans ma circonscription. Au cours du dernier mois, je n'ai reçu que trois appels à mon bureau me demandant pourquoi je me prononçais contre les frappes militaires en Afghanistan. Par contre, j'ai reçu des milliers et des milliers de messages de gens qui me disaient, directement ou indirectement, le contraire.

J'aimerais vous lire ce que l'un d'entre eux m'a dit: «Quand apprendrons-nous que nous ne pouvons pas arrêter qui que ce soit de nous frapper en les frappant plus fort? S'il vous plaît, continuez de résister aux pressions de ceux qui vous demandent de vous conformer. Continuez d'exprimer votre opinion et la nôtre.» Je suis très fier de cela.

Il est pitoyable de croire que notre responsabilité à la Chambre pourrait être de nous harceler les uns les autres en demandant aux députés s'ils ont peur de perdre des votes en se levant pour voter et pour représenter les préoccupations et les craintes des gens par rapport aux frappes militaires. Je n'accepte pas cela. Ce n'est pas digne de ce que nous sommes appelés à faire en tant que députés pour représenter les Canadiens.

• (1350)

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, si on retournait à une autre époque, on pourrait demander à Neville Chamberlain de prendre la place de la députée de Halifax, parce qu'ils partagent la même vision du monde. Le temps n'est pas à la tergiversation. Le Canada a adopté une stratégie; c'est maintenant le temps de l'appliquer.

La députée de Halifax représente un certain nombre de militaires canadiens. D'autres députés en représentent aussi. Ici, nous voyons une personne qui tente de défendre une position avec laquelle elle n'est pas confortable. D'après son discours, nous voyons qu'il est impossible de d'adopter une position qui n'en est pas une. En yiddish, *schlemiel* se dit d'une personne qui se casse le nez en tombant sur le dos. Ce n'est peut-être pas parlementaire, mais c'est très éloquent.

J'exhorte la députée de Halifax à représenter les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui vivent dans la circonscription

qu'elle représente. Qu'ils sachent au moment de représenter leur pays au cours d'une opération militaire internationale qu'ils ont l'appui de tous les députés, y compris de la députée de Halifax.

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, permettez-moi d'énoncer clairement ma position et celle de mon parti. Nous sommes pour la justice et pour l'internationalisme. Nous intervenons fièrement pour représenter nos militaires et leurs familles partout au Canada, mais particulièrement au Canada atlantique.

Plusieurs voix se sont levées pour nous déconseiller de nous précipiter tête baissée pour accomplir un devoir militaire. Il peut être intéressant de rappeler que, même si le Canada est entré dans la Seconde Guerre mondiale en 1939, les États-Unis ne l'ont pas fait avant décembre 1941, soit 27 mois plus tard.

En fait, nombreux sont ceux qui nous supplient de ne pas nous précipiter dans une escalade militaire alors qu'il y a tant d'autres mesures à prendre pour promouvoir la paix et la sécurité.

Un électeur de ma circonscription a écrit ce qui suit: «Je sais que la moindre opposition à la campagne de bombardement comporte des dangers en politique, mais c'est la position à défendre et je doute que l'opinion publique soit aussi en faveur d'agressions militaires que le prétendent certains. De toute évidence, la question ne fait pas l'unanimité.»

Un autre a écrit: «Bien des gens croient qu'il faut une approche raisonnée pour faire justice plutôt que pour imposer un châtement.»

Nous sommes fiers d'intervenir pour faire valoir ce point de vue, parce que nous croyons que c'est la voie de la paix et de la sécurité que tous les membres de la famille humaine voudraient suivre pour survivre sur la terre.

• (1355)

**M. John Herron (Fundy—Royal, PC/RD):** Monsieur le Président, je voudrais dire deux choses.

Premièrement, je ne suis pas du tout d'accord avec la position affichée par le NPD au sujet de la motion d'aujourd'hui portant sur le crime odieux qui a été commis le 11 septembre. Devant un tel manque de respect pour la vie, les Canadiens sont en majorité d'avis que cette action ne doit demeurer impunie.

Deuxièmement, je m'exprime à l'intention de la députée, grande défenderesse de la justice sociale et grande humanitaire. Nous avons la très grande obligation de veiller à ce que l'histoire ne puisse jamais rapporter que nous avons laissé 400 000 individus mourir de faim à la frontière de l'Afghanistan et du Pakistan.

Si elle veut promouvoir un projet de coalition des Nations Unies, je lui demande d'aller au-delà de la position qui est sienne, si je ne m'abuse, et d'encourager la communauté internationale à fournir des vivres à ces personnes pour que celles-ci ne souffrent pas de malnutrition et pour que l'on ne risque pas des vies. Voilà où la députée devrait investir son énergie en matière de justice sociale.



*Article 31 du Règlement*

**Mme Alexa McDonough:** Monsieur le Président, le député aurait dû parler d'une ou deux autres dispositions de la motion globale adoptée hier matin par le conseil fédéral du Nouveau Parti démocratique, quand il a une nouvelle fois exhorté le gouvernement fédéral à contribuer généreusement à une campagne internationale d'aide humanitaire pour aider les réfugiés afghans fuyant la persécution des talibans et les frappes aériennes menées par les États-Unis, et notamment offrir une aide et une assistance conséquentes pour le déplacement des réfugiés.

La réponse du Canada sur le plan humanitaire est pitoyable. Nous en avons honte. C'est bien peu par rapport à ce que font beaucoup d'autres pays et par rapport à ce que le gouvernement, apparemment avec le soutien de tous les partis de l'opposition, est disposé à faire en mobilisant des milliards de dollars pour des solutions militaires, mais pas grand-chose pour des solutions d'ordre humanitaire et favorables à la paix.

---

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### MICHELLE GREIVER

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le Président, je félicite aujourd'hui un de mes électeurs, le D<sup>r</sup> Michelle Greiver, qui a remporté le prix Pfizer Investigator in Practice du North American Primary Care Research Group, ainsi qu'une bourse Janus Research in Education du Collège des médecins de famille du Canada.

En alliant la commodité d'un assistant numérique personnel à un logiciel clinique de précision, le D<sup>r</sup> Greiver a créé un logiciel pour aider les médecins de famille à traiter des patients souffrant de douleurs à la poitrine. Son programme permet aux médecins de famille de déterminer si les douleurs sont symptomatiques d'une angine, sans qu'il soit nécessaire d'effectuer des examens ou d'attendre longtemps pour voir un cardiologue.

Une étude pilote à laquelle participeront des médecins de famille du North Toronto Primary Care Research Network débutera en novembre. Cette étude de six mois permettra de déterminer s'il existe une approche plus efficace au traitement des patients souffrant de douleurs à la poitrine.

J'ai eu l'honneur de faire la connaissance du D<sup>r</sup> Greiver et de sa famille. Je suis sûr qu'Eric et Sarah se joindront à moi pour la féliciter de cette réalisation remarquable.

\* \* \*

● (1400)

### LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il est déraisonnable d'envoyer nos troupes dans des situations de combat sans leur fournir le matériel nécessaire. À preuve le fiasco des hélicoptères.

Les pourparlers visant à remplacer les Sea King ont débuté en 1975. Aujourd'hui, en 2001, nos membres dévoués des forces armées utilisent encore ces appareils vieux de 40 ans et de moins en moins fiables. Nous pouvons espérer avoir les nouveaux appareils d'ici quatre ans, en mettant les choses au mieux.

Il a coûté environ 500 millions de dollars pour annuler les contrats lorsque les libéraux ont été élus en 1993. Il a fallu dépenser 50 millions de dollars pour les rénover à ce moment-là. Au cours des 10 dernières années, l'entretien des Sea King a coûté au moins 750

millions de dollars. Autrement dit, le coût total est supérieur à ce qu'il aurait coûté pour tout simplement acheter les EH-101 en 1993.

En tant que député qui représente une grande partie de nos forces armées, je suis scandalisé que nos membres loyaux et dévoués des forces armées aient été négligés à ce point. Honte aux libéraux pour cette dangereuse incurie.

\* \* \*

### LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, je conseille vivement au gouvernement de stimuler et de coordonner ses efforts de recherche dans le Nord. Des programmes tels que le Programme de formation scientifique dans le Nord et l'Étude du plateau continental polaire ont fait leurs preuves pour ce qui a trait à la formation des étudiants dans la recherche polaire et au soutien des chercheurs établis. Les deux programmes méritent notre soutien et on devrait leur donner un petit coup de pouce.

On a particulièrement besoin actuellement de canaliser les activités du gouvernement fédéral dans la recherche dans le Nord. Des ministères comme ceux des Ressources naturelles, des Pêches et Océans, du Patrimoine canadien, des Affaires indiennes et du Nord, de l'Environnement et de la Justice, font beaucoup de recherches utiles dans le Nord. Une coordination efficace de leurs efforts rendra ce travail encore plus valable et libérera des fonds pour la recherche future.

Une présence forte du gouvernement fédéral dans la recherche et le développement dans le Nord profitera aux Canadiens qui habitent dans le Nord, y compris dans les territoires.

\* \* \*

### LE MOIS DE LA RÉNOVATION

**M. Andy Savoy (Tobique—Mactaquac, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai le plaisir d'annoncer que le mois d'octobre est le Mois de la rénovation, un événement annuel qu'organise l'Association canadienne des constructeurs d'habitations pour fournir de l'information aux consommateurs sur les rénovations domiciliaires et faire connaître les spécialistes du secteur de l'habitation, leurs produits et leurs services.

[Français]

À titre d'organisme fédéral responsable de l'habitation, la Société canadienne d'hypothèques et de logement appuie cet événement et joue un rôle clé en offrant à la population canadienne de l'information importante leur permettant de faire les bons choix et de prendre les bonnes décisions au sujet de la rénovation et de l'entretien de leur maison.

[Traduction]

Cet automne, la SCHL aide les Canadiens qui prévoient faire des rénovations en mettant gratuitement à leur disposition des renseignements sur le sujet, comme le guide intitulé *Avant de rénover* et les feuillets documentaires de la série *Votre maison* qui traitent des fenêtres, de la toiture, de la cuisine, de la salle de bains et d'autres projets.

La SCHL est la source la plus fiable et la plus objective d'information sur l'habitation au Canada. En ce sens, et par bien d'autres moyens, la SCHL met tout en oeuvre pour améliorer la qualité de vie des Canadiens dans toutes les collectivités au pays.

*Article 31 du Règlement***LA SEMAINE SANS VIOLENCE**

**M. Lynn Myers (Waterloo—Wellington, Lib.):** Monsieur le Président, voici venu encore une fois le moment de sensibiliser les Canadiens à une importante campagne qui revêt une signification particulière dans la foulée des événements tragiques survenus récemment. La Semaine annuelle sans violence de la YWCA commence le 14 octobre et se termine le 20 octobre. La campagne, qui en est à sa sixième édition, fait la promotion de l'élimination de la violence sous toutes ses formes.

Cette campagne, qui a été lancée en 1995 par le YWCA des États-Unis et à laquelle se sont ralliés plus de 50 pays et leurs YWCA respectifs, fait désormais partie intégrante de l'engagement de la communauté internationale visant à enrayer la violence.

Depuis son instauration, la Semaine sans violence de la YWCA a véhiculé des messages antiviolence à plus de cinq millions de Canadiens. Grâce à des activités organisées auprès des écoles et des groupes communautaires et à une couverture des médias locaux et nationaux, le nombre de personnes sensibilisées ne cesse d'augmenter.

Notre participation et notre appui à cette semaine en disent long sur notre engagement de longue date à enrayer la violence sous toutes ses formes dans notre société et à poursuivre les efforts du Canada afin d'assurer à l'ensemble des Canadiens des collectivités exemptes de violence.

Du 14 au 20 octobre, j'espère que tous les députés se joindront à moi et s'engageront à assurer un avenir sûr et pacifique à nos concitoyens.

\* \* \*

**LE CANCER DU SEIN**

**M. Rob Merrifield (Yellowhead, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, octobre est le Mois de la sensibilisation au cancer du sein. Chaque année, plus de 19 000 femmes sont diagnostiquées comme ayant le cancer du sein et environ 5 500 meurent de cette redoutable maladie.

La plupart d'entre nous connaissent des parents, des collègues de travail ou des amies qui ont eu le cancer du sein. Une de mes proches voisines mène actuellement une longue et difficile bataille contre cette maladie.

Heureusement, il y a d'excellentes nouvelles concernant la lutte contre le cancer du sein. Depuis 1985, les décès attribuables au cancer du sein ont chuté de 25 p. 100 parmi les femmes ayant entre 50 et 70 ans, et de près 14 p. 100, parmi l'ensemble des femmes.

Diverses techniques de dépistage sont une excellente arme contre cette maladie et il y a, au chapitre de la prévention, des recherches enthousiasmantes qui révèlent que l'activité physique peut réduire jusqu'à 30 p. 100 le risque de contracter un cancer du sein. Il faut poursuivre les travaux, en ce qui concerne tant les traitements que la prévention.

La maladie qui a frappé ma voisine pourrait toucher d'autres personnes de votre voisinage ou êtres chers. S'il vous plaît, faites un don et participez à la lutte contre le cancer du sein.

●(1405)

[Français]

**LA COMPÉTITION INTERNATIONALE DES COMPÉTENCES**

**Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, en septembre dernier, en Corée, j'ai assisté, au nom de la ministre du Développement des ressources humaines, à la 36<sup>e</sup> Compétition internationale des compétences/ World Skills Competition. Lors de cette compétition, l'équipe canadienne s'est illustrée en remportant deux médailles et neuf standards internationaux.

Cette compétition internationale permettait aux étudiants canadiens déjà gagnants nationaux de se mesurer dans leur compétence contre des équipes de 35 pays. En plus, certains récipiendaires et entraîneurs des équipes canadiennes, qui ont remporté une médaille d'argent et une de bronze, sont des citoyens de Laval.

Encore une fois, le savoir-faire et le talent des Canadiennes et des Canadiens ont été mis à l'honneur lors de cette compétition internationale et je tiens à féliciter tous ceux et celles qui ont contribué à ces succès.

\* \* \*

**L'ORGANISME DÉCISION'ELLE**

**Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ):** Monsieur le Président, le 7 septembre dernier se tenait le gala de reconnaissance de Décision'elle, un organisme dont la mission consiste à mettre en valeur les femmes québécoises d'origine haïtienne.

Avec l'appui du Secrétariat à la condition féminine du Québec et de la Communauté urbaine de Montréal, Décision'elle tient des cafés-rencontres où l'on aborde des questions de gestion de l'entreprise, d'entrepreneuriat au féminin, d'autonomie, de leadership et d'alliances stratégiques à réaliser par les femmes afin de mieux investir les lieux de pouvoir.

Je suis fière de souligner l'hommage rendu à Myrlande Pierre, la présidente de la Commission de la citoyenneté du Bloc québécois, qui a reçu le prix Femme, politique et société pour son engagement communautaire et sa participation aux structures politiques.

Lors de son discours d'acceptation, elle a rappelé que la pleine participation des femmes d'origine immigrante passait par l'exercice de la citoyenneté et la prise de conscience qu'elles sont aussi une composante intrinsèque du peuple québécois.

Bravo à toutes ces Québécoises d'origine haïtienne.

\* \* \*

**LE TRAVAIL BÉNÉVOLE**

**Mme Marlene Jennings (Notre-Dame-de-Grâce—Lachine, Lib.):** Monsieur le Président, par cette déclaration, je désire souligner à la fois l'Année internationale des volontaires et le Mois de l'histoire des femmes.

Depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle alors que les femmes autochtones servaient d'intermédiaires bénévoles pour le commerce de la fourrure, les femmes ont été des bénévoles actives de manière à faire changer les choses au sein de la société canadienne.

[Traduction]

Plus de 4 millions de femmes de 15 ans et plus ont participé à des activités bénévoles officielles, ce qui représente un tiers de toutes les Canadiennes! Plus de deux fois ce nombre de femmes ont participé à des activités bénévoles non officielles à l'extérieur du foyer, comme aider d'autres personnes pour les travaux ménagers ou encore s'occuper d'enfants ou de personnes malades ou âgées.

Les Canadiennes consacrent en moyenne 136 heures par année au travail bénévole. Chapeau à toutes les bénévoles canadiennes!

\* \* \*

#### LE BOIS D'OEUVRE

**M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre a failli à ses responsabilités dans le différend du bois d'oeuvre. Désormais, les États-Unis négocier directement avec les provinces de façon à diviser pour régner.

Le ministre dit que nous pouvons remporter le différend du bois d'oeuvre en toute objectivité. Pourquoi permet-il aux provinces de négocier contre leur intérêt sur une politique de coupe, de tenure et des forêts alors que les hauts fonctionnaires américains ne proposent rien?

Le consensus entre les intervenants canadiens et les groupes de consommateurs américains est menacé. Un accord de coulisses finira sûrement par tourner au vinaigre. Le ministre dira sans doute alors que le secteur industriel et les provinces l'avaient obligé à y consentir.

Les Canadiens doivent savoir ce que l'on propose. Il est temps que le ministre convoque une réunion des intéressés au Canada.

\* \* \*

#### L'OPÉRATION APOLLO

**M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.):** Monsieur le président, Halifax est depuis longtemps déjà un centre militaire et surtout un centre naval. Il n'est aucunement surprenant que le gros de la contribution substantielle du Canada aux actions qui sont menées en Afghanistan vienne de Halifax.

Mercredi, des frégates, des destroyers, un navire ravitailleur et un avion de servitude quitteront Halifax avec à leur bord près de 2 000 militaires dont le patriotisme constitue une source de fierté pour tous les Haligoniens et, en fait, pour tous les Canadiens.

Les Canadiens d'un bout à l'autre du pays savent l'énorme sacrifice que vont consentir ces femmes et ces hommes courageux, dont beaucoup laisseront derrière eux un conjoint et de jeunes enfants.

Je demande à tous les députés et à tous les Canadiens de les remercier avec moi et de leur souhaiter bonne chance. J'espère qu'ils reviendront tous très bientôt à Halifax.

\* \* \*

• (1410)

#### L'AIDE INTERNATIONALE

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, nous avons tous été horrifiés et outrés par les événements du 11 septembre et par le nombre considérable de pertes de vie. Personne ne met en doute l'engagement du Canada à appliquer une politique qui vise à protéger la vie d'innocents civils, mais il existe un écart entre ce que le gouvernement dit et ce qu'il fait.

#### Article 31 du Règlement

Si nous voulons vraiment protéger les innocents, nous devrions songer à sauver les centaines de milliers de civils qui risquent de mourir de faim en Afghanistan cet hiver.

Le Canada devrait suivre l'exemple de pays comme la Norvège et la Suède qui se sont vraiment engagés envers l'effort humanitaire mené par le plus récent lauréat du prix Nobel, les Nations Unies.

Notre pays a offert la somme dérisoire de 6 millions de dollars, ce qui représente moins que le dixième du montant offert par le plus petit allié de l'OTAN, la Norvège. Le Canada devrait voir au-delà des propos guerriers et songer aux besoins des innocents qui manquent de nourriture, de médicaments et des ressources essentielles à leur survie. Nous devrions nous faire un honneur de suivre l'exemple de lauréats du prix Nobel comme Lester B. Pearson et utiliser les Nations Unies comme véhicule de paix et d'aide humanitaire.

\* \* \*

[Français]

#### KOFI ANNAN

**M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ):** Monsieur le Président, en recevant le prix Nobel de la paix, Kofi Annan s'est vu consacré dans son rôle crucial de leader mondial et de secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Au cours de son premier mandat, M. Annan a misé sur une reconstruction de cet organisme pour en améliorer l'influence et l'efficacité.

Son second mandat, d'une durée de cinq ans, sera des plus ardues et son leadership sera mis à rude épreuve dans les débats qui ne manqueront pas de surgir au cours de cette lutte au terrorisme international, ainsi que dans l'apport d'aide humanitaire aux populations éprouvées par les guerres et par la faim.

Ce prix Nobel renforcera l'ascendant de M. Annan pour les 189 pays membres de l'ONU. Il nous reste à espérer que cet ascendant sera assez fort pour établir un nouvel ordre mondial plus équilibré, plus équitable, plus pacifique et plus juste.

\* \* \*

[Traduction]

#### M. KOFI ANNAN

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, je demande à tous les députés à la Chambre de se joindre à moi pour féliciter le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, qui a reçu le prix Nobel de la paix la semaine dernière.

L'ONU se trouve au premier rang dans la lutte internationale pour la paix, la sécurité et la liberté. Ce prix témoigne de l'engagement personnel et professionnel de M. Kofi Annan envers les valeurs communes que sont la dignité humaine et la sécurité mondiale.

Le monde entier doit maintenant relever de nombreux défis qui mettront à l'épreuve le tissu de notre société planétaire. Ce prix sert à reconnaître les réalisations des Nations Unies qui ont facilité la résolution de conflits sur la planète et s'efforcent de procurer une meilleure qualité de vie à tous ses habitants.

Je félicite la communauté internationale de persévérer dans ses efforts en vue de régler les problèmes en constante mutation auxquels nous sommes confrontés. Je félicite M. Kofi Annan et tous les Canadiens dont le travail au sein des Nations Unies, dans tous les coins du globe, fait vraiment une différence pour l'humanité.

*Questions orales***LA SEMAINE DE LA CITOYENNETÉ**

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour signaler que l'on célébrera, du 15 au 21 octobre, la Semaine de la citoyenneté du Canada, qui a pour thème cette année: «Le Canada, un pays pour nous tous!»

Le thème revêt une importance particulière cette année. Les attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis ont suscité la peur chez les personnes d'origine arabe. J'ai été choqué et consterné de lire qu'à Ottawa, un garçon de 15 ans avait été brutalement agressé peu après les attentats, simplement parce qu'il était d'origine arabe.

J'ai entendu dire que des musulmanes avaient peur de sortir de leur maison et de laisser leurs enfants jouer dans leur propre cour parce qu'elles avaient été harcelées.

Le Canada est un pays tolérant, et il faut maintenir et promouvoir la tolérance envers toutes les races quelles que soient les circonstances. J'espère que, durant la Semaine de la citoyenneté, les gens partout au Canada prendront le temps d'apprendre à connaître la culture et les coutumes de leurs voisins. La connaissance est un outil formidable pour dissiper les craintes que nous inspire ce que nous ne connaissons pas bien.

\* \* \*

**LES JEUX D'HIVER DE L'ARCTIQUE**

**Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.):** Monsieur le Président, vendredi prochain, la ville d'Iqaluit célébrera l'inauguration du complexe des Jeux d'hiver de l'Arctique. La construction de cet important complexe à Iqaluit résulte directement de la coopération entre la ville d'Iqaluit et les gouvernements territorial et fédéral.

La contribution des bénévoles est un aspect très important de l'édification de cet important complexe. Le don inestimable de matériaux et le travail acharné des bénévoles ont fait toute la différence.

Les Jeux d'hiver de l'Arctique se tiendront à Iqaluit en mars 2002, et ce nouveau complexe sera alors au coeur de plusieurs activités. Toutefois, la patinoire et la maison des jeunes demeureront au coeur d'Iqaluit pour les années à venir.

Je suis impatiente d'assister vendredi à l'inauguration du complexe et de visiter les installations. Je suis fière de la contribution du gouvernement du Canada et j'adresse mes félicitations à tous ceux qui ont contribué à cette réalisation.

\* \* \*

● (1415)

**LES ANCIENS COMBATTANTS**

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis heureux de voir que les réclamations des vétérans de la marine marchande du Canada sont dans l'ensemble réglées. Toutefois, je crois que ce dossier ne peut être clos sans qu'on donne suite aux préoccupations exprimées par quelque 300 vétérans de la marine marchande ou leurs veuves qui se sont inscrits trop tard pour recevoir des prestations.

Le gouvernement a réussi à faire savoir aux vétérans de la marine marchande comment présenter leur demande. Or, pour une raison ou une autre, quelques vétérans ou leur veuve ont été mis au courant de ces prestations trop tard. Plusieurs de ces personnes sont des veuves

et, je le souligne, elles n'étaient pas entièrement informées de l'admissibilité de leur mari.

Comme il y a si peu de cas qui restent, le gouvernement devrait, pour des raisons de compassion, ouvrir les 300 derniers dossiers pour déterminer l'admissibilité de ces vétérans. Le dossier ne devrait être fermé définitivement qu'après cela.

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**LE TERRORISME**

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'opposition officielle appuie la décision difficile qu'a prise le premier ministre en engageant la participation des Forces canadiennes à la coalition internationale contre le terrorisme.

Il y a trois semaines, l'opposition officielle a également fait front commun avec le gouvernement pour s'opposer à une motion qui aurait lié les mains des forces armées canadiennes, puisqu'elle insistait pour qu'un vote ait lieu à la Chambre avant que toute action militaire puisse être entreprise. Nous savions que tout retard aurait pu nuire à l'élément de surprise nécessaire au succès de la riposte de la coalition contre al Qaeda et les talibans.

Le premier ministre peut-il préciser pourquoi il a jugé nécessaire d'engager les troupes avant même la reprise des travaux à la Chambre?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je remercie le chef de l'opposition de l'appui qu'il a offert au gouvernement à cet égard. Avant que les Américains décident de lancer une campagne contre le terrorisme, on nous avait demandé, le vendredi, si nous pouvions fournir certains éléments.

J'ai eu une discussion avec le ministre de la Défense et je l'ai autorisé à dire aux stratèges à Washington, où certains généraux canadiens s'étaient rendus pour prendre part à des consultations, que nous étions d'accord et que nous voulions être tenus au courant des événements. Le président m'a téléphonné le dimanche matin et m'a demandé si nous étions prêts à participer comme on nous avait demandé de le faire, et j'ai dit oui.

En fait, c'est au gouvernement qu'il incombe de prendre cette décision parce que le gouvernement représente le pouvoir exécutif au Canada et a la confiance de la Chambre. Toutefois, j'ai tenu les chefs des partis de l'opposition au courant de ce qui se passait dans la mesure du possible et je remercie le chef de l'opposition de son appui.

[Français]

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, l'Alliance appuie fortement le déploiement de nos forces en Afghanistan, mais encore faut-il leur donner les ressources dont ils ont besoin pour nous défendre.

Les experts affirment que nos forces armées ont besoin d'un milliard de dollars de plus par année, juste pour maintenir le statu quo et bien plus pour renforcer notre armée.

Le premier ministre peut-il enfin s'engager à déposer un budget qui donnera immédiatement au moins deux milliards de dollars de plus à nos forces armées?

*Questions orales*

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais faire remarquer au chef de l'opposition que le gouvernement a augmenté le budget du ministère de la Défense nationale de trois milliards de dollars au cours des trois dernières années, et que c'est probablement le ministère qui a eu la plus grosse augmentation de tous les ministères du gouvernement. L'honorable député nous demande d'augmenter le budget encore davantage. Nous évaluons la situation tous les jours.

Mais je tiens à dire à l'honorable député que, lorsque j'ai reçu le secrétaire général de l'OTAN, il a confirmé que chaque fois que le Canada a été requis, il a été présent, et toujours avec l'équipement nécessaire pour bien faire le travail.

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous avons besoin d'un budget.

[Traduction]

Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale a dit durant le week-end que le Canada allait participer pleinement à la lutte contre le terrorisme. Il a laissé entendre que le Canada était prêt à envisager d'appuyer des actions dans des pays autres que l'Afghanistan si c'était nécessaire.

L'Iraq a été désigné comme un État qui appuie le terrorisme. Il refuse de laisser les inspecteurs vérifier s'il fabrique des armes biologiques. On a également pu établir des liens entre les services de renseignement irakiens et les auteurs des attentats du 11 septembre.

Le premier ministre peut-il confirmer si le gouvernement a décidé d'appuyer des actions contre Saddam Hussein advenant le cas où l'on aurait des preuves liant l'Iraq aux récents attentats terroristes?

• (1420)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, il s'agit là d'une question totalement hypothétique. Pour l'instant, aucun plan n'a été fait et aucune demande n'a été formulée à cet égard.

\* \* \*

### LA DÉFENSE NATIONALE

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, même si le ministre de la Défense affirme que les Sea King sont sûrs, ils sont peu fiables en fait. Ils n'arrivent pas à s'acquitter de leurs missions de façon régulière.

Le ministre va-t-il repenser les critères d'appel d'offres pour le remplacement des Sea King en revenant sur la décision de scinder en deux le contrat et en faisant en sorte que le contrat soit basé sur l'acquisition du meilleur hélicoptère possible dans les plus brefs délais possibles?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, un processus d'achat est en cours en ce qui concerne le remplacement des Sea King, mais nous aurons beau accélérer le processus le plus possible comme nous le faisons à l'heure actuelle, cela n'aura aucune influence sur la mission actuelle.

Il est faux de dire que les Sea King sont peu fiables. On a dépensé 50 millions de dollars pour installer de nouveaux moteurs et de nombreux nouveaux composants dans les Sea King. Les gens qui volent à bord de ces appareils disent qu'ils sont fiables. Ils sont prêts à s'acquitter de leurs missions et ils affirment que c'est possible.

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le bilan des Sea King est éloquent. Le fait est que le ministre de la Défense nationale a déclaré à de nombreuses reprises qu'il est inutile d'acheter de nouveaux hélicoptères ayant un plus

grand rayon d'action pour remplacer les Sea King. Il prétend que cela représenterait une façon de penser digne de la guerre froide.

Or, nous envoyons maintenant nos Sea King participer à une guerre chaude dans l'océan Indien. Le ministre va-t-il reconsidérer les critères d'appel d'offres pour veiller à ce que nous obtenions les meilleurs hélicoptères ayant le plus grand rayon d'action possible?

**L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, nous allons obtenir les meilleurs hélicoptères. L'énoncé des besoins a été rédigé par les militaires en fonction non pas de la guerre froide, mais de besoins contemporains et futurs relativement à ces hélicoptères, lesquels diffèrent de ce qu'ils étaient à l'époque où l'Union soviétique était l'ennemie et où la guerre ouverte en haute mer contre des sous-marins était considérée comme la principale préoccupation.

Les choses ont changé et, comme dans le passé, une bonne partie des activités dans le Golfe se déroulent le long du littoral. On a tenu compte de toutes ces considérations dans l'énoncé des besoins. C'est ce que nos militaires nous ont demandé et c'est ce que nous allons leur donner.

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, lundi dernier, les Américains avisaient l'ONU que des actions pourraient être prises contre d'autres pays que l'Afghanistan pour lutter contre le terrorisme. Pour sa part, le ministre de la Défense nationale déclare maintenant que le Canada est prêt à aller jusqu'au bout aux côtés des États-Unis.

Le premier ministre, qui prêche depuis le début de cette crise la patience et la sagesse, peut-il nous garantir que le Canada demandera des preuves solides avant de s'associer à des actions militaires contre d'autres pays que l'Afghanistan?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense nationale n'a pas dit qu'en toutes circonstances, nous serions là.

Je viens de dire au chef de l'opposition officielle qu'il n'y a pas de requête, à ce moment-ci, d'activités contre d'autre pays. La campagne est contre les terroristes qui sont en Afghanistan en ce moment, et nous avons l'intention de continuer avec la même politique.

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense a été assez catégorique et n'a pas fait beaucoup de nuances, alors que Tony Blair, de son côté, demande des preuves, et que le secrétaire général des Nations Unies s'inquiète d'une possible extension du conflit. D'ailleurs, les efforts de Kofi Annan visant à rallier tous les pays à la lutte qui s'amorce contre le terrorisme pourraient en effet être compromis.

Afin d'éviter de tels débordements sans fondement contre d'autres pays, est-ce que le premier ministre conviendra que l'ONU devrait être l'organisme qui évaluera les preuves que devront fournir les États-Unis ou tout autre pays?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous n'avons pas l'intention de participer pour le moment à aucune autre attaque où que ce soit, sauf celle qui a lieu présentement pour essayer d'éliminer les terroristes où ils sont. On sait que c'est en Afghanistan que sont les camps où se trouve ben Laden en ce moment. C'est la politique du gouvernement.

C'est clair qu'en toutes circonstances nous avons toujours exigé d'avoir la preuve de qui sont les terroristes et où ils sont. À l'heure actuelle, nous savons que le groupe de terroristes en question avait des camps et se cache présentement en Afghanistan.

*Questions orales*

● (1425)

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, le ministre de la Défense vient d'indiquer qu'il était prêt à suivre les États-Unis sans condition, y compris dans l'élargissement du conflit à d'autres pays que l'Afghanistan.

Ma question s'adresse au premier ministre. Si le Canada veut jouer un rôle utile, et nous sommes d'accord avec cela, ne devrait-il pas plutôt se servir de sa proximité et de son rôle d'allié pour inciter les États-Unis à reconnaître la nécessité de l'implication de l'ONU dans la constitution et la direction de la coalition internationale contre le terrorisme?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, à la suite de l'attentat du 11 septembre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a dit clairement, le 12 septembre, que les États-Unis avaient été attaqués et qu'ils avaient le droit de se défendre devant des attaques comme celles qui ont eu lieu à cette date.

C'est exactement ce que les États-Unis font à l'heure actuelle. Ils appuient leur action sur la déclaration du 12 septembre du Conseil de sécurité. Ils ont demandé à certains pays de les aider dans leur tâche et c'est ce que fait le Canada à ce moment-ci avec la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et l'Australie.

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, les États-Unis ont affirmé qu'ils voyaient un rôle pour les Nations Unies en Afghanistan, mais après le conflit.

Est-ce que le gouvernement ne serait pas bien inspiré d'intervenir auprès de son allié pour qu'il reconnaisse, dès maintenant, un rôle de premier plan à l'ONU dans la guerre au terrorisme, dont on sait qu'elle durera des mois, voire des années? Est-ce que ce n'est pas ce qu'a fait Lester B. Pearson, quand il a osé aller à l'encontre d'une direction qui était indiquée par d'autres alliés pour faire en sorte que l'ONU joue le rôle essentiel qu'elle devait jouer?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, je le répète, les chefs des différents partis étaient avec moi lorsque j'ai rencontré le secrétaire général de l'ONU. Il a répondu à toutes les questions qui lui ont été posées lorsque nous étions à New York, il y a deux semaines.

Le tout est suivant les autorisations nécessaires des Nations Unies. Il n'est pas question, à ce moment-ci, que les Nations Unies prennent la direction de la campagne. Ce sont les États-Unis qui ont été attaqués et ce sont les États-Unis qui ont pris la responsabilité d'aller chercher et de détruire les éléments qui ont causé ces horreurs à New York et à Washington, le 11 septembre dernier.

\* \* \*

[Traduction]

**LE TERRORISME**

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le ministre de la Défense a dit que le Canada participerait sans réserve à la campagne militaire dirigée par les États-Unis en réaction aux crimes terroristes commis le 11 septembre. Il a dit: «Nous serons là jusqu'au bout.» Que signifie «jusqu'au bout»? Jusqu'où et dans combien de théâtres de guerre le Canada est-il prêt à aller sans que cela se déroule sous l'égide de l'ONU?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais corriger l'interprétation que le chef du NPD a donnée aux propos du ministre de la Défense nationale. Celui-ci a déclaré:

À ce stade-ci, il n'y a pas d'autres opérations militaires précises que celle à laquelle nous sommes engagés de participer, mais toutes ces questions sont certes revues au fil des événements.

Il a été plus nuancé que le chef du NPD lorsqu'il a donné cette explication. Nous avons pris un engagement à l'heure actuelle, et si nous faisons face à une nouvelle situation, nous sommes disposés à prendre une décision en tant que pays indépendant.

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD):** Monsieur le Président, les Canadiens en seraient très reconnaissants, mais ce n'est pas un engagement sans réserve. Soyons clairs, et voici ce qui est fort préoccupant.

Nous savons que les États-Unis ont une liste ciblant une trentaine de pays, voire une soixantaine. Avant que la mort et la destruction ne s'étendent au-delà de l'Afghanistan, il nous faut une instance internationale plus représentative.

Le premier ministre ira-t-il jusqu'au bout et appuiera-t-il une réaction vraiment internationale sous l'égide des gagnants du prix Nobel de la paix, soient les Nations Unies et Kofi Annan?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons eu des discussions avec le secrétaire général, et il s'est exprimé publiquement. Il est d'accord avec la façon dont nous agissons à l'heure actuelle. Il va de soi que ces terroristes pourraient être ailleurs. S'ils étaient au Canada, nous n'aurions pas à demander aux États-Unis de venir les arrêter. Nous y verrions en tant que Canadiens en sol canadien. Ce serait notre responsabilité.

Ces terroristes peuvent se trouver dans de nombreux pays, et chaque pays adoptera la même attitude. À mon avis, le Canada n'aura pas besoin de l'armée américaine pour faire ce qu'il a à faire.

\* \* \*

● (1430)

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, le ministre des Transports a d'abord déclaré qu'il n'y aurait pas d'armes dans les avions au Canada. Vendredi, il est revenu sur sa déclaration en disant que des agents armés de la GRC seraient à bord des avions se dirigeant vers l'aéroport Reagan. On ne fait pas mieux comme politique dictée par les Américains.

Pourquoi les Canadiens qui prennent l'avion vers Toronto, Calgary, Vancouver ou New York n'ont-ils pas droit à la même protection que ceux qui vont à Washington? Le ministre acceptera-t-il maintenant que des agents armés soient affectés au hasard sur des vols canadiens afin de protéger nos avions et nos concitoyens qui prennent l'avion?

**L'hon. David Collette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, le très honorable député se souviendra que j'ai dit à la Chambre que nous allions améliorer la sécurité dans les aéroports du Canada de sorte qu'il serait inutile d'avoir du personnel armé à bord des avions.

Toutefois, le retour d'Air Canada à l'aéroport national Reagan est un cas spécial. Air Canada est considéré comme étant la seule compagnie aérienne étrangère ayant un statut américain. Ce statut a été gagné de haute lutte dans l'accord «ciel ouvert». Nous avons simplement déclaré que, si c'était une condition préalable au retour d'Air Canada à cet aéroport, nous allions autoriser une présence de la GRC à bord.

*Questions orales*

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Monsieur le Président, je vais interroger la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. La ministre a annoncé qu'elle protégerait nos frontières au moyen de ses nouvelles cartes magiques. Elle admet que ces cartes magiques ne seront pas prêtes avant juin l'an prochain et qu'elles ne seront pas entièrement en vigueur avant au moins deux ans.

D'ici le mois de juin, comment le Canada empêchera-t-il les faux demandeurs d'asile d'entrer au Canada et d'y rester?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, à aucun moment il n'a été question d'une baguette magique ou d'une solution simple pour éliminer le terrorisme dans le monde. J'ai dit que nous allions délivrer une nouvelle carte de résident permanent à tous les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement. Cette carte remplacera la formule Imm-1000, parce que nous avons reconnu qu'il était nécessaire de le faire.

La nouvelle carte est garantie contre la falsification et la fraude. C'est un produit de haute technologie. Je pense que c'est un élément important pour donner aux Canadiens l'assurance que ceux qui franchissent nos frontières montrent bien les documents exigés.

\* \* \*

**LE PROJET DE LOI ANTITERRORISTE**

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le projet de loi antiterroriste qui a été présenté aujourd'hui constitue un pas dans la bonne direction. Il prévoit qu'on nomme publiquement les organisations terroristes qui exercent leurs activités au Canada et, pourtant, il n'est pas interdit de participer à ces organisations. Pourquoi une autre demi-mesure? Pourquoi le gouvernement a-t-il négligé de faire ce qu'il fallait et d'interdire l'adhésion à des organisations terroristes?

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, comme le député le sait bien, nous avons discuté de la question lorsque nous avons examiné le projet de loi C-24 portant sur le crime organisé. À mon avis, l'approche adoptée dans le projet de loi antiterroriste est beaucoup plus efficace. Il est parfois difficile de prouver que des gens sont membres d'organisations terroristes, mais dans ce projet de loi, nous rendons criminels toutes sortes d'actes, y compris la participation, la contribution, la facilitation, le fait d'héberger et de cacher des terroristes. Nous estimons que ce projet de loi aura une plus grande portée et sera plus efficace.

**M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les organisations terroristes agissent par l'entremise de leurs membres. L'adhésion à ces organisations devrait être interdite.

Le nouveau projet de loi antiterroriste semble également permettre à un terroriste de commettre plusieurs meurtres et d'être encore admissible à une libération conditionnelle après avoir purgé sa peine. Compte tenu du fait que les terroristes cherchent souvent à tuer le plus grand nombre de personnes possible, la ministre peut-elle nous assurer que les auteurs de meurtres multiples ne pourront pas bénéficier d'une libération conditionnelle? Les terroristes ne devraient pas être libérés après avoir commis des meurtres.

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait probablement que le projet de loi renferme toutes sortes de dispositions, y compris l'inadmissibilité à une libération conditionnelle dans le cas de certaines infractions. Si le député demande si ce projet de loi modifie ou abroge des dispositions actuelles de l'article

745 du Code criminel, tel n'est pas le cas. Je serai très curieuse d'entendre le point de vue du député à ce sujet en comité.

• (1435)

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.):** Monsieur le Président, le premier ministre avait clairement indiqué que la Loi sur la lutte au terrorisme ne devait pas entraver d'aucune façon nos droits et libertés.

Dans le projet de loi, le procureur général du Canada peut suspendre à tout moment la Loi sur l'accès à l'information pour des raisons de sécurité nationale.

Est-ce qu'on ne vient pas de faire disparaître ainsi tout le rôle du commissaire à l'information qui est celui de surveiller les droits des citoyens?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ferai remarquer à la députée que toute modification à la Loi sur l'accès à l'information ou à la Loi sur la protection des renseignements personnels est ce que nous appelons une modification consécutive. J'espère que la députée se rend compte qu'il est des circonstances où, dans une procédure judiciaire, certaines preuves ou informations peuvent compromettre la sécurité nationale. Aussi voulons-nous nous assurer que dans les circonstances appropriées, ces preuves ou informations ne soient pas rendues publiques. Leur divulgation risquerait de nuire aux alliés du Canada. Cela risquerait de compromettre les informateurs et autres.

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.):** Monsieur le Président, le projet de loi prévoit qu'une détention préventive sans mandat sera dorénavant possible dans le contexte de la lutte au terrorisme.

Est-ce que cela ne va pas à l'encontre des droits et libertés fondamentales, en plus d'être totalement en désaccord avec les intentions exprimées par le premier ministre?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, la députée fait référence à une notion appelée la détention préventive. Je puis assurer la Chambre que nous avons très soigneusement examiné cette disposition. Tout d'abord, un agent doit avoir raisonnablement lieu de penser qu'un acte terroriste risque ou va avoir lieu et doit aussi avoir raisonnablement lieu de soupçonner que l'individu en question risque ou va participer audit acte.

Nous pensons que compte tenu de ces deux mesures de protection exigeant que l'agent—ait raisonnablement lieu de penser et raisonnablement lieu de soupçonner—cette disposition ne porte pas atteinte aux droits et libertés des Canadiens.

*Questions orales***LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le gouvernement peut bien dire ce qu'il voudra au sujet du projet de loi à l'étude, mais il n'en demeure pas moins que, selon les spécialistes, le Canada doit accroître immédiatement de 5 000 son effectif policier, doter la GRC de personnel de première ligne, effectuer une surveillance de ses frontières, et améliorer immédiatement ses services de police portuaire et l'application des règles en matière d'immigration. Le solliciteur général peut-il dire où se trouvent les fonds nécessaires pour répondre à ces besoins?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, si le député a écouté vendredi dernier, il doit savoir que le gouvernement a annoncé, à Regina, qu'il dégageait 64 millions de dollars pour répondre aux besoins immédiats. Ces fonds permettront de combler les lacunes qui se sont produites, d'embaucher de nouveaux agents à la GRC et de mettre en place une technologie plus efficace pour permettre au personnel de la GRC de mieux faire leur travail.

**M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le solliciteur général dit que le gouvernement dégage immédiatement 64 millions de dollars. Selon d'autres rapports, il s'agit de 250 millions de dollars. C'est le tiers de ce que le gouvernement a dépensé pour l'enregistrement des fusils des chasseurs de canards au Canada.

Le ministre soutient que ces mesures constituent une approche équilibrée dans la lutte au terrorisme. Le terrorisme est en hausse. La situation est urgente. Quand le gouvernement va-t-il faire preuve de sérieux en finançant les services d'application de la loi en première ligne et quand va-t-il montrer aux Canadiens qu'il prend la sécurité nationale au sérieux?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit savoir que depuis le dernier budget le gouvernement a injecté tout près de deux milliards de dollars dans l'enveloppe de la sécurité publique, afin d'assurer la sécurité du pays et de ses citoyens.

\* \* \*

[Français]

**LA LÉGISLATION ANTITERRORISTE**

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, lorsqu'on constate, entre autres, dans le projet de loi antiterroriste, que les policiers auront des pouvoirs accrus, que l'on propose de suspendre, à la demande du procureur général du Canada, la Loi sur l'accès à l'information, que l'on pourrait même faire des arrestations sans mandat, il y a un danger de dérapage et de porter atteinte à certaines libertés fondamentales.

Est-ce que la ministre de la Justice va reconnaître que la période de révision de trois ans prévue dans le projet de loi est beaucoup trop longue, et peut-elle s'engager dès maintenant à ramener cette période de révision à un an?

• (1440)

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ne puis prendre cet engagement, mais le député a raison lorsqu'il dit que le projet de loi prévoit une période de révision de trois ans.

Je suis certaine que le député, en tant que membre du Comité de la justice, aura l'occasion de discuter avec moi et avec d'autres ministres, lorsque nous comparâtrons devant le comité, de

l'opportunité d'avoir une période de révision de trois ans. Je serai heureuse d'en discuter avec lui.

[Français]

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, selon le projet de loi, les procédures pénales sont des compétences partagées et tout le monde dans cette Chambre sait fort bien que l'administration de justice est de juridiction exclusive des provinces. Or, aucun ministère provincial de la Justice n'a été consulté, pas plus que celui du Québec.

Dans une situation où la collaboration des provinces est essentielle, la ministre peut-elle nous expliquer les raisons qui ont amené son ministère faire cavalier seul?

[Traduction]

**L'hon. Anne McLellan (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, nous n'avons pas décidé de faire cavalier seul. Ce matin, mon sous-ministre a contacté la plupart de ses homologues. Nous comptons sur la participation et les conseils de nos collègues provinciaux mais aussi des parlementaires et des Canadiens dans le cadre des audiences du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

\* \* \*

**LE TERRORISME**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, Ahmad Al-Kadr a été reconnu par les Nations Unies comme étant un terroriste. Il est un proche collaborateur d'Oussama ben Laden et il est soupçonné d'avoir participé à l'organisation des attentats terroristes du 11 septembre.

M. Al-Kadr est maintenant en Afghanistan où il travaillerait pour un groupe établi à Toronto et appelé Health and Education Project International. Human Concern International, l'ancien organisme paravent d'Al-Kadr pour la collecte de fonds à des fins terroristes, a vu ses actifs gelés non pas par le gouvernement canadien, mais par ceux des États-Unis et du Royaume-Uni.

Pourquoi le gouvernement canadien n'a-t-il pas gelé les actifs de l'une ou de l'autre de ces organisations?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Voici comment on procède, monsieur le Président. Le SCRS, la GRC ou tout autre organisme gouvernemental m'informe qu'un individu ou un organisme en particulier devrait figurer sur la liste. Après évaluation, le dossier est transmis au Cabinet, pour approbation. Voilà comment on procède.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Le gouvernement savait, monsieur le Président, à propos du terrorisme, mais il n'a rien fait. Il savait, par exemple, que les Tigres tamouls étaient un paravent pour des terroristes quand le ministre des Finances a dîné avec des représentants de ce groupe. Il savait aussi qu'Ahmed Ressay était un indésirable pendant des années avant qu'il tente de faire exploser l'aéroport de Los Angeles. Le gouvernement n'a rien fait cas après cas.

L'ignorance du gouvernement n'est surpassée que par son manque de volonté. Le gouvernement sortira-t-il de sa torpeur et gèlera-t-il les actifs des groupes liés à Ahmad Sa'id Al-Kadr?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je ne ferai aucune observation sur l'un ou l'autre des organismes.



*Questions orales*

Le gouvernement a pris des mesures importantes aujourd'hui. Toute information qui me sera communiquée sur un groupe ou un organisme donné sera évaluée et transmise au Cabinet. Les actifs de ces individus ou de ces organismes seront gelés.

\* \* \*

[Français]

**LA SÉCURITÉ NATIONALE**

**M. Claude Duplain (Portneuf, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, plusieurs ministres se sont prononcés sur la sécurité au Canada.

Est-ce que le ministre du Revenu pourrait nous entretenir à cet égard et nous expliquer comment l'Agence canadienne des douanes et du revenu compte contribuer?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.):** Monsieur le Président, comme on le sait, les douanes sont un des organismes qui exercent énormément de leadership au Canada en matière de sécurité.

On est allés de l'avant et on est en train de mettre en application un projet de réforme qui va nous permettre d'avoir une approche équilibrée utilisant de la technologie et utilisant davantage et de façon beaucoup plus efficace les ressources humaines. En juin dernier, nous avons annoncé un montant de 12 millions de dollars pour de la technologie additionnelle et le recrutement d'autres officiers de douanes.

La semaine dernière, on a également procédé avec un nouveau plan. On parle de 21 millions de dollars pour embaucher 130 officiers additionnels et également de la technologie. Tout cela fera en sorte qu'on pourra mettre en place notre réforme concernant une frontière intelligente, une frontière dynamique et...

**Le Président:** L'honorable députée de Winnipeg-Centre-Nord a la parole.

\* \* \*

[Traduction]

**LE TERRORISME**

**Mme Judy Wasylcia-Leis (Winnipeg-Centre-Nord, NPD):** Monsieur le Président, chaque jour, le bioterrorisme devient une menace de plus en plus concrète. Nous venons tout juste d'apprendre qu'un colis suspect, pouvant contenir de l'anthrax, a été trouvé à un bureau de postes de Toronto. La semaine dernière, un incident survenu à Winnipeg a fait ressortir les graves lacunes de notre système. Pas plus tard qu'hier, on apprenait, selon des renseignements venant de Calgary, qu'il fallait des jours et non des heures pour analyser les colis suspects.

Quelles mesures le ministre de la Santé prend-il pour veiller à ce que les substances suspectes soient analysées sans tarder et à ce que des équipes d'intervention d'urgence formées spécialement pour combattre le bioterrorisme soient postées dans tous les grands centres du Canada?

• (1445)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, les agents de Santé Canada travaillent en étroite collaboration avec mes collègues du Cabinet pour rajuster nos objectifs dans ce domaine. Nous nous fondons sur l'expérience du Centre de mesures et d'interventions d'urgence, créé à Santé Canada en juillet 2000.

Nous voulons accroître notre capacité en matière de surveillance afin de déceler les incidents dès que possible et de réagir rapidement. Nous cherchons également à solidifier notre réseau de laboratoires partout au pays, en nous appuyant évidemment sur le centre de niveau mondial établi à Winnipeg. Nous sommes en train de constituer un stock des produits pharmaceutiques nécessaires.

Le gouvernement ne ménage aucun effort pour être prêt à réagir à tout incident qui pourrait se produire au Canada.

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre ou peut-être au whip du gouvernement en sa qualité de porte-parole du Bureau de régie interne.

Les députés savent sans doute qu'une lettre ouverte ce matin au bureau du chef de la majorité au Sénat américain, Tom Daschle, contenait la bactérie de la maladie du charbon. Cela confirme sûrement l'anxiété qu'éprouvent beaucoup de députés au sujet de la sécurité de notre personnel et des gens qui se trouvent sur la Colline. Je me demande si le gouvernement envisage de prendre des mesures pour accroître la sécurité du personnel ici sur la Colline en ce qui concerne, entre autres, l'ouverture du courrier. Certes, quelque chose a peut-être déjà été fait, mais nous ne savons pas quoi au juste.

**Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.):** Monsieur le Président, comme le sait pertinemment le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, des mesures de sécurité accrues ont été mises en place sur la Colline afin de protéger non seulement les personnes qui y travaillent et ceux d'entre nous qui se trouvent à la Chambre, mais également les membres du public qui, tous les jours, viennent en grand nombre visiter le Parlement.

Pour ce qui est de l'alerte à la maladie du charbon et des inquiétudes à ce sujet, tout le courrier est vérifié ailleurs. Toutefois, un incident s'est produit depuis le début de la période des questions. Une section du couloir a été fermée. On a pris les mesures nécessaires pour déterminer de quelle substance il s'agit. Toutes les mesures voulues sont prises pour assurer la sécurité de quiconque se trouve dans l'édifice.

[Français]

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD):** Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de la Santé disait que ce de quoi nous devons avoir peur, c'était de la peur elle-même.

Or, la crainte du bioterrorisme augmente. Les cas d'anthrax se multiplient. Comme aujourd'hui, c'est au tour du leader au Sénat américain.

Le Canada, ses ministres, sont-ils prêts à faire face à cette menace réelle? Ont-ils un vrai plan, le rendront-ils public ou bien faut-il continuer à avoir peur?

**L'hon. Allan Rock (Etobicoke-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit en réponse à une autre question ici à la Chambre des communes, nous travaillons étroitement actuellement, à Santé Canada, avec nos partenaires des provinces et avec le réseau des ressources disponibles à Santé Canada, partout au Canada.

Nous avons également accumulé des stocks de produits pharmaceutiques. Nous avons renforcé notre capacité à coordonner et à communiquer avec les autres responsables dans le système et nous travaillons actuellement pour faire en sorte que le Canada soit prêt pour les menaces.

*Questions orales*

[Traduction]

**Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD):** Monsieur le Président, quoi que puisse dire le ministre, et en dépit de ce qu'il a dit pour essayer de rassurer les Canadiens, ses propres responsables de la santé et du sauvetage ont dit qu'il n'y avait pas assez de médicaments, de matériel ou d'installations au Canada pour protéger ou traiter les gens en cas d'attentats. Le gouvernement doit s'assurer à l'avance que toutes les précautions ont été prises, et que les protocoles et les plans voulus sont en place avant que de tels incidents ne se produisent.

Quand le ministre va-t-il mettre à la disposition des Canadiens un numéro 1-800 afin de dissiper leurs craintes?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, il est difficile de savoir, d'après la question de la députée, si elle cherche à dissiper les craintes. Je dirais que, au cours des dernières semaines, Santé Canada et d'autres organismes gouvernementaux ont, par le biais de leurs sites Web et d'autres moyens de communication, mis de l'information à la disposition des Canadiens.

J'ai dit clairement que nous coopérons avec nos partenaires provinciaux et avec les médecins-hygiénistes des provinces. D'ailleurs, les médecins-hygiénistes en chef se sont rencontrés en Ontario la semaine dernière pour discuter d'interventions et de coordination. Nous travaillons de concert avec les provinces et les municipalités afin de nous assurer que nous pourrions réagir rapidement, quoi qu'il arrive. Tel est notre objectif.

• (1450)

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le 17 septembre, le ministre des Transports a rejeté notre proposition de prévoir des agents armés dans les avions comme trop radicale. Or, on a annoncé en fin de semaine que des chasseurs CF-18 stationnés à la base de Trenton étaient équipés pour abattre tout appareil commercial qui serait détourné.

Très franchement, je préférerais pour ma part qu'un agent armé neutralise le pirate qui aurait détourné l'avion dans lequel je me trouverais plutôt que de voir celui-ci abattu par un CF-18.

Si le ministre est disposé à envoyer des chasseurs abattre des appareils commerciaux piratés, pourquoi ne veut-il pas placer des agents armés à bord afin d'empêcher que des détournements aient lieu?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, le député a sûrement entendu la réponse que j'ai faite au très honorable député de Calgary-Centre. Nous avons dit que nous ne tenions pas à prendre de telles mesures. Nous voulions améliorer la sécurité au sol.

Toutefois, pour qu'Air Canada soit autorisé par le gouvernement américain à retourner à l'Aéroport national Reagan, nous avons annoncé vendredi que des agents de la GRC pourraient être présents à bord des appareils en partance pour cet aéroport.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, si Air Canada l'a demandé et si le ministre des Transports a le pouvoir de le faire, pourriez-vous celui-ci ne le fait-il pas?

Le ministre des Transports a toujours dit qu'il croyait dans un système de sécurité homogène au Canada, mais voici qu'il crée une exception en mettant des agents de la GRC armés sur les seuls vols en direction de l'aéroport de Washington-centre-ville.

Pourquoi le ministre ne reste-t-il pas fidèle à son idée d'un système de sécurité homogène dans les aéroports en ne mettant pas d'agents armés dans les avions?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, je rappellerai au député que la FAA a demandé aux compagnies aériennes étrangères de réintégrer le marché américain sans exiger qu'elles aient des agents armés à bord de leurs avions. La seule exception concerne les appareils d'Air Canada, qui est considérée comme une compagnie aérienne américaine conformément à l'accord sur l'ouverture des espaces aériens, qui atterrissent à l'aéroport national Reagan. Cela signifie que les appareils d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes en provenance de l'étranger sont autorisés à entrer aux États-Unis sans avoir d'agents armés à bord.

\* \* \*

[Français]

**L'AIDE INTERNATIONALE**

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, en matière d'aide humanitaire à l'Afghanistan, le Canada n'est pas à la hauteur de ses prétentions, puisque sa participation se limite à seulement six millions de dollars.

D'autres pays, avec des populations moins importantes, ont été beaucoup plus généreux. Par exemple, la Norvège a donné, en dollars canadiens, 81 millions, la Suède, 50 millions, les Pays-Bas, 44 millions et la France, 47 millions.

Est-ce que le Canada entend être à la hauteur de ses prétentions et annoncer très bientôt une augmentation de son aide humanitaire à la population afghane?

[Traduction]

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, le Canada a été le premier pays à répondre lorsque l'appel initial a été lancé et il a immédiatement annoncé un premier octroi d'un million de dollars. Après avoir tenu des discussions avec les gens travaillant sur le terrain et aux frontières et avec des spécialistes de l'aide humanitaire de mon ministère, nous avons accru le montant prévu à 6 millions. J'ai de nouveau discuté de la question avec eux il y a trois ou quatre jours. Nous restons en contact avec toutes les organisations en cause. Nous suivons la situation de près. J'augmenterai les montants accordés dès qu'il s'avérera absolument nécessaire de le faire.

[Français]

**Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ):** Monsieur le Président, je pense que le ministre n'a pas bien compris ma question.

Il y a plusieurs aspects à l'action du Canada dans sa lutte contre le terrorisme, dont un très important, qui concerne l'aide humanitaire aux populations victimes de cette guerre.

Comme le ministre de la Défense dit qu'il appuie les États-Unis jusqu'au bout dans leur chasse au terrorisme, le gouvernement est-il prêt à aller aussi loin avec les personnes innocentes qui vont souffrir de cette guerre, et entend-il prendre ses responsabilités et accroître son aide humanitaire à la population afghane?

[Traduction]

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais signaler à la députée que le Canada est actif en Afghanistan depuis longtemps. En fait, au cours des dix dernières années, 150 millions de dollars ont été donnés pour venir en aide aux Afghans déjà opprimés par le régime.

Nous avons récemment annoncé la conversion d'une dette de 447 millions de dollars pour des programmes sociaux à l'intention du Pakistan, ce qui devrait non seulement servir à aider les réfugiés se trouvant au Pakistan, mais également à aider ce pays à faire face à sa propre situation. Je suis en communication avec les responsables de mon ministère sur le terrain et aux frontières et avec les représentants d'autres organisations et nous comptons augmenter les montants accordés.

\* \* \*

### LE TERRORISME

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le sergent d'armes nous apprend à l'instant qu'une employée de la direction des journaux dans cet édifice a ouvert une enveloppe contenant une substance qui a provoqué chez elle une éruption cutanée aux bras. Nous savons que, aux États-Unis, une personne est décédée pour avoir été exposée à la bactérie du charbon et que 11 autres personnes auraient été contaminées. Le gouvernement américain affirme avoir le médicament en quantité suffisante pour traiter jusqu'à deux millions de personnes, mais, pour ce qui concerne le Canada, les spécialistes de la santé et du sauvetage soutiennent que nous n'en avons que pour traiter et sauver environ 2 000 personnes en cas d'attaque.

Est-ce que c'est cela que le ministre de la Santé appelle faire du bon boulot au nom des Canadiens?

• (1455)

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons en place un plan d'intervention pour les cas comme celui dont parle la députée. Les autorités responsables sont sur place pour prendre de tels colis, les analyser, découvrir ce qu'ils contiennent et réagir dans de courts délais. Je sais que c'est ce qui sera fait.

Nous avons constitué des réserves de produits pharmaceutiques et nous continuerons de le faire. Mais bien d'autres initiatives s'imposent. Nous devons également coordonner nos efforts avec les autorités locales et provinciales. C'est ce que nous sommes en train de faire.

Le surlendemain du 11 septembre, Santé Canada a communiqué aux autorités sanitaires canadiennes un descriptif des éléments devant faire l'objet d'une surveillance publique. Santé Canada fait partie de...

**Le Président:** La députée de Calgary—Nose Hill a la parole.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je sais que le ministre veut faire de son mieux, mais nos propres professionnels de la santé et des secours d'urgence sonnent actuellement l'alarme et le font depuis un certain temps déjà. Ils disent que nous n'avons vraiment pas les ressources nécessaires pour traiter une grave attaque biochimique. Nous espérons tous qu'il n'y en aura pas et il se peut qu'il n'y en ait pas, mais nous devons néanmoins être préparés à pareille éventualité.

Si nous ne sommes préparés à traiter que 2 000 personnes, ce n'est pas suffisant. Que fera le ministre à cet égard?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai déjà répondu et je répète que nous avons acheté davantage de produits pharmaceutiques et que nous continuons de le faire.

Je suis parfaitement d'accord avec la députée. Nous devons être préparés. Ce n'était la priorité de personne avant le 11 septembre, mais ce l'est désormais. Il y a dix-huit mois, Santé Canada a ouvert

### Questions orales

un Centre de secours et de services d'urgence. Nous devenons d'ailleurs encore plus prêts en travaillant avec nos partenaires provinciaux et en faisant ce qu'il faut pour mettre en place la capacité de surveillance et d'intervention nécessaire pour réagir à toute éventualité.

\* \* \*

### LE CRIME ORGANISÉ

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le Président, lorsque le Comité de la justice a étudié le crime organisé, nous avons appris que le blanchiment d'argent est un aspect vital du crime organisé. Les membres du crime organisé utilisent la technologie de pointe et se prévalent de tous les avantages de l'économie mondiale pour blanchir leurs gains acquis malhonnêtement.

Le solliciteur général pourrait-il expliquer à la Chambre ce que le gouvernement fait pour lutter contre ce fléau que constitue le blanchiment d'argent et pour empêcher la circulation de ces fonds?

**L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement s'active sur un certain nombre de fronts afin de lutter contre le blanchiment d'argent. La Loi sur le recyclage des produits de la criminalité est une stratégie très importante.

À compter du mois prochain, le FINTRAC sera chargé de faire rapport de données financières et d'analyser ces dernières.

Une conférence très importante sur le blanchiment d'argent à l'échelle internationale se déroule actuellement à Montréal. Plus de 45 pays y participent. Je leur souhaite tout le succès possible dans le monde entier.

\* \* \*

### LES DOUANES ET L'ACCISE

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, dans son rapport de l'année dernière, le vérificateur général constatait que les douanes utilisaient beaucoup de renseignements périmés. La base de données sur les douanes n'est pas toujours raccordée à celle de la GRC, et il a été signalé que l'information émanant du ministère de l'Immigration pouvait remonter à quatre mois.

Est-ce que le ministre prendra immédiatement les mesures nécessaires au raccordement électronique en temps réel permettant la transmission instantanée de l'information à chaque point de passage frontalier, qu'il s'agisse d'un poste terrestre, d'un port ou d'un aéroport?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, premièrement, si le député était au courant de ce qui se passe aux douanes, il saurait qu'aux points de contrôle primaires des postes frontaliers terrestres, les agents des douanes ont accès aux banques de données d'Immigration Canada et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Aux points de contrôle secondaires, nous avons accès à d'autres banques de données qui nous servent d'outils.

Deuxièmement, si le député était au courant de ce qui se passe aux douanes, il saurait aussi que nous avons annoncé, la semaine dernière, la mise en place d'un train de mesures technologiques et l'embauche de ressources humaines additionnelles. Ce train de mesures comporte les crédits nécessaires à l'amélioration du système informatisé utilisé aux points de contrôle primaires.

*Questions orales*

**M. Myron Thompson (Wild Rose, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, ce député a été à un poste frontalier. Il sait ce qui s'y passe. Je trouve inacceptable que, dans des postes frontaliers éloignés, aux quatre coins du Canada, des agents des douanes n'aient pas accès à des systèmes informatisés.

Au terminal principal de Victoria, les agents des douanes n'ont pas un seul ordinateur. Ils font leur travail dans une remorque vieille de 35 ans et ils utilisent toujours des listes sur des planchettes à pince vieilles de 30 ans.

Comment peut-on faire un travail adéquat à l'aide de listes sur une planchette à pince, alors que plus d'un million de gens passent ce poste frontalier chaque année?

• (1500)

**L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, les agents des douanes ont les outils nécessaires pour faire leur travail. Si les députés avaient pris connaissance de l'annonce faite la semaine dernière, ils sauraient que nous allons améliorer le système informatisé aux postes frontaliers terrestres, dans les aéroports et dans les ports maritimes.

Si les députés étaient au courant du projet de loi dont la Chambre des communes est saisie, le projet de loi S-23, ils sauraient aussi que nous mettrons en place un des meilleurs systèmes des douanes au monde. Lorsque nous parlons de la technologie aux postes frontaliers, nous parlons des douanes canadiennes.

\* \* \*

[Français]

**LE TERRORISME**

**M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ):** Monsieur le Président, la lutte contre le terrorisme implique une action concertée de tous les pays pour geler les actifs appartenant aux terroristes et arrêter les sources de financement de leurs activités.

Est-ce que le ministre des Finances ne trouve pas paradoxal que, d'un côté, le gouvernement canadien participe à la lutte financière contre le terrorisme et, de l'autre, refuse de dénoncer son entente avec la Barbade, un paradis fiscal bien connu, facilitant d'autant les activités financières des terroristes internationaux via le Canada?

**L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait fort bien que le Canada a pris le leadership parmi tous les pays, en mettant en place une méthode pour geler les avoirs des terroristes.

J'aimerais féliciter ma collègue, la ministre de la Justice, ainsi que le solliciteur général pour leurs initiatives dans ce domaine.

\* \* \*

[Traduction]

**L'AIDE INTERNATIONALE**

**M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD):** Monsieur le Président, les Afghans sont confrontés à la pire crise humanitaire depuis celle qui a secoué le Rwanda, alors que quatre à cinq millions d'entre eux tentent de fuir le pays.

Le Canada a consacré jusqu'à présent 6 millions de dollars en aide humanitaire à l'Afghanistan, alors que la contribution de la Norvège s'élève à 80 millions de dollars et celle de la Suède, à 50 millions de dollars. Le directeur général de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix a qualifié de disgrâce l'inaction du gouvernement.

La ministre de la Coopération internationale a indiqué précédemment que le Canada allait accroître son aide dès que ce sera absolument nécessaire. Pourrait-elle le faire maintenant pour faire face à la crise?

**L'hon. Maria Minna (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit précédemment, le Canada a été le premier pays à intervenir.

Ensuite, le Canada est là depuis le début. Nous avons versé quelque 150 millions de dollars au cours de 10 dernières années. Nous avons aussi effacé 447 millions de dollars de la dette du Pakistan pour que l'argent devant servir à son remboursement soit investi dans des programmes sociaux et pour aider le Pakistan à s'occuper des réfugiés à sa frontière.

En outre, je rentre à peine de Genève, où j'ai rencontré le responsable de la Croix-Rouge. Nous avons discuté longuement des problèmes en Afghanistan, où il est plus difficile de faire entrer de la nourriture que d'envoyer de l'argent. Mon interlocuteur m'a assuré que nous travaillerons ensemble pour faire parvenir de l'aide aux gens qui se trouvent en Afghanistan.

\* \* \*

**PRÉSENCE À LA TRIBUNE**

**Le Président:** Je voudrais signaler aux députés la présence à notre tribune de Son Excellence Mona Sahlin, ministre de l'Industrie, de l'Emploi et des Communications de la Suède.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** Je voudrais également signaler aux députés la présence à notre tribune des membres de la délégation du Parlement européen pour les relations avec le Canada, dont le responsable est l'honorable Robert Sturdy.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** En outre, je signale à la Chambre que, le 8 octobre à Ottawa, j'ai rencontré M. Dennis Hastert, président de la Chambre des représentants des États-Unis d'Amérique.

[Français]

Lors de cette rencontre, le président Hastert m'a remis un livre de remerciements de la part de ses collègues à la Chambre des représentants, à Washington.

[Traduction]

Les députés pourront examiner le livre contenant les messages de remerciements de la Chambre des représentants des États-Unis.

[Français]

J'invite les députés à regarder le livre qui sera disponible dans l'antichambre à l'intérieur des portes principales du corridor sud.

*Décision de la présidence*

● (1505)

[Traduction]

**PRIVILÈGE**

## L'ACCÈS À UN ORDINATEUR—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** Je suis maintenant prêt à rendre ma décision sur la question de privilège soulevée le 27 septembre dernier par la députée d'Edmonton-Nord au sujet de l'accès sans autorisation à ses fichiers informatiques.

[Français]

Je tiens à remercier l'honorable député d'avoir porté cette question à l'attention de la Chambre. J'aimerais également remercier l'honorable whip de l'opposition pour les informations qu'il a fournies à ce sujet.

Permettez-moi d'entrée de jeu de dire que les allégations de l'honorable députée m'ont profondément troublé. J'avais demandé que l'on me fasse un rapport complet des circonstances entourant cette affaire; je l'ai maintenant en main.

Je demande à la Chambre de faire preuve de patience pendant que j'explique la chronologie des événements pertinents. Nous pourrions ainsi comprendre ce qui s'est passé, savoir au juste où les problèmes sont survenus et prendre des mesures pour éviter que de telles erreurs se répètent.

[Traduction]

Je crois que le whip de l'opposition a mis le doigt sur un problème de taille lorsqu'il a parlé de la «relative nouveauté de l'ère de l'information». Les députés se fient, pour organiser leur travail, à leur propre personnel, au personnel du parti dont ils sont membres et au personnel administratif de la Chambre des communes.

Il arrive souvent que les détails liés à l'organisation du travail, en particulier ce qui touche la technologie, comme le fonctionnement des réseaux locaux et la configuration des serveurs, soient laissés à la discrétion du personnel.

La priorité du député étant d'utiliser le plus efficacement possible le temps qu'il passe à Ottawa et de servir de la meilleure façon possible les intérêts de sa circonscription, il se fie à son personnel pour prendre les arrangements nécessaires pour y arriver. Ce qui est ironique, c'est que le problème semble, selon la présidence, être survenu précisément dans le cadre des arrangements visant à aider la députée.

La saga dont il est ici question a débuté en mars 2000, lorsque la députée d'Edmonton-Nord a été nommée chef intérimaire de l'Alliance canadienne. On a alors demandé à la Direction des services de l'information de transférer les données du serveur de la députée, situé dans ses bureaux, au serveur du caucus de l'Alliance canadienne.

C'est ce qui a été fait et la députée et son personnel se sont vu accorder un segment privé du serveur de l'Alliance canadienne sous la forme d'un groupe nommé «CA Leader». Les fichiers ainsi transférés étaient protégés par un mot de passe, et l'on peut donc dire qu'ils «appartenaient» à la députée d'Edmonton-Nord, puisque seuls son personnel et elle-même y avaient accès.

[Français]

En septembre 2000, l'honorable députée a quitté son poste de chef intérimaire. On aurait pu s'attendre, si les choses s'étaient déroulées normalement, à ce que les fichiers de la députée, toujours stockés sur le serveur de l'Alliance canadienne, soient transférés sur le serveur situé dans son bureau. Ce n'est toutefois pas ce qui s'est passé.

[Traduction]

Il importe de souligner que, bien que la Direction des services de l'information constitue un service centralisé et intégré, les députés et les caucus jouissent de l'autonomie normalement accordée aux clients pour organiser leurs affaires. À cet égard, la direction tend à réagir aux demandes plutôt qu'à prendre les devants. Elle établit des normes en faisant des recommandations au Bureau de régie interne, mais elle ne dicte pas aux députés et aux caucus comment gérer ou stocker leurs données et elle ne leur signale pas les anomalies ou les incohérences.

C'est donc uniquement en mai 2001 que l'administrateur du réseau de l'Alliance canadienne a signalé aux Services de l'information la présence irrégulière, sur le serveur de l'Alliance, des fichiers de la députée d'Edmonton-Nord. On a fait savoir aux Services de l'information que l'administrateur de réseau de l'Alliance entreprendrait des consultations avec le whip, après quoi des instructions détaillées leur seraient données. Toutefois, les Services de l'information n'ont reçu aucune instruction et tout est resté au même point qu'en mars 2000.

La situation est demeurée inchangée jusqu'au 20 septembre 2001. Une adjointe de la députée a demandé aux Services de l'information de lui donner accès à un certain nombre de fonctions ordinaires, plus précisément, des formulaires électroniques, disponibles pour les bureaux des députés et qui se retrouvent habituellement sur le serveur des députés. Lorsque les Services de l'information ont fourni l'accès demandé, l'accès au serveur de l'Alliance a par le fait même été coupé.

Constatant qu'elle ne pouvait plus accéder à ses fichiers comme à l'habitude, l'adjointe a appelé le service de dépannage des Services de l'information. Cet appel a été le prélude de plusieurs échanges téléphoniques entre les parties visées, et a abouti à la question de privilège soulevée ici, à la Chambre, par la députée d'Edmonton-Nord, le 28 septembre dernier en après-midi.

Si je comprends bien, les points de vue contradictoires dans cette affaire peuvent se résumer de la façon suivante. D'une part, la députée d'Edmonton-Nord soutient que les documents et données que ses adjoints et elle-même ont stockés sur le serveur de l'Alliance dans le groupe appelé «CA Leader» et qui étaient protégés par un mot de passe lui appartiennent et devraient lui être rendus.

D'autre part, les représentants de l'Alliance canadienne font valoir que le serveur qui contenait ces fichiers était celui de l'Alliance, que les fichiers ont été trouvés dans le répertoire appelé «CA Leader», qui correspond au poste que n'occupait plus la députée, et que l'Alliance avait le droit légitime de s'assurer qu'aucun document du caucus ne figurait parmi les fichiers à rendre à la députée d'Edmonton-Nord.

● (1510)

[Français]

Les services de l'information ont pour politique de ne prendre aucune mesure à l'égard des fichiers contenus sur un serveur sans avoir d'abord obtenu l'autorisation expresse du député ou du caucus à qui le serveur appartient.

Étant confrontés à des points de vue divergents, ils ont conclu qu'ils n'étaient pas en mesure de régler le différend et ont suggéré aux deux parties de s'entendre afin de trouver une solution mutuellement acceptable.

### Privilège

[Traduction]

Il est regrettable que les deux parties n'aient pas réussi à s'entendre pour trouver une solution. Par la suite, comme l'a expliqué le whip de l'opposition, un agent de l'Alliance, après avoir été avisé que rien ne l'empêchait d'agir ainsi, a demandé aux Services de l'information de lui donner accès aux dossiers contestés. À la demande du whip de l'Alliance, l'agent a proposé de faire l'examen des fichiers et de décider de la façon d'en disposer.

Par ailleurs, on avait avisé les Services de l'information qu'ils devaient, si un représentant de l'Alliance en faisait la demande, lui donner accès aux dossiers contenus sur le serveur de l'Alliance. À la suite de cet avis, les Services de l'information ont accédé à la demande de l'agent de l'Alliance en lui donnant l'accès aux fichiers en lecture seule.

C'est ce point qui préoccupe particulièrement la présidence, car je dois me rendre à l'évidence que les parties n'ont pas été très bien servies par les conseils qui leur ont été donnés.

Je renvoie les députés à la décision rendue par le Président Fraser le 9 février 1988. La citation se trouve aux pages 12761 et 12762 du compte rendu. Le Président a fait remarquer, dans une situation semblable:

Je suis convaincu que ce qui a été fait en l'occurrence l'a été innocemment. Mais le député de Thunder Bay—Atikokan a soulevé un point valable en disant qu'il ne fallait pas considérer que les données informatiques sont différentes des autres formes de données.

Bien qu'il puisse s'agir en l'occurrence d'une erreur involontaire, la réalité est que les mesures prises de bonne foi par suite de cette erreur peuvent être perçues comme pouvant porter préjudice à la capacité de la députée de représenter ses électeurs.

Il est vrai que les données contenues sur le serveur de l'Alliance canadienne pourraient, dans l'ordre normal des choses, être considérées comme relevant exclusivement de l'Alliance. Or, il ne s'agit pas ici d'une situation ordinaire. Je la comparerais plutôt au cas de la personne dont la valise fermée à clé se trouve dans le coffre de la voiture d'une autre personne.

Le propriétaire de la voiture peut-il, si on lui demande de rendre la valise, ouvrir le coffre, retirer la valise et faire venir un serrurier pour déverrouiller celle-ci afin d'en examiner le contenu avant de la rendre à son propriétaire?

Vous trouverez peut-être cette analogie simpliste, mais je crois qu'elle peut nous aider à tracer notre chemin dans le labyrinthe technologique qui, pour un grand nombre d'entre nous, demeure un terrain peu connu. Les fichiers de la députée d'Edmonton-Nord se trouvaient dans son compartiment personnel sur ce serveur, sous une forme qui n'était accessible qu'à elle. Par conséquent, j'ordonne que les autres fichiers contestés qui se trouvent toujours sur le serveur de l'Alliance soient rendus sur-le-champ à la députée d'Edmonton-Nord.

J'ai aussi ordonné aux Services de l'information d'établir de nouveaux protocoles visant à garantir que les fichiers et les données appartenant à un député soient, même dans le cas des agents du caucus, conservés—tel qu'il était prévu à l'origine—sur les serveurs des députés et non sur ceux des caucuses.

Il fait peu de doute que le cas qui nous occupe présente un ensemble unique de facteurs accessoires qui ont fini par compliquer une situation qui aurait pu autrement être assez simple. La présidence est d'avis que tous les députés qui ont essayé de régler la situation ont agi de façon honorable.

J'estime également que tant le personnel des bureaux des députés que celui des Services de l'information, ayant agi selon les directives des députés, ont exercé leurs fonctions de façon responsable. J'espère que les mesures correctives immédiates que j'ai ordonnées réussiront à régler la situation actuelle et à empêcher qu'elle ne se produise de nouveau, que ce soit pour un député ou un caucus. J'espère que cela règle la question. Je remercie les députés de leur attention.

● (1515)

#### LE PROJET DE LOI C-36

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je soulève la question de privilège relativement au projet de loi C-36 qui a été déposé plus tôt aujourd'hui. Le projet de loi C-36 a été rédigé pour tenir compte des questions de sécurité auxquelles les Canadiens sont confrontés par suite des attentats commis aux États-Unis le 11 septembre dernier. Il est vraiment malheureux que la sécurité de ce projet de loi conçu pour protéger les Canadiens ait été elle-même déjouée.

Au cours de la fin de semaine, le *National Post* a fait part du contenu du projet de loi C-36, prétendant avoir été mis au courant par des fonctionnaires du ministère de la Justice. L'article publié le 13 octobre sous le titre «Nouveau projet de loi pour combattre le terrorisme» décrit le projet de loi en détail et cite des fonctionnaires du ministère. On peut lire, par exemple:

Un fonctionnaire a décrit la liste des terroristes comme étant une «liste permanente pouvant être mise à jour de façon plutôt régulière», sur laquelle des noms peuvent ajoutés ou enlevés selon les circonstances.

On cite beaucoup ce fonctionnaire tout au long de l'article. Je ne crois pas qu'aucun député de l'opposition ait eu droit à ce genre de briefing avant aujourd'hui. Deux des membres de mon parti qui étaient à la réunion d'aujourd'hui ont dit qu'ils auraient pu tirer tout ce dont ils avaient besoin du *National Post*.

Même si un député avait reçu un tel briefing, je vous rappelle ce qui est arrivé avec le projet de loi C-15. Comme vous le savez, la ministre de la Justice et son ministère ont vécu la même situation. Vous savez également que, dans le cas du projet de loi C-15, la Chambre s'est montrée très indulgente envers la ministre compte tenu de la gravité de ce manque de respect pour le rôle de la Chambre des communes et de ses députés.

Le 15 mars, le Président a fait part de sa décision sur la question de privilège soulevée par le député de Provencher par suite de l'incident dans lequel les médias ont été informés avant les députés du projet de loi C-15. Le Président a souligné qu'il y avait deux questions importantes dans ce dossier: la question de la séance d'information aux médias frappée d'un embargo et la question de l'accès des députés à l'information dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions. Dans votre décision, vous avez dit:

Pour préparer ses mesures législatives, le gouvernement peut souhaiter tenir de larges consultations, et il est tout à fait libre de le faire. Mais lorsqu'il s'agit de documents à présenter au Parlement, la Chambre doit avoir préséance... La convention de la confidentialité des projets de loi inscrits au *Feuilleton* est nécessaire non seulement pour que les députés eux-mêmes soient bien informés, mais aussi en raison du rôle capital que la Chambre joue, et doit jouer, dans les affaires du pays... Ne pas fournir aux députés des informations sur une affaire dont la Chambre doit être saisie, tout en les fournissant à des journalistes qui les interrogeront vraisemblablement sur cette question, est une situation que la présidence ne saurait tolérer... Dans cette affaire, il est clair que des informations sur un projet de loi, qu'on a refusées aux députés, ont été fournies à des journalistes sans que les mesures voulues soient prises pour protéger les droits de la Chambre. J'en conclus que cela constitue à première vue un outrage à la Chambre...

La question a été renvoyée au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le comité a conclu:

Le protocole du ministère de la Justice en vertu duquel il ne devrait pas y avoir de séances d'information ou de distribution préliminaire de documents concernant un projet de loi inscrit au *Feuilleton* avant son dépôt à la Chambre des communes devrait être adopté comme politique par tous les ministères. Nous croyons qu'une telle politique est respectueuse de la Chambre des communes et de ses membres. Elle reconnaît le rôle du Parlement au sein du processus législatif et cadre avec le privilège parlementaire et les conventions du Parlement.

Le comité a noté que l'adoption d'une telle politique ne devait pas être considérée comme interdisant la communication à titre gracieux et confidentiel des projets de loi gouvernementaux aux porte-parole de l'opposition peu avant leur dépôt. Il a ajouté:

L'incident met en lumière quelque chose qui préoccupe tous les membres du Comité: une apparente ignorance, voire un manque de respect de la part des ministères, pour le rôle que jouent la Chambre des communes et ses membres. Même s'il s'agit d'une situation non intentionnelle, la Chambre ne devrait pas tolérer de voir miner la perception du rôle constitutionnel du Parlement dans le processus législatif... Les droits de la Chambre et de ses membres à cet égard sont au coeur de notre gouvernement constitutionnel et démocratique.

Le comité a lancé cet avertissement:

Si des mesures appropriées ne sont pas adoptées, ce problème pourrait surgir à nouveau. Dans pareil cas, la Chambre se verrait dans l'obligation de se prévaloir de ses pouvoirs de façon plus sévère... À l'avenir, cependant, une simple excuse ne serait peut-être pas accueillie favorablement.

En ce qui concerne le projet de loi C-36, il est clair que les représentants des médias ont été informés du contenu du projet de loi durant la fin de semaine, avant les députés et avant le dépôt du projet de loi à la Chambre.

• (1520)

Il est également clair qu'aucune mesure efficace pour garantir les droits de la Chambre et de ses membres n'a été mise en place. Comme dans le cas du projet de loi C-15, la ministre et ses fonctionnaires font montre du plus grand mépris à l'égard de la Chambre. Si vous décidez qu'il y a matière à question de privilège, je suis prêt à présenter la motion appropriée.

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec un grand nombre des observations que vient de faire le député. Je ne les accepte pas toutes et je voudrais m'arrêter sur les différences entre ce cas-ci et celui du projet de loi C-15. Toutefois, j'accepte plusieurs des thèmes qui sous-tendent les observations du député et je saurais gré à celui-ci de me permettre de donner des explications.

Des erreurs administratives ont été commises dans le cas du projet de loi C-15. Je ne nierai pas qu'il y a eu des erreurs de jugement de la part de ceux qui ont, soit délibérément ou négligemment, informé les médias, mais pas la Chambre. Ceux qui ont fait cela n'avaient pas mon autorisation ni celle d'un autre ministre. C'était mal.

La différence entre ce cas-ci et celui du projet de loi C-15 est la suivante: Des gens bien intentionnés ont jugé bon d'organiser une séance d'information à l'intention des médias mais ont oublié de faire de même pour les parlementaires et, pire encore, ils ont communiqué des renseignements frappés d'embargo sans prendre la peine de faire un exposé à huis clos aux journalistes.

Ces derniers ont ensuite décidé d'enfreindre l'embargo et d'interroger les parlementaires, qui n'avaient pas reçu l'information. C'est une différence de taille. Le député a parfaitement raison de dire que l'affaire est grave, mais il y a une différence entre les deux situations.

Des mesures ont été mises en place depuis le projet de loi C-15. Le député s'est reporté correctement aux travaux du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Je félicite ce comité et tous ses membres pour leurs travaux.

### *Privilège*

Des mesures ont été prises et une directive du Cabinet a été émise. Des sommaires de la directive du Cabinet ont été rendus publics. La directive prescrit aux fonctionnaires et à d'autres personnes de donner un exposé à huis clos lors de séances d'information aux médias et, dans presque tous les cas, de mettre les renseignements à la disposition des parlementaires.

Ce matin, j'ai moi-même organisé une séance d'information à l'intention des députés. Je sais donc qu'elle a eu lieu. En fait, les députés ont été autorisés à quitter la séance avant la présentation du projet de loi. Cependant, les membres du personnel n'ont pas pu partir. Ils ont été retenus jusqu'à la présentation du projet de loi. À cet égard, j'ai pris toutes les mesures de précaution qui étaient à ma disposition.

Vendredi dernier, dans l'après-midi, j'ai reçu une copie du projet de loi C-36. En tant que leader du gouvernement à la Chambre des communes, je dois procéder à un examen du projet de loi. J'ai pris des mesures de précaution à ce moment-là, et plus tôt, avec la ministre et tout son personnel, pour faire en sorte que le projet de loi ne soit pas communiqué aux médias ou à d'autres personnes. Tout le monde avec qui je me suis entretenu m'a donné cette assurance.

Samedi, j'ai vu des extraits du projet de loi dans la presse. Ils n'étaient pas tous exacts, mais certains l'étaient suffisamment pour que je m'inquiète, comme le député, lorsqu'il a soulevé cette question à la Chambre.

Je ne peux pas en dire beaucoup plus, si ce n'est que je présente mes excuses au nom du coupable. J'emploie ce terme parce que c'est celui qui me vient à l'esprit, étant donné le respect que j'éprouve à l'égard de notre institution. À mon sens, quiconque porte atteinte à ce respect est coupable d'une infraction. Le problème, c'est que nous ignorons qui est le coupable.

Malgré cette infraction, je saisis l'occasion pour féliciter tous les leaders de la Chambre de leur amabilité, ainsi que la ministre de la Justice et le gouvernement, qui a présenté le projet de loi ce matin. Le geste a été d'autant plus aimable que cet incident s'est produit, je le présume, entre vendredi et samedi. Je crains n'avoir d'autre recours que de présenter une nouvelle fois des excuses au nom du coupable qui a commis cette infraction.

• (1525)

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, après avoir entendu le leader du gouvernement à la Chambre, il n'y a certainement pas matière à le critiquer. Néanmoins, il devrait reconnaître que cela devient quelque peu irritant d'avoir à intervenir à nouveau pour dénoncer divers cas d'outrage au Parlement, soit de la part du gouvernement—ce qui n'est pas sûr dans le cas présent—soit par un fonctionnaire de la ministre qui parlait du contexte de la mesure législative et était disposé à en divulguer la nature aux médias avant même qu'elle ait été présentée à la Chambre.

### *Privilège*

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons ici face à une tendance, tant parce que le contenu de la mesure législative est révélé aux médias avant d'être communiqué à la Chambre que pour d'autres raisons qui ne concernent pas le Règlement. Or, l'exemple est pertinent comme lorsque le premier ministre fait des annonces à l'occasion d'activités de financement du Parti libéral. Il s'agit encore une fois d'un outrage au Parlement de la part du gouvernement.

Cet exemple n'est pas pertinent pour ce rappel au Règlement, mais illustre une tendance plus générale dont tous les députés devraient s'inquiéter. J'ose espérer que le leader du gouvernement à la Chambre fera le nécessaire pour savoir qui est responsable, qui a informé les médias, à moins que vous vous en chargiez, monsieur le Président.

L'article faisait état d'un haut fonctionnaire qui aurait parlé du contexte de la mesure législative. Ce n'est pas une fuite. C'est un acte délibéré de la part d'un haut fonctionnaire. En fait, des hauts fonctionnaires se sont rendus coupables d'outrage au Parlement pour avoir informé le *National Post*. Ce qui s'est produit fait fi des décisions prises antérieurement au sujet du respect dont la Chambre doit faire l'objet dans ce genre de questions.

Je vous demande de recourir à tous les pouvoirs qui sont à votre disposition pour trouver le coupable et le sommer de se présenter à la barre de la Chambre afin de s'expliquer.

[Français]

**M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ):** Monsieur le Président, je prends acte des excuses du leader du gouvernement à la Chambre mais, encore une fois, ce n'est pas la première fois que cela se produit. Peut-être que ce n'est pas exactement ce qui s'est passé en ce qui concerne le projet de loi C-15, mais cela s'est passé dans le cas dudit projet de loi.

Je me souviens également de la Loi sur les jeunes contrevenants. On l'oublie souvent, mais les médias avaient été informés. Il y avait eu de grands pans du projet de loi sur les jeunes contrevenants dans les journaux, avant même que l'opposition soit saisie dudit projet de loi.

Aujourd'hui, c'est le projet de loi C-36. C'est comme si à chaque fois où il y avait un projet de loi qui pouvait peut-être soulever une certaine controverse, on tentait d'informer ou de donner certaines informations lors de la fin de semaine, alors que tous les députés sont dans leur comté, pour que les journaux fassent état des grandes lignes et que déjà l'opinion publique commence à se fixer et à avoir une idée sur un sujet donné, avant que les parlementaires soient saisis de la question.

Je sais que le leader parlementaire est de bonne foi. Je prends acte des remarques et des excuses qu'il a faites, mais ce n'est pas suffisant.

Est-ce que le leader parlementaire fera en sorte qu'il y ait des règles claires pour ses ministres, pour les gens du Cabinet des ministres, pour qu'il n'y ait plus de fuites de ce genre, pour qu'il n'y ait plus d'information donnée aux journalistes avant que les parlementaires de cette Chambre en soient saisis.

C'est la première chose à laquelle le leader parlementaire devrait s'attarder. Est-ce qu'il y aura des règles claires pour que plus jamais cela ne se reproduise? Deuxièmement, le petit fin-fin qui a donné ladite information—et ce n'est pas non plus la petite secrétaire qui a dactylographié cela, c'est quelqu'un qui avait de l'information privilégiée entre les mains—, qui est-il? Sera-t-il sanctionné pour ce qu'il a fait parce que c'est une atteinte importante au travail

parlementaire? Je pense que le fonctionnaire en question n'a aucune considération pour le travail des parlementaires ici, à la Chambre.

C'est à cet égard que j'aimerais que le leader parlementaire se lève et nous dise très clairement ce qu'il entend faire pour trouver le coupable et donner des règles très claires à tout le Cabinet des ministres pour que plus jamais cela ne se reproduise.

● (1530)

[Traduction]

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, je reprends à mon compte bon nombre des observations que l'on a déjà formulées et je partage l'indignation du leader du gouvernement à la Chambre qui déplore de nous voir encore une fois aux prises avec cette saga interminable de la divulgation prématurée d'information avant que les députés aient pu en prendre connaissance, car c'est un déni du respect dû aux législateurs qui sont chargés d'examiner les projets de loi, surtout dans le cas de projets de loi d'une aussi grande importance.

Le leader parlementaire de l'opposition officielle a dit qu'il était ironique de constater que cette information a trait au secret et à la sécurité, et que le gouvernement était toujours incapable, malgré toutes ses ressources et ses pouvoirs de persuasion, d'empêcher une telle chose de se produire.

Je crois le leader du gouvernement sur parole quand il dit qu'il va retourner au Cabinet et tâcher de nouveau de faire comprendre qu'il est important pour les ministres eux-mêmes, pour les sous-ministres et pour les membres de leur personnel associés à ces bureaux que cette information demeure confidentielle jusqu'à ce que les députés aient la possibilité d'en prendre connaissance.

J'espérerais également obtenir de la part du ministre un engagement à examiner cette affaire pour voir s'il peut identifier la source de cette fuite. Il s'agirait d'un haut fonctionnaire. J'ignore quels sont ses pouvoirs d'enquête, mais nous osons espérer que le ministre tâchera d'identifier la personne coupable d'avoir divulgué cette information.

Enfin, nous espérons qu'il y aura une sévère admonestation de la part de la présidence elle-même exprimant l'inquiétude et l'indignation que la Chambre ressent à l'égard de ce genre de fuite, car il y a une tendance à l'oeuvre. Ce n'est pas la première fois que cela arrive. Nous avons constaté maintes et maintes fois que de l'information avait été envoyée aux journalistes avant d'être communiquée aux députés. Le désir des journalistes de recevoir ce genre d'information juteuse ne devrait sûrement pas l'emporter sur le respect que l'on devrait témoigner à la Chambre et sur la nécessité pour elle d'être la première à prendre connaissance de ce genre de projet de loi pour l'assimiler et en débattre.

**L'hon. Don Boudria:** Monsieur le Président, les députés ont été très patients, et je les en remercie. Ils ont demandé que je réponde, ce que je vais faire maintenant.

Je crois que le leader parlementaire des conservateurs a parlé de renseignements protégés. En fait, cela va bien au-delà de cela. Ce sont des renseignements secrets au sens du secret gouvernemental. Le député sait ce que je veux dire.

Non seulement il s'agit d'une violation de nos règles parlementaires, mais il s'agit aussi d'une violation de la sécurité gouvernementale. La faute est double, si je puis m'exprimer ainsi pour renforcer les propos du leader parlementaire de l'opposition.



Il ne fait pas de doute que beaucoup de renseignements liés à cette mesure avaient déjà été rendus publics. Par exemple, dans la déclaration que j'avais faite à la Chambre il y a quelques jours, j'avais mentionné certains des principaux éléments que contiendrait le projet de loi, mais pas de façon aussi détaillée que ce que nous avons pu lire dans cet article de journal. Il est également vrai que la ministre de la Justice, le premier ministre et d'autres avaient fait allusion au contenu du nouveau projet de loi dans des discours.

Je ne me servirai pas de cela comme excuse parce que je sais que l'article allait bien au-delà de cela. Cependant, je tenais à le mentionner quand même parce que ce sont des choses que les gens devraient savoir.

• (1535)

[Français]

On m'a demandé si je m'engagerais à faire en sorte que les règles soient claires. En fait, les règles sont claires. Ce n'est pas le manque de clarté dans les règles qui est le problème, c'est l'observation de ces règles ou, si on veut, l'adhésion à ces règles. En ce qui concerne les règles, c'est déjà secret. C'est clair. Ce que cela veut dire, c'est que tout le monde prête son serment d'office et tout le reste. Cela, c'est clair.

Dans un deuxième temps, concernant les règles pour les sessions d'information, ce qu'on appelle les briefings, là où il y avait un problème—ce n'est pas ce qui arrivé aujourd'hui—, ces règles ont également été clarifiées. À savoir quelles mesures je peux personnellement prendre pour enquêter, les députés vont reconnaître que je n'ai pas beaucoup de ressources à cet égard. Je peux assurer les députés que le Conseil des ministres est saisi de ce qu'on vient de dire à la Chambre et qu'on en prendra acte. Je ferai tout en mon pouvoir—je suis sûr que mes collègues le feront également—pour que des choses semblables ne se reproduisent plus.

En terminant, je réitère à la Chambre que je regrette cet incident. Je ne dirai pas ce que je ferais si je tenais par le cou celui qui a posé le geste en question.

\* \* \*

#### DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

**Le Président:** La présidence est prête à rendre une décision relativement à la question devant la Chambre en ce moment. Je voudrais remercier l'honorable leader de l'opposition officielle à la Chambre, l'honorable député de Berthier—Montcalm, l'honorable leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable député de Pictou—Antigonish—Guysborough et l'honorable député de Winnipeg—Transcona pour leurs opinions sur ce sujet.

[Traduction]

Je dois dire que cela a l'air de ressembler à la question soulevée précédemment au sujet du projet de loi C-15. À mon avis, il semble encore une fois y avoir eu atteinte aux privilèges de la Chambre relativement à cette mesure législative.

Dans ses remarques, le député de Winnipeg—Transcona a tenté d'aider la présidence en disant que c'était à la présidence de faire enquête sur cette affaire pour trouver le coupable et ainsi de suite. Je respecte évidemment son opinion à tous les égards, mais, dans ce cas précis, je crois qu'il a peut-être tort. Il y a un organe qui est bien équipé pour mener de telles enquêtes, soit le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, dont le redoutable président est tout à fait capable de soutirer des renseignements aux témoins qui

#### Recours au Règlement

comparaissent devant le comité, avec l'aide des membres compétents de ce comité de la Chambre.

Ainsi, je suis d'avis que cette question doit être renvoyée à ce comité. Je suis certain que le leader parlementaire de l'opposition officielle voudra présenter une motion, que la présidence est prête à recevoir à ce moment-ci, pour faire suite à cette atteinte aux privilèges de la Chambre.

**M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast, Alliance canadienne)** propose:

Que la question des médias ayant reçu de l'information sur le contenu du projet de loi C-36, avant que les députés soient eux-mêmes informés, et avant que ce projet de loi soit déposé à la Chambre des communes, soit renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

#### RECOURS AU RÈGLEMENT

##### LA PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement sur un autre sujet. Les députés ont appris durant la période des questions, et des renseignements supplémentaires l'ont confirmé, qu'une substance de nature inconnue a été trouvée dans l'enceinte du Parlement.

Monsieur le Président, en votre qualité de gardien de cet endroit, je suis certain que vous partagez les inquiétudes des députés, du personnel et du public qui se trouvent sur la Colline.

Les mesures prises suscitent, et je choisis bien mes mots pour ne pas paraître alarmiste, un sentiment de panique chez beaucoup de monde. Des ambulances se trouvent actuellement à l'extérieur de la Chambre. Un membre du personnel a été évacué par mesure de précaution. Nous devons savoir à quoi nous en tenir au sujet de la fermeture du bureau de poste et nous voudrions aussi savoir si d'autres bureaux seront fermés sur la Colline.

Nous devons savoir s'il existe un plan d'urgence à l'égard des immeubles situés à l'extérieur de l'enceinte parlementaire. Il m'apparaît urgent de communiquer cette information à la Chambre et j'exhorte la présidence ou le leader du gouvernement à la Chambre à le faire le plus tôt possible.

**Le Président:** La présidence a été informée de l'incident mentionné par le député durant la période des questions orales. Je surveille la situation de près et je crois que toutes les mesures qu'il convient de prendre conformément aux protocoles applicables aux situations de ce genre, sont mises en oeuvre.

Je ne suis pas en mesure d'informer la Chambre, pour l'instant, quant à la nature de la substance qui a été trouvée dans un paquet qui aurait été ouvert.

Je puis donner l'assurance au député que lorsque nous en saurons plus, nous communiquerons l'information aux députés par l'intermédiaire de leurs whips ou autrement. Je surveillerai la situation de très près durant toute la journée. Je remercie le député d'avoir soulevé la question.

*Les crédits*

## AFFAIRES COURANTES

• (1540)

[Traduction]

### LA LOI SUR LE DIVORCE

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-400, Loi modifiant la Loi sur le divorce (restriction du droit des délinquants sexuels de voir leurs enfants).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter ce que j'appellerais la loi de Lisa.

La raison de cela est la visite rendue à leur père par deux fillettes âgées de cinq et six ans à la prison de Bowden, en vertu d'une ordonnance d'un tribunal. Je ne veux plus que d'autres enfants canadiens aient à vivre la même expérience. J'estime que ces enfants s'exposent à des problèmes psychologiques et continuent de souffrir en raison de ce jugement.

Je sais que le projet de loi recevra l'appui de tous les partis. Beaucoup de députés m'en ont parlé. C'est avec plaisir, donc, que je le présente.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

**M. Janko Peric (Cambridge, Lib.)** demande à présenter le projet de loi C-401, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (vote par procuration)

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui mon projet de loi d'initiative parlementaire touchant un point de la Loi électorale du Canada, soit le vote par procuration. Les modifications proposées permettraient aux électeurs admissibles qui, le jour de l'élection, seraient incapables d'aller voter à cause de la maladie ou d'un accident dans leur circonscription, ou qui ne pourraient satisfaire à des exigences spéciales concernant la limite, de voter par procuration.

Une disposition semblable existait auparavant, mais elle a été remplacée par un vote spécial auquel les électeurs doivent demander la permission de participer avant le jour de l'élection.

Au cours des dernières élections fédérales, bon nombre des électeurs de ma circonscription ont perdu leur droit de vote parce qu'ils sont tombés malades ou qu'ils ont dû s'absenter pour affaires après que le délai pour un vote spécial eut expiré.

J'encourage tous les députés de la Chambre à appuyer ce projet de loi.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

## PÉTITIONS

VIA RAIL

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)**: Monsieur le Président, il me fait plaisir de présenter deux autres pétitions des citoyens de la région de Peterborough, qui ont bien hâte que VIA rétablisse sa liaison Toronto-Peterborough. Ces pétitions portent les signatures de citoyens de huit circonscriptions fédérales, dont celle de Haliburton—Victoria—Brock.

Les signataires font valoir les avantages au plan de l'environnement, la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des bouchons

de circulation et des accidents et l'amélioration du milieu des affaires dans la région du Grand Toronto.

\* \* \*

[Français]

## QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)**: Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

• (1545)

**Le Président**: Est-on d'accord?

**Des voix**: D'accord.

[Traduction]

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

### LES CRÉDITS

LE TERRORISME

La Chambre reprend l'étude de la motion, ainsi que de l'amendement.

**M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD)**: Monsieur le Président, tout d'abord, j'aimerais remercier la présidence de sa décision quant au recours au règlement de mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough. J'apprécie beaucoup la sensibilité de la présidence.

J'avise également la présidence que je partagerai le temps qui m'est alloué avec ma collègue de la Coalition de South Surrey—White Rock—Langley.

Lorsqu'on décide de présenter une motion lors d'une journée d'opposition, on examine différents sujets et on tente de faire en sorte de soulever un point d'actualité.

Cependant, la journée passe vite, et il s'en passe des choses, en nos murs. Présentement, à l'extérieur, sur notre Colline, il se passe des choses. Est-ce que c'est de la peur? Est-ce que c'est de la folie? Mais c'est lié à ce qui s'est passé le 11 septembre, d'une manière ou d'une autre.

On se rend compte de plus en plus que le Parlement sera appelé à jouer un rôle. Le Parlement peut être une victime aussi. Toutefois, le Parlement, les députés de l'opposition et la majorité des députés ministériels ne font strictement rien, ne sont pas appelés, par le gouverneur en conseil, par le premier ministre, à faire quelque chose.

Regardons ce qui s'est passé la semaine dernière, lorsque la Chambre ne siégeait pas. On a décidé d'envoyer des hommes et des femmes de l'autre côté. Allons-y ministre par ministre, et présentement, avec ce qui se passe aujourd'hui sur la Colline. On espère et tout le monde espère que ce n'est pas ce qu'on pense, que ce n'est pas l'anthrax.

Le ministre de la Santé, on s'en souvient, est sorti d'une séance du Cabinet avec un grand sourire: «Il n'y a pas de problème.» Il cite un président américain. Lui-même, il est loin d'être un président américain, il n'est même pas encore chef du parti libéral. Il dit: «La seule chose dont les Canadiens devraient avoir peur, c'est de la peur elle-même.»

*Les crédits*

Je vous dis qu'aujourd'hui, lors de la période des questions orales, le ministre a changé de ton. C'est cette arrogance qui fait mal. «Tout est sous contrôle»; ce n'est pas vrai. Les députés du Parlement ne sont pas au courant de ce qui se passe.

Une motion sera présentée au Comité permanent de la santé, demain, par ma collègue du NPD. Que le ministre de la Santé vienne nous voir en comité pour savoir ce qui se passe vraiment. Quel est le plan d'action du ministère de la Santé en matière des risques du bioterrorisme? Est-ce qu'on peut informer le monde un peu? Ce n'est pas une république de bananes ici, c'est un Parlement, c'est une démocratie. On envoie 2 000 hommes et femmes de l'autre bord combattre pour la démocratie, est-ce qu'on peut prêcher par l'exemple? Ça, c'est le ministre de la Santé! Je vous dis que son discours a changé.

En outre, la ministre de l'Immigration a parlé de la fameuse petite carte avec photo qui réglerait tous les problèmes. La petite carte à puce avec photo, pour les immigrants reçus, ne sera pas en force avant juin de l'année prochaine, peut-être même pas avant deux ans. Un an! Deux ans! Ce n'est pas de la planification. Et cela a été discuté et annoncé alors que le Parlement ne siégeait pas, encore une fois.

Peut-être pourrait-on faire accélérer les choses si le Parlement était partie prenante de tout cela. Mais non, on ne veut pas.

Quant au ministre des Transports, il dit: «Il n'y en aura pas, de personnes armées dans les avions; il n'y en aura pas. On n'est pas aux États-Unis.» Son collègue américain dit: «Eh bien, on vient de rouvrir l'aéroport Reagan à Washington; c'est plutôt difficile et cela risque d'être attaqué. Pouvez-vous faire en sorte que sur ce vol-là, il y ait quelqu'un d'armé?» «Oui, oui. Pas de problème.»

Quel message cela envoie-t-il aux terroristes? Cela veut dire: «Prenez tous les autres vols au Canada à destination des États-Unis, tous les vols domestiques, tous les vols en direction de l'Europe, il n'y en aura pas d'agents de la GRC, il y en aura seulement sur le vol qui va à l'aéroport Reagan de Washington.» C'est une farce! Une vraie farce. Encore là, il a changé d'idée. Pourquoi ne pas en avoir discuté au Comité permanent des transports?

La motion qu'on présente aujourd'hui est à l'effet que les comités soient convoqués, tout comité qui peut avoir un lien avec ce qui s'est passé le 11 septembre.

J'aimerais dire au premier ministre qu'on aura beau essayer de chercher des alliés un peu partout dans le monde, les meilleurs alliés du premier ministre et du gouvernement sont les gens qui entourent le premier ministre, les gens qui font face au premier ministre dans cette Chambre. Qu'on informe les gens qui l'entourent et les gens qui lui font face.

● (1550)

Le meilleur allié du gouvernement est dans cette Chambre. Tant que le gouvernement ne le réalisera pas, cela ne fonctionnera tout simplement pas. Les ministres du gouvernement font constamment du ad lib. Il n'y a pas de plan d'action. Ils nous demandent de les appuyer. Les députés ministériels ne savent même pas ce qui se passe. On ne sait même pas ce qui se passe. Cela change d'une semaine à l'autre. Aussitôt qu'il y a un problème, on y fait face. C'est un gouvernement à la petite semaine, sans vision, et qui contrôle tout. Il y a quelques personnes qui contrôlent tout.

Oui, nous sommes prêts à soutenir les gens qui vont aller dans le Golfe persique; il n'y a pas de problème à ce sujet. Mais que le gouvernement nous fournisse des arguments pour justifier davantage d'appui de notre part et également des députés ministériels d'arrière-

ban. Ils ne savent pas ce qui se passe. Les ministres ne le savent même pas eux-mêmes.

La motion proposée aujourd'hui est simple. Il y a trois volets. Premièrement, on condamne le terrorisme; tout le monde est d'accord avec cela. On appuie une partie de la motion. Le deuxième élément consiste à appuyer nos hommes et nos femmes. C'est normal, il faut se tenir ensemble dans cette période difficile. Le troisième volet—parce qu'on connaît le gouvernement et surtout le premier ministre et son petit groupe—consiste à mettre au travail les comités de la Chambre.

C'est ce qu'on demande, soit que le Parlement travaille tout simplement et que le gouvernement se serve du Parlement. Il faut que les gens de mon comté, de ma province et de mon pays sachent que des hommes et des femmes s'occupent des problèmes urgents du pays. On ne le fait pas.

De plus, cette motion est assortie d'un vote. Il faut prendre une journée consacrée à l'opposition pour serrer le gouvernement dans un coin et lui dire que l'on va voter sur le sujet. Il va trouver 56 raisons pour dire: «Ah, je n'aime pas cette partie de la motion.» On demande un vote. Un Parlement s'exprime par le vote, pas par du blabla, comme dans le débat de ce soir.

On peut s'imaginer le manque de crédibilité de ce gouvernement face à ce Parlement. On lui offre un vote sur un plateau d'argent sur une motion simple qui ne condamne pas le gouvernement—on pourrait le faire, je le fais en ce moment—et on lui dit: «Écoutez, on procède à un vote; la Chambre va se tenir ensemble». Comme réponse, il nous dit: «Non, on fait quand même un débat ce soir». Il y a deux débats dans la même journée.

La crédibilité et l'efficacité du gouvernement ne sont pas tellement fortes. On a une journée d'opposition et on discute depuis 11 heures sur ce sujet. Pour le gouvernement, ce que les n'est pas important. Il dit: «On va avoir notre débat, mais pas de vote».

Dans un Parlement, cela prend un vote. C'est comme si on disait qu'on va avoir des lois, mais qu'on ne votera pas sur celles-ci: «Vous en avez discuté. Tout le monde est d'accord, alors on ne votera pas là-dessus.» Cela ne marche pas comme cela. C'est un manque complet de respect. Il reste encore quelques heures au débat. J'espère que tout le monde va se racheter et qu'on va travailler ensemble pour faire en sorte que, tant du côté ministériel que de celui de l'opposition, on va appuyer cette motion.

Entre vous et moi, monsieur le Président, plutôt que le premier ministre soit ici à 19 heures ou 19 h 15 pour prononcer son discours, il aurait pu venir ce matin à 11 heures, ou cet après-midi à 15 heures ou 16 h 30. Il aurait été le bienvenu. Pourquoi discréditer une journée d'opposition sur un sujet qui va être le même que celui de ce soir? Pourquoi ne pas rendre ce Parlement crédible alors qu'il se passe présentement quelque chose dans nos murs? C'est peut-être l'occasion souhaitée de se resserrer un peu les coudes et de savoir ce qui se passe.

C'est pour cela que j'ai apprécié le commentaire de la présidence. Je le répète encore une fois parce que c'est important. Je fais allusion à ce que mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough a fait et l'ouverture de la présidence vis-à-vis les situations et les points d'interrogations que l'on a.

*Les crédits*

Concernant la question du bioterrorisme—rappelons que je suis porte-parole de mon parti en matière de santé—, j'espère que le gouvernement va venir nous voir en comité et informer la population et que les sourires narquois et l'arrogance vont faire place à la collaboration et à l'information.

• (1555)

Je profite de l'occasion pour dire que j'espère que la personne qui a été supposément infectée ne l'a pas été et qu'elle se remettra très rapidement. Je pense que mes collègues de la Chambre seront d'accord avec moi pour souhaiter que ce soit mineur, qu'il ne s'agisse pas de ce que l'on pense et pour lui souhaiter un prompt rétablissement et un appui moral à toute sa famille et à ses amis.

[Traduction]

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député doit savoir que nous avons tenu un débat à la Chambre le 17 septembre, lors de la rentrée. Par la suite, il y a eu au moins trois débats et les députés ont eu l'occasion de s'exprimer. En fait, tous les chefs de partis ont énoncé clairement les positions de leurs partis. À l'exception du NPD, tous les partis ont appuyé les mesures du gouvernement et les interventions militaires prévues. En outre, les Canadiens se sont aussi exprimés clairement à cet égard.

Je ne comprends pas la motivation du député lorsqu'il affirme que nous devons agir. En fait, la motion dont la Chambre est saisie demande que l'on condamne les attaques terroristes et que l'on appuie nos militaires. On ne saurait être plus flou. Si les députés de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique étaient sérieux, ils présenteraient une motion avec un véritable contenu.

Ma question porte sur l'aéroport national Reagan. Elle a été abordée durant la période des questions. Je me demande si le député était présent durant cette période, s'il a entendu la réponse et s'il comprend que nous n'avons pas autorisé la présence d'agents armés à bord des avions, mais que, si le gouvernement des États-Unis exige la présence d'agents armés à bord de tout avion à destination de l'aéroport national Reagan, nous ferons comme d'habitude car il nous arrive de signer des ententes et des traités avec les pays pour respecter leurs exigences. Le ministre a déclaré que nous autoriserions la présence d'agents armés à bord des avions d'Air Canada si cette société voulait reprendre ses vols vers l'aéroport national Reagan. Le député a-t-il entendu la réponse à cette question?

[Français]

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, encore une fois, le ministre n'a pas répondu à la question clairement. Il a dit: «Si les Américains nous le demandent. Peut-être; on ne sait pas. On va attendre de voir ce que les États-Unis vont nous demander et après cela, on décidera de notre politique.» C'est ce qu'ils ont fait.

J'aimerais demander au député qui a lu la motion et qui m'a demandé si j'étais ici, s'il sait lire. Il y a trois parties à la motion; il en a lu deux. Alors, il y a une troisième partie importante qu'est le travail parlementaire. Il devrait peut-être lire la motion au complet. Il comprendrait qu'il y a un aspect parlementaire important.

Nous reconnaissons que le Parlement est important. Lorsque mon chef, celui qui est présentement chef de la Coalition, était ministre, lorsqu'il était du côté gouvernemental, il n'a pas eu peur de tenir un vote, il n'a pas eu peur du tout. Les députés savent très bien qu'un

Parlement s'exprime par votes. Le pouvoir du législateur, c'est de voter. C'est important.

Que le député arrête de lire les notes qu'on lui donne en disant que là, c'est important, car il y a eu tant de débats. Ça, c'en est du bla-bla. J'invite l'honorable député à demander un vote et à appuyer le vote de la coalition ce soir.

S'il veut bâtir une coalition internationale, il faut commencer par en bâtir une ici, en cette Chambre.

[Traduction]

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai accès au rapport intitulé «Road Map for National Security». Une commission bipartisanne indépendante a été formée aux États-Unis pour examiner les questions liées à la sécurité nationale. La commission a siégé pendant plus de deux ans et présenté des recommandations dans un rapport en janvier 2001.

Quand sont survenus les événements du 11 septembre, les Américains étaient prêts parce qu'une commission indépendante du gouvernement s'était penchée sur la question de savoir si le pays était prêt et ce qu'il devait faire pour l'être.

Le député de Richmond—Arthabaska ne croit-il pas que le comité devrait regarder vers l'avenir et déterminer la capacité du Canada de réagir à pareilles situations?

• (1600)

[Français]

**M. André Bachand:** Monsieur le Président, comme je le disais dans mon discours, on fait face à un gouvernement qui fonctionne à la petite semaine. On se souvient que le premier ministre avait dit en 1993 qu'il voulait gouverner de la façon suivante: on lui présente un problème et il le règle ou en tout cas, il essaie de le régler. Il n'y a pas de vision dans cela.

On a beau lui donner l'ensemble de la documentation, on peut avoir n'importe quelle vision, lui donner les arguments y afférents, malheureusement, à ce stade-ci, il a prouvé qu'il n'avait pas les bonnes idées.

Prenons un autre exemple de sécurité nationale. Combien d'appels ont été faits aux municipalités et aux provinces? Le ministre de la Santé a dit que les provinces avaient été consultées. Je ne suis pas sûr; on n'en a pas beaucoup entendu parler.

Avec la phobie de l'anthrax qu'il y a maintenant en Amérique du Nord, quelle est la position du gouvernement vis-à-vis de la Société canadienne des postes? Est-ce que nous serons informés là-dessus? Est-ce qu'on pourra se servir des différents comités de cette Chambre pour trouver des solutions et informer le public?

Je pense que c'est là que ça devrait commencer. Encore une fois, les meilleurs alliés d'un gouvernement se trouvent dans son Parlement.

[Traduction]

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, même si je suis d'accord avec le député au sujet de l'absence de réel débat, de vraie prise de décision et de l'absence de partage d'informations à la Chambre, je voudrais aborder la question de savoir si nous devrions soutenir nos troupes si elles sont envoyées outre-mer.

*Les crédits*

C'est la troisième fois que j'interviens à la Chambre sur le déploiement de soldats, de marins et d'aviateurs canadiens sur des théâtres potentiellement dangereux. Mon premier discours à la Chambre a porté sur la Bosnie. Il y a deux ans, j'ai parlé du Kosovo et, aujourd'hui, je parle de l'Afghanistan.

La plus importante décision que nous pouvons prendre à la Chambre des communes, c'est celle d'envoyer nos troupes dans des zones de combat. N'oublions pas que chacun des 2 000 militaires qui seront déployés est l'enfant de quelqu'un et que, dans bien des cas, ils laissent un conjoint et des enfants à la maison. Nous devons nous demander si la guerre contre le terrorisme est justifiée. Est-ce une guerre juste? Nous devons veiller à ce que la guerre où nous enverrons nos troupes soit une guerre juste.

Si la guerre contre le terrorisme n'est semblable à aucune autre dans le passé, elle n'en est pas moins une guerre. La guerre a pris diverses formes au fil des âges. Les guerres combattues par les Romains étaient très différentes des guerres napoléoniennes, lesquelles l'étaient tout autant de la Première Guerre mondiale et celle-ci a été très différente aussi de la Deuxième Guerre mondiale.

Dans le passé, les guerres se faisaient selon les règles, elles opposaient des armées de terre ou de mer, mais le 11 septembre, la donne a changé. Les lâches qui sont les auteurs de ces attentats terroristes ont reconnu qu'ils avaient peu de chances de triompher de la puissance militaire américaine et ils ont donc préféré s'en prendre à des civils innocents. Même dans l'attaque qu'ils ont menée contre le Pentagone, la machine de guerre des États-Unis, ils ont dû utiliser un avion rempli de citoyens innocents pour mener à bien leur mission. Ce vol, le vol 77 d'American Airlines, avait à son bord au moins cinq enfants de moins de 12 ans, mais les terroristes n'ont absolument pas hésité à assassiner ces enfants pour poursuivre leur objectif, celui consistant à tuer le plus de personnes possible.

En faisant la guerre aux terroristes, nous ne luttons donc pas contre des soldats honorables prêts à combattre, voire à mourir pour leur pays. Nous faisons la guerre à des lâches déterminés à tuer le plus d'innocents possible. Par conséquent, cette guerre est-elle juste? Bien sûr qu'elle l'est, parce que nous luttons contre un groupe de criminels assassins qui sont dépourvus de tout sens de l'honneur et qui continueront à tuer le plus de civils innocents possible.

Alors que nous nous apprêtons à envoyer nos soldats dans la zone de combat, nous devons reconnaître que les Américains et les Britanniques sont là-bas depuis des semaines. Depuis plus d'une semaine, ils attaquent des cibles des talibans et du réseau al Qaeda en Afghanistan. Il est presque certain qu'Oussama ben Laden et le réseau al Qaeda sont derrière ces attentats. Si quelqu'un a encore des doutes à ce sujet, il n'a qu'à se rappeler les menaces qu'a proférées un porte-parole du réseau al Qaeda au cours de la fin de semaine à l'égard de quiconque prend l'avion ou travaille dans un gratte-ciel. Il est pratiquement certain que le gouvernement taliban en Afghanistan a aidé et soutenu le réseau al Qaeda dans sa campagne terroriste. Il offre un refuge sûr aux membres de ce groupe depuis des années et reconnaît qu'il pourrait livrer Oussama ben Laden s'il le voulait. En refusant d'accéder aux demandes des Américains qui réclament qu'on leur livre ben Laden et d'autres individus, le régime taliban est devenu une cible militaire légitime.

Par conséquent, depuis plus d'une semaine, les Américains et les Britanniques ont détruit une bonne partie de l'infrastructure militaire afghane. Oui, il y a eu des victimes civiles, y compris des enfants; alors quelle différence y a-t-il entre des pirates de l'air qui tuent des civils et des enfants innocents et des militaires américains qui tuent

des civils et des enfants innocents? La réponse est simple. C'est l'intention.

Les terroristes voulaient tuer des civils et des enfants innocents et ils ont essayé d'en tuer le plus grand nombre possible. Les Américains, en revanche, ont tout fait pour éviter de tuer des civils et des enfants. La plupart du temps, les militaires américains et britanniques ont utilisé des munitions à guidage de précision.

• (1605)

Malheureusement, même si des munitions de ce genre atteignent leur but 99 p. 100 du temps, il reste qu'une bombe sur 100 est perdue. En fin de semaine, une bombe a été ainsi perdue parce qu'on s'est trompé d'un chiffre dans le déclenchement du système de guidage. Toutefois, le fait est que les membres des forces alliées courent de grands risques en attaquant avec des munitions de ce genre pour éviter de faire des victimes parmi les civils.

Voilà la différence. Alors que les terroristes veulent tuer autant de civils et d'enfants innocents que possible, les membres des forces alliées font tout ce qu'ils peuvent pour éviter cela.

Voici que des militaires canadiens s'en vont rejoindre leurs alliés. Certains disent que nous bafouons les valeurs et les traditions canadiennes en envoyant des troupes à la guerre. Ils disent que nous oublions notre rôle traditionnel, qui est d'être des gardiens de la paix et non des combattants. À l'instar de la plupart des députés, je suis très fier du rôle que le Canada joue dans le maintien de la paix, mais il est faux de prétendre que le Canada n'a pas de tradition militaire. Les soldats, les marins et les aviateurs canadiens ont une fière tradition de batailles militaires honorables. Nous avons lutté contre la tyrannie pendant des décennies. Nous avons participé à bien des grandes batailles ou aux principales guerres du dernier siècle. Au cours de la Première Guerre mondiale, de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, des Canadiens ont combattu bravement. En fait, les Canadiens ont participé aux deux guerres mondiales pendant dix ans en tout, alors que les États-Unis n'y ont participé que pendant cinq ans en tout.

Quelqu'un prétendra-t-il ici qu'on a eu tort de combattre Hitler et ses nazis? Hitler a causé la mort de millions de civils et d'enfants innocents et en aurait tué des millions d'autres si on ne l'en avait pas empêché. Peut-on douter qu'Oussama ben Laden et al Qaeda tueraient des millions de personnes s'ils en avaient les moyens et l'occasion? Le maintien de la paix est une noble cause, mais encore faut-il avoir une paix à maintenir, et le Canada a une tradition honorable de lutte contre le terrorisme et la tyrannie, en faveur de la démocratie et de la paix.

En avril 1999, le président de la République tchèque, Vaclav Havel, a prononcé une allocution à la Chambre. À propos du conflit au Kosovo, il a déclaré ceci:

C'est probablement la première guerre qui ne soit pas menée au nom d'intérêts mais au nom de principes et de valeurs. Si on peut parler d'une guerre fondée sur des raisons conformes à l'éthique, c'est vrai pour celle-ci.

Je crois que les remarques du président Havel pourraient aussi s'appliquer à cette guerre contre le terrorisme. Ce n'est pas une guerre contre un pays. Ce n'est pas une guerre contre une religion. Le Canada a déployé des forces au Kosovo pour protéger les civils musulmans qui étaient attaqués. Nous l'avons fait parce que c'était la chose à faire. C'était la chose à faire alors et c'est la chose à faire aujourd'hui. Cette guerre est seulement une guerre morale, une guerre déontologique.

*Les crédits*

Mes collègues de la coalition sont comme moi en faveur de faire appel à l'armée du Canada. Cependant, il est honteux que la capacité d'intervention de nos forces en soit là où elle est. Il est honteux que notre pays ne soit pas prêt à combattre toute activité terroriste susceptible d'être menée sur notre territoire. Nos forces sont sans aucun doute de premier ordre, mais elles sont moins efficaces qu'elles ne devraient l'être, tout cela à cause des coupes effectuées par le gouvernement dans les budgets militaires. On devrait se préoccuper de l'équipement qui est obsolète, souvent plus vieux que les soldats qui s'en servent. On devrait se soucier de l'entraînement. Les forces armées canadiennes représenteront bien le Canada, j'en suis sûre, mais ce ne sera pas grâce aux politiques gouvernementales.

Alors qu'elles se préparent à partir pour une autre campagne, il est important que les forces canadiennes sachent qu'elles ont l'appui des Canadiens. La Chambre peut leur adresser aujourd'hui ce message, et j'encourage tous les députés à le faire.

La Chambre doit aujourd'hui adresser un autre message, celui-ci destiné aux Canadiens. Il est regrettable qu'il ait fallu une terrible tragédie comme celle du 11 septembre pour avoir l'attention du gouvernement, mais le gouvernement semble enfin s'être réveillé. J'espère que tout le monde à la Chambre est maintenant conscient du fait qu'il y a dans le monde des gens qui ont l'intention de nous faire du tort, ainsi qu'à nos amis et à nos alliés.

• (1610)

Nous ne permettrons pas que de telles attaques se reproduisent. Nous serons prêts et nous ferons tout ce qui est nécessaire pour nous protéger ainsi que nos familles et nos amis. Nous combattrons le mal où il est et nous vaincrons car nous le devons.

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la députée a indiqué qu'elle comptait parler de l'aspect militaire. Elle a utilisé le mot guerre pas mal souvent. Je sais qu'on s'est posé la question de savoir s'il y a une guerre étant donné qu'aucun autre pays n'est impliqué. Quelqu'un d'ailleurs dit que le terrorisme était plutôt l'affaire de la police que des forces armées.

Cela dit, je suis surpris de voir que la députée n'ait pas brossé un tableau plus complet de l'Afghanistan puisqu'elle dit qu'on livre une guerre contre ce pays. Je suis surpris qu'elle n'ait pas dit que l'Afghanistan, un pays grand comme l'Ontario, comptait 25 millions d'habitants, que l'espérance de vie d'un Afghan était de 46 ans environ, que le taux de natalité y était à peu près quatre fois plus élevé qu'au Canada, que moins de 10 p. 100 des terres étaient des terres arables, que l'Afghanistan était le plus grand producteur mondial d'opium, ou du moins qu'il l'était avant de cesser ses activités, et aussi qu'il y a tout cet argent dont les Afghans n'ont jamais vu la couleur et qui est passé dans d'autres mains.

Tout cela concerne de façon très importante la tâche que le Canada doit accomplir, non seulement par le truchement des forces armées mais en faisant sa part pour le bien-être des Afghans innocents et en visant très précisément les terroristes qui se trouvent là-bas. La députée souhaite peut-être émettre des commentaires.

**Mme Val Meredith:** Monsieur le Président, la motion d'aujourd'hui préconise le libre partage de l'information et encourage le gouvernement à faire davantage, par le biais de ses comités, pour protéger les Canadiens contre les actes de terrorisme, c'est-à-dire mieux qu'il ne semble l'avoir fait jusqu'ici.

La question de la réinstallation des Afghans et la problématique posée par les autres pays où sévissent pauvreté et activité criminelle devront figurer dans un ordre du jour futur, mais nous ne saurions

pour le moment ignorer le fait que nous sommes en guerre. L'expression ne lui plaît peut-être pas, mais je la trouve appropriée. Nous faisons appel à la puissance militaire pour démasquer les terroristes. À défaut de cela, le Canada continuera de vivre dans la peur.

Nous voulons montrer aux Canadiens qu'il serait très bien que le gouvernement accepte de partager l'information, d'indiquer qu'il dispose d'un plan pour protéger les Canadiens, et de charger une commission indépendante, ou des comités, de la question de la protection des Canadiens sur notre sol et de l'aide à accorder aux pays ayant besoin d'aide étrangère. Ce qui semble cependant inquiéter les Canadiens, c'est l'absence à première vue de toute planification et de la moindre prévoyance chez le gouvernement pour ce qui concerne tous les problèmes, qu'il s'agisse de problèmes nationaux ou internationaux.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, je voudrais dire une chose au député. Le problème, tel que je le vois, tient précisément à cette motion et je m'étonne que le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale n'en ait pas parlé.

Le gouvernement n'ayant pas accepté d'informer les députés et les différents comités de la Chambre, nous avons présenté des motions ayant pour objet de l'y amener. Un excellent exemple de ce que j'avance est le fait qu'il a envoyé des soldats dans une zone de guerre sans avoir rappelé le Parlement pour en débattre à la Chambre, au contraire de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne et dans d'autres parlements ailleurs dans le monde.

J'ajoute enfin que le NPD a beaucoup parlé du processus démocratique et des Nations Unies, mais qu'il a négligé ne serait-ce que de mentionner l'article 51 de la Charte des Nations Unies qui reconnaît à tous les pays membres le droit de légitime défense.

• (1615)

**Mme Val Meredith:** Monsieur le Président, les Canadiens, du moins dans ma circonscription, s'inquiètent également de voir le gouvernement ne tenir aucun compte du rôle que le Parlement devrait jouer dans cette affaire et de voir le premier ministre, le ministre des Transports ainsi que la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration faire des déclarations à l'extérieur de la Chambre. Les Canadiens n'aiment pas que le premier ministre choisisse de faire une déclaration au cours d'un dîner-bénéfice au lieu de la faire devant ses collègues à la Chambre des communes

[Français]

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, avant de commenter la motion présentée aujourd'hui, j'aimerais vous aviser que je partagerai le temps qui m'est imparti avec la députée de Winnipeg-Centre-Sud

*Les crédits*

J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole aujourd'hui—c'est la première fois depuis le 11 septembre que je puis le faire—pour joindre ma voix à celle de tous les Canadiens et Canadiennes qui condamnent les attaques terroristes qui ont eu lieu le 11 septembre contre notre allié de l'OTAN, les États-Unis. Je tiens également à féliciter notre gouvernement et notre premier ministre pour la sagesse et le contrôle avec lesquels le premier ministre et le gouvernement se sont comportés face à ces attaques.

J'aimerais maintenant faire quelques commentaires au sujet de la motion, surtout sur la contribution des forces armées à la lutte contre le terrorisme.

Je suis très fier de prendre la parole devant la Chambre dans le cadre de ce débat entourant la contribution des Forces canadiennes à la campagne contre le terrorisme. Le Canada vit un moment historique chaque fois qu'il déploie ses troupes pour qu'elles participent à une opération internationale comme celle-ci.

Nous réaffirmons ainsi sans équivoque notre ferme engagement à préserver non seulement la paix et la sécurité dans le monde, mais aussi les valeurs qui nous définissent en tant que pays et comme société.

En effet, l'attaque du 11 septembre, faut-il le rappeler, était aussi une attaque contre la liberté, la justice et la démocratie, des valeurs qui sont chères à tous les Canadiens et Canadiennes.

Devant les impératifs de la situation actuelle, les Canadiens sont favorables à l'envoi de militaires canadiens pour appuyer les efforts de la communauté internationale.

Cette volonté que nous avons de participer aux affaires mondiales est devenue une tradition dont nous pouvons d'ailleurs tous être fiers. Cette tradition est ancrée dans notre culture et forge notre engagement. C'est l'expression à l'étranger de nos valeurs et de nos intérêts.

Le Canada a depuis très longtemps des liens avec la communauté internationale par le biais de la culture, de l'économie et des familles.

Importante nation commerçante, nous nous épanouissons dans un système international stable, et toute instabilité nous touche directement. Notre sécurité dépend de la paix et de la stabilité à l'échelle mondiale. C'est protéger nos intérêts que de collaborer à leur maintien et leur rétablissement.

C'est pourquoi le Canada est un membre fondateur de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et des Nations Unies; c'est aussi pourquoi nous sommes membres d'une foule d'autres organisations internationales.

C'est aussi la raison pour laquelle, tout au cours du XX<sup>e</sup> siècle, des milliers de nos compatriotes se sont courageusement battus et ont servi leur pays, le Canada, au nom de la liberté et de la démocratie.

Lors de la Première Guerre mondiale, plus de 600 000 Canadiens ont directement pris part aux combats et 60 000 ne sont jamais revenus sur notre sol. Durant ces quatre années, nos soldats ont participé à certaines batailles les plus terribles de la guerre: Ypres, la Somme, Vimy, Passchendaele. Autant de noms qui sont gravés à jamais dans l'histoire de notre pays.

La bravoure et le courage de ces jeunes Canadiens ont été reconnus par nos alliés. Aujourd'hui, des monuments érigés en leur honneur se dressent toujours au milieu des champs de bataille européens.

En 1939, le Canada a aussi répondu à l'appel. Durant la Seconde Guerre mondiale, un million de Canadiens se sont de nouveau portés

à la défense de la liberté et de la démocratie. Ils ont joué un rôle crucial dans la victoire alliée.

● (1620)

De Hong Kong à Monte Cassino, des eaux glacées de l'Atlantique aux plaines inondées des Pays-Bas, dans le ciel de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, jusqu'aux plages de Dieppe et de Normandie, près de 43 000 y ont laissé leur vie, loin de leur pays—qui est notre pays, le Canada—et de leurs proches.

À peine cinq ans plus tard, 26 000 Canadiens se sont portés volontaires pour défendre les valeurs et les idéaux des Nations Unies en Corée. Plus de 500 d'entre eux y ont fait le sacrifice suprême. Depuis, le Canada n'a pas hésité à s'impliquer dans les missions de paix chapeautées par l'ONU ou l'OTAN.

En fait, dans les 50 dernières années, plus de 100 000 Canadiens et Canadiennes ont participé à des missions de maintien de la paix dans le monde entier. Durant cette période, les hommes et les femmes des Forces canadiennes ont enduré les conditions difficiles reliées à la vie militaire, que ce soit les longues séparations ou les tâches ardues liées aux missions de paix.

Grâce à leur engagement et leur dévouement, ils ont permis le maintien de cessez-le-feu, aidé des belligérants à trouver un terrain d'entente, facilité la distribution d'aide humanitaire, reconstruit des écoles et des hôpitaux et apporté de l'espoir à des milliers de gens partout à travers le monde, que ce soit en Asie, en Europe, en Afrique ou en Amérique centrale.

J'aimerais aussi préciser que les Forces canadiennes ont également participé à plusieurs missions de paix en soutien à des pays musulmans ou comptant une importante communauté musulmane. Rappelons quelques exemples.

Près de 530 membres des Forces canadiennes ont participé à la surveillance du cessez-le-feu et du retrait des troupes le long de la frontière Iran-Irak entre 1988 et 1991. Plus de 2700 membres des Forces canadiennes ont participé à la libération du Koweït en 1990-1991. La contribution du Canada y avait été importante et comprenait entre autres des navires de guerre, des unités médicales, une unité d'infanterie ainsi que des chasseurs CF-18 et un avion ravitailleur.

Entre mars et décembre 1999, les Forces canadiennes ont contribué à ramener la stabilité au Kosovo et à mettre fin à la brutale campagne de nettoyage ethnique menée par Slobodan Milosevic, et j'en passe.

En août 1999, l'unité DART, l'équipe d'intervention en cas de catastrophe, s'est rendue en Turquie pour assister les autorités turques suite au terrible tremblement de terre survenu dans ce pays.

Encore aujourd'hui, les membres des Forces canadiennes sont présentes sur les hauteurs du Golan, entre Israël et la Syrie, au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Ils sont dans le désert du Sinaï au sein de la Force multinationale d'observateurs. Ils font aussi partie de l'organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve au Liban, en Syrie et en Israël.

Je crois que ces exemples sont éloquentes. Ils démontrent que le Canada possède une longue tradition lorsqu'il s'agit de soutenir et de venir en aide aux populations musulmanes.

Il est important de le souligner, car nous devons rappeler à tous que la campagne présentement en cours n'est pas une campagne contre l'Afghanistan ou contre l'Islam. Le Canada, comme ses alliés, n'a qu'un seul objectif: éradiquer le terrorisme. Je le répète: notre seul objectif est d'éradiquer le terrorisme.

*Les crédits*

Je demande à tous mes collègues de la Chambre et à tous les Canadiens et Canadiennes d'affirmer et de réaffirmer notre appui à nos Forces canadiennes, à nos hommes et nos femmes qui vont participer à cette campagne contre le terrorisme et qui sont les fiers héritiers d'une tradition bâtie grâce au courage et aux sacrifices de ceux et celles qui ont porté l'uniforme avant eux.

• (1625)

Aujourd'hui, ils s'apprêtent à faire honneur à cette tradition en joignant nos alliés dans la défense de la liberté, de la démocratie et de la justice. J'espère que nous aurons cet appui pour nos hommes et nos femmes des Forces canadiennes.

[Traduction]

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, les députés de l'opposition appuient les Forces canadiennes et le travail exceptionnel qu'elles accomplissent. Nos militaires n'ont peut-être pas tous les outils nécessaires pour pouvoir encore mieux s'acquitter de leurs missions, mais ils travaillent très fort.

Permettez-moi de poser une brève question à ma collègue. Elle nous demande d'appuyer nos militaires. Nous avons manifesté notre appui envers les forces armées. Va-t-elle appuyer la motion dont la Chambre est saisie et qui est proposée par la coalition PC/RD?

[Français]

**Mme Marlene Jennings:** Monsieur le Président, je remercie mon honorable collègue de sa question.

Je pense que la motion va de soi. Premièrement, j'appuie les hommes et les femmes des Forces canadiennes qui participeront à cette campagne pour éradiquer le terrorisme.

Deuxièmement, les comités permanents de la Chambre siègent déjà concernant cette question. Je pense que cela va de soi. La motion est un peu, comme on dit en anglais, «motherhood and apple pie».

[Traduction]

Qui oserait s'opposer à une motion inattaquable?

**M. Grant McNally:** Monsieur le Président, la députée a fait allusion à un discours antérieur où elle affirmait que nous devons appuyer l'armée. J'ai réitéré notre appui aux forces armées, et elle en a fait autant.

Comme la députée ne semble pas avoir répondu directement à ma question, je vais la lui poser de nouveau. Va-t-elle appuyer la motion que propose aujourd'hui la coalition PC/RD et qui incite les comités à siéger conjointement afin de tenir les députés et la population au courant de la situation? La députée appuiera-t-elle la motion, oui ou non?

**Mme Marlene Jennings:** Monsieur le Président, j'imagine que le député n'écoutait pas lorsque j'ai répondu à sa question. Premièrement, j'ai demandé aux députés d'appuyer nos fils et nos filles, nos maris, nos épouses, nos frères et nos soeurs, bref, tous les membres des forces armées canadiennes qui participeront à la campagne visant à éradiquer le terrorisme.

Ce qui est proposé dans la deuxième partie de la motion est déjà en cours, comme je l'ai dit. Les comités permanents tiennent déjà des réunions à ce sujet et ils continueront de le faire. Me demander si j'appuie cette motion, c'est comme me demander si j'appuie les plus précieuses de nos valeurs fondamentales.

• (1630)

**M. Grant McNally:** Monsieur le Président, la question est simple et a été posée à deux reprises. Je vais essayer une troisième fois. La

député affirme qu'elle appuie la première partie de la motion. Elle soutient qu'il s'agit d'une chose élémentaire que nous devrions tous approuver, mais elle hésite à se prononcer clairement par un oui ou un non.

La députée va-t-elle se lever ce soir lors du vote pour appuyer la motion? La question est simple et directe et on peut y répondre par un oui ou un non.

**Mme Marlene Jennings:** Monsieur le Président, ma famille m'a déjà dit que je n'étais pas simple, mais plutôt compliquée.

Pourtant, ma réponse fut très claire, deux fois plutôt qu'une. Il semble que la confusion ne subsiste que dans l'esprit du député qui vient de poser la même question pour la troisième fois.

Je me répéterai donc à nouveau. J'espère que le député écoutera attentivement. J'arriverai peut-être à disperser le brouillard qui semble flotter entre ses deux oreilles.

Premièrement, j'ai demandé que la Chambre et les Canadiens affirment leur appui à l'égard des hommes et des femmes des Forces canadiennes qui participeront à la campagne d'éradication du terrorisme. Ils l'ont fait.

Deuxièmement, la seconde partie de la motion est déjà en cours de réalisation. C'est un fait accompli. Je répète que poser la question équivalait à me demander si je suis en faveur d'une chose qui va de soi. Je devrais peut-être le dire en italien. Le député ne semble pas comprendre ma réponse dans l'une ou l'autre des langues officielles.

**Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.):** Monsieur le Président, je suis moi aussi heureuse d'appuyer la motion qu'a proposée aujourd'hui le très honorable député de Calgary-Centre, tout comme je suis heureuse d'appuyer la ferme condamnation par le gouvernement des attentats terroristes perpétrés contre les États-Unis le 11 septembre, sa détermination à faire face au terrorisme et, comme l'a dit le premier ministre pendant le weekend de l'Action de grâce, son refus à accepter des conditions dictées par des forces tapies dans l'ombre ainsi que sa réaction équilibrée, intégrée et opportune aux nouveaux défis.

D'ailleurs, nous sommes tout aussi fermement déterminés que nos amis et alliés à délivrer le monde du fléau qu'est le terrorisme international. Conformément à cet engagement, les Forces canadiennes font maintenant partie intégrante de la campagne internationale; des navires, des avions et du personnel sont prêts à entrer en action à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Tandis que de nombreux militaires, hommes et femmes, se préparent pour cette toute dernière mission, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui m'amène à parler des réalisations louables de ce gouvernement en ce qui concerne son appui aux Forces canadiennes.

De sa politique de base qui est de maintenir une force polyvalente apte au combat, capable de défendre le Canada et l'Amérique du Nord en coopération avec les États-Unis et de contribuer à la paix et à la sécurité internationales, à l'injection, au cours des dernières années, de plus de 3 milliards de dollars dans le budget de la défense, le gouvernement a réussi à trouver le moyen d'appuyer les Forces canadiennes et d'assurer qu'elles soient capables de s'acquitter des missions qui leur sont confiées. C'est avec succès et détermination qu'on a procédé à la réforme, au renouveau, à la modernisation de ces dernières ainsi qu'à de nouveaux investissements.



*Les crédits*

Entre autres, le ministre et son équipe ont fait progresser les objectifs en matière de recrutement et de maintien de l'effectif; ils ont pris des initiatives essentielles en matière de qualité de vie; ils ont amélioré les programmes de leadership et d'éducation et ont presque terminé la mise en oeuvre d'un ambitieux programme d'investissement.

Comme la plupart des armées professionnelles dans une société concurrentielle, les Forces canadiennes doivent relever un défi particulier: attirer et garder du personnel qualifié. Plusieurs mois avant les attentats aux États-Unis, les Forces canadiennes avaient lancé une vaste campagne publique en vue de recruter du sang nouveau. Elles font des progrès à cet égard. Depuis plusieurs années, les Forces canadiennes travaillent également d'arrache-pied à la mise en oeuvre d'initiatives en matière de qualité de vie, améliorant grandement les conditions dans lesquelles vivent et travaillent les membres du personnel et leurs familles. Je sais que, pour le ministre actuel de la Défense nationale, c'est une priorité importante et que, avec l'appui du gouvernement, c'est un succès considérable.

Elles ont apporté des améliorations aux postes de la solde et des indemnités, du logement et du soutien aux familles militaires et elles ont entrepris des réformes en profondeur des services de santé. Les Forces canadiennes ont aussi cherché à maintenir leur fière tradition de leadership énergique et efficace et à s'en inspirer pour aller encore plus loin. Les Forces canadiennes améliorent la formation des officiers grâce à un vaste éventail d'initiatives et elles offrent aussi de nouveaux débouchés à tous leurs militaires par l'entremise de divers programmes d'apprentissage.

L'amélioration de la formation et le perfectionnement des compétences sont essentiels si les Forces canadiennes veulent relever les défis de l'avenir. Toutefois, les forces armées ont aussi besoin des outils nécessaires pour accomplir le travail que nous leur confions. C'est pourquoi elles ont adopté des mesures visant à acquérir du nouveau matériel et à moderniser celui qui est en place.

On procède actuellement à la modernisation de la flotte de chasseurs CF-18 et d'avions de patrouille maritime Aurora des forces aériennes. La livraison de nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage est en cours. La marine, qui possède déjà des frégates et des destroyers à la fine pointe de la technologie, acquiert de nouveaux sous-marins. L'armée compte sur des véhicules blindés perfectionnés comme le Coyote et le VBL III, tous deux fabriqués au Canada. On est à mettre au point de nouveaux systèmes de communication, des uniformes de combat améliorés et du matériel connexe. Les forces armées étudient aussi les possibilités d'améliorer la capacité de déploiement globale en se donnant des services aériens stratégiques, maritimes et de ravitaillement en vol.

• (1635)

Toutes ces initiatives contribueront à renforcer les fondements de nos forces armées et leur permettront d'accomplir au mieux les tâches qui leur sont confiées par le gouvernement, y compris la très difficile lutte contre le terrorisme.

Le premier ministre et le ministre de la Défense nationale ont tous deux dit clairement que cette campagne sera menée sur un vaste front. Outre le volet militaire, elle comprendra aussi des volets humanitaires, financiers, législatifs, diplomatiques ainsi que des aspects liés à la sécurité intérieure et au renseignement. Le gouvernement ne ménage aucun effort sur tous les fronts afin de l'emporter et de maintenir la sécurité de tous les Canadiens. C'est une priorité claire.

Pendant toute cette période, cependant, aussi longue qu'elle puisse être, les Forces canadiennes s'acquitteront de leur travail au pays

comme à l'étranger. Les forces armées débordent de professionnels talentueux, dévoués et courageux, des hommes et des femmes prêts à participer à cette campagne. Appuyons donc les militaires et les membres de leur famille de toutes les façons possibles, pensons à eux et ne les oublions pas dans nos prières au cours des prochains mois. Ce ne sera pas une période facile.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, j'ai écouté les paroles de notre collègue. Pour être franc, j'en ai conclu qu'il s'agissait d'un discours fourni par le cabinet du ministre de la Défense nationale. Je ne crois absolument pas que le gouvernement relève le défi de façon équilibrée et engagée.

Si le gouvernement avait abordé la question de cette façon et joué le rôle directeur qui lui revenait, il aurait rappelé le Parlement immédiatement après les événements du 11 septembre, il aurait immédiatement pris des mesures pour arranger certaines choses à l'intérieur du ministère des Transports au sujet de la sécurité aérienne, et nous aurions mis nos troupes en état d'alerte en nous attendant à ce qu'elles soient engagées dans des opérations. Surtout, les parlementaires auraient tenu un débat immédiat à la Chambre sur la nécessité ou non d'engager nos troupes dans cette guerre.

La députée pense-t-elle que le Canada devrait faire ce que le gouvernement a fait et que ce dernier a eu raison d'engager nos troupes sans avoir obtenu l'autorisation préalable et sans avoir tenu auparavant un débat au Parlement?

• (1640)

**Mme Anita Neville:** Monsieur le Président, comme je l'ai dit dans mes observations, qui viennent de moi, je crois que le gouvernement a répondu de façon équilibrée, réfléchie et opportune. Il a relevé les défis qui se posaient. Le Parlement a eu amplement l'occasion de discuter de cette question. Il a été tenu informé au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Je crois que le gouvernement a agi comme il se doit.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je remercie ma collègue de ses observations.

Je vais lui poser la même question à laquelle je n'ai pu obtenir de réponse de sa collègue tout à l'heure. C'est une question que j'ai dû poser en vain à trois reprises. Notre collègue m'a lancé des insultes personnelles, mais cela fait partie des joutes oratoires auxquelles on assiste dans cette enceinte parfois.

Je vais demander à notre collègue ministérielle si oui ou non, lorsque la motion de la coalition PC/RD sera mise aux voix, elle l'appuiera. Va-t-elle voter oui à la motion ce soir?

**Mme Anita Neville:** Monsieur le Président, je suis tentée de répondre comme ma collègue l'a fait auparavant, mais je ne veux pas reprendre son analogie lorsqu'elle a parlé de «apple pie» et «motherhood». Je crois que c'est une motion qui répond aux préoccupations de tous les Canadiens. Comme mon collègue d'en face l'a déclaré, il faut attendre de voir. Je pense qu'il sera heureux.

**M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'informe la Chambre que je partagerai mon temps avec le député de Prince Albert.

### *Les crédits*

Je suis heureux de prendre part au débat de ce soir. Malheureusement, comme certains députés, je trouve que, d'un point de vue conservateur, cette motion est assez anodine. C'est une déclaration d'intention difficilement attaquable, faite d'éléments sur lesquels nous pouvons tous être essentiellement d'accord et laissant peu de place au débat. Toutefois, puisque la Chambre en est saisie, je suis prêt à en débattre. La motion demande plusieurs choses. Je les passerai en revue une par une, dans l'ordre.

La première est que la Chambre réaffirme sa condamnation des attaques terroristes survenues contre notre allié de l'OTAN, les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2001. Comme beaucoup de députés dans cette Chambre, j'ai dénoncé publiquement les actes de terrorisme du 11 septembre. Le sentiment d'horreur que nous ont inspiré ces actes commis contre une nation démocratique restera à jamais gravé dans notre mémoire.

Plusieurs députés ont fait remarquer, et je suis d'accord avec eux, que le monde avait changé depuis ce jour-là. Certains ont dit que le monde occidental avait perdu son innocence. D'autres que nous n'avions aucun moyen de prévoir une attaque comme celle-ci. Quelles que soient nos réflexions à ce sujet, toute personne raisonnable condamnerait ces actes de terrorisme et je demande instamment à la Chambre de continuer de les condamner.

La deuxième chose que demande cette motion est que la Chambre affirme son soutien aux braves hommes et femmes des Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie au sein de la coalition militaire internationale contre le terrorisme. J'ai le plaisir de faire remarquer qu'environ 200 membres des forces armées, représentant peut-être 200 familles et plus de gens encore, vivent dans ma circonscription, Nanaimo—Cowichan. Je suis honoré de les représenter en tant que député car je sais qu'ils sont fiers de servir leur pays, surtout en cette période de crise internationale.

C'est donc avec plaisir que j'appuie les Canadiens et les Canadiennes qui s'apprennent à protéger nos libertés. Leur engagement et les défis qui les attendent sont énormes. Nous reconnaissons tous les défis qui les attendent sur le plan militaire. Mais pensons un instant aux défis qui les attendent sur le plan personnel. Sur le front domestique, quand les papas et les mamans sont absents pendant de longues périodes, il y a beaucoup de changements dans les cellules familiales. Ils n'assisteront pas aux matchs de hockey ni aux récitals de danse. Les anniversaires et les fêtes ne seront célébrés que par l'intermédiaire de lettres et de photos. Ces hommes et ces femmes s'engagent à participer à cet effort militaire auquel beaucoup d'entre nous n'auront pas à prendre part et je les en remercie.

Je lance un défi à ceux d'entre nous qui restons au Canada. Regardons autour de nous et appuyons les familles dont un être cher est engagé dans le conflit actuel. Emmenons un jeune à un match de hockey. Appuyons les papas et les mamans qui s'occupent du front domestique.

Depuis le 11 septembre, nous ressentons un degré d'appui mutuel que nous n'avons pas senti depuis de nombreuses années; ne perdons pas ce sens de l'entraide communautaire. En vérité, nous sommes les gardiens de notre frère, et nous devons tendre la main à ceux qui ont besoin de notre appui.

Le Canada, en tant que pays, a une longue et fière tradition militaire. Dans le passé, nous avons fait ce que d'autres armées n'avaient pas pu faire. À bien des égards, nous sommes devenus une nation pendant la Seconde Guerre mondiale lorsque nous avons, pour la première fois, envoyé au front une unité cohésive placée sous

commandement canadien et composée des plus braves et des plus courageux de nos concitoyens.

J'appuie donc la décision que nos forces armées adhèrent à cette coalition internationale en vue de lutter contre le terrorisme. Je dois toutefois confesser que, tandis que je ressens une grande fierté envers nos forces armées, j'éprouve aussi quelques inquiétudes. Je suis inquiet du fait que le gouvernement ne les a pas dotées du matériel nécessaire pour s'acquitter de cette tâche de la manière la plus efficace et la plus sûre possible.

Je frémis à l'idée que nous puissions envoyer des troupes dans des zones de guerre avec ces vieux hélicoptères Sea King. Oui, les Sea King nous ont bien servis, mais reconnaissons qu'ils ont 40 ans. J'en ai 50 et je sais comment je me sens parfois. Nous avons tous entendu le récit de ces histoires d'horreur mettant en scène des Sea King qui n'ont pas décollé ou qui se sont écrasés faisant parfois des morts. On me dit que ces appareils ont besoin de 30 heures d'entretien pour chaque heure de vol. Est-ce réellement le mieux que le gouvernement puisse faire pour nos militaires?

En 1993, le premier ministre a fait campagne pour faire annuler le contrat d'acquisition d'hélicoptères EH-101, conclu par le gouvernement précédent. Or, presque dix ans plus tard, nous n'avons toujours que les Sea King et aucun nouvel hélicoptère en vue. Je suis très fier des membres de nos forces armées, mais j'ai honte d'un gouvernement qui n'a pas réussi à leur fournir un meilleur équipement pour qu'elles s'acquittent de leur tâche.

• (1645)

Lorsqu'on jette un coup d'oeil aux chiffres véritables, depuis que le gouvernement est au pouvoir, entre 1993 et 1999, le budget du Canada en matière de défense a été réduit de 30 p. 100. Mes collègues du Parti progressiste-conservateur doivent également assumer une partie du blâme car ces compressions sont venues s'ajouter à deux réductions dans le budget de la défense, en 1989 et en 1991.

Ces compressions ont entraîné une diminution nette d'environ 35 p. 100 dans les effectifs. Les derniers chiffres indiquent que nos forces régulières ne comptent qu'environ 50 000 hommes et femmes dont un nombre limité est prêt au combat.

Ce ne sont pas uniquement des propos partisans lorsque nous parlons de lacunes budgétaires pour les forces armées. Nous notons que la plupart des augmentations prévues dans le budget 2000 sont consacrées au traitement et aux dépenses liées à la qualité de vie. Ces hausses étaient attendues depuis longtemps, mais elles ne résolvent en rien la question de l'équipement. Le vérificateur général a déclaré que d'ici 2012, il pourrait manquer 30 milliards de dollars dans le budget de l'équipement.

La dernière partie de la motion ordonnerait au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de tenir des réunions conjointes et de rencontrer fréquemment les ministres et les fonctionnaires du gouvernement et du secteur militaire. Ce ne sont encore là que de belles paroles. Nous devrions peut-être également ajouter le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration à la liste parce que les Canadiens craignent que notre laxisme en matière de politique d'immigration ne permette aux terroristes d'entrer au pays.

*Les crédits*

Il ne fait pas de doute que nous devons rehausser nos niveaux de communication dans les périodes de crise nationale et internationale. Il importe aussi que les citoyens sachent constamment comment leur gouvernement aborde la situation. Certains renseignements délicats ne peuvent être divulgués à la population, mais tous les Canadiens voudraient m'entendre dire aux membres du gouvernement et des forces armées que nous les avons investis d'un pouvoir dont ils ne devraient pas abuser au détriment de nos droits et libertés individuels.

Une chose me frappe dans la façon dont nos voisins américains abordent la situation, c'est la fréquence des entrevues télévisées et des points de presse que le président Bush accorde au grand public. Cette relation étroite et personnelle qu'un chef d'État entretient avec la population contribue à rassembler tout le monde dans des périodes de crise. Permettez-moi de suggérer que notre premier ministre et les membres de son Cabinet en fassent autant au Canada.

Les législateurs, surtout ceux d'entre nous qui sont des députés de l'opposition, ne devraient pas lire dans les journaux ce qu'on dit d'un projet de loi longtemps avant que celui-ci soit déposé à la Chambre. Un gouvernement sensible à cela devrait avoir la courtoisie d'informer tous les députés longtemps avant le dépôt du projet de loi. En prenant des décisions pour tous les Canadiens sans mener de consultations et rechercher l'appui de ceux et celles qui les représentent, le premier ministre se montre méprisant à l'égard du Parlement.

J'appuie cette motion, et j'examinerai de près les mesures législatives dont la ministre de la Justice a saisi la Chambre aujourd'hui. Je salue et félicite les militaires, femmes et hommes, qui prennent part aux interventions en vue d'assurer que tous les représentants élus et les Canadiens ont le droit de s'exprimer librement. J'estime qu'il n'y aurait rien de plus grand que de voir un jour le monde entier bénéficier des mêmes droits et libertés, car la bataille que nous livrons est bien celle de la liberté.

• (1650)

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, la question des Sea King est revenue souvent à la Chambre. Il est fort regrettable que les observations faites au sujet de l'état des Sea King ne servent à rien d'autre qu'à accroître l'angoisse des familles de ceux qui doivent piloter ces appareils dans l'intérêt des Canadiens.

Je tiens à rectifier à la Chambre quelque chose qui a été dit très clairement. Je viens de confirmer avec le ministre de la Défense nationale et son personnel l'inexactitude de la déclaration selon laquelle il faut 30 heures d'entretien par heure de vol. Il s'agit en fait de 30 heures-personnes par heure de vol. Autrement dit, 30 heures-personnes, c'est l'équivalent de six personnes qui assurent l'entretien d'un Sea King et qui y travaillent pendant cinq heures.

Je voudrais aussi signaler à la Chambre que l'entretien dont il est question ne consiste pas à rebâtir le moteur ou à nettoyer un carburateur. Il consiste notamment à refaire le plein, à laver l'appareil, à y faire des retouches de peinture et à assurer son entretien général. La majeure partie du temps consacré à l'entretien concerne des vérifications normales qui seraient nécessaires même avec des hélicoptères flambant neufs.

Je voulais apporter cette précision pour la gouverne du député, car les familles de nos militaires, hommes et femmes, qui pilotent ces appareils devraient connaître la vérité sur les Sea King.

**M. Reed Elley:** Monsieur le Président, je me contenterai de demander au député ceci: s'il avait le choix d'avoir une Porsche

flambant neuve dans son entrée de garage ou une bagnole de 40 ans qu'il doit mener chez son mécanicien chaque fois qu'il l'utilise, que choisirait-il?

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec bon nombre des points soulevés par mon collègue de l'Alliance, mais il y a certaines choses qui me dérangent un peu. Il a dit que la motion laissait peu de place au débat. Or, il a fourni ensuite de très bonnes raisons pour lesquelles nous devrions débattre de cette question.

Il a fait une contribution utile au débat en mentionnant les répercussions que cette action militaire pourrait avoir sur les vies des citoyens de sa circonscription et sur celles des familles touchées. Il a présenté quelques très bons arguments à ce propos. Il a aussi parlé de la motion en disant que ce n'était que de belles paroles, avant de dire qu'il allait l'appuyer.

Je remercie le député de son appui à la motion présentée par la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique, mais comment peut-il en même temps appuyer la motion et adresser des remarques incendiaires à ceux avec qui il est d'accord?

**M. Reed Elley:** Monsieur le Président, j'ai beaucoup d'estime pour mon collègue. Je compare la motion à celle beaucoup plus substantielle que notre parti a présentée dans cette enceinte une semaine après les événements du 11 septembre, qui soulignait point par point les choses que devrait faire le gouvernement.

Nous allons appuyer la motion, parce qu'elle ne renferme que des bonnes choses. Elle a peu de substance et n'ajoute rien de plus au débat, mais je crois que mes commentaires sont exacts et valables.

• (1655)

**M. Brian Fitzpatrick (Prince Albert, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je suis ravi d'intervenir dans ce débat où il est question de l'âge des automobiles. Avec le gouvernement libéral, nous ne pouvons vraiment nous permettre de rouler en Porsche. Cela me rappelle la situation de Cuba où ils se déplacent dans des Plymouth de 1957 et d'autres véhicules semblables.

Nous sommes en présence d'un nouveau genre de guerre et d'un nouvel ennemi différent et redoutable. Il ne fait aucun doute que l'ennemi représente sans conteste le mal. Quelle orientation devrions-nous adopter à ce stade-ci dans ce genre de guerre?

On a beaucoup parlé au cours du dernier mois et, franchement, ce n'est pas une guerre de mots qui va permettre de l'emporter. Pour gagner cette guerre, il faudra agir.

Le Parti progressiste-conservateur comprend que le Canada doit coordonner les mesures liées à cette guerre. En effet, nous ne pouvons nous permettre dans le contexte de cette guerre que des ministères érigent leurs propres petits empires et dressent des obstacles et refusent de collaborer.

Au cours de la dernière session, lorsqu'il a été question du dossier Amodeo dans le cadre duquel des ministères se renvoyaient la balle, j'ai entendu des réponses à n'en plus finir. Nous ne pouvons nous permettre d'agir de la sorte. Les ministères doivent collaborer et l'objet de la motion est de veiller à ce que tous collaborent au même plan et à la même stratégie.

*Les crédits*

Toutefois, cette motion m'indispose dès que j'en fais la lecture, car il semble que la guerre met en cause à peu près tous les ministères. Est-il possible de ne pas tenir compte du secteur de l'immigration et des réfugiés? On compte actuellement au Canada quelque 26 000 personnes qui ne sont pas censées être ici, qui font l'objet de mandats de déportation, et le gouvernement n'a pas les ressources pour déterminer où elles se trouvent ou encore pour les repérer et les expulser du pays. C'est un problème grave.

Nous avons entendu parler de l'affaire Ressam. C'est un scénario très inquiétant. Nous savions que c'était un dangereux terroriste se trouvant dans notre pays. Nous avons décidé que nous ne pouvions pas le renvoyer dans son pays d'origine, l'Algérie, parce que, après analyse du système judiciaire algérien, le Canada a conclu que ce ne serait pas humanitaire. Ce ne serait pas là la façon dont le gouvernement libéral du Canada traiterait quelqu'un, c'est-à-dire qu'il ne renverrait pas une personne dangereuse dans le pays qui devrait s'en charger.

Il y a un autre volet important. Dans le cadre de la guerre contre le terrorisme, nous sommes en présence de personnes dangereuses et nous avons besoin au pays d'un organisme de renseignement puissant doté des outils et du matériel voulus pour y faire face. Cela concerne le ministère du Solliciteur général.

Les transports ont été la première cible des terroristes, directement ou comme moyen d'amener la terreur. Comment ne pas parler des transports?

Nous pourrions parler de nombreux ministères. Le ministère de la Justice s'occupe du droit criminel. Nous parlons ici d'un projet de loi omnibus que la ministre de la Justice a présenté à l'égard des actes de terrorisme. Plus on y pense et plus il est question de tous les organes du gouvernement.

On croirait qu'il n'y a pas de barrières entre les ministères fédéraux lorsqu'il s'agit de la guerre au terrorisme. Toutefois, je suis persuadé qu'il y en a beaucoup. Le Sénat s'est penché sur toute la question du terrorisme en 1989 et a trouvé de nombreux exemples de ministères fédéraux travaillant les uns contre les autres.

● (1700)

Ces obstacles doivent être supprimés. Les barrières doivent être jetées à terre. Par exemple, le SCRS a sa propre définition législative de ce qui constitue un risque pour la sécurité. Le ministère de l'Immigration en a une autre. D'autres ministères ont d'autres définitions. Cela doit cesser.

Si l'on amenait tous les comités de la Chambre à se pencher sur la question, on amènerait 301 députés à s'en occuper en permanence. La motion souligne quelque chose qui m'apparaît évident: il nous faut un nouveau ministre spécial qui s'occupe exclusivement de coordonner la guerre au terrorisme.

Il faut dire en toute justice que, dans la guerre au terrorisme, nombre d'entre nous devront faire abstraction de leur idéologie partisane et de leur point de vue. Selon un rapport, le réacteur nucléaire Bruce n'est pas conforme aux normes internationales reconnues de sécurité. J'en déduis que le réacteur est nettement insatisfaisant à cet égard. Faut-il pour cela privatiser le système existant en mettant fin à la propriété publique du réacteur nucléaire Bruce? C'est absurde. Le problème n'est pas là. Ce qu'il faut faire, c'est prévoir un bon système et une bonne administration et s'assurer d'obtenir les résultats voulus.

Nous comptons au Canada 26 000 individus qui ne devraient pas s'y trouver. Beaucoup sont dangereux. Ils sont le résultat d'un système d'immigration et d'accueil des réfugiés boiteux. Devrions-

nous privatiser le système de l'immigration du fait de toutes ces lacunes?

Si je soulève ces questions, c'est pour avoir entendu des députés d'autres partis laisser croire que nous devons les difficultés actuelles des aéroports au fait que les services de sécurité sont assurés par des entreprises privées. Ils soutiennent que la solution serait de donner à leurs effectifs le statut de fonctionnaires. Mais ce n'est pas la solution. Il nous faut des programmes de qualité qui seraient gérés sagement, et c'est seulement alors que nous obtiendrons les résultats souhaités.

Dans cette guerre contre le terrorisme, nous avons également besoin de ressources. Des années de négligence de la part du gouvernement donnent aujourd'hui des résultats déplorables, qu'il s'agisse de nos militaires, de l'immigration et de l'accueil des réfugiés, ou des services du renseignement. Il est honteux que les Canadiens envoient en zone de combat des Sea King et autres reliques militaires. Il est honteux que nos forces spéciales ne comptent que 250 à 260 personnes ayant reçu l'entraînement nécessaire pour affronter des pirates de l'air et des terroristes. Il est encore plus honteux que ces personnes soient nombreuses à quitter le Canada alors que nous en avons bien besoin au pays.

Pour décaisser les ressources voulues sans nous retrouver en situation de déficit, ce dont ne veulent certainement la plupart des députés, le gouvernement devra se pencher sur quelques-uns de nos programmes intouchables qui coûtent gros mais rapportent peu. Je vais en donner un rapide aperçu partiel.

Premièrement, nous avons consacré 600 millions de dollars à la mise en place d'un système national d'enregistrement des armes à feu dont les bienfaits demeurent discutables. Nous dépenserons 100 autres millions de dollars par an pour administrer le programme quand il sera enfin opérationnel.

Deuxièmement, d'innombrables groupes d'intérêt touchent des fonds fédéraux. Nous avons vu la chose la semaine dernière avec l'un des ministres et nous savons tout l'embarras que le problème a causé.

Troisièmement, le ministère du DRHC et le ministère de l'Industrie persistent à croire que le capitalisme social est l'unique moyen de favoriser la croissance de l'économie.

Un grand nombre de ces programmes intouchables devront être mis de côté et les fonds réaffectés à la sécurité nationale, c'est-à-dire là où le besoin s'en fait sentir.

● (1705)

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député a soulevé la question des hélicoptères Sea King, comme le député qui l'a précédé. De tels propos n'aident pas les militaires qui pilotent les Sea King ou leurs familles.

Le député sait que les hélicoptères Sea King ont été entièrement remis à neuf. Il sait également que les États-Unis possèdent des Sea King qu'ils utilisent toujours. Ces hélicoptères sont utilisés pour le président des États-Unis. Nous voyons souvent l'image d'un hélicoptère qui atterrit à la Maison-Blanche; c'est un Sea King. Ces appareils sont sécuritaires s'ils sont convenablement entretenus.

*Les crédits*

Mon collègue n'a pas commenté la dernière partie de la motion qui demande qu'un comité mixte des affaires étrangères et de la défense nationale tienne de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée. La Chambre a procédé de cette façon pendant la guerre du Golfe, mais la situation est bien différente aujourd'hui. Le conflit actuel peut durer pendant très longtemps, voire des années.

Le député voit-il un problème à ce que quelques comités permanents siègent fréquemment pour discuter d'une situation qui risque de ne pas évoluer aussi rapidement que la guerre du Golfe?

**M. Brian Fitzpatrick:** Monsieur le Président, je n'ai rien contre l'idée d'abattre des murs et de réunir des comités pour qu'ils cherchent ensemble à atteindre un objectif commun. Cela relève du bon sens. Cependant, j'ai mentionné que nous abordions des questions touchant la santé. Advenant une attaque terroriste à l'anthrax, le ministre de la Santé aura un rôle à jouer. Si des produits nucléaires ou d'autres éléments du genre entrent en ligne de compte, on pourrait observer des répercussions environnementales.

Je ne sais pas où commencer et où arrêter. Je crois sincèrement que nous devrions songer à créer un poste de ministre de la Défense intérieure qui coordonnera les activités et veillera à ce que nos efforts soient parfaitement harmonisés.

En ce qui concerne les Sea King, j'aborderai un autre point puisque notre collègue l'a soulevé. L'ancien chef d'état-major a refusé de voler à bord d'un hélicoptère Sea King lorsque ses troupes se trouvaient au Timor oriental. Il a pris cette décision irrévocable en arguant que ces appareils n'étaient pas fiables. Cependant, je ne suis pas la personne responsable de l'équipement de nos forces armées.

En ce qui concerne le secret, je reconnais que, dans le cadre de ce conflit, le gouvernement devrait effectivement taire certaines choses. J'ai été étonné d'ouvrir le *Globe and Mail* aujourd'hui et de voir à la une que le ministère des Transports a annoncé à tout le pays qu'il n'y a aucun matériel d'inspection des bagages dans nos avions. C'est troublant. À la une d'un quotidien, on annonce à tous les terroristes que notre système de sécurité dans les transports comporte une lacune.

Le gouvernement refuse de répondre à certaines questions à la Chambre en invoquant la sécurité et la nécessité de sauvegarder le secret, mais le ministère des Transports laisse filtrer des informations à la une d'un quotidien national, disant à tous et chacun que le système de vérification des bagages ne sera en place qu'au printemps prochain. Je trouve cela tout à fait stupéfiant.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le Président, je voudrais donner au député de Prince Albert une autre occasion de répondre à la question soulevée par le secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Le secrétaire parlementaire a déclaré à la Chambre à deux reprises sinon trois que c'était une erreur de critiquer le gouvernement et de lui reprocher d'avoir annulé un contrat d'achat d'hélicoptères, ce qui force nos militaires à voler à bord d'appareils qui ont 38 ans. Il affirme que cela accroît la tension des familles, les exaspère et les afflige.

Ce sont des inepties. Les hommes et les femmes qui volent à bord des appareils, leurs familles et leurs familles élargies ne sont que trop heureux de voir la question soulevée à la Chambre des communes. Ils remercient Dieu qu'enfin quelqu'un essaie de leur obtenir du meilleur matériel.

Le député de Prince Albert pourrait-il nous dire ce qu'il en pense? Le secrétaire parlementaire...

• (1710)

**Le vice-président:** Je sais que le député de Prince Albert veut répondre et il voudra bien le faire de façon succincte et brève.

**M. Brian Fitzpatrick:** Monsieur le Président, j'ignore où était le gouvernement au cours des trois ou quatre derniers mois. David Harris, l'ancien directeur du SCRS a déclaré que nous éprouvions de graves problèmes dans le domaine du renseignement. Je pense que tout le monde à la Chambre respecte l'ancien général Lewis MacKenzie qui a fait beaucoup d'observations inquiétantes au sujet de l'état de préparation de nos militaires et de nos forces de défense. Nous n'avons pas besoin d'une connaissance d'office des faits pour savoir que nos militaires sont dans une situation précaire. Lorsque je constate ce que nous envoyons pour participer à cette mission, je me sens vraiment embarrassé. Nous avons des chars Leopard datant de 1960. Nous avons...

**Le vice-président:** À l'ordre, s'il vous plaît. L'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a la parole.

**M. Paul Szabo:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Durant le débat, le député a mentionné un chef d'état-major de la Défense qui refusait de voler à bord d'un Sea King. On calomnie ainsi tous les CEMD. Il incombe au député de...

**Le vice-président:** En toute déférence, ce n'est pas un rappel au Règlement.

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir intervenir dans le débat de cette importante motion dont la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique a saisi la Chambre aujourd'hui.

Je tiens à réfuter de nouveau les propos de la députée de l'Alliance qui a dit qu'il s'agissait d'une motion peu substantielle. Elle a ajouté que la motion était un tissu de voeux pieux. Il n'en est rien. La motion nous donne l'occasion de discuter d'une mesure importante que nous pouvons prendre ensemble en tant que députés.

Je veux faire porter mes observations directement sur la motion. Je veux aborder la deuxième partie de la motion, car c'est la partie à laquelle beaucoup de députés trouvaient à redire aujourd'hui. Je vais citer la deuxième partie de la motion:

Que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de siéger conjointement afin de tenir de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée.

C'est là un élément très important de la motion. C'est un élément que certains députés ont écarté en disant qu'il s'agissait purement de voeux pieux. J'estime qu'il adresse au contraire un message. Il nous donne la possibilité de prendre une mesure concrète. Je pense qu'il peut recevoir l'appui des députés de tous les partis à la Chambre et peut nous fournir un moyen de partager l'information.

Voyez ce qui se passe aux États-Unis dans le cas de cette crise. Les membres du Congrès sont informés à propos de nombreux détails entourant les ripostes des États-Unis, des ripostes militaires et des ripostes à d'autres égards. Or, il continue de régner ici un manque d'information à bien des égards.

*Les crédits*

Nous nous rendons compte qu'il est certaines informations qui ne peuvent être partagées. Le chef de notre coalition a émis une idée, à savoir pourquoi ne pas intégrer les chefs de parti au Conseil privé durant cette période de façon à pouvoir leur communiquer des informations confidentielles au secret desquelles ils seraient tenus. Ce serait une bonne chose. Ce serait montrer aux Canadiens que nous travaillons de façon neutre pour une raison très importante: traiter avec les députés des graves questions qui se posent à nous eu égard aux événements entourant le 11 septembre.

Je rejette l'idée voulant que cette motion soit inattaquable. La motion a été formulée de façon à obtenir l'appui de tous les députés de la Chambre, non pas seulement des membres de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique, mais aussi de nos collègues de l'Alliance, du Bloc, du NPD et du gouvernement.

Je n'ai entendu aujourd'hui aucun argument justifiant de rejeter la motion dont nous sommes saisis. Nous espérons que ce soir, les députés voteront en faveur de cette motion afin de prouver aux Canadiens que nous pouvons surmonter l'esprit partisan qui s'est développé dans cet endroit au fil des ans et avoir régulièrement avec les ministres, d'autres fonctionnaires et les représentants de la défense, des séances d'information au sein de deux comités différents.

Je ne crois pas que ce soit beaucoup demander. Cela devrait rallier tous les députés de la Chambre. C'est d'ailleurs dans cette optique que cette motion a été rédigée, afin de mettre de côté tout esprit de parti.

Comme je l'ai dit à de nombreuses reprises à la Chambre depuis le 11 septembre, en notre qualité de dirigeants politiques, il est temps que nous allions au-delà des paroles face à la crise à laquelle nous sommes confrontés depuis les événements du 11 septembre. Nous devons prendre des mesures et démontrer par nos actions que nous sommes sérieux. Nous devons faire participer toutes les régions du pays en obtenant l'appui et la participation de tous les députés. Nous devons partager tous les renseignements que nous pouvons partager. Nous devons apaiser la peur des Canadiens en leur faisant savoir ce que le gouvernement fait et en leur communiquant les mesures concrètes que nous comptons prendre.

Le ministre des Transports a fait part de certains détails et nous l'en remercions. Nous croyons toutefois que lui et son ministère peuvent faire plus. Ils prennent des mesures et ils ont fait certaines annonces.

• (1715)

D'autres ministères ont pris des mesures concrètes, mais ce n'est pas suffisant. Les députés doivent agir, mais les Canadiens doivent faire leur part eux aussi.

Lorsque des renseignements ne font pas l'objet de vérifications, ils peuvent mener à la désinformation. Pourquoi ne saisissons-nous pas l'occasion pour prêcher par l'exemple en appuyant cette motion et en montrant aux Canadiens que nous avons dépassé les différends partisans dont nous sommes souvent témoins en cette Chambre, pour en arriver à mettre de côté l'esprit de parti dans le meilleur intérêt, non pas de nos partis politiques, mais de notre pays? De cette façon, nous pourrions réfléchir à ce que les gens nous disent dans nos circonscriptions. Nous pourrions transmettre leur message à Ottawa où nous avons une certaine influence, à titre de pays, sur les préoccupations auxquelles nous faisons face.

Je suis d'avis que si nous sommes en mesure d'appuyer la motion de ce soir, nous constaterons un certain changement, modeste, mais concret. Ce changement permettra un plus grand partage de

renseignements. Il y aura une rencontre entre deux comités parlementaires, ce qui permettra de réaffirmer notre appui à nos forces militaires par suite des événements tragiques du 11 septembre.

Si nous faisons cela, nous pourrions ensuite adopter d'autres mesures à la Chambre dans les jours, les semaines et les mois à venir. D'un bout à l'autre du pays, les Canadiens attendent que nous passions à ce mode de gestion des affaires publiques au Canada, où il n'y a pas une équipe liguée contre l'autre, mais où tous les membres travaillent dans l'intérêt du pays.

Une crise crée parfois des occasions. L'occasion qui s'offre maintenant à nous, députés qui dirigeons le pays, est de travailler de concert à la recherche de solutions et à la défense des libertés sur lesquelles nous avons bâti ce pays, pour qu'elles résistent à ceux qui tentent d'utiliser la peur et les actes de violence tragiques pour s'attaquer aux avantages dont nous bénéficions au Canada.

Avant notre venue à la Chambre, une autre génération a tenu de nombreux débats sur la participation du Canada à la Seconde Guerre mondiale. Les parlementaires de l'époque ont fait preuve de courage en décidant d'aller de l'avant. Le coût était énorme, mais le prix payé a abouti aux libertés dont nous bénéficions aujourd'hui. Nous devons protéger ces libertés acquises par les membres de la génération qui a précédé la nôtre. Ces parlementaires nous ont donné beaucoup afin que, en tant que pays et en tant que monde, nous soyons en mesure de lutter contre la terreur et de vivre dans un grand pays libre, contribuant à la liberté partout dans le monde.

• (1720)

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, le député a soulevé un point intéressant au sujet de la seconde partie de la motion. Les deux premières parties sont passablement simples et je crois que la Chambre les considérera comme des énoncés importants.

La seconde partie, qui concerne la tenue de réunions conjointes du Comité des affaires étrangères et du Comité de la défense nationale semble plutôt problématique. On vise à reproduire en quelque sorte ce qui s'est fait en 1993, durant la guerre du Golfe; on avait alors créé un comité mixte, qui avait produit des rapports.

La motion n'est pas suffisamment précise en ce qui concerne les travaux d'un comité mixte. Elle me paraît problématique, parce qu'elle ne prévoit pas suffisamment de directives de la part de la Chambre, et je ne suis pas certain de comprendre pourquoi.

Les auteurs de la motion seraient-ils disposés à scinder la motion dont la Chambre est saisie en deux motions distinctes? Je crois qu'un amendement a déjà été présenté, qui interdit de présenter d'autres amendements. Si, toutefois, la Chambre veut diviser la motion, il pourrait être utile de le faire, si le député reconnaît que la seconde partie de la motion manque de précision quant au mandat des comités.

**M. Grant McNally:** Monsieur le Président, il s'agit d'une bonne motion, qui répond aux inquiétudes soulevées par le député. Je crois comprendre que le gouvernement appuie la motion.

Comme je l'expliquais dans mon discours, il s'agit d'une mesure concrète que les députés des divers partis peuvent prendre pour montrer qu'ils sont capables, en cette période de crise, d'unir leurs efforts, ce qui ne s'est pas vu souvent, et de partager de l'information. Il s'agit d'une mesure positive. J'espère que tous les députés appuieront la motion ce soir.

*Les crédits*

**Mme Val Meredith (South Surrey—White Rock—Langley, PC/RD):** Monsieur le Président, mon collègue ne croit-il pas que le temps est venu non seulement de mettre en place une structure de comité mixte, mais qu'il est également temps, pour les comités, d'exercer des responsabilités plus étendues, et qu'il y aurait lieu de mettre un terme au caractère partisan des comités et au contrôle qu'exerce le gouvernement à l'égard des comités, afin qu'ils puissent fonctionner librement et ouvertement et jouer un rôle véritable au sein du système parlementaire?

Le moment n'est-il pas bien choisi pour permettre la tenue de réunions conjointes et permettre aux comités de jouer un rôle utile?

**M. Grant McNally:** Je suis d'accord, monsieur le Président, avec la députée quand elle dit que nous pouvons inciter les comités à faire du bon travail. Quand nous regroupons des gens dans un cadre moins partisan, nous favorisons l'échange d'idées et l'élaboration de recommandations et de rapports qui peuvent effectivement être mis en oeuvre par le gouvernement.

Il arrive très souvent que les membres des comités parlementaires, quelle que soit leur affiliation politique, développent de bonnes relations de travail, mais que, au moment de la rédaction du rapport, un groupe ministériel vote contre toutes les recommandations du comité, jetant le discrédit sur le processus.

Observons d'autres modèles dans le monde, comme celui des comités américains. Le système des Américains fonctionne. Leurs comités disposent d'un réel pouvoir et d'une réelle capacité d'obtenir des changements. Nous aurions cette capacité aussi si nous changions d'attitude et d'orientation. J'estime que les députés veulent que la Chambre modifie le fonctionnement de notre système des comités pour que nous puissions obtenir des changements concrets pour le mieux.

• (1725)

**M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC/RD):** Monsieur le Président, je prends encore la parole sur cet affreux sujet.

Quand les attentats terroristes ont eu lieu, bien des gens, moi y compris, se sont dit que les choses venaient de changer radicalement et que le monde ne serait plus jamais le même. En arrivant sur la colline il y a quelques minutes, j'ai vu que l'édifice de l'Est était ceinturé par des camions de pompiers et des ambulances. Il semble qu'une autre alerte bioterroriste se soit produite à l'édifice de l'Est, la deuxième aujourd'hui sur la colline. Des agents de la GRC examinaient le dessous des véhicules avec des miroirs. C'est du jamais-vu sur la colline. Le monde a certainement changé.

Hier soir, lorsque je devais prendre l'avion pour retourner au travail, notre avion a été retardé à cause d'une alerte bioterroriste à Toronto. Tous les vols au Canada ont donc été perturbés, Toronto étant la plaque tournante de l'industrie aérienne au Canada.

Le 11 septembre a également eu tout un effet dans ma province, la Nouvelle-Écosse. Tous les vols à Halifax ainsi que ceux d'une foule d'autres aéroports du Canada atlantique ont été annulés.

Il y a maintenant des scanners dans nos bureaux et nous passons au scanner avant d'entrer dans nos bureaux. Les visiteurs doivent passer au scanner. Certes, tout ce que nous faisons maintenant semble être influencé par le terrorisme.

Comme l'a dit à maintes reprises le chef de notre coalition, il est vraiment important que les Canadiens sachent ce qui se passe. Nous ne pouvons pas dire aux Canadiens que tout va très bien, que tout est beau et que nous pouvons continuer à vivre comme nous l'avons toujours fait.

Par ailleurs, il n'y a aucune raison d'avoir peur de tout, mais certes, beaucoup de choses que nous faisons dans notre vie quotidienne ont changé. Il faut que nous en parlions. Il faut que nous aidions le public et le Parlement à comprendre ce qui se passe. Il est réellement important que nous disposions de l'information nécessaire pour faire notre travail.

Comme notre chef l'a dit dans sa motion, il faut que nous réaffirmions notre condamnation des attaques terroristes survenues contre notre allié de l'OTAN, les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre. Ces attaques visaient les États-Unis, mais elles nous ont tous touchés et continuent à nous toucher.

Nous ne devrions pas être alarmistes, mais je crois réellement que les Canadiens méritent de savoir exactement ce qui se passe, quelles mesures on prend pour les protéger et quelles mesures on prend pour traduire en justice les responsables de ces actes. Je crois que les Canadiens ont le droit de savoir ce que fait le gouvernement dans tous ces domaines afin qu'ils puissent mieux comprendre ce que nous faisons et comment réagir.

Certaines personnes ont vu leurs épargnes de retraite et leurs REER fondre sous leurs yeux. À cause des récents événements, certains de leurs investissements ont tourné au vinaigre en très peu de temps.

Par ailleurs, je ne pense pas que nous devions en faire une fixation. Nous devrions nous concentrer sur les mesures positives que le Canada peut prendre. Le Canada se trouve dans une situation unique; il peut prendre des mesures pour améliorer les choses de bien des manières, ce que ne peuvent pas faire d'autres pays.

On n'a encore établi aucun lien entre les Palestiniens ou les Israéliens et les attentats terroristes du 11 septembre contre les États-Unis. Le seul lien qui a été établi est avec Oussama ben Laden, qui a dit que le monde occidental ne sera jamais en paix et que les États-Unis ne seront jamais en paix tant que la paix n'existera pas au Moyen-Orient entre les Palestiniens et les Israéliens.

Je pense que le Canada peut contribuer à faire en sorte que Oussama ben Laden et ses comparses terroristes ne puissent plus justifier de cette excuse, de ce conflit, de ce différend permanent, pour commettre des actes de terrorisme. Cela ne se justifie pas. C'est insensé et nous ne comprenons rien au terrorisme, mais c'est ce qui lui sert d'excuse. Le Canada peut contribuer à régler ces problèmes en aidant les Palestiniens et les Israéliens à finir par s'entendre, à finir par trouver un terrain commun d'entente et régler leurs différends. Je crois que la volonté y est. Les obstacles sont énormes et les problèmes, pratiquement insurmontables, mais nous devons y parvenir.

Oussama ben Laden a fait entrer ce conflit dans la discussion, même si les Palestiniens et les Israéliens ne sont pas le moins associé à cet acte de terrorisme.

• (1730)

Mais, si nous les mêlons à ce conflit, il nous incombe, ainsi qu'à tous les autres pays, de contribuer dès à présent à la solution du problème, non seulement de ce problème, mais d'autres également qui servent d'excuse aux terroristes.

Le Canada est exceptionnellement bien placé pour apporter son aide. Les diplomates palestiniens et israéliens l'ont clairement fait comprendre au Canada quand ils ont accepté de participer à un très modeste forum de la paix que des parlementaires avaient proposé de tenir au Canada.

### *Les crédits*

Nous avons invité des parlementaires du conseil législatif de la Palestine et des parlementaires de la Knesset de l'État d'Israël à venir ici, rencontrer des parlementaires canadiens, pour discuter d'un rôle approprié possible pour le Canada. Ce modeste forum de la paix devait démarrer aujourd'hui, mais du fait des événements du 11 septembre, de cette situation explosive et de beaucoup d'autres problèmes au Moyen-Orient, ces parlementaires n'ont pas pu venir. Nous nous employons tous cependant à convenir d'une nouvelle date dans les meilleurs délais.

En Israël, la Knesset a modifié ses dates de séance et d'ouverture. En fait, c'est aujourd'hui même la première journée de séance de cette assemblée. Ce ne devait pas être aujourd'hui, mais, à cause des événements du 11 septembre, elle a modifié le jour de la reprise de ses travaux, qui coïncide avec celle de notre forum. De plus, étant donné la volatilité de la situation et de l'incertitude des arrangements sur les déplacements et tout ce qui se passe au Moyen-Orient, nous avons repoussé le forum, mais nous ne le retarderons pas longtemps, car tous sont déterminés à trouver une nouvelle date.

Je vais conclure. Nous voulons certes que la Chambre et le gouvernement réitérent leur condamnation des actes terroristes. Il est important que tous les comités travaillent ensemble. Nous sommes très forts. Nous avons 301 députés dont les antécédents sont très divers et qui viennent de toutes les régions. Ils ont exercé des professions différentes et ils ont des compétences diverses. Nous devrions faire appel aux talents des 301 députés pour trouver une solution.

Les problèmes sont loin d'être terminés. Personne ne saurait prédire ce qui se passera ni ce que sera la réaction à la riposte. Nous ne savons pas s'il y aura d'autres représailles ni quels autres pays seront touchés.

Comme notre motion le dit, nous exhortons le gouvernement à permettre que les comités se réunissent et travaillent ensemble fréquemment pour que tous participent et contribuent à l'élaboration de la politique des États-Unis en cette période très troublée.

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, l'insinuation qui est faite dans la deuxième partie de la motion, à savoir que les comités permanents des affaires étrangères et de la défense nationale tiennent des réunions mixtes avec des hauts fonctionnaires et des ministres, entre autres, me préoccupe quelque peu.

Le fait est que les comités se sont réunis. En fait, les ministres se sont réunis avec leur comité respectif.

Le ministre des Transports a comparu devant le Comité des transports pour traiter de questions importantes comme la sûreté des compagnies aériennes et des aéroports. Le ministre de la Défense nationale et tout son personnel ont comparu devant le Comité de la défense nationale. Le ministre des Affaires étrangères a comparu devant le Comité des affaires étrangères. Le ministre de la Santé a déjà traité très rapidement d'autres aspects. La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a comparu devant le comité.

La Chambre travaille. Les comités travaillent.

La genèse de cette partie de la motion provient d'une situation qui s'est produite pendant la guerre du Golfe. Le Parlement avait alors créé quelques comités mixtes qui se réunissaient quotidiennement avec les dirigeants des forces armées.

Les députés devraient clairement comprendre ou peut-être admettre qu'on ne parle pas ici d'une guerre contre un autre pays

qui se terminera d'ici quelque temps. Cette campagne contre le terrorisme mondial pourrait durer des années.

Je crois que tout le monde peut s'entendre sur le premier paragraphe, qui vise d'abord à condamner les terroristes, puis à soutenir nos forces militaires, mais le manque de précision de l'énoncé où il est dit que les comités devraient se réunir fréquemment avec des représentants de l'armée et des ministres, de sorte qu'ils devraient assister à ces réunions pendant une période indéterminée, qui risquerait de durer des années, me préoccupe beaucoup.

J'espère que le député pourra au moins expliquer clairement l'objet de cet énoncé, de sorte que, si je votais en faveur de la motion, je puisse comprendre cette deuxième partie, qui est très vague.

• (1735)

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, j'ai pris quelques notes pendant que le député parlait. Malheureusement, je suis certain d'avoir oublié quelques points.

Cette question concerne des aspects de l'immigration. Elle concerne les ministres de l'Immigration, des Douanes et du Revenu. Elle concerne la santé. Elle concerne les forces armées. Elle concerne le ministre des Transports. Nous aurions tort d'aborder tous ces sujets de façon isolée.

Oui, le comité s'est réuni. Nous avons tenu une réunion d'une heure avec le ministre des Affaires étrangères, lequel a accepté de revenir, et j'ai la certitude qu'il reviendra. Le ministre des Affaires étrangères ne peut pas nous aider à comprendre les aspects de la question qui touchent les transports, l'immigration, les douanes, le revenu et ainsi de suite.

La motion est assortie d'un amendement. Si le député a lu ou entendu l'amendement aujourd'hui, il a appris que les comités peuvent tenir des réunions séparées mais qu'ils peuvent aussi tenir des réunions conjointes. L'avantage des réunions conjointes est l'apport et le partage d'idées.

Le député ne devrait pas s'inquiéter. Ce sont de bonnes idées qui devraient atténuer ses préoccupations. Cela est approprié et il en serait ainsi dans tout autre secteur d'activités.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, pour renchérir sur les commentaires de mon collègue de la coalition, j'ajouterai que l'amendement établit très clairement que les réunions des comités seront fréquentes et prévoit la tenue de réunions conjointes. Le député a tort de dire que les comités, le gouvernement ou le personnel auraient en quelque sorte les mains liées et seraient obligés de tenir des réunions conjointes. Ils peuvent continuer, comme le député l'a laissé entendre. Ils se sont réunis, et nous espérons qu'ils se réuniront plus fréquemment.

Nous vivons dans une période de vigilance exacerbée, dans une situation d'urgence à plus d'un titre. La motion vise à assurer que nous faisons tout en notre pouvoir, tout ce qui doit être fait et tout ce qu'on attend de nous dans cette période de vigilance accrue à l'égard du terrorisme dans le pays. Cela signifie notamment des réunions conjointes des comités où il serait question précisément de justice, de santé, d'immigration ou de défense. Tous ces comités peuvent tenir des réunions conjointes à l'occasion, et je pense que cela est établi clairement maintenant.



*Les crédits*

**M. Bill Casey:** Monsieur le Président, le premier intervenant a dit craindre que notre proposition soit fondée sur la guerre du Golfe. Je lui dirai que la stratégie employée au cours de cette guerre a fonctionné. Je ne comprends pas pourquoi les libéraux ne veulent pas adopter une stratégie qui a fonctionné. Il m'apparaît insensé de la mettre en doute puisqu'elle a fait ses preuves. Elle a fonctionné et a remporté beaucoup de succès. Tout le monde a appris davantage et tout le monde y a gagné.

[Français]

**M. Serge Marzil (Beauharnois—Salaberry, Lib.):** Monsieur le Président, je vous informe que je partagerai le temps qui m'est alloué avec mon collègue de Nepean—Carleton. Je vous prierais de m'aviser deux minutes avant la fin de mes dix minutes.

Nous clamons, nous disons et répétons que la démocratie et la liberté sont des valeurs essentielles auxquelles les Canadiennes et les Canadiens croient sincèrement, et que c'est ce que notre gouvernement défend vigoureusement. Ces valeurs ont été attaquées le 11 septembre dernier.

En tant que député de cette Chambre, j'apprécie toutes les occasions que nous avons de nous exprimer au sujet de questions d'intérêt pour notre société. Nous avons eu la possibilité, depuis que nous sommes revenus, depuis que ces attentats sont survenus, d'exprimer notre souffrance face à ces événements et aussi notre point de vue quant aux orientations que doit prendre notre gouvernement.

Aujourd'hui, le Parti progressiste-conservateur ou l'Alliance canadienne ou la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique revient avec une motion dont le contenu est du déjà-vu.

On dit que l'opposition a tellement peu de choses à apporter qu'elle doit revenir avec des sujets qui ont déjà été débattus depuis le 11 septembre dernier à la Chambre.

Je donne un exemple. Dans la première partie de cette motion, on demande:

Que la Chambre réaffirme sa condamnation des attaques terroristes survenues contre notre allié de l'OTAN [...]

Mais depuis le 17 septembre, à maintes et maintes occasions, le premier ministre, les membres du Cabinet et la presque totalité des députés de la Chambre ont condamné ces attentats et sont intervenus sur ce sujet à plusieurs occasions.

On dit également, dans la deuxième partie de cette motion, que la Chambre:

[...] affirme son soutien aux braves hommes et femmes des Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie [...]

Encore une fois, le premier ministre a fait une déclaration à cet égard. Le ministre de la Défense l'a également fait. La plupart des membres du Cabinet et la plupart des députés, depuis le début du mois d'octobre, sont intervenus justement pour souligner l'effort de nos gens, hommes et femmes de nos forces militaires, et le rôle qu'ils jouent dans cette situation. On revient encore avec une motion qui est déjà dépassée.

La troisième partie, c'est presque remettre en question le rôle de la Chambre. On propose que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale de se réunir et de discuter.

Je pense qu'il faut faire la différence entre l'exécutif et le législatif. Également, le premier ministre a déjà annoncé la mise sur pied d'un comité qu'on appelle, chez nous, un comité de guerre, où l'on

retrouve tous ces ministères et plus, justement pour coordonner et cibler davantage l'action du gouvernement du Canada dans la lutte contre le terrorisme, en favorisant aussi l'amélioration de la sécurité de nos citoyens canadiens. C'est donc une motion qui vient un peu en retard. On dirait qu'on veut combler le temps.

Par contre, lorsqu'on parle de la mise sur pied de certains comités, j'aimerais aussi rappeler aux députés de la Chambre, et particulièrement à ceux de l'opposition, qu'il existe déjà ici, à la Chambre des communes, une série de comités permanents. Je cite:

Les comités permanent ont le pouvoir de faire des études et des enquêtes sur toutes les questions qui leur sont déferées par la Chambre.

Les comités permanents ont le pouvoir de convoquer des personnes et d'exiger la production de documents et de dossiers.

Lorsqu'une personne décline une invitation à se présenter devant un comité, le comité peut lui adresser une convocation en adoptant une motion dans ce sens. Si l'intéressé ne se rend pas à la convocation, le comité peut signaler ce fait à la Chambre. La Chambre prend alors toutes les mesures qu'elle juge utiles.

On dit également que:

Les comités n'ont pas le pouvoir de convoquer les députés. Si un député refuse d'être auditionné par un comité qui le demande, le comité peut signaler ce fait à la Chambre.

Les comités permanents ont le pouvoir de siéger conjointement avec d'autres comités de la Chambre.

On dit également que:

La Chambre permet à chaque comité permanent de décider dans quelles limites elle exercera les pouvoirs qui lui sont conférés.

● (1740)

Donc, au lieu de présenter des motions pour proposer de nouveaux comités, de nouvelles commissions, il s'agit de mettre en oeuvre et d'utiliser à fond tous les pouvoirs que les députés peuvent avoir dans les comités déjà existants.

Cependant, on ne peut pas non plus fermer les yeux sur la situation vécue à l'échelle planétaire actuellement. Personne ne pouvait l'imaginer. On pourrait dire qu'on aurait pu la prévenir. Y avait-il des indicateurs nous informant que des gestes comme ceux-là pouvaient être posés? Il n'y a pas beaucoup de députés dans cette Chambre, et particulièrement dans l'opposition, qui se posent la question à savoir comment combattre le terrorisme, pourquoi nous en sommes arrivés à cette situation aujourd'hui et surtout, comment prévenir le terrorisme?

À mon avis, une des réponses au terrorisme serait de créer une coalition mondiale contre la pauvreté. Le Canada peut poser un geste et peut jouer le rôle de leader dans cette démarche. À long terme, le plus grave problème pour la communauté mondiale désireuse de bâtir un monde meilleur est de parvenir à lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'inclusion sociale partout dans le monde.

Cet impératif revêt une urgence particulière aujourd'hui où nous savons que, à cause des attentats terroristes, la croissance va s'essouffler dans les pays en développement, faisant basculer des millions d'êtres humains supplémentaires dans la pauvreté et causant la mort de dizaines de milliers d'enfants du fait de la malnutrition, de la maladie et de la misère.

Il y a actuellement sur notre planète Terre plus de 39 millions de réfugiés. C'est plus que la population du Canada. Plusieurs millions d'entre eux vivent dans des camps de réfugiés depuis plusieurs années. À ceux-là s'ajoutent aujourd'hui trois à quatre millions de nouveaux réfugiés provenant de l'Afghanistan.

### *Les crédits*

La pauvreté n'est pas en elle-même immédiatement et directement source de conflits. Cependant, des études approfondies nous enseignent que les guerres civiles ont souvent été le fruit non pas tant de la diversité ethnique, qui est le bouc émissaire habituel, que d'une multiplicité de facteurs au centre desquels, il faut le reconnaître, figure la pauvreté. Les pays en proie à des conflits deviennent ainsi des refuges pour les terroristes.

Il est plus facile de faire basculer à la cause du terrorisme les plus démunis de cette terre lorsqu'ils n'ont rien à perdre. On n'a qu'à remonter un peu dans l'histoire pour voir comment le mouvement communiste a réussi à s'implanter dans certains pays. La plupart de ces pays étaient souvent en proie à des difficultés.

Également, il y a sur cette planète Terre, plus particulièrement dans les pays occidentaux, plus de 500 millions de personnes vivant aisément et plus de cinq milliards de personnes vivant sous le seuil de la pauvreté. Le constat, c'est que la richesse se crée, mais qu'elle demeure dans les mains d'une minorité. Elle n'est pas partagée. Notre objectif commun doit être d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir l'inclusion et la justice sociale afin d'intégrer tous les marginalisés dans l'économie et la société mondiale.

Je crois de plus en plus que le Canada peut jouer un rôle de leadership dans ce domaine et probablement profiter du groupe des pays du G-8 pour essayer de ramener sur la table la discussion sur la fameuse proposition qui avait été mise de l'avant par James Tobin concernant une taxe sur les transactions financières.

• (1745)

[Traduction]

**M. David Pratt (Nepean—Carleton, Lib.):** Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi d'intervenir à la Chambre au lendemain des attentats du 11 septembre. Je crois qu'il est important de revenir encore une fois sur l'ampleur de ce crime monstrueux qui a été commis. Plus de 5 000 personnes ont péri: des mères et des pères de famille, des frères, des soeurs, des petits enfants, des tantes, des oncles et des grands-parents ont perdu la vie.

Encore une fois, mes pensées vont aux héros de cette tragédie, les secouristes, les pompiers et les policiers appelés sur les lieux. Je ne pense pas que nous allons oublier un jour ces images que nous avons vues. Il vaut la peine de mentionner que ces attentats n'étaient pas dirigés seulement contre les États-Unis, mais contre toutes les sociétés libres et démocratiques qui reconnaissent la valeur des droits de la personne et de la vie humaine. Le World Trade Center n'était pas seulement un symbole de la puissance financière de New York et des États-Unis, mais un symbole du village planétaire dans lequel nous vivons. Les quelque 60 nationalités auxquelles appartenaient les victimes en sont la preuve.

Je ne pense pas que quiconque puisse s'opposer à la première partie de la motion qui nous est soumise aujourd'hui. Nous sommes tous d'accord avec ce que dit le député de Calgary-Centre dans la motion. Toutefois, je dois dire que j'ai été à la fois déçu et préoccupé par le fait que ce dernier n'ait pas pris la peine de consulter le président du Comité des affaires étrangères ou celui du Comité de la défense. En tant que président du Comité de la défense nationale et des anciens combattants, j'aurais pensé que le député aurait pris le temps de m'appeler pour s'enquérir de ce que faisait notre comité.

Je vais vous expliquer ce que fait notre comité. À l'heure actuelle, il s'intéresse très attentivement à une étude sur le contre-terrorisme. Nous nous penchons sur des problèmes à moyen ou à long termes liés à toute la question du contre-terrorisme, et plus particulièrement sur le rôle éventuel de forces spéciales, de la protection civile du Canada du point de vue de l'infrastructure cruciale, et sur toute la

question de la guerre nucléaire, biologique et chimique ainsi que notre niveau de préparation en ce domaine. En ce qui concerne la réaction aux menaces terroristes à l'échelle internationale, il y a aussi toute la question de la capacité de transport aérien à longue distance.

Ce sont là certains des aspects sur lesquels nous prévoyons nous pencher au cours des semaines et des mois à venir, et je prévois aussi que nous serons en mesure d'établir à ce sujet un rapport que nous soumettrons à la Chambre. J'espère beaucoup que le gouvernement prendra ce rapport très au sérieux, car nos travaux concernant le contre-terrorisme sont aussi liés à toute la question de l'état de préparation militaire et de l'état de préparation opérationnelle des Forces canadiennes, aspects sur lesquels nous nous penchons depuis quelques mois.

Pour en revenir aux attaques terroristes contre les États-Unis, il y a eu beaucoup de discussions sur les plans national et international concernant l'attitude à adopter. Il va de soi que nous participons maintenant à une lutte militaire contre le terrorisme qui fait partie d'une campagne aux volets et dimensions multiples visant à faire disparaître ce terrible fléau dans le monde. Cette campagne a amené des groupes pacifiques à formuler des critiques selon lesquelles cette attaque militaire est à la fois illégale et immorale.

Premièrement, la décision d'engager des hostilités est, toutes proportions gardées, la décision la plus importante qu'un gouvernement ou un dirigeant puisse prendre. Mettre en jeu la vie des militaires, prendre cette possible décision de vie ou de mort, correspond au rôle le plus important de tout État, qui est de protéger la vie de ses citoyens. À mon avis, cette décision doit être prise avec le plus grand soin possible et doit, à tout le moins dans une société démocratique, satisfaire à des critères importants sur les plans moral et légal. Selon moi, les réactions des gouvernements des États-Unis, du Royaume-Uni et du Canada ont satisfait à ces critères. Il est également important de se rappeler que les terroristes que nous combattons ne sont pas liés par des considérations ou des restrictions semblables.

Je vais vous expliquer brièvement certains des événements ayant marqué jusqu'à maintenant la réaction de la collectivité internationale.

• (1750)

Une des premières choses que la communauté internationale a faite c'est d'adopter la résolution 1368 aux Nations Unies. Cette résolution traite de la nécessité de traduire en justice les auteurs de ces actes. Elle exprime sympathie et condoléances aux victimes et à leurs familles ainsi qu'au peuple des États-Unis d'Amérique. Mais surtout, elle reconnaît aussi le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, conformément à la Charte des Nations Unies.

Deux semaines plus tard, le 28 septembre, les Nations Unies ont adopté une résolution générale, la résolution 1373, qui décrit la stratégie que les États doivent employer face au fléau que constitue le terrorisme. Mais surtout, cette résolution réaffirme le droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, que consacre la Charte des Nations Unies et qui est réitéré dans la résolution 1368.

Que prévoit la Charte des Nations Unies par rapport aux agressions menées contre un État particulier? L'article 51 de la Charte de l'ONU est ainsi libellé:

*Les crédits*

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Aux termes de cet article, les États-Unis ont la responsabilité de communiquer avec les Nations Unies lorsqu'ils sont agressés et lorsqu'ils s'approprient eux-mêmes à intervenir. C'est justement ce que les États-Unis ont fait le 7 octobre.

Dans une lettre datée du 7 octobre 2001 que le représentant permanent des États-Unis d'Amérique aux Nations Unies a adressée au président du Conseil de sécurité, M. John Negroponte a énuméré toutes les raisons pour lesquelles les États-Unis ripostaient et, ce faisant, se conformaient parfaitement à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

On parle beaucoup du rôle des Nations Unies. On a dit que les Nations Unies devraient jouer un plus grand rôle. Je crois que la réponse des Nations Unies ressort très clairement des observations que Kofi Annan a formulées lors de sa déclaration du 8 octobre. Il a dit ceci:

Immédiatement après les attaques du 11 septembre contre les États-Unis, le Conseil de sécurité des Nations Unies a exprimé sa détermination à combattre par tous les moyens possibles les menaces à la paix et à la sécurité internationales que présentent les actes terroristes. Le Conseil a aussi réaffirmé le droit inhérent des individus ou de la collectivité à se défendre conformément à la Charte des Nations Unies. Les États visés ont lancé leur action militaire en Afghanistan dans ce contexte.

Les Nations Unies ont dit très clairement que les États-Unis avaient le droit de se défendre. C'est la seule façon pour eux de défendre leurs intérêts. C'est très important du point de vue de l'aspect légal des mesures que les États-Unis ont prises jusqu'à maintenant.

J'aurais encore beaucoup à dire sur le sujet, mais le temps manque. En réaction à ces attaques, les États-Unis ont opté pour l'intervention armée parce que al Qaeda présentait une menace militaire très grave. Certains croient que al Qaeda est un petit groupe de terroristes qui se réunit pour préparer ces actions horribles. En fait, c'est une organisation militaire considérable qui doit être stoppée. Les actions militaires que prennent les États-Unis de concert avec la Grande-Bretagne et le Canada sont à cet égard absolument nécessaires dans les circonstances.

• (1755)

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC/RD):** Monsieur le Président, notre collègue de Nepean—Carleton a signalé que le chef du Parti conservateur ne s'est pas mis en rapport avec lui, qui est pourtant président du comité des anciens combattants dont je suis membre, avant de présenter la motion d'aujourd'hui.

Je pense que lorsque le très honorable député de Calgary-Centre a présenté la motion, elle n'avait pas d'objectif politique. C'était une motion visant à dire que toutes les personnes concernées ici devaient unir leurs efforts comme on l'a fait aux États-Unis. Lorsque le président Bush est intervenu, il faut noter que tous les démocrates se sont levés. Les Américains étaient unis. Personne n'a condamné qui que ce soit. Ils ont uni leurs efforts. Nous devons unir tous nos comités chargés de s'occuper de cette situation horrible. Ils peuvent travailler là-dessus et je suis persuadée qu'ils sont en mesure de proposer des politiques qui amélioreront notre sécurité nationale.

J'ai beaucoup de respect pour le député en tant que président du comité des anciens combattants. Il travaille extrêmement fort. Je pense qu'il veut faire ce qui s'impose pour tous les Canadiens. Ne

croit-il pas qu'il est préférable de rassembler tous les membres des comités afin qu'ils puissent partager l'information qu'ils ont et présenter ensuite des politiques bonnes pour tous les Canadiens de toutes les régions du pays?

**M. David Pratt:** Monsieur le Président, je remercie la députée pour ses observations extrêmement gentilles à mon égard. Nous ne sommes pas très souvent en désaccord au comité de la défense, mais de temps à autre, nous nous opposons sur quelques points.

En ce qui concerne la participation des comités, je pense que cette motion serait parfaitement acceptable si elle contenait seulement le premier paragraphe portant sur la condamnation des actes terroristes et l'appui aux Forces canadiennes concernées. Ce qui m'est resté sur l'estomac quelque peu, c'est le deuxième paragraphe, qui laisse entendre que ces comités ne faisaient pas leur travail.

Je pense que notre collègue sait pertinemment que nous avons consacré beaucoup d'efforts à l'état de préparation opérationnelle des Forces canadiennes dans le passé. En outre, tout le monde a reconnu au comité directeur que nous devrions continuer d'étudier la question du contre-terrorisme. Je pense qu'on s'entend là-dessus.

Cependant, je ne voudrais pas laisser aux députés l'impression que nous devrions nous arrêter aux questions opérationnelles auxquelles le gouvernement fait face tous les jours. Je ne pense pas que ce soit le rôle des comités. Ils doivent plutôt élaborer des politiques à moyen et à long termes susceptibles d'aider le gouvernement à faire face aux questions opérationnelles à venir et aux questions plus générales qui se dessinent à l'horizon.

• (1800)

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Bruno—Saint-Hubert, BQ ind.):** Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député de Joliette.

Il me fait plaisir de prendre la parole à l'occasion de ce débat concernant la motion déposée par la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique, à l'occasion de leur journée d'opposition.

Comme on pouvait s'en douter, le terrorisme est une fois de plus au coeur du présent débat. Le sujet étant plus que jamais d'actualité, il est évident que les événements du 11 septembre ont considérablement affecté le quotidien de la population et ce, non seulement en Amérique du Nord, mais partout à travers le monde. Il ne saurait donc être question de remettre en doute la pertinence de cette motion.

D'entrée de jeu, je désire réaffirmer que le Bloc québécois et le peuple québécois condamnent sans réserve les attaques qui sont survenues le 11 septembre dernier. De plus, en décidant que l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord s'appliquait, a priori, aux attaques terroristes qui ont frappé les États-Unis, l'OTAN a ainsi décidé de mettre en oeuvre le mécanisme de solidarité militaire qui prévoit qu'une attaque contre un seul de ses membres sera considérée comme une attaque contre tous. Certes, nous avions déjà une obligation morale d'appuyer nos voisins du sud dans notre croisade antiterroriste. Désormais, cette initiative politique de l'OTAN nous impose également une obligation juridique à leur égard.

### *Les crédits*

En outre, l'appui que nous apportons aux États-Unis ne devrait pas être indéfectible et inconditionnel dans le sens où il ne faudrait pas se traîner à plat ventre devant les Américains en acceptant des mesures qui nous seraient imposées unilatéralement et qui iraient à l'encontre du système de valeurs sur lequel repose notre société.

Cette mise en garde est des plus justifiée car, jeudi dernier, lors de l'annonce des nouvelles mesures de sécurité dans les aéroports, le ministre des Transports s'est peut-être un peu trop avancé en déclarant que les Canadiens sont prêts à faire des concessions à propos de leurs libertés en échange d'une plus grande sécurité. D'ailleurs, à cette même occasion, le ministre réitérait qu'il rejetait la possibilité d'instaurer une police de l'air considérant que le resserrement des mesures de sécurité dans les aéroports s'avérait suffisant. Or, une journée plus tard, le même ministre a finalement cédé aux pressions de Washington en annonçant qu'il y aurait des policiers de la GRC armés sur les vols d'Air Canada en direction de la capitale américaine.

Il est peut-être utile de rappeler au ministre des Transports, ainsi qu'à tout le gouvernement, qu'à la suite des attentats, le premier ministre avait mentionné devant cette Chambre qu'il n'était pas question de prendre des mesures qui iraient à l'encontre des valeurs qui sont chères aux yeux des Canadiens.

Malgré tout le respect que nous avons pour les Américains, il faut admettre que nous avons des valeurs différentes. À tout le moins, les Québécois ont des valeurs différentes. D'ailleurs, à titre d'exemple, dans *La Presse* du 9 octobre, on présentait Tom Ridge qui, par sa nomination au poste de chef du Bureau de la sécurité intérieure, est devenu le nouvel homme clé dans la lutte américaine contre le terrorisme. Voici ce que l'on disait à son sujet: «Ce farouche partisan de la peine de mort est régulièrement dénoncé par les organisations de défense des droits civiques, qui lui reprochent ses méthodes parfois musclées et sa poigne dans la répression des manifestations.» C'est tout dire.

De plus, la CIA a déjà annoncé qu'elle serait également moins scrupuleuse, dans le cadre de ses enquêtes, en matière de respect des droits et libertés. Nous comprenons que les Américains aient été sévèrement ébranlés par les attaques du 11 septembre et qu'ils veuillent éviter qu'une telle tragédie se reproduise.

Par contre, faut-il pour autant sacrifier nos valeurs démocratiques? Ce qui ferait en sorte que nous passerions d'un État de droit à un État policier. La réponse est catégorique: Non! En agissant ainsi, on ne ferait que concéder la victoire aux terroristes. Notre mode de vie ne saurait d'aucune manière être régenté par une poignée d'illuminés qui méprisent les valeurs occidentales.

En 1982, le Canada s'est doté d'une Charte des droits et libertés qui reconnaît la primauté du droit. D'ailleurs, l'article 8 de cette charte garantit un droit de protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives.

Dans un arrêt de 1988, sous la plume du juge La Forest, qui donnait une interprétation de l'article 8, la Cour suprême du Canada statuait que, et je cite:

L'interdiction qui est faite au gouvernement de s'insérer de trop près à la vie des citoyens touche l'essence même de l'État démocratique.

• (1805)

Bien que le contexte actuel puisse justifier l'instauration de certaines mesures exceptionnelles, il demeure impératif que les solutions retenues soient un juste équilibre entre la sécurité et le droit du citoyen de subir le minimum d'intrusion de la part de l'État dans sa vie privée. Des mesures qui seraient prises dans le simple but de

calmer l'esprit de panique qui sévit au sein de la population pourraient être, à long terme, bien plus néfastes que bénéfiques.

Sans vouloir faire preuve d'un négativisme extrême, comme le mentionne le dicton, où il y a de l'homme, il y a de «l'hommerie». La nature humaine étant ce qu'elle est, la porte n'a pas besoin d'être grande ouverte pour donner lieu à de l'abus. Une légère ouverture suffit. Il ne s'agit pas de taxer qui que ce soit de mauvaise foi, mais il est évident que les événements du 11 septembre pourraient être un excellent prétexte pour certains groupes afin de revendiquer un accroissement de leurs pouvoirs et de leurs budgets.

Nous sommes conscients qu'il n'y a pas de remède miracle pour combattre le terrorisme. Ce n'est pas un simple virus dont on se débarrasse avec une bonne dose d'antibiotique. Cependant, faire feu tous azimuts sans discernement n'est pas une solution appropriée. Agir ainsi ne fera qu'accroître le niveau d'anxiété au sein de la population, tout en apportant un discrédit quasi total sur l'administration de la justice.

Par contre, le Bloc québécois considère que les services de renseignement et les autorités policières devraient concentrer leurs actions sur les groupes qui constituent véritablement une menace pour notre société et notre sécurité, au lieu de s'acharner sur des groupes pacifiques qui protestent démocratiquement pour faire valoir leur opposition aux politiques gouvernementales.

De plus, les renseignements recueillis au cours de ces enquêtes devraient être transmis régulièrement à des personnes en situation d'autorité décisionnelle, plutôt que de se perdre dans la hiérarchie bureaucratique, comme c'est apparemment souvent le cas.

Finalement, en ajoutant à ces deux pistes de solution une législation antiterroriste, par exemple la criminalisation des actes qui se situent en amont de l'action terroriste, telle que le financement et le complot, nous croyons que ce sera un pas dans la bonne direction. Et le tout pourrait évidemment se faire avec un minimum d'intrusion de la part de l'État dans la vie des gens.

En somme, il n'y a aucune équivoque quant à savoir si nous devons condamner les attaques terroristes du 11 septembre. Nous n'avons pas cessé de les condamner depuis qu'elles sont survenues et nous continuerons à le faire.

Par contre, pour ce qui est de l'appui que nous devons apporter aux États-Unis pour lutter contre ce fléau, il ne faudrait surtout pas nous laisser imposer unilatéralement, par Washington, des règles qui iraient à l'encontre des principes qui sont à la source de notre démocratie.

Pour ce faire, le gouvernement devra faire preuve d'un leadership beaucoup plus fort que ce qu'il nous a démontré jusqu'à présent. Il ne faut pas se le cacher, présentement, la stratégie du gouvernement relève bien plus de l'improvisation que de la planification.

Essentiellement, il ne faut pas céder à la panique. Succomber à la terreur équivaldrait à concéder la victoire aux terroristes. La sécurité de la population n'est pas nécessairement plus en danger qu'elle ne l'était avant le 11 septembre.

En outre, ces événements nous ont permis de constater que nous étions vulnérables. Il s'agit donc d'agir intelligemment et avec discernement pour prendre des actions qui seront efficaces et bénéfiques à long terme, tout en imposant un minimum de contraintes.

*Les crédits*

• (1810)

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, c'est la première fois que j'interviens dans un débat portant sur les suites des attentats terroristes du 11 septembre dernier. On me permettra d'exprimer ma profonde sympathie et ma solidarité à la population américaine, aux familles, amis et collègues des personnes disparues.

La violence est toujours inacceptable. Elle est encore plus insupportable lorsqu'elle s'exerce envers des populations civiles. C'est vrai aux États-Unis, c'est vrai aussi ailleurs. On en convient tous, le terrorisme doit être combattu avec une étroite collaboration au plan international. On a eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, c'est la démocratie qui a été attaquée le 11 septembre dernier, et c'est à l'ensemble des démocraties de réagir contre le terrorisme.

Comme c'est aussi la démocratie qui a été attaquée, il nous faut tous être exemplaires au plan démocratique. C'est pourquoi le Bloc québécois a demandé, à plusieurs reprises depuis la reprise de la session, que la Chambre vote sur toute décision majeure à caractère militaire, diplomatique ou financier, comme le demandait d'ailleurs le Parti libéral du Canada lorsqu'il était dans l'opposition.

On se rappellera qu'en 1990, lors de la guerre du Golfe, un débat engageant les responsabilités du gouvernement canadien avait eu lieu. Il est assez intéressant de remarquer qu'à l'époque, le chef actuel du Parti conservateur était secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

La motion qu'il avait présentée se lisait comme suit, et je cite:

Que la Chambre, constatant que le gouvernement de l'Irak n'a pas observé les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives à l'invasion du Koweït et à la détention de ressortissants de pays tiers, appuie les Nations Unies dans leurs efforts visant à assurer le respect de la résolution 660 et des résolutions subséquentes du Conseil de sécurité.

À cette époque, soit le 28 novembre 1990, un amendement avait été proposé par l'actuel vice-premier ministre. Cet amendement se lisait comme suit:

(...) que cet appui ne soit pas interprété comme une approbation de l'envoi des Forces armées canadiennes dans une action offensive sans une consultation et appui ultérieur de la Chambre.

Le vice-premier ministre actuel, qui était le porte-parole du Parti libéral du Canada, disait:

Les libéraux insistent sur le fait qu'avant de faire participer les Canadiens à toute offensive, la question devra d'abord être présentée au Parlement et faire l'objet d'un vote, de la même façon que l'on avait procédé dans le cas de la Corée.

Évidemment, la motion de l'actuel vice-premier ministre avait été mise aux voix et rejetée, et celle de l'actuel chef du Parti conservateur avait été mise aux voix et adoptée.

Il est intéressant de voir que presque onze ans après on se retrouve dans une situation similaire. La résolution de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique montre aussi la pertinence de cette implication des parlementaires dans les décisions importantes.

Je m'arrêterai en particulier sur la troisième partie de cette motion qui me semble aller dans le sens des interventions du Bloc québécois au cours des dernières semaines, à l'effet que la Chambre ait à voter sur toute décision majeure dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Donc, la troisième partie de la motion dit, et je cite:

Que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de siéger conjointement afin de tenir de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée.

Cette partie de la motion, d'ailleurs comme le reste, si elle était appliquée, nous semble être un pas dans la bonne direction. Il me semble que le gouvernement libéral serait bienvenu de montrer un signe d'ouverture pour associer véritablement les parlementaires à l'ensemble de la prise de décisions dans un moment aussi crucial, un moment qui demande la coopération et la coordination de tous.

Nous allons donc appuyer cette motion. Pour ma part, je dois dire que j'appuie en particulier cette troisième partie de la motion. J'espère qu'elle sera mise en application et qu'on pourra poursuivre ensuite le débat pour que, effectivement, la Chambre et les parlementaires soient appelés à voter lors de toutes les décisions majeures au plan militaire, financier et diplomatique.

D'autre part, il est clair que lorsqu'on parle d'étroite collaboration, il faut faire référence au cadre de l'ONU et du respect de la Charte de cette dernière. Cela nous semble extrêmement important.

• (1815)

On est revenus à plusieurs reprises sur cette question. Pour être efficace, cette coordination internationale doit, dans la mesure du possible et là où c'est pertinent, être chapeautée par l'ONU, pour éviter de tomber dans le piège tendu actuellement par les terroristes, de présenter cette lutte contre le terrorisme comme une guerre des cultures.

Je pense que c'est extrêmement important, en particulier devant l'inquiétude soulevée par les frappes militaires en Afghanistan, dans le monde musulman, que l'ONU soit appelée à jouer un rôle de plus en plus important et que le Canada prenne le leadership pour s'assurer que l'ONU joue le rôle nécessaire, particulièrement si on nous dit, comme cela a été le cas depuis quelques jours, qu'il y a une possibilité d'élargir les ripostes militaires à d'autres pays que l'Afghanistan.

On l'a dit et on l'a répété, mais cela vaut la peine de le redire: ce n'est pas contre l'islam, ce n'est pas contre le monde arabe, c'est contre le terrorisme que nous sommes présentement en guerre. C'est pour cela que l'ONU doit être appelée à jouer un rôle beaucoup plus important que ce que les autorités américaines semblent actuellement vouloir lui donner.

C'est aussi pourquoi il est essentiel que les dirigeants de tous les milieux au Canada et au Québec—je dis bien de tous les milieux, pas simplement le milieu politique, mais les milieux sociaux et religieux—rappellent qu'en aucun cas, les actes qui ont été commis le 11 septembre dernier ne devraient être imputés à quelque groupe ethnique ou religieux que ce soit.

J'ai beaucoup apprécié les déclarations du chef du Bloc québécois et du premier ministre du Québec à cet égard, entre autres, quand le chef du Bloc québécois disait à la Chambre qu'il fallait laisser Allah ou Dieu en dehors des conflits des hommes, et lorsque le premier ministre du Québec a dit: «Ne semons pas la haine là où les terroristes n'ont pu semer la mort.»

Tous les actes d'intolérance doivent être dénoncés et condamnés, aussi bien par les parlementaires que par l'ensemble des personnes qui, dans nos sociétés, sont en mesure de jouer un rôle et influencer l'opinion publique.

Les attaques terroristes, on l'a dit, et là-dessus le Bloc québécois s'est montré d'accord, justifient une riposte des États-Unis et de leurs alliés, mais elle doit être ciblée et ne doit pas affecter injustement les populations civiles.

### *Les crédits*

Or actuellement, après maintenant une semaine de frappes, il y a de quoi être inquiets des effets de celles-ci sur les populations, en particulier sur la population afghane qui souffre, on le sait, de la sécheresse depuis maintenant cinq ans et qui est en état de guerre quasi permanent depuis plus de 20 ans.

Actuellement, cinq millions de personnes sont menacées. Il semble que, de façon complémentaire à notre aide aux Américains, on devrait mettre une priorité à l'aide aux populations qui sont actuellement touchées par l'ensemble de la situation sur le plan international. Rappelons-le, ce ne sont pas les Afghans qui ont élus les talibans et ce ne sont pas eux qui ont invité les terroristes à s'installer dans leur pays.

Donc, il me semble que le Canada doit faire beaucoup plus au plan de son aide humanitaire auprès des populations afghanes. Lorsqu'on a dit que le Canada mettrait six millions de dollars dans ces opérations, il y a de quoi rire, alors que la Norvège met des sommes beaucoup plus importantes et que c'est un pays beaucoup moins peuplé que le Canada. À cet égard, j'espère qu'on aura des nouvelles de la part du gouvernement au cours des prochaines heures et des prochains jours.

Il faut également redoubler d'efforts pour construire un monde plus juste et plus sûr pour tous et toutes. On le sait, le terrorisme, pas exclusivement, mais en grande partie, prend racines dans l'injustice et la pauvreté. Il faut donc que le Canada se place, je dirais, à la tête d'un mouvement, pour que la mondialisation, qui est en cours, soit au service des peuples, ce qui n'a pas été le cas, on l'a vu, entre autres, au Sommet de Québec.

Il faut que le Canada donne l'exemple au plan de l'aide humanitaire. On sait qu'actuellement, l'aide humanitaire canadienne est au plus bas niveau depuis les 30 dernières années. Il faut être cohérent. Cette cohérence pourrait commencer dès aujourd'hui par un exemple qui pourrait avoir valeur de symbole dans le monde musulman, c'est-à-dire lever les sanctions contre l'Irak pour tout ce qui n'a rien à voir avec les produits militaires. Il me semble qu'à cet égard, le Canada pourrait marquer des points et montrer qu'il est effectivement un leader, comme il l'a déjà été d'ailleurs, il y a quelques décennies, pour faire en sorte que tous ensemble, Québécois et Québécoises, Canadiens et Canadiennes puissent travailler à un monde meilleur.

• (1820)

[Traduction]

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le Président, je tenais à dire un mot et à exprimer quelque réserve au sujet de la deuxième partie de la motion, qui porte sur les séances conjointes de comités, et de l'amendement qui, au fond, élargit la participation aux audiences des comités. Je signale simplement que les comités ont déjà le pouvoir et le droit de tenir des séances conjointes en tout temps. Ils l'ont fait à de nombreuses reprises. Il ne me semble pas que la proposition soit particulièrement pertinente, mais je suis persuadé que tous s'entendront sur la première partie de la motion, c'est-à-dire la condamnation des terroristes et, deuxièmement, le soutien de nos militaires.

Il me semble toutefois important de signaler que nos ministres et leurs proches collaborateurs ont déjà comparu devant les comités bien des fois. Le ministre des Transports a comparu devant le Comité des transports. Ce comité se rendra à l'aéroport Pearson cette semaine pour étudier la question de la sûreté et de la sécurité aériennes et aéroportuaires et en faire rapport aux Canadiens.

Le ministre des Affaires étrangères a comparu devant les comités des affaires étrangères et des finances. La ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a également comparu. Le ministre de la Défense nationale s'est rendu au Comité de la défense. Des représentants de la GRC et du SCRS ont aussi comparu devant des comités. Il y a eu beaucoup de consultations au niveau des députés. Ils ont eu la possibilité de poser des questions à presque tous les ministres et fonctionnaires qui ont à s'occuper de ce dossier et de s'assurer que tous les renseignements sont connus.

Les Canadiens doivent savoir que les députés ont été très actifs et ont beaucoup participé. J'espère que le député comprendra que la tenue de séances conjointes ne va pas de soi. En effet, des séances portant expressément sur une question de santé, par exemple, seraient beaucoup plus pertinentes et probablement beaucoup plus utiles pour les membres des comités. Ils pourraient avoir des réunions avec les ministres, qui peuvent se présenter au comité chaque fois qu'on le leur demande.

Que pense le député de l'efficacité de grandes réunions conjointes?

[Français]

**M. Pierre Paquette:** Monsieur le Président, les membres du parti majoritaire à la Chambre, le Parti libéral du Canada, sont d'accord avec des éléments de la motion puisque effectivement ces éléments sont déjà en branle selon eux. On parle de condamner les attaques, de signifier notre appui aux militaires canadiens et, finalement, d'encourager les comités à travailler conjointement avec les ministres. De deux choses l'une: soit qu'on est d'accord avec cela et je ne vois pas à ce moment-là le problème qu'auraient les libéraux à voter en faveur de la motion qui est présentée, soit qu'il y a des éléments qui les irritent dans cette motion.

Mais jusqu'à présent, je n'ai pas pu comprendre lesquels, à part peut-être le fait qu'il leur semble—on est, je dirais, dans le domaine de la perception—que de réaffirmer ces choses et d'insister pour que les comités permanents travaillent de concert avec les ministres soient des choses qui pourraient représenter une critique implicite de ce qu'ils font.

Je n'ai aucun problème à réaffirmer avec l'ensemble de cette Chambre que nous devons condamner les actions terroristes du 11 septembre, que nous saluons le courage des militaires canadiens et que nous pensons que les comités, les ministres et l'ensemble des parlementaires doivent travailler de concert jusqu'à ce que la Chambre soit appelée à voter sur les décisions majeures concernant les questions militaires, financières et diplomatiques reliées à cette lutte contre le terrorisme.

**M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** Monsieur le Président, si à la fin de mon exposé il y a du temps disponible, je le partagerai avec le député de Mississauga-Ouest.

Il me fait plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur la motion d'opposition de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique. D'entrée de jeu, mes commentaires porteront sur cette motion, mais beaucoup plus sur une réflexion sur les tragiques événements.

Je tiens à préciser que pour beaucoup de nos compatriotes, incluant ceux des États-Unis, les temps actuels sont très difficiles et j'appuie certainement sans réserve la position actuelle de notre gouvernement de prendre une part active, selon nos moyens, à l'éradication du terrorisme.

*Les crédits*

Je dis bien à l'éradication du terrorisme et non pas à une guerre contre les musulmans et encore moins à un conflit que certains appellent déjà le choc des civilisations. Cette expression «choc des civilisations», qui est souvent utilisée, nous vient du titre d'un livre de l'universitaire américain Samuel Huntington. Celui-ci soutient que l'Occident est devenu la cible privilégiée à cause de sa façon d'agir, de son comportement matérialiste et de sa tendance qui, autrefois colonialiste, est devenue avec le temps une autre sorte de colonialisme lequel intervient régulièrement dans la culture d'autres pays. Il est actuellement très facile de se laisser emballer par de telles théories, mais la réalité est tout autre.

Pour essayer de comprendre, si on peut comprendre un tel acte de barbarie, les événements du 11 septembre dernier, il faut remonter aux sources et, dans le cas qui nous préoccupe, relire l'histoire. En effet, l'histoire nous apprend entre autres que les kamikazes ne se suicident pas pour une religion, mais plutôt pour une cause, une idéologie.

On n'a qu'à constater l'idéologie des kamikazes japonais—qui ne sont pas musulmans—lors de la Seconde Guerre mondiale et, plus près de nous, les Tamouls—qui eux aussi ne sont pas musulmans—, lesquels se suicident en se transformant en bombes humaines et ce, en guise de protestation contre le gouvernement sri-lankais.

Il faut donc comprendre, après analyse, que le problème actuel trouve sa source dans l'Islam et qu'actuellement, il s'agit d'une guerre non seulement entre l'Occident et les intégristes genre ben Laden, mais aussi d'une guerre religieuse qui se joue à l'intérieur de l'Islam. Pour nous, Nord-Américains, nous sommes portés à penser qu'il s'agit d'une répétition des croisades. C'est tout à fait faux. La réponse est bien plus près de nous, de notre temps.

Cette violence extrême, cette intolérance et ce fanatisme ont leurs origines en Arabie Saoudite à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est le wahhabisme, un mouvement politico-religieux du nom de son initiateur, Mohamad ibn Abl-el-Wahhab. Ce mouvement se fonde sur le principe d'un Dieu unique dont il faut appliquer à la lettre, et ce totalement aveuglément, les prescriptions. Les wahhabites se distinguent par leur rigorisme. Ils condamnent la musique, la poésie, le tabac et l'alcool. Leur but est de fonder d'autres États empreints de leur puritanisme. Il s'agit de la forme la plus extrême de fondamentalisme. Il faut noter que tous les kamikazes du 11 septembre appartenaient à ce groupe.

Ben Laden, né en Arabie Saoudite, est wahhabite. Les responsables de l'assassinat du président Sadate, en Égypte, étaient wahhabites. Les responsables des attentats contre les touristes à Louxor, en Égypte, étaient aussi wahhabites. En Algérie, on dénombre plus de 100 000 morts causées par ce mouvement politico-religieux. De plus, il faut noter que tous ces morts en Algérie étaient musulmans.

Le même constat s'impose aussi au Cachemire où des wahhabites vont assassiner des Hindous. C'est le même constat également en Tchétchénie. Il y a toujours un dénominateur commun et ce dénominateur commun est le wahhabisme.

Alors, que doit faire l'Occident? Que doit faire le Canada. Actuellement, il y a aux États-Unis plus de six millions de musulmans et c'est la religion qui croît la plus vite. Selon certaines sources, 80 p. 100 des mosquées sont sous le contrôle des imans de souche wahhabite et ces mêmes mosquées sont subventionnées par l'Arabie Saoudite. De plus, que l'on soit aux États-Unis ou ailleurs, la très grande majorité de ces imans prêchent l'extrémisme. Cela ne veut surtout pas dire que les musulmans qui fréquentent ces mosquées acceptent tous l'argumentation de leurs imans.

Mais le fait demeure, on se doit d'agir. Alors que doit-on faire? Quels gestes poser? Le problème est beaucoup plus sérieux, beaucoup plus profond que ben Laden lui-même. La première question à se poser est comment aider les sociétés musulmanes à soutenir l'anti-intégrisme. Les États-Unis ont sûrement leur grande part de réflexion à faire quand on regarde qui ils ont soutenu au Pakistan et en Afghanistan, lors de la guerre froide avec l'ex-Union soviétique.

● (1825)

Deuxièmement, si ben Laden disparaît de quelque façon que ce soit, cela veut-il dire l'arrêt des bombardements et du climat de terreur? Poser la question, c'est y répondre. Cela peut-il signifier la fin du wahhabisme? Sûrement pas. Alors avec qui allons-nous discuter et négocier?

Le professeur Seyyed Vali Reza Nash de Sciences politiques de l'Université de Californie à San Diego, auteur d'un livre sur les extrémistes du Pakistan, croit que le seul interlocuteur capable de dénouer cette impasse est l'Arabie Saoudite.

En conclusion, le Canada, quoique engagé dans cette lutte nécessaire contre le terrorisme, se doit d'essayer de jouer aussi un rôle de pacificateur, de facilitateur, soit au sein de l'ONU, soit au sein d'autres organismes, et surtout aider l'Islam à trouver la solution, car, à long terme, la solution doit venir de l'Islam.

Je termine en réaffirmant tout mon appui et ma solidarité à nos Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie, et ce, au sein de la coalition militaire internationale. Il me fera plaisir d'appuyer la motion de l'opposition.

● (1830)

[Traduction]

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt l'intervention de mon collègue. J'aimerais qu'il explique davantage l'idée selon laquelle l'Arabie saoudite peut contribuer à la solution du problème qui existe au sein de l'Islam, si j'ai bien saisi. Je me demande s'il pourrait étoffer un peu pour la Chambre et préciser les rapports qui existent entre l'Arabie saoudite, l'Afghanistan et d'autres régions qui sont en conflit à cause de la foi musulmane et de l'Islam.

[Français]

**M. Bernard Patry:** Monsieur le Président, il s'agit d'un problème très complexe, et les solutions ne sont pas vraiment faciles à venir.

Il faut se rappeler que vers 1979, lors de la guerre froide entre l'est et l'ouest, l'ex-Union Soviétique, avec M. Brejnev comme président, a décidé d'envahir l'Afghanistan. Une des raisons de cette décision était d'essayer d'avoir une entrée sur la mer d'Oman. À ce moment-là, l'Union soviétique avait accès à deux territoires: la mer du Nord, qui est bloquée par les glaces en hiver, et la mer Noire, dont le trafic est contrôlé par la Turquie.

Donc, afin d'avoir une base militaire pour pouvoir mettre une flotte navale sur la mer d'Oman, l'Union soviétique a envahi l'Afghanistan en 1979 et on a vu leur échec par la suite.

Mais pour contre-balancer l'attaque de l'Union soviétique sur l'Afghanistan, des mercenaires sont venus de l'Arabie Saoudite et de certains États du Maghreb; c'étaient tous des wahhabites. C'est une des raisons pour lesquelles il y a eu une poudrière dans cette région du monde, surtout en Afghanistan.

*Les crédits*

[Traduction]

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD):** Monsieur le Président, je désire poser une brève question à mon collègue d'en face. Il a fait preuve d'une compréhension et d'une connaissance historique exceptionnelles de la situation au Moyen-Orient et en Afghanistan en particulier.

Je me demande s'il estime comme moi qu'une occasion unique s'offre peut-être à nous maintenant de faire appel aux membres des communautés islamiques et musulmanes qui ont une perception différente de la situation là-bas. Si nous voulons infiltrer les cellules terroristes tant au pays qu'à l'étranger, il nous faudra ce genre de connaissance précise et spécialisée. Avec le nouveau budget qui sera alloué par le ministère du solliciteur général, je me demande si c'est quelque chose que nous devrions faire, en l'occurrence recruter des agents pour le SCRS dans la communauté musulmane islamique.

**M. Bernard Patry:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Je pense qu'il a entièrement raison. Si nous voulons faire du bon travail, il faut bien comprendre cette région du monde. Or, la seule façon d'y arriver est d'adopter le point de vue de ces gens, non un point de vue nord-américain. Il faut faire appel à la vision de ceux qui connaissent ce coin du globe.

**Le vice-président:** Comme il est 18 h 34, je dois interrompre les délibérations et mettre immédiatement aux voix toutes les motions relatives aux crédits.

La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote.

**Le vice-président:** Le vote porte sur l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

**Des voix:** D'accord.

(L'amendement est adopté.)

• (1835)

**Le vice-président:** Le vote suivant porte sur la motion principale modifiée. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**Le vice-président:** Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**Le vice-président:** À mon avis, les oui l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**Le vice-président:** Convoquez les députés.

\* \* \*

• (1905)

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

*(Vote n*

**POUR**

Députés

Abbott  
Adams  
Allard

Ablonczy  
Alcock  
Anders

Anderson (Cypress Hills—Grasslands)  
Assadourian  
Bachand (Richmond—Arthabaska)  
Bagnell  
Baker  
Barnes  
Bellehumeur  
Benoit  
Binet  
Bonwick  
Boudria  
Bradshaw  
Brien  
Bryden  
Byrne  
Calder  
Caplan  
Carroll  
Catterall  
Chrétien  
Coderre  
Copps  
Crête  
Cuzner  
Dion  
Dromisky  
Duceppe  
Duncan  
Easter  
Elley  
Eyking  
Finlay  
Folco  
Forseth  
Fry  
Gagnon (Québec)  
Galloway  
Girard-Bujold  
Goldring  
Graham  
Grose  
Harb  
Harvard  
Herron  
Hilstrom  
Ianno  
Jaffer  
Johnston  
Karetak-Lindell  
Keddy (South Shore)  
Kilgour (Edmonton Southeast)  
Kraft Sloan  
Lalonde  
Lavigne  
LeBlanc  
Leung  
Longfield  
MacAulay  
Macklin  
Malhi  
Marcil  
Marleau  
Matthews  
McGuire  
McLellan  
McTeague  
Merrifield  
Mills (Toronto—Danforth)  
Mitchell  
Myers  
Neville  
O'Brien (London—Fanshawe)  
Owen  
Pankiw  
Paradis  
Patry  
Peric  
Pickard (Chatham—Kent Essex)  
Pratt  
Proulx  
Rajotte  
Regan

Assad  
Augustine  
Bachand (Saint-Jean)  
Bailey  
Bakopanos  
Bélangier  
Bellemare  
Bertrand  
Bonin  
Borotsik  
Bourgeois  
Breitkreuz  
Brown  
Bulte  
Caccia  
Cannis  
Carignan  
Castonguay  
Chamberlain  
Clark  
Collenette  
Cotler  
Cummins  
Day  
Doyle  
Drouin  
Duhamel  
Duplain  
Eggleton  
Epp  
Farrah  
Fitzpatrick  
Fontana  
Fournier  
Gagliano  
Gallant  
Gauthier  
Godfrey  
Gouk  
Grey (Edmonton North)  
Hanger  
Harris  
Hearn  
Hill (Prince George—Peace River)  
Hinton  
Jackson  
Jennings  
Jordan  
Karygiannis  
Keyes  
Knutson  
Laframboise  
Lanctôt  
Lebel  
Lee  
Lincoln  
Lunney (Nanaimo—Alberni)  
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)  
Mahoney  
Manley  
Mark  
Martin (LaSalle—Émard)  
McCormick  
McKay (Scarborough East)  
McNally  
Meredith  
Mills (Red Deer)  
Minna  
Moore  
Nault  
Normand  
O'Reilly  
Pallister  
Paquette  
Parrish  
Penson  
Peterson  
Pillitteri  
Price  
Provenzano  
Redman  
Reid (Lanark—Carleton)



*Les crédits***PAIRÉS**

## Députés

Reynolds  
Ritz  
Rock  
Sauvageau  
Scherrer  
Scott  
Sgro  
Skelton  
Speller  
St-Jacques  
St. Denis  
Stewart  
Strahl  
Telegdi  
Thibeault (Saint-Lambert)  
Tirabassi  
Tonks  
Ur  
Venne  
Wayne  
Wilfert

Richardson  
Robillard  
Roy  
Savoy  
Schmidt  
Serré  
Shepherd  
Sorenson  
Spencer  
St-Julien  
Steckle  
Stinson  
Szabo  
Thibault (West Nova)  
Thompson (Wild Rose)  
Toews  
Torsney  
Valeri  
Wappel  
Whelan  
Wood-212

Anderson (Victoria)  
Bennett  
Bevilacqua  
Cardin  
Charbonneau  
Cullen  
Desrochers  
Discepola  
Gagnon (Champlain)  
Goodale  
Guay  
Harvey  
Lavigne  
Maloney  
McCallum  
Murphy  
Pagtakhan  
Pettigrew  
Plamondon  
Tremblay (Lac-Saint-Jean—Saguenay)

Asselin  
Bergeron  
Bigras  
Carignan  
Comuzzi  
Dalphond-Guiral  
Dhaliwal  
Dubé  
Girard-Bujold  
Guamieri  
Guimond  
Lastewka  
Loubier  
Marceau  
Ménard  
O'Brien (Labrador)  
Perron  
Picard (Drummond)  
St-Hilaire  
Tremblay (Rimouski-Neigette-et-la Mitis)-40

**CONTRE**

## Députés

Blaikie  
Desjarlais  
Lill  
McDonough  
Robinson

Davies  
Godin  
Martin (Winnipeg Centre)  
Proctor  
Wasylcia-Leis-10

**Le Président:** Je déclare la motion modifiée adoptée.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre se forme maintenant en comité plénier pour étudier les mesures internationales contre le terrorisme.

*[Note de la rédaction: Suite des délibérations au fascicule B.]*



# TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 15 octobre 2001

## Les travaux de la Chambre

Motion .....	6047
Adoption de la motion .....	6047

## Les voies et moyens

<b>Avis de motion</b>	
Mme McLellan .....	6047
Motion d'adoption .....	6047
Adoption de la motion .....	6047

## AFFAIRES COURANTES

### Loi antiterroriste

Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	6047
---	------

### La lutte contre le terrorisme

Mme McLellan .....	6047
M. Toews .....	6048
M. Bellehumeur .....	6048
M. Blaikie .....	6049
M. MacKay .....	6049

### Les délégations interparlementaires

M. Caccia .....	6050
-----------------	------

## INITIATIVES MINISTÉRIELLES

### Les crédits

#### Jour désigné—Le terrorisme

M. Clark .....	6050
Motion .....	6050
M. Mills (Toronto—Danforth) .....	6052
Mme Wayne .....	6052
Amendement .....	6053
M. Godin .....	6053
M. Strahl .....	6054
M. Benoit .....	6054
M. Eggleton .....	6054
M. Benoit .....	6055
Mme Minna .....	6056
M. McNally .....	6057
M. Godin .....	6057
M. Pallister .....	6058
M. Benoit .....	6059
M. O'Reilly .....	6059
M. Benoit .....	6060
M. O'Reilly .....	6061
M. Hearn .....	6061
M. Bachand (Saint-Jean) .....	6062
Mme Lalonde .....	6063
M. Robinson .....	6064
Mme McDonough .....	6064
M. Szabo .....	6067
Mme Meredith .....	6068
M. Keddy .....	6068
M. Herron .....	6068

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

### Michelle Greiver

M. Wilfert .....	6069
------------------	------

### La défense nationale

M. Epp .....	6069
--------------	------

### La recherche et le développement

M. Adams .....	6069
----------------	------

### Le mois de la rénovation

Mr. Savoy .....	6069
-----------------	------

### La Semaine sans violence

M. Myers .....	6070
----------------	------

### Le cancer du sein

M. Merrifield .....	6070
---------------------	------

### La Compétition internationale des compétences

Mme Folco .....	6070
-----------------	------

### L'organisme Décision'elle

Mme Gagnon (Québec) .....	6070
---------------------------	------

### Le travail bénévole

Ms. Jennings .....	6070
--------------------	------

### Le bois d'oeuvre

M. Duncan .....	6071
-----------------	------

### L'opération Apollo

M. Regan .....	6071
----------------	------

### L'aide internationale

Mme Lill .....	6071
----------------	------

### Kofi Annan

M. Rocheleau .....	6071
--------------------	------

### M. Kofi Annan

M. Assadourian .....	6071
----------------------	------

### La Semaine de la citoyenneté

M. Mark .....	6072
---------------	------

### Les jeux d'hiver de l'Arctique

Mme Karetak-Lindell .....	6072
---------------------------	------

### Les anciens combattants

M. Bailey .....	6072
-----------------	------

## QUESTIONS ORALES

### Le terrorisme

M. Day .....	6072
M. Chrétien .....	6072
M. Day .....	6072
M. Chrétien .....	6073
M. Day .....	6073
M. Chrétien .....	6073

### La défense nationale

M. Benoit .....	6073
M. Eggleton .....	6073
M. Benoit .....	6073
M. Eggleton .....	6073

M. Duceppe .....	6073	<b>L'aide internationale</b>	
M. Chrétien .....	6073	Mme Bourgeois .....	6078
M. Duceppe .....	6073	Mme Minna .....	6078
M. Chrétien .....	6073	Mme Bourgeois .....	6078
Mme Lalonde .....	6074	Mme Minna .....	6078
M. Chrétien .....	6074		
Mme Lalonde .....	6074	<b>Le terrorisme</b>	
M. Chrétien .....	6074	Mme Ablonczy .....	6079
		M. Rock .....	6079
<b>Le terrorisme</b>		Mme Ablonczy .....	6079
Mme McDonough .....	6074	Mr. Rock .....	6079
M. Chrétien .....	6074		
Mme McDonough .....	6074	<b>Le crime organisé</b>	
M. Chrétien .....	6074	M. McKay .....	6079
		Mr. MacAulay .....	6079
<b>La sécurité nationale</b>			
M. Clark .....	6074	<b>Les douanes et l'accise</b>	
M. Collenette .....	6074	M. Thompson (Wild Rose) .....	6079
M. Clark .....	6075	M. Cauchon .....	6079
Mme Caplan .....	6075	M. Thompson (Wild Rose) .....	6080
		M. Cauchon .....	6080
<b>Le projet de loi antiterroriste</b>		<b>Le terrorisme</b>	
M. Toews .....	6075	M. Lanctôt .....	6080
Mme McLellan .....	6075	M. Martin (LaSalle—Énard) .....	6080
M. Toews .....	6075		
Mme McLellan .....	6075	<b>L'aide internationale</b>	
Mme Venne .....	6075	M. Robinson .....	6080
Mme McLellan .....	6075	Mme Minna .....	6080
Mme Venne .....	6075		
Mme McLellan .....	6075	<b>Présence à la tribune</b>	
		<b>Privilège</b>	
<b>La sécurité nationale</b>		<b>L'accès à un ordinateur—Décision de la présidence</b>	
M. Sorenson .....	6076	<b>Le projet de loi C-36</b>	
M. MacAulay .....	6076	M. Reynolds .....	6082
M. Sorenson .....	6076	M. Boudria .....	6083
M. MacAulay .....	6076	M. Blaikie .....	6083
		M. Bellehumeur .....	6084
<b>La législation antiterroriste</b>		M. MacKay .....	6084
M. Bellehumeur .....	6076		
Mme McLellan .....	6076	<b>Décision de la présidence</b>	
M. Bellehumeur .....	6076	M. Reynolds .....	6085
Mme McLellan .....	6076	Motion .....	6085
		Adoption de la motion .....	6085
<b>Le terrorisme</b>		<b>Recours au Règlement</b>	
M. Pallister .....	6076	<b>La période de questions orales</b>	
M. MacAulay .....	6076	M. MacKay .....	6085
M. Pallister .....	6076		
M. MacAulay .....	6076		
<b>La sécurité nationale</b>			
M. Duplain .....	6077		
M. Cauchon .....	6077		
<b>Le terrorisme</b>		<b>AFFAIRES COURANTES</b>	
Mme Wasylcia-Leis .....	6077	<b>La Loi sur le divorce</b>	
M. Rock .....	6077	Projet de loi C-400. Présentation et première lecture .....	6086
M. Blaikie .....	6077	M. Mills (Red Deer) .....	6086
Mme Catterall .....	6077	Adoption des motions, première lecture et impression du projet de loi .....	6086
M. Bachand (Richmond—Arthabaska) .....	6077		
M. Rock .....	6077	<b>La Loi électorale du Canada</b>	
Mme Grey .....	6078	Projet de loi C-401. Introduction et première lecture .....	6086
M. Rock .....	6078	M. Peric .....	6086
M. Moore .....	6078	Adoption des motions, première lecture et impression du projet de loi .....	6086
M. Collenette .....	6078	<b>Pétitions</b>	
M. Moore .....	6078	<b>VIA Rail</b>	
M. Collenette .....	6078	M. Adams .....	6086

**Questions au Feuilleton**

M. Regan..... 6086

**INITIATIVES MINISTÉRIELLES****Les crédits****Le terrorisme**

M. Bachand (Richmond—Arthabaska)..... 6086

M. Szabo..... 6088

Mme Meredith..... 6088

M. Szabo..... 6090

M. Keddy..... 6090

Mme Jennings..... 6090

M. McNally..... 6092

Ms. Jennings..... 6092

Mme Neville..... 6092

M. Keddy..... 6093

M. McNally..... 6093

M. Elley..... 6093

Mr. Szabo..... 6095

M. McNally..... 6095

M. Fitzpatrick..... 6095

M. Szabo..... 6096

M. Keddy..... 6097

M. McNally..... 6097

M. Szabo..... 6098

Mme Meredith..... 6099

M. Casey..... 6099

M. Szabo..... 6100

M. MacKay..... 6100

M. Marcil..... 6101

M. Pratt..... 6102

Mme Elsie Wayne..... 6103

Mme Venne..... 6103

M. Paquette..... 6105

M. Szabo..... 6106

M. Patry..... 6106

M. O'Reilly..... 6107

M. MacKay..... 6108

Adoption de l'amendement..... 6108

Adoption de la motion modifiée..... 6109

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 137 • NUMÉRO 094 • 1<sup>re</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le lundi 15 octobre 2001  
(Partie B)**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**



## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 15 octobre 2001

[*Note de la rédaction: Reprise des délibérations consignées au fascicule A.*]

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### LES ACTIONS INTERNATIONALES CONTRE LE TERRORISME

(La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Milliken.)

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.)** propose:

Que le comité prenne note des actions internationales contre le terrorisme.

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le président, il y a quelques semaines, j'ai conduit une délégation de parlementaires canadiens dans un lieu d'horreur, sur la tombe de 6 000 âmes innocentes, un lieu que j'ai nommé le point zéro. Il est impossible de contempler les ruines du World Trade Center sans être rempli d'émotion, de consternation, de compassion pour les victimes, de révolte contre les auteurs de ce crime, du désir de les punir comme ils le méritent. Mais surtout, de la ferme détermination de faire front, de défendre nos citoyens, nos valeurs, notre mode de vie; d'adresser un message très clair aux lâches tapis dans l'ombre qui ont ourdi ce crime contre l'humanité: «Vous ne pourrez plus vous terrer bien longtemps.»

Et si les attentats du 11 septembre marquent jusqu'où peut tomber la nature humaine, la mobilisation résolue et vigoureuse du Canada et du monde contre les forces de la terreur montre jusqu'à quels sommets peuvent s'élever la volonté et le courage collectifs, de la réaction sage et mesurée du président George Bush à l'unité manifestée par l'OTAN, en passant par la formation rapide d'une coalition multinationale et multiethnique sans précédent, une coalition au sein de laquelle les principaux adversaires de la guerre froide—les États-Unis, la Russie et la Chine—font maintenant cause commune.

Ici, au pays, l'engagement des Canadiens a été total. Et tous les gouvernements ont fait preuve du même engagement. Les maires et les premiers ministres des provinces ont pris des mesures efficaces et fait des propositions utiles. Les fonctionnaires ont travaillé sans arrêt, méritant la reconnaissance de tous les Canadiens.

Jusqu'à maintenant, la Chambre des communes a tenu plus de 40 heures de débats sur la question, et les comités ont également tenu des discussions approfondies à cet égard. La protection des citoyens innocents contre le terrorisme constituait une priorité fondamentale des nations civilisées avant les terribles événements du 11 septembre. Le Canada, pour sa part, avait déjà pris des moyens novateurs pour empêcher les terroristes de s'en servir comme base d'opération pour lancer des attaques. Par exemple, nous soumettons les voyageurs aériens à un contrôle à l'étranger, avant même qu'ils

ne s'embarquent pour le Canada. De plus, les modifications proposées à la Loi sur l'immigration et à la Loi sur les douanes, qui ont été présentées au Parlement, anticipaient bon nombre des questions de sécurité et d'économie qui ont pris tant d'importance ces derniers temps. J'invite tous les partis à collaborer en vue d'adopter ces projets de loi de toute urgence.

Depuis le 11 septembre, nos postes frontaliers sont en état de haute alerte. Et les mesures de sécurité ont immédiatement été resserrées dans nos aéroports. Mais depuis, il est devenu clair que la terreur fait peser une menace inouïe sur notre mode de vie

• (1910)

En Amérique du Nord, nous avons eu la chance extraordinaire de vivre en paix, à l'abri des attaques. La situation a changé. Des mesures additionnelles devront être prises par le Canada, et par tous les pays—individuellement et de concert les uns avec les autres—pour mener une véritable offensive mondiale contre le terrorisme.

Par conséquent, j'ai le plaisir d'informer la Chambre des mesures concrètes que prend notre gouvernement dans le cadre d'un plan d'action global pour la sécurité canadienne. Un plan d'action dont les objectifs sont de protéger les citoyens canadiens, de veiller à la sécurité de nos frontières, de préserver nos valeurs, de soutenir la croissance économique et d'affronter la menace que le terrorisme fait peser sur les nations libres et civilisées du monde entier.

Notre plan d'action prévoit à la fois des mesures immédiates et de nouvelles dispositions législatives. Il est mesuré et bien ciblé. Il équipe le Canada des moyens nécessaires pour être un partenaire international énergique de la coalition qui s'est donné pour mission de détruire, de fond en comble, les réseaux nébuleux d'approvisionnement, de financement et de pénétration grâce auxquels les terroristes ont accompli le massacre du 11 septembre.

Avant tout, notre plan d'action donnera l'assurance à la population canadienne que, même au lendemain des événements du 11 septembre, nous pouvons mener nos vies comme nous l'entendons, selon nos valeurs, et non selon les conditions dictées à partir de l'ombre.

Cependant, comme je l'ai affirmé devant l'assemblée des parlementaires de l'OTAN la semaine dernière, monsieur le Président, nous devons prendre clairement conscience que nous sommes engagés dans un nouveau genre de conflit contre un nouveau genre d'ennemi. Nous ne pouvons pas nous fonder sur le discours et l'expérience des guerres passées pour définir nos tactiques ou mesurer notre succès. La mesure perverse du succès qu'utilisent nos adversaires n'est pas l'accumulation de gains territoriaux, mais l'étendue des dommages qu'ils peuvent causer par la terreur. Ils veulent s'attaquer aux fondements mêmes de nos sociétés, perturber nos économies, susciter des affrontements entre communautés, entre religions et entre citoyens.

*Initiatives ministérielles*

[Français]

Il ne fait aucun doute que le pouvoir militaire aura un rôle à jouer dans ce nouveau conflit. Ainsi, j'ai autorisé l'Opération Apollo—le plus vaste déploiement de militaires canadiens depuis la guerre de Corée. Plus de 2 000 hommes et femmes vont y prendre part.

Des tâches vitales ont été assignées à nos navires, à nos transporteurs aériens et à nos avions de surveillance aérienne dans le cadre de la campagne militaire internationale en cours contre Oussama ben Laden, son réseau Al-Qaïda et le régime renégat des talibans qui les abrite en Afghanistan.

Dès le début de cette campagne, nous avons dit très clairement que nous ne ciblons pas l'Islam, mais bien un groupe d'extrémistes dont le but est de terrifier et de perturber les nations, et dont les actes meurtriers ont injustement, très injustement, sali une grande religion mondiale, l'islam.

Nous ne sommes pas non plus en conflit avec le peuple afghan. En fait, le monde entier a entrepris de fournir des secours à la population de l'Afghanistan. Nous sommes en conflit avec le régime taliban.

• (1915)

Aucune décision ne pourrait être plus grave pour un premier ministre que celle d'envoyer des Canadiens participer à des opérations militaires.

Je sais que tous les députés, comme tous les Canadiens et Canadiennes, sont conscients de la gravité de cette décision. J'ai été touché par l'appui solide que les représentants de tous les partis ont exprimé à l'égard de nos militaires et de leurs familles. Je tiens à remercier tout particulièrement les chefs des partis d'opposition de leur collaboration.

Alors que le monde est rivé aux images des opérations militaires, nous ne devons pas oublier que l'aspect militaire ne représente qu'une partie de la lutte. Nos ennemis n'ont pas de domicile ni d'adresse, et toute action militaire efficace nécessitera des renseignements précis et exacts.

De plus, les Canadiens s'attendent, avec raison, à ce que le Canada fasse davantage que riposter contre des actes de terreur. Ils s'attendent à ce que nous agissions pour prévenir les actes terroristes.

Pour y arriver, il faudra que les forces de police et de sécurité, ainsi que les services de renseignement du monde entier, unissent leurs efforts et fassent preuve de détermination et d'ingéniosité.

Le défi qui se pose à tous les États est de veiller à ce que les organismes d'enquête aient les outils dont ils ont besoin pour accélérer la mise en place de mesures de première ligne pour protéger les citoyens, pour déjouer les terroristes et pour les traduire en justice.

Notre plan d'action contient déjà des mesures énergiques. Nous avons approuvé de nouvelles dépenses à l'appui de mesures de sécurité renforcées et de capacités d'enquête accrues.

La sécurité est resserrée à tous les postes frontaliers, aussi bien terrestres que maritimes et aériens, et pour tous les moyens de transport, en particulier le transport aérien.

Un plus grand nombre d'agents de la GRC et des services d'immigration et de douanes seront affectés aux postes frontaliers. Les technologies de pointe en matière de sécurité seront introduites rapidement. Elles permettront d'améliorer la détection et de faciliter l'échange de renseignements.

La semaine prochaine, nous allons annoncer de nouvelles mesures dans le domaine des activités de renseignement et de la planification d'urgence.

Aujourd'hui, le ministre de la Justice a déposé un projet de loi qui nous aidera à lutter contre le terrorisme international.

Jusqu'à maintenant, le Canada a eu recours au Code criminel pour réprimer le terrorisme. Dans le cas d'actes tels que les détournements, les attaques contre les avions et le meurtre, le Code criminel est un outil important. Ses dispositions continueront d'ailleurs à servir pour poursuivre les terroristes qui commettent de tels actes.

Mais les événements du 11 septembre dernier nous ont montré qu'il nous faut adopter une approche législative encore plus énergique et mieux ciblée pour trouver des façons d'empêcher les attentats terroristes avant qu'ils ne se produisent, en s'attaquant à leur organisation et à leur financement.

Ce projet de loi rendra illégale la participation aux activités terroristes et interdira aussi de financer le terrorisme. Les nouvelles dispositions assureront la mise en oeuvre complète et efficace de la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme et de la résolution 1373 du Conseil de sécurité de l'ONU.

En élaborant ce projet de loi, nous avons scruté les mesures prises par les autres États démocratiques pour combattre le terrorisme.

• (1920)

Il est essentiel d'adopter une approche conforme à celle retenue par les autres sociétés démocratiques, de même qu'au droit international. Il va de soi que cet ensemble de dispositions législatives répond à nos obligations internationales.

[Traduction]

Une société libre et ouverte n'accroît jamais à la légère les pouvoirs des autorités policières. Nous avons cherché à élaborer des mesures législatives qui traduisent et protègent de façon durable les valeurs fondamentales que sont pour nous la liberté, la démocratie et l'égalité.

Le Canada est un pays libre, un pays juste, un État de droit. C'est aussi une terre d'accueil, un lieu où des gens de presque toutes les nations et religions de la terre sont venus trouver la liberté, le respect, l'harmonie et un avenir meilleur. Ces valeurs sont le mortier qui lie notre société. Le terrorisme vise à miner la primauté du droit et la préservation des droits de la personne. Le critère d'après lequel on peut vraiment jauger nos valeurs, c'est la mesure dans laquelle elles nous guident en période de crise. En toute franchise, notre pays n'a pas toujours été à la hauteur par le passé. Nous devons être vigilants aujourd'hui et éviter de répéter les erreurs du passé.

Quand j'étais ministre de la Justice, j'ai eu l'honneur de veiller à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés. J'y tiens profondément. Je suis convaincu que le projet de loi que nous avons présenté aujourd'hui est nécessaire pour protéger ces valeurs. Nous nous sommes efforcés de protéger ces droits et libertés dans le cadre de notre Loi antiterroriste. En effet, elle assure une protection réelle des droits individuels grâce à l'inclusion de garanties quant à l'application régulière de la loi. Elle prévoit un suivi parlementaire au bout de trois ans afin de réévaluer la nécessité et l'efficacité des mesures prévues. Je crois savoir que le ministre a dit aujourd'hui que, au besoin, cet examen se fera plus rapidement.

Cependant, nous reconnaissons tous que le texte a dû être rédigé très vite. Aussi, l'examen soigneux du projet de loi par le Comité de la justice de la Chambre sera particulièrement important. Ses membres devront examiner le projet de loi du point de vue non seulement de la sécurité publique, mais aussi des droits individuels.

Je puis donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement portera une grande attention aux constatations et aux recommandations des comités. Je souhaite que les comités scrutent attentivement le projet de loi tout en tenant compte, bien sûr, de la nécessité de le faire adopter le plus vite possible.

Depuis le 11 septembre, certains groupes et individus ont été la cible d'injures raciales et religieuses et même d'agressions violentes. Un tel comportement est inadmissible au Canada.

• (1925)

Le projet de loi antiterroriste renferme des dispositions destinées à renforcer la protection de la liberté de croyance et à contrer la haine fondée sur la race, la religion et les préjugés ethniques.

N'oublions jamais que le but ultime des terroristes n'est pas de nous capturer par la force des armes, mais bien par la force de la terreur. Ils ne cherchent pas à occuper le Canada. Ils cherchent à le paralyser! Le gouvernement, la Chambre, le pays ne les laisseront pas faire!

Alors même que nous continuons de prendre des mesures énergiques pour répondre aux préoccupations immédiates des Canadiens en matière de sécurité, nous poursuivons notre programme à long terme en vue de bâtir un Canada plus prospère où personne n'est laissé pour compte.

Les Canadiens n'ont jamais été du genre à vivre dans la crainte et la méfiance. Notre société est ouverte et prospère. Notre plan d'action vise à prendre les mesures nécessaires pour permettre à la vie de reprendre son cours normal, à rassurer les Canadiens sur leur sécurité, à permettre à nos entreprises de se remettre aux affaires en sachant que la libre circulation des produits et services à la frontière avec les États-Unis—l'assise de la prospérité canadienne—sera maintenue.

Au Canada, notre gouvernement continuera d'observer des politiques économiques et financières conçues pour permettre aux entreprises et aux consommateurs d'envisager l'avenir avec optimisme et confiance. Nous veillerons aussi, en collaboration avec nos partenaires du G-7, à assurer la stabilité de l'économie mondiale.

J'ajouterais que, si nous nous attendons à ce que les Canadiens poursuivent leurs activités normales, nous devons leur donner l'exemple en poursuivant les nôtres, en continuant de bâtir notre avenir collectif.

Car la sécurité du pays ne dépend pas seulement de la protection de nos frontières et de nos aéroports ni du pouvoir que nous donnons aux forces de l'ordre. Elle dépend aussi de la prospérité de notre économie, de la santé de notre environnement, du caractère équitable de notre société et de la portée de notre voix dans le monde.

Le 11 septembre 2001, le monde a changé. Une lutte planétaire s'est engagée, la première grande lutte pour la justice du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais si nous avons devant nous un nouvel ennemi, le rôle du Canada dans la lutte en perspective n'est pas nouveau pour lui. Comme toujours, nous n'avons pas cherché ce conflit. Et comme toujours, le Canada défend ce qui est juste et bien.

La lutte à venir ne conduira pas à une reddition sans condition ni à des défilés de la victoire, mais les victoires seront innombrables. Ce seront les victoires quotidiennes de la vie normale, des victoires qui

### *Initiatives ministérielles*

résulteront en définitive du recours à l'arme la plus efficace de toutes celles de l'arsenal des nations libres et civilisées: le caractère indomptable de nos citoyens.

Nos ennemis ont commis une erreur fatale de jugement. Ils ont pris notre liberté pour de la faiblesse. Ils ont pris notre ouverture et notre générosité pour de la mollesse. Ils ont pris nos valeurs pour un manque de fermeté. Nous allons leur donner tort, sur toute la ligne.

• (1930)

La route sera longue, mais notre victoire sera complète.

**M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le président, je remercie le premier ministre de ses remarques avisées. Je remercie également le premier ministre et le leader du gouvernement à la Chambre d'avoir permis aux députés, grâce à ce débat, de faire part de leur opinion en ce qui a trait aux interventions armées et à l'appui offert par le Canada.

Nous sommes tous d'accord pour dire que le monde a changé en cette matinée du mardi 11 septembre. Nous en avons beaucoup parlé. Nous avons souligné comment les terroristes avaient transformé les avions chargés de carburant en bombes pour attaquer le World Trade Center et le Pentagone.

Le monde a de nouveau changé dimanche dernier, le 7 octobre, lorsque nous avons entendu, en cette journée de l'Action de grâce, que les Américains et les Britanniques avaient commencé à bombarder les positions des talibans et des groupes de l'Al-Qaïda en Afghanistan. Nous avons alors entendu notre premier ministre dire qu'il avait engagé les forces canadiennes dans l'effort de guerre de la coalition et que nous allions participer à l'un des plus importants déploiements depuis la guerre de Corée.

Il n'y a probablement pas une décision plus difficile à prendre pour un premier ministre ou un gouvernement que celle d'envoyer ses propres citoyens affronter le danger. C'était une décision difficile, mais le premier ministre a pris la bonne décision. L'opposition officielle l'appuie.

Depuis le début de la crise, l'opposition officielle a souligné la nécessité d'engager nos forces et de leur donner les ressources dont elles ont besoin pour être en mesure de faire leur travail.

Ce n'est là qu'un des nombreux domaines dans lesquels l'Alliance canadienne a proposé des mesures qui doivent être adoptées. J'ai parlé et je continuerai de parler d'autres secteurs dans lesquels des mesures doivent être prises, comme les lois antiterroristes ainsi que les ressources à l'appui de nos forces armées, de nos services de sécurité et de l'aide humanitaire. L'aide humanitaire ne devra pas s'arrêter avec la fin des hostilités. Nous devons continuer de venir en aide aux réfugiés de l'Afghanistan et d'autres endroits une fois cette partie du conflit terminée.

[Français]

Depuis le 11 septembre dernier, nous avons tous tenté de trouver des solutions législatives et politiques pour que plus jamais de tels actes terroristes ne se reproduisent.

Je suis particulièrement fier du travail fait par l'opposition officielle qui a été pro-active pour proposer des mesures concrètes afin de combattre le terrorisme. Nous avons aussi appuyé fortement la difficile décision du gouvernement d'envoyer nos forces armées participer à cette guerre contre le terrorisme. Le Canada se bat aux côtés de nos alliés américains pour la liberté.

*Initiatives ministérielles*

Notre travail, comme opposition officielle, est aussi de faire connaître nos politiques et d'encourager le gouvernement à les adopter. Nous ne sommes peut-être pas d'accord avec les libéraux sur la meilleure façon de renforcer nos lois criminelles, de sécuriser nos frontières et nos aéroports, de mieux financer nos forces armées ou de traiter ceux et celles qui abusent de notre système d'immigration et de réfugiés, et nous allons adopter une approche constructive dans notre critique. La guerre ne doit pas se passer entre les partis représentés à la Chambre des communes, mais bien plutôt là où les terroristes se trouvent.

● (1935)

[Traduction]

Au début de la crise, certaines personnes, y compris des ministériels, ont déclaré que la guerre contre le terrorisme ne serait pas une guerre conventionnelle. Ils ont affirmé que ce ne serait une guerre qu'au sens métaphorique du terme et que les forces conventionnelles joueraient un rôle relativement restreint. Nous avons appris le 7 octobre que ces déclarations étaient beaucoup trop simplistes.

La guerre contre le terrorisme fera appel sans aucun doute à plus que des actions militaires conventionnelles. On devra avoir recours à des services de renseignement, au travail policier, à des vérifications financières et à de l'aide humanitaire dans un effort diversifié pour éliminer le fléau qu'est le terrorisme. Nous faisons face à des groupes qui fonctionnent à l'échelle internationale, qui savent parfaitement utiliser des armes de guerre et qui essaient d'acquiescer des armes de destruction massive. Ce n'est pas simplement grâce au gel des comptes de banque et à du bon travail policier que nous pourrions battre un tel ennemi.

Il est clair que des forces militaires conventionnelles devront jouer un rôle important pour éliminer la menace terroriste. Manifestement, la guerre contre le terrorisme exigera des actions militaires. Il s'agit donc pour la Chambre de savoir quel rôle le Canada jouera dans ce qui pourrait être la lutte marquante du début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Comme nous l'avons déjà dit, le premier ministre et le gouvernement ont pris la bonne décision en engageant des troupes canadiennes dans cette première phase d'action militaire. Il est probable et possible qu'un engagement militaire encore plus accru soit nécessaire avant que la guerre ne soit gagnée en fin de compte.

Je vais répondre à deux questions qui sont posées dans les médias, dans les salons et à la Chambre depuis le 11 septembre. Tout d'abord, est-ce que l'intervention militaire en Afghanistan est justifiée sur le plan moral et aux termes du droit international? Ensuite, le Canada devrait-il participer militairement ou devrions-nous limiter notre participation à la guerre contre le terrorisme à des opérations de maintien de l'ordre, d'aide humanitaire ou de maintien de la paix?

Après avoir parlé du caractère juste de la guerre et de la nécessité de la participation canadienne, je voudrais examiner un troisième domaine: la nécessité d'offrir de meilleures ressources pour aider nos troupes à s'acquiescer de leur travail. L'opposition officielle croit que l'action militaire, qui a été entreprise il y aura une semaine dimanche, est une réaction juste et proportionnée aux événements du 11 septembre.

En effet, ces événements ne sont pas simplement des actes criminels, mais des actes de guerre. Ils visaient délibérément un grand nombre de civils pour faire avancer une cause étroite. Ces actes de guerre bénéficiaient, semble-t-il, de l'appui tacite au moins du régime taliban en Afghanistan.

La résolution 1368 (2001) du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui a été adoptée dans les heures qui ont suivi les attaques contre le World Trade Center et le Pentagone, reconnaît qu'aux termes de l'article 51 de la Charte des Nations Unies, les États-Unis ont le droit de se défendre individuellement et collectivement contre les auteurs des attaques une fois qu'ils les auront identifiés. Au fur et à mesure que les jours passaient, il est devenu de plus en plus évident que l'organisation Al-Qaïda d'Oussama ben Laden, soutenue en cela par le régime taliban de l'Afghanistan, était en fait à l'origine des attaques.

Si les talibans avaient répondu après le 11 septembre en remettant Oussama ben Laden et en chassant de l'Afghanistan l'organisation terroriste Al-Qaïda, il est possible que cette seule solution diplomatique et légale aurait été préférable. Nous serions peut-être en train de débattre du rôle de la Cour internationale de Justice à La Haye, plutôt que de celui de l'OTAN. Nous serions peut-être en train d'envoyer des Casques bleus et des observateurs internationaux en Afghanistan plutôt que des commandos des SAS et de la Delta Force.

Les talibans ont réagi à la pression exercée par la communauté internationale, y compris par son ancien allié le Pakistan, en exprimant leur déception et en rejetant la preuve que l'organisation Al-Qaïda avait orchestré les attaques meurtrières. Ils ont donné à ben Laden et à ses cohortes le temps de se cacher, de se protéger et peut-être de planifier d'autres funestes attaques terroristes. Pour faire face au danger clair et réel d'autres attaques terroristes contre des civils, les États-Unis et ses alliés n'ont pu faire autrement que de prendre une action militaire contre Al-Qaïda et ses hôtes et parrains talibans.

● (1940)

La coalition doit s'efforcer pour minimiser le plus possible les pertes civiles. Il est tragique que, la semaine dernière, au moins une bombe se soit égarée et ait tué des civils innocents. Nous devons travailler pour rebâtir une société civile et un gouvernement stable en Afghanistan quand le conflit sera terminé. Il semble que les États-Unis et la coalition fassent tous les efforts pour atteindre des cibles militaires et terroristes, mais non civiles, et pour faire parvenir de la nourriture et de l'aide à la population afghane qui souffre. Ces efforts doivent se poursuivre.

Le Canada devrait jouer un rôle plus important pour répondre aux besoins humanitaires au cours de cette crise. Mais, si nous ne prenons pas une action militaire contre les talibans, nous laisserons intact le plus grand réseau de parrainage et d'entraînement du terrorisme mondial. Ce n'est pas une question de représailles, mais bien d'autodéfense dont le but est de garantir l'élimination des bases et de leurs parrains.

[Français]

Ainsi, puisque cette guerre est une cause qui nous semble juste et que les moyens utilisés nous semblent raisonnables moralement et selon les lois internationales, il n'y a pas de doute dans notre esprit: notre engagement militaire est justifié et mérite tout notre appui.

[Traduction]

Je vais parler d'un autre argument contre la légitimité de la guerre, que je trouve particulièrement trompeur. Il y en a qui ont laissé entendre que les attentats du 11 septembre, bien que malheureux, étaient le résultat inévitable de la politique étrangère américaine et que d'autres actions militaires ne feraient qu'envenimer la situation.

*Initiatives ministérielles*

Il est outrageux de prétendre que les attentats du 11 septembre étaient une sorte de réaction à la politique étrangère américaine ou aux ententes commerciales mondiales, telles que l'OMC. Il n'y a pas d'équivalence morale, et il ne pourrait jamais y en avoir, entre le terrorisme et une politique étrangère légitime.

Il est inopportun, au plan de l'éthique, de comparer des positions diplomatiques, des accords commerciaux ou même des actions militaires entreprises en accord avec le droit international, avec le massacre sanguinaire de plus de 5 000 civils innocents.

Nous devons aussi rejeter le point de vue de l'ancienne présidente du Comité canadien d'action sur le statut de la femme. Cette dernière et d'autres comme elle ne toléreront jamais que l'on blâme les victimes innocentes d'abus. Or, il est ironique que quelqu'un qui prétend parler contre la violence, surtout lorsqu'elle s'exerce contre des innocents, une personne qui, avec raison, rejetterait dans d'autres situations la notion que les personnes victimes d'abus ont couru après les ennuis, fasse un tour d'horizon du massacre de 6 000 femmes et hommes innocents et ose blâmer les victimes.

Nous sommes tous en faveur de la liberté d'expression, même lorsque c'est cette personne qui l'exerce. Cette liberté, incidemment, nous l'avons payée du sang des Canadiens et des Américains au cours des deux conflits mondiaux.

Profitant de cette liberté d'expression, nous devons nous lever et rejeter complètement ces suggestions fallacieuses, erronées, incorrectes et non intellectuelles. De telles opinions, bien qu'il soit permis de les exprimer, ne devraient jamais valoir à ceux qui les émettent un financement et des subventions du gouvernement.

Les gens de par le monde, y compris les Canadiens, peuvent certainement être en désaccord avec les politiques américaines, mais il ne saurait être question de préconiser la perpétration d'actes barbares en réaction à ces politiques. Le massacre du 11 septembre n'était pas un acte politique. Et ce n'était certainement pas un acte religieux. C'était un acte de pure destruction, une atteinte à la démocratie et aux idées de liberté, de justice et de raison.

Oussama ben Laden est un multimillionnaire qui ferait beaucoup mieux de se servir de ses millions pour aider ses compatriotes qui sont condamnés à la pauvreté par la politique destructrice des talibans. Au lieu de cela, il s'en sert pour massacrer des milliers d'innocents qui croient dans la liberté de religion et dans toutes les libertés qui vont de soi dans les pays démocratiques qui appuient les droits individuels.

Oussama ben Laden et ses partisans détournent la religion historique qu'est l'islam. Ils la pervertissent et en déforment les enseignements pour justifier leur idéologie meurtrière, une idéologie qui constitue tout autant une menace à la sécurité au XXI<sup>e</sup> siècle que le communisme et le fascisme en constituaient une au XX<sup>e</sup> siècle.

Aucun compromis ni aucune négociation ne sont possibles avec ce genre de terrorisme. On est pour ou on est contre. Il n'y a pas de compromis entre le bien et le mal. Le président George Bush a demandé à tous les pays du monde de prendre parti. Il n'y a pas ici de position mitoyenne possible. Il est tout à l'honneur du Canada et du gouvernement d'avoir opté pour la liberté et la civilisation.

L'appui par le Canada de l'effort déployé par les États-Unis et la coalition ne devrait pas se limiter à une approbation passive, mais inclure une participation active. Il faut que le Canada participe activement à cette action militaire par solidarité avec ses alliés. Certains reconnaissent que les États-Unis se devaient de prendre une action militaire, mais se demandent encore pourquoi un pays ayant une tradition de maintien de la paix comme le Canada devrait assurer

une participation militaire au lieu de se limiter à fournir une aide humanitaire et à prendre des mesures diplomatiques.

Toutefois, le Canada a beau être un gardien de la paix, il n'est pas une puissance neutre. Les Canadiens ont répondu à l'appel à la Première Guerre mondiale et à la Seconde Guerre mondiale. À la Première Guerre mondiale, le Canada comptait huit millions d'habitants, dont approximativement quatre millions d'hommes, et 625 000 de ceux-ci ont répondu à l'appel au combat.

Les Canadiens ont participé à la Seconde Guerre mondiale, à la guerre de Corée et à la guerre du Golfe même si leur vie et leur intérêt n'étaient directement menacés par aucun de ces conflits. La nécessité d'aider leurs alliés et de respecter leurs obligations internationales constituait alors et constitue encore aujourd'hui une raison suffisante pour participer.

Comment pourrions-nous refuser de riposter à un attentat perpétré en sol nord-américain, un attentat qui a coûté la vie, entre autres, à des Canadiens? Le Canada est un membre fondateur de l'OTAN, l'alliance militaire la plus réussie de l'histoire moderne. L'article 5 de la Charte de l'OTAN prévoit qu'une attaque menée contre l'une des parties est une attaque dirigée contre toutes les parties. Le 11 septembre, l'OTAN a invoqué ce principe pour la première fois de son histoire et a autorisé une riposte collective aux attaques menées contre les États-Unis. Lorsque les États-Unis ont demandé notre aide, nous avons l'obligation morale de la leur fournir.

Le premier ministre a eu raison d'accéder à la demande des États-Unis lorsqu'ils ont réclamé notre aide. Le gouvernement a fait le bon choix en s'engageant dans cette action, et nous appuyons nos militaires. Cependant, notre appui ne doit pas se limiter à de belles paroles. Nous devons aussi les appuyer en leur donnant les outils dont ils ont besoin pour faire un travail difficile. Ils n'ont pas les outils qu'ils auraient dû avoir. Nous devons examiner honnêtement les faits tels qu'ils sont.

Il ne s'agit pas de propos sectaires. Le gouvernement actuel et son prédécesseur ont constamment réduit ou sous-financé les budgets militaires. Il en est ainsi depuis une génération, et non pas seulement depuis les sept dernières années, comme l'a avoué le ministre des Affaires étrangères. Depuis une génération, nous avons été témoins de compressions sauvages dans le budget de la défense. Les militaires canadiens sont parmi les mieux formés, les plus dévoués et les plus courageux de l'OTAN, mais ils n'ont tout simplement pas les ressources ou l'équipement nécessaires pour jouer certains rôles capitaux dans cette lutte.

Nos militaires sont tellement mis à contribution qu'il nous serait difficile d'envoyer des soldats au Moyen-Orient et de participer à d'autres missions de maintien de la paix tout en assurant notre défense intérieure. Il est regrettable que, parce que le gouvernement a tardé à remplacer nos hélicoptères, nous soyons contraints d'envoyer nos navires dotés de vieux hélicoptères Sea King qui nécessitent 30 heures d'entretien par heure de vol. Il est regrettable qu'une des unités militaires qui aurait pu jouer un rôle significatif au sol, le Régiment aéroporté du Canada, ait été démantelée par le gouvernement dans un élan de rectitude politique.

Nous ne pouvons compter, pour un déploiement au sol, que sur la FO12, une unité hautement qualifiée mais dont l'effectif est bien inférieur. Il est regrettable que nos CF-18 n'aient pas été équipés des systèmes antimissiles dont ils auraient eu besoin durant les premières sorties au-dessus de l'Afghanistan.

*Initiatives ministérielles*

Ces dernières semaines et depuis un an et demi au moins, lorsque l'Alliance canadienne a, en guise d'appui et d'appréciation pour nos troupes, dénoncé le financement et l'équipement inadéquats des forces armées, certains ministériels nous ont accusés d'insulter nos militaires. Rien n'est plus éloigné de la vérité. L'insulte réside plutôt dans la compression des ressources mises à la disposition de nos forces armées au fil des années.

Avant le 11 septembre, la plupart des gens n'avaient pas prévu que le Canada serait appelé à participer à des combats cette année. Aujourd'hui, nous envoyons nos forces affronter le danger. Cette campagne n'en est qu'une parmi d'autres dans la guerre au terrorisme qui pourrait durer des années.

Pourquoi nos forces armées sont-elles en si piètre état? C'est parce que depuis un certain nombre d'années, le gouvernement a réduit le budget de la défense de 30 p. 100, en termes réels. Ce sont là les faits. Au cours des dix dernières années, le total des effectifs militaires est passé d'environ 90 000 à moins de 58 000. C'est une diminution de 35 p. 100.

Le gouvernement affirme que les forces armées sont mieux préparées au combat qu'il y a dix ans mais, dans les faits, la situation est bien différente. Nous commençons à recevoir du matériel nouveau, mais cela ne suffira pas à restaurer la capacité de notre armée. Nombre d'anciens officiers, de membres de la Conférence des associations de la défense et du Royal Canadian Military Institute, de même que le vérificateur général ont tous exprimé des inquiétudes au sujet de l'effet des compressions budgétaires sur la capacité de combat des Forces canadiennes. Le vérificateur général a déterminé qu'il pourrait manquer 30 milliards de dollars pour le financement de l'achat d'équipement jusqu'en 2012. Nous devons remédier à ce problème.

En 2000, le gouvernement a injecté de nouveaux fonds dans la défense, une mesure dont il ne cesse de vanter les mérites. Toutefois, des experts indépendants ont estimé que cela ne suffisait pas pour remédier à la situation de crise générale. Pour que le Canada soit pris au sérieux dans la guerre antiterroriste, nous devons commencer dès maintenant à reconstruire nos forces armées.

Nous devons être en mesure de respecter les engagements que nous avons pris dans le livre blanc de 1994. Nous devons prendre cette question au sérieux, car nous ne sommes plus en temps de paix.

Même en temps de paix, le financement des forces militaires du Canada a été insuffisant. Lors des dernières élections, nous avons demandé une augmentation du budget de base du ministère de la Défense nationale de 2 milliards de dollars par année. Il y a à peine quelques semaines, la Conférence des associations de la défense, le groupe de recherche et de promotion le plus important du Canada en faveur de nos forces armées, a déclaré qu'il faudrait 1 milliard de dollars de plus juste pour maintenir le statu quo, et encore plus pour accroître et améliorer les effectifs.

Maintenant que nous savons qu'il nous faudra rétablir la puissance et le moral de nos forces dans ce qui risque d'être un long effort militaire, nous demandons au gouvernement de s'engager tout d'abord à établir un budget et, ensuite, à prévoir dans ce budget les ressources nécessaires pour soutenir nos forces militaires et pour leur procurer le matériel dont elles ont besoin. Nous espérons que le gouvernement répondra à cette demande et qu'il déposera ce budget sous peu. C'est le strict minimum qu'il faudra si nous voulons participer pleinement à la guerre contre le terrorisme et honorer les engagements que le gouvernement a pris dans le livre blanc de 1994.

Nous appuyons aujourd'hui la décision du gouvernement. Nous voudrions maintenant qu'il manifeste son soutien à nos troupes en

déposant un budget qui prévoit les ressources, le matériel et les effectifs dont elles auront besoin pour jouer un rôle efficace sur la ligne de front dans cette campagne contre le terrorisme.

Le premier ministre a fait allusion à notre visite au Point zéro. Je me suis trouvé par les années passées dans les tours du World Trade Center alors que quelqu'un m'expliquait qu'elles pouvaient résister à de gros tremblements de terre. Debout devant Point zéro, il était difficile de distinguer l'endroit où s'élevaient auparavant les deux tours orgueilleuses. Les centaines de personnes qui travaillaient ce jour-là au milieu des débris le faisaient lentement, méthodiquement et tranquillement. Elles travaillaient surtout en silence. En les regardant, nous avons compris que nous nous trouvions non seulement à un endroit où le cœur de la ville avait été littéralement arraché. Nous nous trouvions dans un immense cimetière.

Nous avons rencontré des familles canadiennes qui avaient perdu des êtres chers. Nous leur avons parlé en privé, en l'absence des médias, ce qui était approprié. Nous avons entendu des histoires d'immense chagrin; nous avons entendu parler de pères, de frères et d'êtres chers qu'on ne reverrait plus jamais. Dans mon cœur, et sans doute dans le cœur du premier ministre et des autres chefs de parti qui se trouvaient là, s'est formée une résolution à faire ce qu'il fallait afin que plus jamais une telle atrocité ne puisse se produire en sol canadien ou sur le sol de nos alliés.

Voilà pourquoi nous sommes résolus à prendre les mesures dont nous avons parlé aujourd'hui. Voilà pourquoi nous sommes résolus à réclamer des ressources pour les forces armées. Voilà pourquoi nous sommes résolus à étudier la loi antiterroriste au cours des journées à venir. C'est pour notre liberté. C'est pour la démocratie même.

• (1955)

[Français]

**M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ):** Madame la présidente, depuis le 11 septembre, le monde a changé, tout a changé. Le monde n'est plus le même et le monde ne sera jamais plus le même. Nous sommes confrontés à des impacts, à des conséquences jusqu'à ce jour insoupçonnés. Les zones de choc nous ont frappés, nous frappent encore et nous frapperont.

Les affaires étrangères, la défense et la sécurité sont devenues des priorités non seulement en cette Chambre, mais également dans les journaux et dans la population en général. Notre économie a été bouleversée et on ignore encore toute l'ampleur de ce choc économique.

Qui aurait pu prévoir, le 10 septembre dernier, que Bombardier et Pratt & Whitney vivraient une telle situation? Ou encore que Swiss Air ou Sabena cesseraient de voler pour quelques jours? Personne ne pouvait prédire un tel état de chose.

Les citoyens sont préoccupés, avec raison, par leur sécurité personnelle. Dans nos sociétés, des hommes et des femmes sont inquiets et on ne peut ignorer ces inquiétudes.

Il faut également prendre note des manifestations anti-américaines au Moyen-Orient et en Asie, que nous n'approuvons pas, mais dont on ne peut ignorer l'existence, ce qui rend encore plus difficile la cohésion de la coalition internationale contre le terrorisme.

Je retiens de ce court tour d'horizon que l'ONU est certes la mieux placée pour assurer une large coalition de pays contre le terrorisme, y compris, et surtout dirais-je, les pays à prédominance musulmane. Mais l'ONU n'est pas suffisamment au cœur des choses.

*Initiatives ministérielles*

Je tiens à rappeler un certain nombre de positions du Bloc québécois que nous avons transmises ici, à la Chambre, dès le début de cette crise. Nous invoquions et nous invoquons toujours la nécessité d'une large coalition internationale, une coalition la plus large possible, sous l'égide des Nations Unies.

La lutte au terrorisme ne doit pas être organisée comme une lutte des occidentaux ou des pays riches ou puissants. Le terrorisme est une plaie qui frappe tous les pays. Il n'a pas de nationalité. Ce ne sont pas les musulmans, ce ne sont pas les Arabes qui sont les ennemis. Et la démocratie non plus n'a pas de nationalité.

Nous disions et nous disons toujours qu'il nous faut présenter une réponse efficace et mesurée contre le terrorisme et rechercher les responsables des attentats terroristes. Dans le but de répliquer bien sûr aux attentats, toutes les options doivent être évaluées. Il faut faire tous les efforts possibles pour éviter que les populations civiles paient le prix de la riposte.

Les premières victimes de ces régimes, tel celui des talibans, sont avant tout les populations, comme la population afghane. Les femmes et les enfants sont les premières victimes de ces régimes déments et inhumains. Il faut le rappeler. La démocratie et la liberté n'ont rien en commun avec l'ignorance, l'obscurantisme, la violence, l'intégrisme religieux et le fanatisme.

C'est pourquoi nous devons mettre de l'avant la nécessité d'une justice internationale. Tant il est vrai que les attentats constituent une attaque contre la communauté internationale, il appartient donc, en conséquence et en toute logique, à la communauté internationale de traduire les auteurs en justice, devant une cour internationale de justice.

La communauté internationale s'est dotée à ce jour de 12 traités pour lutter contre le terrorisme, mais l'aspect judiciaire n'est pas couvert. La cour internationale de justice n'existe pas à ce jour. Le terrorisme doit être ajouté aux termes de référence de la future cour pénale internationale.

Mais que cette cour n'existe pas n'empêche pas qu'il puisse y avoir une cour ad hoc pour juger des actes du 11 septembre. Cela a été le cas pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie.

Le premier cas, fort probablement, de tribunal international fut celui de Nuremberg. Des victimes de différents pays et de différentes nationalités se sont unies pour juger, justement, les coupables des crimes de la Seconde Guerre mondiale.

Dans le cas du 11 septembre, il y a des victimes de différentes nationalités. Une telle cour pourrait siéger à l'ONU, à New York, terre américaine, mais terre neutre dans le cas des ententes internationales.

• (2000)

Il nous faut viser une cour de justice ad hoc, qui juge les responsables des attentats du 11 septembre dernier, si l'on veut que l'ensemble des pays démocratiques et de tous les peuples puisse avoir suffisamment confiance en une cour qui juge les responsables de ces attentats et ne voie pas, dans le cas d'une cour uniquement américaine, que les États-Unis soient juges et parties ou que le Canada soit juge et partie.

Je pense que la plus grande force de nos démocraties, c'est l'unité de l'ensemble des pays démocratiques. Il faut qu'ils puissent se tenir et faire en sorte d'exiger que les coupables soient traduits devant une telle cour.

Il nous faut également nous attaquer aux causes du terrorisme. Une réponse militaire n'est pas suffisante, ni satisfaisante, bien qu'elle soit nécessaire. Aucune armée ne pourra venir à bout des

kamikazes. Ce n'est pas l'épouvantail de la peine de mort qui fera en sorte que des gens qui volontairement se donnent la mort pour une cause injustifiable craignent cette peine de mort.

Détruire ben Laden est une chose, détruire le terrorisme en est une autre. Il faut s'attaquer aux causes que sont la pauvreté, l'absence de démocratie, la dictature et l'ignorance la plus crasse qui en découle. Ces causes ne justifient d'aucune façon le fanatisme dont nous avons été les témoins. Mais nous devons nous rendre compte que ces causes sont le terreau fertile qui permet au fanatisme et au terrorisme de s'épanouir.

Nous nous sommes attaqués à Saddam Hussein en 1991. Nous n'avons pas réglé le problème de Saddam Hussein en 1991. Tant que nous ne nous attaquerons pas à ces causes profondes, d'autres fanatismes naîtront.

Ce fut le cas en Allemagne après la Première Guerre mondiale. C'est ce qui nous a donné Hitler. Tant et aussi longtemps que nos ententes internationales ne permettront pas de s'attaquer à ces causes, nous verrons ce fanatisme renaître décennie après décennie. Il faut en être conscients.

C'est donc une nouvelle situation internationale à laquelle nous sommes confrontés. Comme parlementaires, il est de notre devoir de collaborer avec le gouvernement de façon critique, il va sans dire, pour répondre, bien sûr, aux préoccupations immédiates de la population, pour faire face aux problèmes immédiats de sécurité, tant à l'interne qu'à l'externe, et pour faire face à la crise actuelle afin qu'éventuellement on puisse retourner à une situation normale.

Parce que nous n'en sommes qu'au début d'une nouvelle donne internationale, il nous faut réfléchir à l'avenir en tenant compte de celle-ci. Elle concerne tous les pays, tous les gouvernements, tous les peuples.

En réponse à la situation actuelle, le gouvernement a déposé aujourd'hui un projet de loi antiterroriste. Nous sommes favorables au principe qui anime un tel projet de loi. Il nous faut trouver un équilibre entre les libertés civiles, la sécurité et la fluidité du commerce. C'est une chose qui n'est pas facile, mais qui est nécessaire. Il ne faut pas oublier que la meilleure réponse au terrorisme est la qualité de nos libertés civiles. La meilleure arme contre le terrorisme est l'exemple de la démocratie.

Il y a quelques faiblesses, à première vue, dans cette proposition gouvernementale. Ainsi, en ce qui a trait à l'accès à l'information, le procureur général peut empêcher la divulgation d'informations. Bien sûr, je comprends que certaines informations doivent rester confidentielles. Là n'est pas mon propos. Mais il me semble que le commissaire à l'information serait bien mieux placé que le procureur général pour juger de l'importance de la confidentialité d'un certain nombre d'informations. Ce dernier se trouve dès lors à être juge et partie, ce qui, dans les faits, cause une incertitude—c'est le moins qu'on puisse dire—ou une méfiance à l'égard d'une décision qu'il aurait prise. Cela serait loin d'être le cas avec le commissaire à l'information.

Le deuxième cas qui nous préoccupe dans ce projet de loi est le fait de réviser la loi aux trois ans. Il nous semble qu'un certain nombre de libertés civiles, sans être mises à l'écart, sont tout au moins modifiées ou nuancées. Dès lors, la préoccupation démocratique la plus élémentaire nous dicte, me semble-t-il, de réviser la loi chaque année.

*Initiatives ministérielles*

● (2005)

Il y a une faiblesse également quant à la lutte au blanchiment d'argent; il faudrait être conséquents et ne pas entretenir de conventions spéciales avec certains paradis fiscaux qui, justement, servent de remparts au financement des groupes terroristes.

Il n'y a pas non plus de concertation avec les provinces, pourtant responsables de l'administration de la justice. La ministre nous a dit qu'elle avait téléphoné aux représentants des gouvernements provinciaux ce matin. C'est un peu comme si elle disait: «Écoutez-moi à RDI ou à Newsworld, je parle dans les cinq minutes qui suivent.» Ce n'est pas de la consultation.

À ce moment-ci, et je n'en fais pas une bataille constitutionnelle, il me semble qu'il nous faut la plus grande concertation possible entre les différents intervenants, qu'il y a eu lacune dans le processus et qu'il est encore temps de la corriger.

Pour ce qui est de l'engagement militaire, il y a nécessité d'intervenir dans une riposte contre les responsables de ces attentats et nécessité d'offrir un soutien logistique, mais avant tout, une aide humanitaire. Il faut bien situer le rôle de l'armée canadienne. Nous ne serons jamais les gendarmes de la planète, et Dieu merci.

Il faut donc situer le rôle de l'armée canadienne avant de dégager les budgets. On peut intervenir rapidement dans ce cas-ci au niveau de la logistique et de l'aide humanitaire, mais si nous voyons à plus long terme—et nous devons percevoir la réalité à plus long terme, car comme l'ont dit le premier ministre, le président Bush et tous les responsables, cette guerre au terrorisme va durer plus que quelques mois—il faut situer le rôle de l'armée canadienne dans ce contexte.

Aide humanitaire, soutien logistique, intervention dans les missions de paix sont, me semble-t-il, les priorités qui permettraient à l'armée canadienne de jouer un rôle utile au niveau de la planète. Cela suppose, à ce moment, d'investir dans des équipements en conséquence des missions et des priorités que l'on se donne. Point n'est besoin de sous-marins nucléaires. Peut-être vaut-il mieux investir dans ce qu'on appelle les «smart ships» ou les bateaux à vocation multidimensionnelle pouvant intervenir dans des missions de paix, ce qui aurait comme conséquence également de faire travailler nos chantiers maritimes, parce que tout est lié, on l'a vu, avec le choc économique que nous venons de vivre.

Une autre critique à l'égard du gouvernement: il me semble que le Parlement doit voter. On nous dit que l'exécutif prend des décisions, bien sûr. L'exécutif exécute et les parlementaires légifèrent. Nous votons ici à je ne sais combien d'occasions, sur des lois, sur des règlements...

**Le très hon. Jean Chrétien:** On a voté tantôt.

**M. Gilles Duceppe:** Je sais qu'on a voté tantôt, mais je pense que sur l'envoi de troupes, il est du devoir des parlementaires de prendre des décisions. Le gouvernement a eu un très fort appui.

D'ailleurs, c'est le même premier ministre qui, en 1991, demandait, avant l'envoi de troupes lors de la guerre du Golfe, que le Parlement se prononce par vote. Je pense que ces débats que nous tenons sont certes utiles, mais rien n'empêche d'exercer notre droit de vote en tant que parlementaires pour appliquer une proposition du gouvernement. C'est exactement ce que le Parti libéral, qui formait l'opposition officielle, réclamait en 1991. Le premier ministre réclamait la même chose. Je le vois sourire, je le comprends.

Depuis quelques jours, l'hypothèse de frappes dans d'autres pays que l'Afghanistan est apparue. Je crois qu'il faut maintenir cette approche de patience et de sagesse dont nous a parlé le premier ministre, n'intervenir que devant des preuves jugées solides par les

Nations Unies. Il ne faut pas de précipitation. C'est le moment de faire jouer aux Nations Unies leur rôle de direction de cette large coalition internationale.

Il nous faut tirer des constats des événements du 11 septembre. Nous sommes bien sûr pour une coalition internationale la plus large possible, pour un rôle accru d'instances de justice internationale. Nous devons nous attaquer aux causes du terrorisme, préciser le rôle des institutions internationales et augmenter l'aide humanitaire qui est nettement insuffisante à ce jour.

On l'a dit avant les événements, c'est d'autant plus vrai depuis le 11 septembre, il y a des lacunes au niveau de l'aide humanitaire. Sans aide humanitaire, nous fertilisons le terreau dont je parlais tantôt, qui donne prise à ce fanatisme et au terrorisme.

L'intervention de l'ONU prend tout son sens dans un tel contexte. D'ailleurs, M. Kofi Annan, le secrétaire général, a reçu le prix Nobel de la paix, il y a quelques jours. Je crois que tous les parlementaires vont s'unir à moi pour le féliciter. L'attribution du prix Nobel à M. Annan augmente l'autorité morale de l'ONU et de son secrétaire général, qui en sera renforcée.

● (2010)

Rappelons-nous les raisons de la création de l'ONU, suite à la Seconde Guerre mondiale et succédant à la Société des nations. C'était pour lutter contre la guerre. Je regarde et je cite le préambule de la Charte des Nations Unies:

Préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances.

Il n'y a pas eu de troisième guerre mondiale, mais depuis 1945, nous avons connu des guerres régionales, des guerres de libération nationale et des guerres de domination impérialiste tant à l'Est qu'à l'Ouest. Les guerres se poursuivent et encore aujourd'hui, la planète connaît des guerres régionales, non seulement celle du terrorisme, mais des guerres qui sévissent surtout tant en Afrique qu'en Asie et également en Amérique du Sud.

Dans ce contexte, nous croyons que l'ONU a un rôle primordial à jouer. Le Parlement doit réitérer son appui à l'ONU. Nous devons tout faire pour que l'ONU joue le plus grand rôle dans ce contexte de crise internationale, un rôle qui correspond à son mandat de coordination.

Aujourd'hui, j'ai été déçu de la réponse du premier ministre à une question de ma collègue de Mercier. Je cite le premier ministre, qui disait: «Pas question à ce moment-ci que les Nations Unies prennent la direction de la campagne.» Je veux bien que cela soit un constat. Il me semble que le Canada doit pousser en ce sens pour faire en sorte que les Nations Unies jouent ce rôle de coordination regroupant le plus grand nombre de pays possible, tout en comprenant bien que certains pays interviendront plus directement au plan militaire, alors que d'autres pourront intervenir sur d'autres plans, tant diplomatiques que de soutien à l'aide humanitaire ou aux organisations non gouvernementales.

Il faut que le gouvernement fasse preuve de leadership quant au rôle futur que les Nations Unies ont à jouer. Le Conseil de sécurité possède tous les atouts et tous les mandats pour intervenir en ce qui concerne la coalition internationale. En ce sens, nous devons exiger qu'Oussama ben Laden soit remis entre les mains de l'ONU pour être traduit devant une cour, un tribunal international.



Je le disais un peu plus tôt: reconstituons des tribunaux ad hoc, comme cela a été le cas pour le Rwanda, pour l'ex-Yougoslavie et, en premier lieu, à Nuremberg, après la Seconde Guerre mondiale. Il faut que l'ONU soit appelée à gérer la mise en place d'un nouveau gouvernement en Afghanistan. Tous savent que l'Alliance du Nord n'offre pas les plus grandes garanties de démocratie. Dans le passé, des erreurs ont été commises. Pour régler un problème, on en crée un autre.

Il me semble que le président Bush est intervenu correctement la semaine dernière en précisant le rôle que doit jouer l'ONU, une fois que l'Afghanistan aura été débarrassé des talibans. Mais l'ONU doit également veiller dès maintenant, avec les pays membres, au soutien de l'aide internationale à la population de l'Afghanistan.

C'est fort de ce leadership des Nations Unies que l'ensemble des pays formant la coalition internationale pourra non seulement régler ce problème avec les talibans, mais également prévenir d'autres émergences du terrorisme en s'attaquant à ses causes mêmes.

Nous avons tout à y gagner en tant que citoyens du Canada et du Québec. Les gouvernements, qui ont des responsabilités dans ces crises, ont tout à y gagner. Les populations, qui en sont les premières victimes, et avant tout, je le répète, la population afghane, ont tout à gagner de l'intervention d'une coalition la plus large possible, intervenant sur tous les fronts non seulement celui militaire, mais avant tout celui de l'aide humanitaire et de la préparation des lendemains d'un pays débarrassé des talibans.

● (2015)

[Traduction]

**Mme Alexa McDonough (Halifax, NDP):** Madame la présidente, ce soir, je vais partager mon temps de parole avec mon collègue le député d'Acadie—Bathurst.

Quand on essaye de décrire notre réaction face aux attentats épouvantables qui ont eu lieu aux États-Unis le 11 septembre, il y a un sentiment qui est partagé par tous les députés de la Chambre et, je le crois, par une majorité écrasante de tous les Canadiens et qui vaut la peine d'être répété, à savoir qu'aucune cause, aucune revendication ne pourra jamais justifier les crimes atroces qui ont été commis le 11 septembre. Ces crimes ont certes été perpétrés contre les États-Unis, mais ils visent l'humanité tout entière.

Les pertes les plus lourdes ont été subies par nos voisins les plus proches, mais il est également vrai que 60 pays ont perdu des citoyens dans ces attentats horribles du 11 septembre. L'ampleur et la nature odieuse de ces crimes menacent et déstabilisent la paix et la sécurité de la famille humaine tout entière, dans tous les coins du monde.

Par conséquent, il faut réagir avec force, détermination et sans équivoque afin de pourchasser et de punir les terroristes qui ont commis ces crimes contre l'humanité. Ne nous y trompons pas, le recours à la force risque effectivement d'être nécessaire afin de traduire en justice ceux qui sont prêts à sacrifier leur propre vie pour assassiner d'autres citoyens et semer la destruction dans le monde. Immédiatement après des actes de violence aussi grotesques, il est compréhensible que certains cherchent à se venger. L'humanité a dû subir ce genre de réaction depuis le début des temps, mais nous devons et nous pouvons sûrement apprendre. Une réaction violente ne peut devenir une fin en soi.

Bien que nous soyons opposés à la violence qui entraîne la violence, nous reconnaissons que le recours à la force est parfois nécessaire pour arrêter ceux qui sont déterminés envers et contre tous à supprimer des vies. Toutefois, n'oublions pas que la décision

### *Initiatives ministérielles*

d'avoir recours à la force est d'une importance critique, quels qu'en soient le moment et les modalités. Dans toutes les circonstances, notre autorité morale et juridique doit être maintenue.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nous, les députés du Nouveau Parti démocratique à la Chambre, ne cessons de répéter que toute décision doit être prise sous les auspices des Nations Unies. Autrement, nous sombrerons dans l'illégalité et nous serons sûrement responsables de la création de nouvelles générations de terroristes, de martyrs en puissance et de fanatiques.

Nous devons traiter ces crimes collectifs comme des crimes contre l'humanité que rien ne saurait justifier. Ceux qui accolent à ces horribles événements l'étiquette de nouvelle guerre de l'Amérique et soutiennent que la guerre est la réponse légitime alimentent l'argument répugnant selon lequel ces actes terroristes étaient inévitables d'une certaine façon. Nous rejetons catégoriquement cette idée. Les crimes contre l'humanité n'appellent pas de réponse équivalente. Ceux qui préconisent la guerre comme réponse légitime alimentent l'idée moralement répréhensible selon laquelle ces actes terroristes ont peut-être été commis pour venger les effets de politiques étrangères mal avisées ou les dommages indirects causés sur les théâtres d'opérations. Cela ne peut être toléré.

On observe un consensus international de plus en plus vaste contre le terrorisme. Nous nous employons sans relâche à faire valoir ce consensus et nous continuerons de faire valoir l'idée que notre gouvernement doit faire des efforts afin d'appuyer le rôle des Nations Unies.

Il est encourageant de voir que l'on a décerné le prix Nobel de la paix au secrétaire général des Nations Unies et à l'Organisation des Nations Unies elle-même, un peu comme si le flambeau de l'espoir venait illuminer la période sombre que nous traversons.

● (2020)

Ce soir, nous tenons un débat sur les actions internationales contre le terrorisme. Mes collègues et moi sommes frappés par l'aspect ironique de la situation, soit que la tenue de ce débat ait été décidée et autorisée par le gouvernement dont le plus grand échec dans la recherche d'une solution à la crise que nous traversons ait été l'incapacité de manifester le leadership qui aurait permis d'arriver à une solution véritablement internationale. Une solution dans l'esprit de la primauté du droit est la réponse qui définit à la fois la réaction canadienne et la façon dont nous abordons cette crise à la face du monde.

Rappelons-nous les paroles de Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, qui a dit: «Si nous voulons empêcher que pareil crime soit de nouveau perpétré, nous devons rester unis dans l'élimination du terrorisme. Dans cette lutte, il n'y a d'autre choix que la coopération internationale.» Il a ajouté que «l'Organisation des Nations Unies est la mieux placée pour servir de centre de ralliement à cette coalition».

Un peu plus tôt aujourd'hui, c'est le cœur gros que les députés du Nouveau Parti démocratique ont dû refuser d'appuyer la motion présentée par nos collègues conservateurs du fait d'une lacune dans cette même motion, à savoir l'absence de la moindre proposition d'une action internationale, d'une véritable réponse internationale à cette crise mondiale. En notre qualité de députés de l'opposition, nous, les députés du Nouveau Parti démocratique, prenons au sérieux notre rôle pour ce qui est d'améliorer la réponse du gouvernement à cette crise en posant des questions, en animant le débat, en proposant des solutions de rechange et en exigeant que des comptes soient rendus.

*Initiatives ministérielles*

La décision du gouvernement de faire participer des soldats canadiens au conflit militaire en Afghanistan sans avoir demandé l'aval du Parlement du Canada et sans s'être assuré que nos forces armées oeuvreraient sous les auspices des Nations Unies est mauvaise non seulement en principe mais aussi sur le plan tactique.

Paradoxalement, le premier ministre a invoqué précisément ces mêmes arguments en 1991. Il a affirmé, il y a dix ans de cela, l'extrême réticence de l'opposition officielle libérale, qu'il dirigeait à l'époque, à donner son aval à toute déclaration de guerre. Tel que rapporté dans le *Star* de Toronto à la mi-janvier 1991, l'actuel premier ministre a déclaré qu'il ne croyait pas que le gouvernement du jour jouissait de l'autorité morale voulue pour mettre les Canadiens sur un pied de guerre, ajoutant que le premier ministre de l'époque jouait à la roulette russe avec la vie de jeunes gens, hommes et femmes, sans donner de véritable chance à la paix.

J'ignore ce qui a changé depuis ce temps-là. Nous craignons que la voie choisie par le gouvernement ne compromette l'intégrité et la sécurité de nos forces en les plaçant dans une situation où elles seront en conflit avec le droit international.

Ne vous y trompez pas. Ce sont des questions difficiles surtout en cette période de renforcement de la sécurité nationale et d'appréhension collective. Or, c'est précisément en de telles périodes que nous devons nous en remettre à la démocratie, que nous devons être prêts à faire part de nos opinions, à demander des comptes et à écouter les nombreux Canadiens qui arguent en faveur d'une approche internationale claire fondée sur la primauté du droit.

Certains ont dit que mettre en doute la voie choisie par le gouvernement, c'était en quelque sorte ne pas soutenir nos troupes. Je rejette catégoriquement cette idée. Il ne faut pas confondre entre mettre en doute la voie choisie par le gouvernement et mettre en doute le fait d'engager les hommes et les femmes des forces armées. Nous avons toujours appuyé nos soldats, nos marins et nos aviateurs et continuerons de le faire chaque fois qu'ils répondront à l'appel pour servir leur pays. Nous souhaitons, comme leurs familles, qu'ils reviennent sains et saufs au Canada.

Tout comme ils appuient sans réserve les militaires et leurs familles, les députés néo-démocrates appuient sans réserve la lutte contre la stéréotypie, la victimisation des Canadiens arabes, des Canadiens musulmans et d'autres minorités visibles qu'a entraînée cette terrible crise.

● (2025)

J'ai moi aussi été extrêmement émue lors de ma visite à New York, mais ce qui m'a à jamais marquée, c'est l'appel des familles des victimes canadiennes qui ne veulent pas que l'on venge le meurtre insensé d'êtres qui leur étaient chers en victimisant et en tuant d'autres civils innocents.

Nous ne devons pas l'oublier alors que nous cherchons la voie qui mènera à la paix et à la sécurité véritables dans l'intérêt du monde entier.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Madame la présidente, il me fait plaisir, ce soir, de pouvoir intervenir à la Chambre au sujet des événements du 11 septembre qui ont secoué la planète.

Aujourd'hui, le Canada n'est plus le même. On s'en aperçoit, aujourd'hui, à la lumière de ce qui s'est produit au Parlement ou de ce qui se passait à Montréal ou à Toronto et de la terreur ressentie par les gens.

J'avoue que c'est tout à fait inacceptable ce qui arrive dans notre pays, ce qui arrive aux États-Unis et même dans le monde entier. Peu de temps après que les avions eurent percuté le World Trade Center et le Pentagone, dès que les médias ont relaté la chose, je suis certain que le monde entier était chaviré. C'était comme si on écoutait un film; ce qui se produisait était incroyable.

Je crois qu'on devrait prendre du recul et penser à ce qui est arrivé. Je suis obligé de dire que je suis déçu de notre premier ministre. Je sais que la décision d'envoyer nos troupes à la guerre n'était pas facile pour lui. Mais je suis déçu que dimanche, il ait annoncé que nos troupes allaient à la guerre, qu'il allait rencontrer d'urgence le Cabinet le mardi, mais que le Parlement ne se réunirait que le 15 octobre. Je suis déçu de cela.

J'ai été élu par les gens d'Acadie—Bathurst. Je pense que j'ai une fonction dans ce pays, dans ce Parlement, soit celle de me lever et de parler à propos de ce qui se passe dans notre pays, et celle de pouvoir voter et de me faire juger par mes commettants à savoir si je suis correct ou non.

Comme parlementaire, je devrais avoir, dans ce pays démocratique, le droit de voter. Je suis déçu de notre premier ministre, parce qu'en 1991, c'est ce qu'il demandait aux conservateurs. Il a eu ce qu'il voulait, car c'était une marque de respect à l'endroit des parlementaires.

J'aimerais citer une personne qui, en 1991, a fait un discours à la Chambre des communes. J'en lis quelques extraits. C'était le 15 janvier 1991, à 12 h 20:

Nous avons dit que l'action militaire était prématurée, imprudente à ce moment-ci et très dangereuse pour la sécurité à long terme du Moyen-Orient et la viabilité de l'ONU.

Je voudrais dire au premier ministre qu'il est très facile de déclencher une guerre, mais très difficile de l'arrêter.

Je ne lirai pas tout le discours, mais j'en lirai des extraits ici et là.

Une action militaire, si peu de temps après avoir choisi la solution des sanctions et de l'embargo, confirmerait l'opinion de ceux qui prétendent qu'il faut agir tôt au lieu d'entrer en guerre uniquement en dernier ressort, comme cela devrait être.

Pourquoi cette guerre? Quels sont nos intérêts dans une telle guerre? Comme je le disais, j'ai constaté, en écoutant les débats au Congrès américain cette fin de semaine, que les Américains ne parlaient pas des Nations Unies, mais seulement de leurs intérêts. Les sénateurs et les représentants ont fait valoir leur opinion et ils étaient divisés presque également en deux camps. Je suis sûr qu'en l'absence d'ultimatum et d'une position très ferme du président, le Congrès n'aurait pas accepté la résolution qui lui était présentée.

Cette personne-là continuait ainsi à la Chambre des communes, le 15 janvier 1991:

Je prétends que les intérêts nationaux du Canada sont très différents de ceux des États-Unis.

Et il y avait des députés à la Chambre des communes qui l'applaudissaient.

Nous avons toujours été en faveur du maintien de la paix. Nous avons toujours prôné la stabilité et l'indépendance en temps de guerre et en temps de paix.

● (2030)

Je continue:

Nous avons toujours dit que les embargos, les sanctions et la diplomatie sont préférables aux balles. Nous devons regarder ce que nous avons fait dans notre histoire.

*Initiatives ministérielles*

Cette personne continue en disant:

Lorsqu'est arrivé le conflit en Corée, nous y sommes allés, mais nous sommes allés en Corée sous le drapeau des Nations Unies. C'est une distinction fondamentale avec la position du premier ministre à ce moment-ci. Le Conseil de sécurité n'a pas monté une force des Nations Unies. Il a autorisé des pays à faire la guerre à l'Irak, mais n'a demandé à aucun pays de faire la guerre à l'Irak.

Je continue ces citations, parce que je trouve que c'est important aujourd'hui. Je pense que la personne que je cite se reconnaît, parce qu'elle est à la Chambre aujourd'hui:

Donnons une chance aux sanctions. Donnons une chance à l'embargo. Donnons une chance à la diplomatie de maintenir la paix. C'est le rôle que le gouvernement devrait jouer aujourd'hui. Mais je crains que le gouvernement, il y a bien longtemps, a pris des engagements et qu'aujourd'hui, il en paie le prix. La position du Canada est et doit demeurer une position d'indépendance, une position pour utiliser au maximum tous les recours de paix. Et si un jour ces recours-là ne sont pas satisfaisants, s'il doit y avoir guerre, s'il y a une guerre sous l'égide des Nations Unies, à ce moment-là, le Canada prendra ses responsabilités et sera avec les Nations Unies.

Mais la guerre, aujourd'hui, ce n'est pas une guerre des Nations Unies, c'est une guerre d'un nombre inconnu de pays et nous les Canadiens avons décidé en 1956 que le rôle du Canada en matière de guerre, c'est d'être là sous le drapeau des Nations Unies [...].

Je félicite celui qui a dit cela le 15 janvier 1991, parce qu'il disait la même chose que dit le Nouveau Parti démocratique aujourd'hui. Il était peut-être plus proche du NPD dans ce temps-là; il a oublié ses croyances et il est rendu trop à droite. Je ne sais pas ce qui est arrivé à cette personne. Je continue la citation:

[...] et non pas sous le drapeau d'aucun autre pays.

Je vais répéter en anglais ce que je viens de dire pour ceux qui ne comprennent peut-être pas.

Elle était sérieuse la personne qui parlait au Parlement en 1991. Elle voulait que le monde la comprenne dans les deux langues. Alors, elle a répété dans l'autre langue officielle. Je continue:

Pour l'instant, nous sommes contre cette guerre. Depuis 1956, le Canada a toujours eu pour principe de ne pas participer à une guerre sauf sous le drapeau de l'ONU. Cette guerre sera peut-être livrée sous le drapeau d'un pays très ami, mais ce n'est pas celui de l'ONU. Le temps n'est pas encore venu d'intervenir militairement pour l'ONU. Donnons une chance à la paix.

Cette personne-là, c'était l'ancien chef des libéraux, aujourd'hui premier ministre du Canada. Je le félicite pour ce qu'il disait en 1991.

Mais aujourd'hui, je ne peux pas le féliciter, parce que nous croyons que pour cette guerre-là, si on peut l'appeler la guerre, les démarches qui sont prises devraient l'être sous l'égide des Nations Unies et non sous l'égide d'un pays qui va être la victime, le juge et l'exécuteur en même temps. Donnons une chance à la paix. Donnons-nous une chance de pouvoir régler ce problème.

Ce n'est pas facile pour le Nouveau Parti démocratique d'être le seul parti à la Chambre à s'opposer au gouvernement aujourd'hui. On est le seul parti politique au Canada qui le fait. Mais on fait ce qui doit être fait. Je vais rapidement lire une partie de l'éditorial de *L'Acadie nouvelle* d'hier et je vais terminer là-dessus. Michel Duceppe disait, en parlant de la chef du NPD:

Lorsqu'elle affirme que les bombardements sur de pauvres gens ne feront rien pour annihiler la menace terroriste, elle exprime ce que des millions de Canadiens réaliseront trop tard. Le fait qu'elle parle dans le vide en dit long sur le climat politique en ce pays.

● (2035)

Comme Ed Broadbent avant elle, elle persiste. Même en sachant que ce qu'elle avance n'a pas la cote dans les sondages—on fait la guerre bien à l'abri des sondages, voyez-vous—, elle se tient debout. On appelle cela du courage, une notion qui se perd en cette époque où les partis traditionnels vendraient leur âme pour des votes, si la chose n'était déjà faite depuis longtemps.

Je demande au premier ministre du Canada de réfléchir à sa décision, de revenir en 1991, de faire un examen de conscience et de tenir un vote dans ce Parlement, afin de donner la chance aux parlementaires, en vertu de la démocratie de notre pays, de

s'exprimer pour les Canadiens et les Canadiennes et de faire la bonne chose, soit d'aller sous la direction des Nations Unies et non pas des Américains.

**Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC/RD):** Madame la présidente, je dois noter qu'il y a eu un vote aujourd'hui. Je ne veux pas faire de réflexion sur les actions des partis qui sont ici, mais le procès-verbal indiquera quels partis ont appuyé l'action du Canada dans l'offensive contre le terrorisme.

[Traduction]

Je suis heureux de prendre la parole au nom de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique. Je note que nous affirmons tous que notre monde a changé depuis le 11 septembre, mais parfois les gens répètent des choses sans vraiment y croire.

La réalité, c'est que, lorsque ces avions ont percuté délibérément ces édifices bondés en Amérique du Nord, dans le but précis de faire autant de victimes innocentes que possible, notre monde a changé aussi sûrement que le Japon a changé à cause d'Hiroshima et que l'Europe de l'Est a changé à la chute du mur de Berlin.

[Français]

Les attentats terroristes du 11 septembre ont marqué à tout jamais les Canadiennes et les Canadiens. Ce jour-là, tout a changé, car depuis lors, nous ne pouvons plus croire à notre invulnérabilité. Ce jour-là, les terroristes nous ont violé notre innocence. Ils nous ont ravi le sentiment que nous éprouvions au Canada, à savoir que peu importe les ravages à l'étranger, ici, au Canada et en Amérique du Nord, nous n'avions rien à craindre, nous étions en sécurité.

En un clin d'oeil, le massacre de New York et de Washington nous a démontré à quel point nous n'étions pas préparés à affronter la menace des terroristes.

● (2040)

[Traduction]

En tant que pays et que personnes, nous sommes en terrain inconnu. Jusqu'à maintenant, nous n'avons pas pensé à la façon de dire à nos enfants qu'il pourrait y avoir de l'anthrax dans le courrier. Aucun gouvernement n'a élaboré de défense contre des aérobus utilisés comme armes de destruction de masse. En outre, en dépit des avertissements de nos organismes de renseignements de sécurité, jusqu'ici, la plupart des Canadiens et des députés ont supposé que les terroristes s'attaqueraient à d'autres continents. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même et notre façon de penser doit également changer.

Les membres de notre coalition estiment que le Canada doit faire face à deux grands changements. En premier lieu, la nouvelle menace d'un réseau terroriste discipliné, professionnel, absolument impitoyable au sujet duquel nous sommes vraiment bien peu renseignés. Notre pays a été appelé à participer au conflit avant même de bien connaître l'ennemi. Aujourd'hui, nous ne connaissons ni les motifs, ni les conditions qui ont engendré ces terroristes et nous ignorons quelles seront les prochaines cibles.

*Initiatives ministérielles*

En second lieu, nous supposons que les tragédies ne frappent pas le Canada, cette société riche, privilégiée et isolée. Heureusement, nous nous trouvons encore bien loin de la zone de guerre où chaque pas est risqué. Nous ne devons pas exagérer les dangers qui menacent les citoyens ordinaires, mais il ne faut pas non plus nier le fait que le Canada s'avère désormais moins sécuritaire que nous le pensions et que la confiance fondamentale des Canadiens est minée par le doute et la crainte.

L'un des motifs pour lesquels j'exhorte si fortement le gouvernement à faire preuve de toute la transparence possible à l'égard de la population canadienne, c'est que l'information honnête est la seule solution au doute et à la peur. Le secret alimente la peur; les faits réels aident à la surmonter.

Je demande donc au gouvernement de faire confiance à la population, de faire confiance au Parlement et de publier toutes les informations qu'il peut au sujet des menaces à la santé des Canadiens et des moyens que ceux-ci peuvent prendre pour se protéger. Il faut rendre publiques les évaluations que font nos organismes de renseignement des méthodes et des motifs des groupes terroristes opérant au pays.

Permettez-moi de dire au premier ministre pourquoi, à l'heure actuelle, la transparence a un si grand impact sur la capacité du gouvernement de diriger le pays. Les Canadiens qui ont appuyé le gouvernement lors de nombreuses élections ont maintenant le sentiment qu'il n'est plus en contact avec la réalité du pays qu'il dirige. Je regrette de le dire, mais sa réussite politique est due bien davantage à la débâcle de ce côté de la Chambre qu'au sens d'objectif commun qu'il peut inspirer aux Canadiens.

En période de crise comme celle que nous traversons, le gouvernement a besoin de bien plus d'autorité. Il peut compter sur l'appui de la plupart des députés à la Chambre par rapport aux mesures draconiennes qu'il doit envisager et proposer, mais il a aussi besoin de la confiance d'une population troublée et inquiète. La seule façon d'obtenir cette confiance est de faire preuve de confiance à l'égard de la population et de ne pas cacher les faits que les Canadiens devraient connaître.

Je suis le seul député du côté de l'opposition qui était présent à la rencontre du Cabinet et qui a participé à la décision de prendre les armes. Comme le premier ministre l'a déclaré, c'est la plus grave et la plus difficile des décisions qu'un gouvernement soit appelé à prendre. Elle affecte directement et profondément la sécurité de la population et la réputation du pays. Il y a une décennie environ, nous avons appris que les gouvernements se trouvant dans de telles circonstances ont besoin de toute l'aide possible.

• (2045)

[Français]

C'est dans ce contexte qu'à bon droit, les Canadiennes et les Canadiens se tournent maintenant vers leur gouvernement. La population entière désire qu'on la rassure, qu'on lui prouve que la situation a été prise en main et que tous les efforts nécessaires sont déployés pour enrayer la menace terroriste d'aujourd'hui, ainsi que celle de demain.

En situation de crise, le gouvernement doit assumer ce rôle prestement et sans équivoque. C'est là son devoir.

Je désire donc déclarer que j'appuie la décision prise par le gouvernement de prendre part activement à la coalition militaire internationale. Je l'ai fait ce matin aux termes de la motion visant à appuyer l'implication des Forces canadiennes dans les efforts de la

coalition militaire internationale que j'ai présentée devant cette Chambre. Je le fais encore ce soir.

De plus, j'applaudis les efforts déployés par le gouvernement pour finalement déposer un projet de loi antiterroriste. Cette loi se veut, en principe, un bon départ. Elle nécessitera bien évidemment d'être scrutée adéquatement, puisqu'à certains égards, elle pourrait affecter nos droits fondamentaux. Mais il s'agit là d'un outil utile qui mérite d'être appuyé, et ce, le plus rapidement possible.

Toutefois, afin de véritablement rassurer la population, il est du devoir du gouvernement de prouver qu'il a les choses en main, qu'il a un plan d'action. Il doit garder la population informée, afin qu'elle ne se nourrisse pas d'incertitudes.

[Traduction]

Il y a quatre domaines où le gouvernement peut faire plus que ce qu'il semble faire. Il y a d'abord le domaine de l'information et du renseignement. Les membres du réseau Al-Qaïda et leurs alliés travaillent au-delà du champ d'intervention habituel des services de renseignement traditionnels du Canada et des pays alliés. Nous n'en savons pas assez à leur sujet et, dans l'état actuel de la situation, nous ne sommes pas en mesure de faire l'apprentissage voulu.

Au cours des sept dernières années, le gouvernement a réduit de 37 p. 100 le budget du Service canadien du renseignement de sécurité. Nos organismes de renseignement comptent peu de personnes en mesure de parler les langues ou de comprendre les cultures de l'univers dans lequel travaillent, planifient et recrutent ces terroristes. Nous devons corriger de toute urgence cette lacune en collaboration avec nos alliés.

Nous avons un avantage en ce pays diversifié, dans la mesure où un grand nombre de nos citoyens travaillent dans les langues et comprennent les cultures des pays pour lesquels nous avons besoin d'aide. J'espère que le premier ministre se présentera au Parlement et y annoncera pour nos organismes de renseignement des programmes de financement et d'embauche qui amélioreront de façon marquée notre aptitude à comprendre comment et pourquoi ces réseaux de terroristes ont vu le jour et comment ils pourraient être brisés.

Aussi important qu'il puisse être d'assurer la protection de notre frontière, nous devons tenir compte du fait que ces terroristes agissent de façon très professionnelle. Ils ne s'introduisent pas subrepticement dans le pays. Ils font appel à leurs compétences, à leurs connaissances et à leurs richesses pour rentrer par la grande porte dans des pays comme le Canada. C'est ce qui s'est produit dans le cas des pilotes qui se sont servis d'avions détournés pour en faire des armes aux États-Unis. Nous avons besoin du meilleur service de renseignement qui soit pour connaître le fonctionnement de leurs réseaux.

Le deuxième volet a trait à la diplomatie traditionnelle. Ce matin, j'ai parlé de la nécessité de mettre en oeuvre et d'accroître les budgets de la défense. Mon collègue de Pictou—Antigonish—Guysborough vient tout juste de me remettre une citation d'une autre époque attribuable à Winston Churchill, mais elle n'en demeure pas moins d'actualité:

L'armée n'est pas une société à responsabilité limitée, qui peut être reconstruite, remodelée, liquidée et renflouée de semaine en semaine, selon les fluctuations du marché. Ce n'est pas une chose inanimée, comme une maison, que l'on peut démolir, agrandir ou modifier selon les caprices du locataire ou du propriétaire; c'est une entité vivante. Si on la malmène, elle se rebiffe; si elle est mécontente, elle dépérit; si on la harcèle, elle devient fébrile; si elle est suffisamment troublée, elle s'étirole, s'affaiblit et meurt presque; il faudra ensuite un tas d'argent et beaucoup de temps pour qu'elle reprenne vie.

C'était vrai alors; ce l'est toujours. Ce qui était vrai et l'est encore, c'est qu'une vraie défense doit avoir pour complément une diplomatie efficace. J'ai écrit au ministre des Affaires extérieures, l'exhortant à prendre des initiatives au sein du Commonwealth où le Canada jouit d'une excellente réputation et qui comprend, notamment, des pays comme le Pakistan, le Nigéria, l'Inde et d'autres dont les connaissances et la coopération seraient inestimables à la coalition contre la menace terroriste.

La même capacité existe dans la Francophonie et dans les liens du Canada avec d'autres pays qui préféreraient travailler avec le Canada plutôt qu'avec une superpuissance ou un ancien pays colonial. J'espère que le premier ministre soulignera en détail les actions diplomatiques entreprises par le Canada.

Le troisième secteur est intérieur. Nous avons besoin de mesures rigoureuses et efficaces pour arrêter les terroristes s'ils réussissent à venir jusqu'ici parce qu'ils sont si professionnels. Le projet de loi présenté par la ministre de la Justice aujourd'hui constitue un pas dans cette direction.

Maintenant que les avions de ligne sont devenus des armes, le gouvernement ne sera pas pris au sérieux et le public ne se sentira pas en sécurité tant que le premier ministre n'aura pas ordonné que des gardes armés soient présents à bord des avions canadiens.

Enfin, le premier ministre doit nous parler des plans du Canada pour la période qui suivra la fin des attaques en Afghanistan et lorsque nous en saurons plus sur le réseau Al-Qaïda et les autres réseaux terroristes dans le monde et que nous les contrôlerons mieux. Le Canada n'a pas semblé bien préparé pour les attentats.

D'autres pays ont été à l'avant-garde de la réaction à laquelle nous joignons maintenant. Toutefois, le Canada a un rôle unique à jouer, à savoir établir les normes et les systèmes qui seront nécessaires après les attaques. Cela comprendra un important engagement envers le développement international, où la contribution du Canada, sous le présent gouvernement, est passée de 0,49 p. 100 du PNB en 1994 à 0,25 p. 100 du PNB cette année.

• (2050)

C'est un domaine dans lequel le Canada a une chance unique de donner l'exemple. J'espère que le premier ministre va préciser le rôle directeur qu'il entend faire jouer au Canada.

Nous voudrions tous pouvoir dire aux Canadiens que nous allons bientôt sortir de cette période de colère, de tristesse et de peur. Nous aimerions leur dire que le Canada n'est pas menacé directement, que le reste du monde va nous protéger, mais rien de cela n'est vrai ni certain.

Ce qui est certain, c'est que notre vie publique, notre vie politique, doit changer. Nous qui oeuvrons en politique devons être plus vigilants, nous devons remettre en question le statu quo et nous devons façonner l'opinion plutôt que de simplement essayer de ne pas nous mettre à dos la population. Nous devons présenter un point de vue plus cohérent du monde et du rôle du Canada au sein de ce dernier. Nous devons obtenir un certain appui pour nos points de vue et nous devons lutter avec vigueur contre les points de vue erronés selon nous. Nous devons défendre la foi islamique contre les préjugés et les attaques et reconnaître que son pire ennemi à l'heure actuelle est le réseau Al-Qaïda.

Au moment où les États-Unis d'Amérique ont le courage de donner l'exemple, nous devons leur emboîter le pas, les appuyer et travailler avec leur gouvernement, partager leurs risques et essayer de limiter les souffrances des Afghans innocents. Si nous faisons moins ou si nous agissons différemment à ce stade-ci de notre

### *Initiatives ministérielles*

histoire, nous déshonorerions la tradition du Canada qui nous a été transmise.

Comme le premier ministre et le chef de l'opposition l'ont tous deux noté, les chefs de parti ont visité il y a 12 jours le site appelé «point zéro» à New York. Les images fournies par les médias ne pouvaient permettre de sentir le silence qui régnait là-bas ni la taille des travaux, cette pile inanimée de débris qui était auparavant si pleine de vie, d'énergie.

Une amie de ma fille vivait près du site. Elle nous a envoyé un courriel ce soir-là pour nous dire: «Nous disons tous que nous allons bien, mais il n'en est rien. Aucun de nous n'est bien.»

Eh bien, madame la présidente, nous ne sommes pas bien, mais nous sommes forts. Il y a des raisons pour lesquelles nous croyons dans des sociétés modernes, libres et ordonnées. Notre réaction doit être en partie de mettre de côté toute panique et de nier aux terroristes la victoire psychologique qu'ils recherchent. Nous devons démontrer que les sociétés libres peuvent se remettre rapidement d'un choc extrêmement brutal et s'organiser pour affirmer les valeurs civilisées qui ont été remises en question si délibérément. Notre Chambre est unie pour relever ce défi.

• (2055)

**L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Madame la présidente, à peine plus d'un mois s'est écoulé depuis les attentats du 11 septembre. Le maire de New York, Rudy Giuliani, a dit la semaine dernière qu'on a parfois l'impression que c'est arrivé hier, et parfois l'impression que c'est arrivé il y a un an. Beaucoup d'entre nous partagent sans doute cette impression, mais aussi dévastateur que puisse avoir été l'impact de ces attentats, le temps ne s'est pas arrêté ce jour-là. Le monde a riposté de façon globale, décisive et solidaire.

Le Canada a lui aussi riposté. Nous sommes un pays pacifique, mais comme je l'ai déjà dit, qu'on ne s'y trompe pas, nous ferons tout ce que nous devons faire pour défendre les droits de nos citoyens de vivre dans la sécurité, la paix et la liberté.

[Français]

Des générations antérieures de Canadiens se sont battues pour ce droit, à la crête de Vimy, en Normandie, et en Corée.

Elles ont aussi protégé ce droit dans d'autres pays pendant près de 50 ans en servant dans des opérations de maintien de la paix.

Aujourd'hui, une nouvelle génération est appelée à défendre nos valeurs, mais cette fois, contre le fléau qu'est le terrorisme.

[Traduction]

Il est temps pour nous de défendre ce en quoi nous croyons. Haile Sélassie, qui a dirigé les Éthiopiens dans leur combat contre les envahisseurs fascistes dans les années 1930, a fait un jour l'observation suivante:

Tout au long de l'histoire, c'est l'inaction de ceux qui auraient pu agir, l'indifférence de ceux qui auraient dû être mieux avisés, le silence de la voix de la justice quand cela importait le plus, qui ont permis au mal de triompher.

Il n'est pas facile de comprendre pourquoi des gens voudraient faire s'écraser un avion contre des édifices civils, en se tuant et en tuant des milliers d'innocentes victimes. Il n'est pas facile de comprendre pourquoi des gens voudraient consacrer leur vie à la haine et à la destruction.

*Initiatives ministérielles*

Les terroristes, cependant, ne donnent pas dans la rationalité mais dans la violence. Ils ne veulent pas négocier ni discuter. Les membres du réseau Al-Qaïda ne cherchent très certainement pas à promouvoir les valeurs et les enseignements pacifiques de la foi musulmane. Ils veulent tuer. Ils veulent détruire.

Comment vaincre le terrorisme? Il n'y a pas de réponse simple à cette question et il n'y aura pas de solution rapide.

[Français]

Le combat mondial contre le terrorisme prend plusieurs aspects; nous avons été clairs à ce sujet.

L'action militaire, qui est l'exercice de notre droit inhérent à la légitime défense, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies, est l'un d'eux.

[Traduction]

Bien sûr, nous avons aussi invoqué l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord, lié directement à la charte des Nations Unies. L'application de la clause de défense collective de l'OTAN est un événement historique. Cette mesure témoigne de la solidarité devant la terreur. Elle affirme que les nations se serrent les coudes dans la force et la détermination.

Le Canada fait sa part dans l'espace aérien et les eaux internationales, de même qu'ici, chez nous. Notre gouvernement a récemment annoncé un plan d'action antiterroriste de 280 millions de dollars assorti de tout un train de nouvelles mesures de sécurité nationale. Certaines de ces mesures ont été annoncées par divers ministres au cours des derniers jours, et d'autres initiatives seront dévoilées au fur et à mesure qu'elles seront prêtes.

[Français]

Jusqu'à présent, ces mesures comprennent, par exemple, l'augmentation du nombre de douaniers, l'achat de nouveaux équipements pour la sécurité des aéroports et l'affectation de nouvelles ressources au travail antiterroriste des policiers et du renseignement.

• (2100)

[Traduction]

Mes collègues, le ministre de la Justice et le solliciteur général du Canada ont présenté le projet de loi antiterroriste qui prévoit une série de mesures dont nous avons déjà beaucoup parlé dans le débat d'aujourd'hui.

Le Canada a déjà pris des mesures pour l'application de la résolution 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à assécher les sources de financement des terroristes.

Nous avons mis en vigueur le règlement d'application de la Loi sur les Nations Unies interdisant à quiconque de s'occuper de biens appartenant à des terroristes, gelant ainsi efficacement les avoirs des terroristes.

Cependant, il y reste encore beaucoup de travail à faire. La sécurité et la protection des Canadiens doit demeurer la première priorité du gouvernement, comme cela a toujours été.

[Français]

Nous devons également souligner l'aspect humanitaire de la campagne contre le terrorisme. Le 29 septembre, le premier ministre a annoncé le versement, par le Canada, de cinq millions de dollars en secours humanitaires à l'intention des réfugiés afghans et des personnes déplacées de la région.

Un million de dollars avait déjà été promis le 18 septembre. Ces contributions s'ajoutent aux 150 millions de dollars qui ont été versés au total en assistance humanitaire au cours des dix dernières années.

[Traduction]

Les besoins du peuple afghan et de ses plus de trois millions de réfugiés qui vivent dans les pays avoisinants, sans oublier les personnes déplacées à l'intérieur du pays, dont le nombre pourrait frôler le million, ne pourront que croître au cours des prochains mois. Ces gens auront besoin de plus d'aide.

Le Canada doit rester vigilant au cours des semaines et des mois à venir, mais nous devons également continuer de vivre. Nous devons continuer de travailler et d'aller à l'école, prendre l'avion, sortir avec nos parents et poursuivre nos activités quotidiennes. Si nous ne le faisons pas et que nous modifions notre façon de vivre, nous avouerons que les terroristes ont gagné.

En ce moment même, des membres de nos forces armées se préparent à leur mission de représailles contre le terrorisme international. J'ai eu l'occasion de prendre la parole à Montréal, la semaine dernière, où j'ai souligné que le gouvernement avait pris avec le plus grand sérieux la décision d'envoyer des soldats canadiens en terrain dangereux. Personne ne voulait voir arriver ce jour, mais personne n'a jamais voulu voir arriver un jour comme le 11 septembre non plus.

Nous avons maintenant dû prendre la décision d'engager nos forces militaires. Nous l'avons fait pour appuyer nos alliés, pour appuyer ce qui est juste et ce qui doit être fait, et parce que derrière le visage d'Oussama ben Laden se cache celui du diable. Les sociétés civilisées ont appris depuis longtemps qu'il n'y a qu'une façon de traiter avec le diable. Nous ne pouvons pas raisonner avec le diable, Nous ne pouvons pas négocier, et nous ne pouvons pas non plus tenter de gagner du temps afin de trouver une meilleure solution. La seule façon de traiter avec le diable est de le frapper en plein coeur, de le détruire et de continuer notre chemin.

J'espère que tous les députés de la Chambre uniront leurs voix pour exprimer leur fierté face aux hommes et aux femmes de nos forces armées et leur transmettre nos meilleures pensées, nos prières, ainsi que toutes nos félicitations.

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le président, j'ai le plaisir d'intervenir ce soir sur ce terrible événement du 11 septembre qui a changé nos vies.

Nous savons tous qu'il faut livrer et gagner cette guerre au terrorisme. Nous devons faire clairement comprendre qu'il s'agit d'une guerre contre le terrorisme, et non contre la religion, musulmane ou autre. C'est une guerre contre ceux qui se font les agents du mal, comme nous en avons été témoins le 11 septembre.

J'ai déjà eu l'occasion de visiter Islamabad et d'échanger avec des universitaires musulmans. Nous leur avons demandé comment le terrorisme cadrait avec le Coran et leur religion. Après des heures de débat sur cette question, il est apparu clairement que n'importe qui peut interpréter un livre à sa guise s'il veut faire valoir une cause, et nous l'avons vu dans le cas d'Oussama ben Laden. Il n'est pas question de religion et il faut le dire clairement.

*Initiatives ministérielles*

Ce moment de l'histoire nous a tous changés. J'étais aux États-Unis quand la tragédie s'est produite. J'ai été renversé de la réaction qu'ont eue les Américains. J'ai été renversé de voir le nombre de personnes faire la file aux collectes de sang, verser des dons et participer à des veilles à la chandelle le soir même de la tragédie. La réaction a été émouvante à un point que n'auraient pu imaginer les terroristes qui se sont suicidés et qui ont tué des innocents plus tôt dans la journée.

Nous devons aussi avoir une pensée pour tous ceux dont la vie a été fauchée et toutes les familles qui ont été touchées et qui restent avec leurs souvenirs. Nous devons donner au gouvernement tout notre soutien. Il est important de s'unir en tant que pays pour lutter contre le terrorisme et éliminer tous ces groupes terroristes.

Pendant que je réfléchissais à ce que j'allais dire pendant le débat, j'ai noté quelques idées concernant le portrait que je me fais des terroristes. Premièrement, je ne pense pas qu'ils soient d'une nationalité ou d'une religion particulière. Ils n'ont pas vraiment conscience de l'identité de leurs victimes. Quelqu'un comme Oussama ben Laden n'est pas un religieux. Il est un chef de groupe-culte. Il n'y a que le mal dans son cœur.

Je me suis ensuite rappelé mes visites en Bosnie, au Kosovo et au Cachemire, en temps de guerre. L'une des choses que j'ai faites dans ces endroits était de me rendre dans les écoles et de demander aux enfants ce qu'ils pensaient de la guerre. Des enfants de huit ans m'ont dit la haine qu'ils éprouvaient pour telle religion ou tel groupe de personnes. Cette haine leur avait été inculquée. En Amérique du Nord, nous ne comprenons pas ce genre de chose. Il nous faut contrer ce sentiment que l'on insuffle à ces jeunes enfants.

J'ai 16 pages de notes écrites par des enfants de 10 ans sur ce que c'est qu'être en guerre. Certains enfants racontent des histoires datant de 1942. Des enfants serbes m'ont même parlé des attaques lancées par les Ottomans en 1589. Il faut comprendre le degré de haine qui anime ces jeunes, et c'est un peu ça, le problème.

Je dois aussi transmettre à la Chambre le message que j'ai reçu de mes électeurs sur toute cette question, et il est important que nous nous concentrons là-dessus. Les citoyens de ma circonscription m'ont dit que les forums politiques organisés par Radio-Canada ne sont pas représentatifs de l'opinion des Canadiens. Ils ne pensent pas comme les personnes invitées à ces forums. Ils ont des réactions aux décisions du premier ministre. Ils trouvent que sa réaction à lui est pour le moins nonchalante et hypocrite.

Lorsque la guerre a débuté dimanche dernier, je n'ai pu m'empêcher de remarquer l'intervention de Bush à la télévision, puis celle de Tony Blair, celle de Chirac, celle de Schröder et enfin, deux heures plus tard, celle de notre premier ministre, qui nous a dit ce que le Canada allait faire.

• (2105)

Mes électeurs et moi avons été très déçus par ce type de réaction.

Nous nous sommes fait dire maintes et maintes fois qu'il faut régler le problème posé par le système de l'immigration. Quand j'étais dans les camps, en Macédoine, nous faisons embarquer les réfugiés à bord des avions sans même vérifier leur état de santé ou leurs antécédents. Même si nous devions n'admettre qu'un seul terroriste au Canada, cela n'en vaut pas la peine. Nous devons tous les soumettre à des vérifications. Nous apprécions ces réfugiés et nous nous réjouissons de leur venue en sol canadien, mais nous devons nous assurer de leur légitimité.

À l'évidence, nous devons mieux former nos agents à la frontière américaine et dans nos aéroports. Le nombre de nos militaires a

diminué au point où beaucoup de Canadiens se demandent si nous confions réellement à ces personnes une mission dont elles pourront s'enorgueillir et qu'elles pourront mener à bien. Le problème n'est pas que ce ne soient pas des soldats compétents ou bien entraînés, mais plutôt qu'ils n'ont tout simplement pas d'équipement.

C'est dans des moments comme celui-ci que j'ai envie que nous nous serrions les coudes. Je veux donner mon appui au gouvernement pour ce genre d'initiative. J'ai voyagé dans le monde entier pendant plus de 30 ans. Le Canada a pris un recul considérable. Nous devons en être conscients. Notre profil n'est plus ce qu'il était et nous devons y remédier. Nous avons ici l'occasion de le faire.

Je vais vous lire un extrait d'une lettre que m'a fait parvenir un agent de bord principal qui se trouvait dans un avion de la société Delta effectuant la liaison Londres—Atlanta, mais qui a été dérouté vers Gander, Terre-Neuve. À mon avis, cette lettre résume probablement certaines des principales qualités des Canadiens et la façon dont nous pouvons travailler ensemble.

À 11 h, le 11 septembre, on a annoncé au vol de la Delta qu'il devait atterrir immédiatement et que l'espace aérien des États-Unis était fermé. Dérouté vers Gander, Terre-Neuve, l'avion y atterrissait 40 minutes plus tard. En tout, 53 avions effectuant un vol international ont atterri à Gander.

L'appareil de la Delta s'est posé à Gander à 11 h. À 18 h, on a dit aux passagers et aux membres d'équipage qu'ils passeraient la nuit à bord de l'avion, qu'ils pourraient en descendre à 11 h le lendemain et qu'ils seraient logés quelque part à Terre-Neuve. Ils ont alors été transportés à Lewisporte, à 45 kilomètres de Gander. Cette précision est à mon avis importante, parce qu'elle veut vraiment tout dire. Ces personnes ont été conduites à la salle communautaire où des couchettes ont été montées avec divers genres de matelas et ainsi de suite.

Voici maintenant une description de leur séjour. Pendant la période où ils ont été à Lewisporte, les passagers avaient le choix entre diverses excursions. Certains ont fait des croisières en bateau sur les lacs et dans les ports. D'autres sont allés visiter les forêts. Les boulangeries locales ont gardé leurs portes ouvertes afin de cuire du pain frais pour les invités. Des repas ont été préparés. Les passagers ont fait laver leur linge à la buanderie. Des habitants ont apporté des aliments qu'ils avaient fait cuire pour l'occasion et ainsi de suite. Lorsque les passagers ont réintégré leur avion deux jours plus tard, c'était comme s'ils avaient participé à une croisière. Tous se connaissaient par leur prénom. Ils échangeaient des histoires de leur séjour et se disaient à quel point ils s'étaient bien amusés. C'était renversant.

Pour résumer ce qui s'est passé à bord de cet avion, un des passagers a pris le micro et a dit «je recueille des contributions en vue de l'établissement d'une bourse d'étude à Lewisporte». Un montant de 20 000 \$ a alors été recueilli, et cette somme a été égalée par un autre passager. On a maintenant créé une bourse d'étude pour un élève d'une école secondaire de cette ville.

C'est une véritable histoire canadienne qui nous fait tous chaud au cœur. C'est le genre d'initiative que nous devons faire valoir au moment où nous nous attaquons à la crise terrible à laquelle nous faisons face. Nous devons travailler ensemble.

• (2110)

**M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole au sujet de la contribution militaire du Canada à la campagne contre le terrorisme international.

### *Initiatives ministérielles*

Une des questions les plus importantes soulevées depuis le 11 septembre est celle de nos relations bilatérales avec nos alliés américains. À peu près tous les aspects de ces relations des plus complexes ont été abordés dans la foulée des attentats commis contre les États-Unis le mois dernier. Nos relations militaires bilatérales figurent parmi les plus importants de ces aspects.

C'est pourquoi j'aborderai les questions, dans le cadre de mon discours sur la motion, à la lumière de nos excellentes relations qui nous ont si bien servis depuis tant d'années.

Nous connaissons tous l'ampleur des liens que le Canada entretient avec les États-Unis. Nos cultures, bien qu'elles ne soient pas homogènes, se ressemblent beaucoup. Nos économies sont interdépendantes. Nous partageons une frontière commune, que traversent sans cesse les Américains qui viennent admirer nos sites, de la ville de Québec à Peggy's Cove et jusque dans l'Ouest canadien, et les Canadiens qui vont savourer aux États-Unis le mode de vie américain, que ce soit en Floride, à la Nouvelle-Orléans ou à New York.

En plus de liens culturels, économiques et personnels, nous entretenons aussi des liens militaires. En peu de mots, les États-Unis sont notre plus important allié et partenaire en matière de défense.

Pour vous donner une idée de l'importance de nos rapports militaires, nos deux pays sont liés par plus de 80 traités de défense, plus de 250 protocoles d'entente entre nos ministères respectifs de la défense et ils participent à environ 145 tribunes bilatérales qui traitent de questions de défense.

Quelque 600 membres des Forces canadiennes servent actuellement aux États-Unis, principalement en rapport avec le NORAD. En outre, les représentants du gouvernement canadien et de l'industrie effectuent chaque année aux États-Unis plus de 20 000 visites reliées au secteur de la défense.

Outre les accords qui régissent nos relations en matière de défense, il existe, comme je le disais, de nombreuses tribunes bilatérales sur la défense, et notamment la Commission permanente mixte de défense Canada-États-Unis. Créée en 1940, cette commission est le plus important organisme bilatéral de défense et de sécurité. Elle joue un rôle indispensable dans la coordination de nos nombreux accords bilatéraux, dans le traitement de questions d'intérêt commun et dans la gestion de l'interopérabilité de nos forces.

Une autre importante tribune est le Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, le NORAD. Depuis plus de 40 ans, le NORAD assure une défense efficace de l'espace aérien nord-américain. Le NORAD est doté d'un commandement binational américain-canadien. Le fait que son commandant en chef adjoint soit un Canadien est un exemple concret de la belle collaboration qui existe entre notre personnel et le personnel américain.

En outre, les forces armées du Canada et des États-Unis collaborent pleinement en offrant des séances d'entraînement communes. En encourageant l'interopérabilité, ces dispositions contribuent à promouvoir exactement le genre d'efficacité opérationnelle que nécessite l'actuel effort de la coalition. Des exercices communs ont lieu régulièrement tant au Canada que dans les installations militaires américaines.

Les liens étant aussi étroits entre les deux pays, il n'est pas étonnant que le Canada se soit empressé d'aider les États-Unis après les événements horribles du 11 septembre.

Trois navires de guerre canadiens étaient fin prêts à livrer de l'aide humanitaire, y compris des fournitures médicales, du matériel de

transport et de l'équipement de communication, dans des ports américains, si on l'avait demandé ou si cela avait été nécessaire.

En même temps, des membres de l'équipe d'intervention en cas de catastrophe étaient en alerte à Trenton, en Ontario. Ils étaient prêts à se rendre à New York par la route si nécessaire.

Pendant et immédiatement après les événements, NORAD a accru sa disponibilité opérationnelle. Nous avons alors mis d'autres CF-18 à la disposition du NORAD pour patrouiller l'espace aérien nord-américain.

● (2115)

Entre-temps, les militaires canadiens étaient rappelés à leur base et se préparaient à agir. Cela a montré aux Canadiens que nous étions déterminés et prêts à réagir à la situation qui se développait.

En outre, les Forces canadiennes ont répondu rapidement aux exigences que le déroutement des avions imposait aux localités de tout le Canada et ont collaboré étroitement avec les aéroports régionaux, Transports Canada, la Croix-Rouge et d'innombrables bénévoles. En même temps, les membres des Forces canadiennes ont aidé les autorités locales de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba à loger des milliers de voyageurs déplacés.

Il importait d'organiser les secours. Le nouveau Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile du gouvernement fédéral a joué un rôle clé de coordination. À peine quelques heures après l'attaque, des hauts fonctionnaires dressaient un inventaire des ressources disponibles au Canada en vue d'une aide humanitaire aux États-Unis. Cette information a été communiquée à leurs homologues américains de la Federal Emergency Management Agency.

En collaboration étroite avec l'organisation provinciale des mesures d'urgence et le secteur privé, ils ont contribué à coordonner le soutien et les ressources nécessaires pour aider les autorités locales à loger les voyageurs aériens qui étaient en rade au Canada.

Ces mesures ont montré à quel point le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes sont en mesure de répondre à l'appel au besoin. Et ce n'est pas tout.

Le 8 octobre, le ministre de la Défense nationale a annoncé une nouvelle aide militaire canadienne dans la lutte que les États-Unis mènent contre le terrorisme. Notre objectif est de participer de manière efficace et valable à l'ensemble de la campagne militaire et de veiller à ce que les Canadiens, leurs intérêts et leurs valeurs soient défendus et que cette longue campagne soit couronnée de succès.



Les Forces canadiennes sont en train de devenir partie intégrante de toute la campagne internationale. Une frégate canadienne, le NCSM *Halifax*, et quelque 230 militaires ont été envoyés dans le golfe Arabo-Persique. Un groupe opérationnel naval canadien sera déployé à partir de Halifax. Le groupe opérationnel comprendra deux frégates, dont le NCSM *Halifax*, un destroyer, un navire ravitailleur et six hélicoptères Sea King. Une autre frégate en provenance de la côte ouest, le NCSM *Vancouver* s'intégrera aussi à un groupe aéronaval américain. Les forces aériennes assureront la surveillance et le transport aérien dans la région. Une aide humanitaire sera aussi fournie au peuple afghan. De plus, une composante de notre force spécialisée, le groupe opérationnel 2, contribuera à l'effort général. En tout, quelque 2 000 hommes et femmes membres des Forces canadiennes participeront à l'opération.

Le gouvernement a souligné que ce sera une longue campagne. Comme le premier ministre l'a dit, la lutte se mènera sur de nombreux fronts, pas seulement sur le plan militaire, mais aussi sur les plans humanitaire, financier, législatif et diplomatique, sur autant de fronts qu'il y a de dimensions variées et complémentaires à nos relations bilatérales avec nos amis américains. C'est seulement en travaillant ensemble que nous pouvons assurer la sécurité à long terme de nos deux pays.

En terminant, je voudrais réitérer l'appel que d'autres ont lancé et insister pour que nous soyons conscients des défis difficiles que doivent relever les nombreux membres des Forces armées canadiennes qui participent à ces campagnes ainsi que les défis auxquels doivent faire face les membres de leur famille, chez eux. Nous sommes persuadés que nous serons fiers d'eux alors que notre pays restera uni avec les États-Unis et nos autres alliés.

• (2120)

[Français]

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, c'est un devoir pour moi de participer à ce débat. Ce soir, mon parti et moi-même aurions aimé pouvoir tenir un débat qui se serait conclu par un vote quant à la participation de ce que l'on appelle les Forces canadiennes, c'est-à-dire la participation des hommes et des femmes du Québec et du reste du Canada, à la riposte américaine que nous voudrions voir davantage coordonnée par les Nations Unies.

J'aurais aimé ce soir que nous prenions un vote pour signifier notre engagement, parce que 2 000 hommes et femmes, Québécois et Canadiens, Québécoises et Canadiennes partent ou sont déjà partis pour on ne sait quelle tâche dans cette riposte américaine en Afghanistan, cela peut sembler seulement un geste ordinaire, une résolution, une recommandation de la Chambre. Mais en réalité, c'est le gouvernement qui a pris la décision, alors que c'est le Parlement qui aurait dû assumer cette responsabilité. C'en est une grave.

Nous vivons des temps que nous n'aurions jamais imaginés, il y a seulement deux mois. Nous vivons des temps où les territoires des États-Unis et du Canada ne sont plus ce que nous avons toujours pensé qu'ils étaient, c'est-à-dire inviolables. Nous vivons un temps où, sont venues du fond du fondamentalisme, des nébuleuses, comme on les appelle dans les articles savants, des cellules dormantes, comme on les appelle également dans les articles savants, c'est-à-dire des groupes d'hommes—on n'y voit pas de femmes—réunis par un objectif né et organisé dans une désorganisation présente dans tous les pays, qu'aucune mesure de sécurité n'a été capable d'empêcher de s'installer. Ces nébuleuses présentes en ce moment constituent une menace contre laquelle les parlements peuvent s'agiter, mais elles sont là.

### *Initiatives ministérielles*

Ces nébuleuses ont-elles des revendications? Ben Laden, dans une de ses dernières interventions télévisées, a réclamé vengeance pour les millions d'enfants morts, disait-il, à la suite des sanctions contre l'Irak. Le chiffre était trop gros, mais la réalité est là. Lui qui, jamais avant, ne s'était occupé de ces enfants, ben Laden lui-même a revendiqué la lutte palestinienne et également ce combat extrêmement difficile à mener des Palestiniens pour reconquérir leur territoire, lui qui ne s'était jamais préoccupé de la cause palestinienne.

• (2125)

Que veut-il faire? Il veut avoir l'audience de ces millions de jeunes dans les pays arabes, dans les pays musulmans qui n'ont pas d'espoir, qui voient l'humiliation répétée de la défaite constamment reconstituée des Palestiniens dans les territoires bouclés. Ben Laden fait de la politique.

Cet homme, qui est sous la protection des talibans, veut que la charia, que le gouvernement intégriste, fondamentaliste, religieux qu'on voit à l'oeuvre en Afghanistan deviennent la règle dans le plus grand territoire possible.

Ce gouvernement des talibans fait vivre les femmes dans des cages. Les femmes n'ont pas droit aux soins de santé. Les jeunes filles n'ont pas droit à l'éducation, elles n'ont pas droit aux soins de santé. Finalement, les femmes n'ont qu'une fonction, celle de la reproduction.

Vous aurez vu comme moi, en fin de semaine, cette image terrible—ce n'est pas seulement chez les talibans, c'est également chez les Afghans du Nord, ceux qui pourraient remplacer les talibans si on n'y prend garde—de mulets sur lesquels les hommes et leurs enfants voyagent, alors que les femmes, dans leur cage, avec leur longue robe blanche, marchent à côté de l'homme et de leurs enfants.

C'est comme femme, comme mère que je parle ce soir. J'aurais aimé voter sur une motion. Autant la guerre me répugne, autant je comprends que des pays comme le Canada réagissent. Si le Québec en était un, vous savez que je le souhaite vivement, je voudrais aussi qu'il réagisse, pas par vengeance, mais par nécessité de dire que ce qui s'est passé à New York et à Washington, ces attentats du 11 septembre, sont éminemment inacceptables.

Je ne dis pas que les États-Unis et l'Occident sont sans péchés. Je ne dis pas que la situation qui prévaut au Moyen-Orient—au Proche-Orient comme on dit en français—, la situation des Palestiniens bouclés de plus en plus serrés dans les territoires, est acceptable. Je ne dis pas que les sanctions contre l'Irak, qui font des milliers de morts chaque mois parmi les enfants, sont acceptables.

Mais ceux qui ont provoqué ces attentats déments à New York et à Washington n'avaient pas de revendication. Ce qu'ils recherchent, c'est de faire tomber un régime démocratique. Ce qu'ils recherchent, c'est un gouvernement fondamentaliste à la grandeur du monde. Là-dessus, nous ne pouvons céder.

• (2130)

Mais il faut être certains que ce n'est pas seulement par les mesures de sécurité, les lois antiterroristes et les frappes que nous parviendrons à lutter sérieusement contre cela. C'est en s'assurant qu'il y ait de l'espoir que ce monde soit moins injuste, moins illégal. Et il faudra pour cela que cette Chambre prenne des mesures draconiennes.

*Initiatives ministérielles*

[Traduction]

**M. Tony Valeri (Stoney Creek, Lib.):** Monsieur le Président, il n'est certes pas exagéré de dire que les événements du 11 septembre ont changé notre façon de voir le monde. Le terrorisme existe depuis des décennies, mais il demeurait pour la majorité d'entre nous un sujet de reportage à la télévision, une chose qui était à la fois évasive et éloignée.

Les événements du 11 septembre ont tout changé cela instantanément. Le terrorisme nous a certes atteints au plus profond de nous-mêmes. Des Canadiens ont perdu la vie. Nous continuons de pleurer leur disparition et celle de toutes les autres victimes.

Au moins un de mes électeurs a eu la chance de survivre aux attaques de New York ce jour-là. Je tiens à remercier les secouristes de cette ville et de Washington, D.C., pour la détermination dont ils ont fait preuve.

Unie dans la sympathie et l'inquiétude que soulevait cette situation, la collectivité locale a agi dans les meilleures traditions de charité et de solidarité humaine. Des sommes astronomiques ont été données. Des avions ont été déroutés vers l'aéroport de Hamilton, reflet de la situation que connaissaient les aéroports de tout le pays. Nos hôpitaux étaient prêts à accueillir des victimes. On a dit que les dons de sang avaient été extraordinaires, des donateurs devant attendre pendant des heures dans le but de venir en aide aux gens dans le besoin.

Toutefois, on a aussi posé des gestes inexcusables et gratuits dans ma région. Des mosquées et des musulmans de l'endroit ont été victimes de mauvais traitements et un temple hindou local a été la cible d'une attaque révoltante qui a fait la preuve d'un niveau d'ignorance profondément renversant.

En réalité, à l'échelon local, les gens se sont serrés les coudes dans un geste de soutien mutuel accompagné d'une effusion de générosité. Il était manifeste que ce genre de comportement n'avait pas sa place au Canada. Des membres des métiers du bâtiment consacreront de leur temps à la construction d'un nouveau temple et des résidents s'efforcent de veiller à ce que les personnes affectées se sentent acceptées et en sécurité.

Il est manifeste que la perception du monde qui nous entoure a changé. La question qui se pose, et dont nous discutons ce soir, c'est: que faisons-nous à partir de maintenant?

Mettre les citoyens à l'abri du terrorisme est une priorité fondamentale et assurer la sécurité des Canadiens est la grande priorité, mais le processus d'éradication du terrorisme commence à l'échelon local. Il a débuté immédiatement après les attaques et il se poursuivra tant que nous n'aurons pas fait disparaître cette sauvagerie et cette haine dans le monde. J'ai été réconforté de voir ma collectivité unie non seulement dans la douleur, mais aussi dans sa détermination et sa volonté de relever ce défi.

Le défi auquel font face les gouvernements occidentaux comme le Canada consiste à réduire l'espace dans lequel les terroristes peuvent évoluer en favorisant une coopération internationale efficace entre les services de police et de renseignement. Nous devons mettre un frein au terrorisme. Tous les pays doivent s'assurer qu'ils disposent des pouvoirs d'enquête nécessaires. Parallèlement, nous devons appuyer la mise en place d'institutions économiques, juridiques et politiques qui ne peuvent se limiter à contenir et à canaliser la dissension et qui doivent donner à chacun un rôle réel dans la défense de la démocratie et de la justice sociale.

C'est un grand défi que les principaux pays industrialisés du monde doivent relever de façon coordonnée et efficace. Le Canada a

un rôle clé à jouer à cet égard et il continuera de jouer. Nous avons en effet déjà joué ce rôle.

La réalité du terrorisme international exige une approche globale de la part du gouvernement. Nous avons agi sur de nombreux fronts. Nous avons agi sur le front législatif en proposant le nouveau projet de loi que la ministre de la Justice a présenté ce matin. Nous avons agi sur le front de la sécurité dans les aéroports et à nos postes frontaliers. Nous avons agi sur le front financier, en bloquant les biens des groupes terroristes, ce qui est une mesure cruciale pour détruire leur capacité d'action. Nous avons agi sur le front militaire en apportant notre contribution la plus importante depuis la guerre de Corée, et nous nous joignons à nos alliés pour mener à bien cet aspect du conflit. Je sais que tous les députés se joindront à moi pour appuyer les membres de nos forces armées qui s'en vont combattre le terrorisme.

Nous devons agir également sur le front diplomatique, en collaborant avec nos alliés pour garder ouvertes les voies de communication tellement importantes pour assurer une action positive et constructive entre les pays. Le Canada peut jouer un rôle important à cet égard avec des groupes comme la Francophonie et le Commonwealth. Nous occupons une position unique pour agir contre le terrorisme. Nous disposons d'une diversité et d'une force internes dans lesquelles nous pouvons puiser pour faire progresser nos actions. Nous devons avoir pour objectif de garantir le maintien de notre sécurité et de notre stabilité.

Il faut un certain niveau de prévisibilité, car sans cela nous n'avons pas de fondement économique viable pour le fonctionnement de la société civile, pour la liberté qui fait du Canada un endroit où il fait si bon vivre. Les libertés de religion, de réunion ou de circulation, par exemple, présupposent cette stabilité même.

Vivre avec un sentiment de sécurité représente un premier pas nécessaire pour revenir aux affaires du pays et pour vaincre ces éléments dans le monde qui cherchent à miner notre liberté. Voilà pourquoi j'appuie les mesures que le gouvernement a prises pour lutter contre le terrorisme.

● (2135)

Les Canadiens respectueux de la loi n'ont rien à craindre des mesures particulières qui visent à éradiquer le terrorisme et d'autres activités criminelles. Les terroristes veulent fermer l'accès au pays. Ils ne réussiront pas. Nos décisions, les décisions du Parlement, doivent permettre aux Canadiens de poursuivre leurs activités régulières.

Les terroristes ont tenté de répandre la foi musulmane. Ils ne réussiront pas. L'islam est axé sur la paix, non sur la violence. Les terroristes ont tenté d'ériger les communautés les unes contre les autres, foi contre foi. Ils n'atteindront pas leur but.

En tant que parlementaires, nous devons, à l'instar des Canadiens d'un océan à l'autre, nous unir et collaborer pour préserver notre style de vie et assurer le maintien de la liberté, de la liberté de réunion, de la liberté religieuse et de la liberté dont nous bénéficions et pour laquelle d'autres Canadiens avant nous ont combattu dans des guerres, au prix de leur vie. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a présenté cet ensemble de mesures législatives. C'est pour cela que nous allons continuer à travailler à l'éradication du terrorisme. Nous veillerons à ce que les Canadiens jouent un rôle de premier plan dans la lutte anti-terroriste.

En tant que gouvernement et que parlementaires, nous devons pouvoir protéger notre style de vie. Nous devons continuer à préserver les fondements solides de notre pays qui nous permettront de continuer à construire l'avenir pour les générations futures.

*Initiatives ministérielles*

• (2140)

**Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne):** Monsieur le président, c'est un honneur et un privilège de prendre la parole dans ce débat ici ce soir.

Les députés ne savent peut-être pas que ma circonscription, Renfrew—Nipissing—Pembroke, abrite l'Unité de soutien de secteur Petawawa, autrefois connue sous le nom de base Petawawa, qui était une base militaire complète, située dans la province la plus peuplée du Canada, avant de devenir une simple Unité de soutien de secteur, le poste de commandant de la base ayant alors été déclassé du niveau de colonel à celui de lieutenant-colonel. Jusqu'en 1995, le Régiment aéroporté du Canada était également installé à la base de Petawawa.

Les Canadiens savent que, dans le domaine de la politique de défense, il y a deux sujets dont les libéraux ont peur de parler, soit les hélicoptères et le Régiment aéroporté du Canada. Toutefois, les événements historiques du 11 septembre dernier ont pris de court le gouvernement, et il est maintenant temps de nous pencher de nouveau sur ces deux questions indissociables.

Pour ce qui est des hélicoptères, la décision politique d'annuler les EH-101, à un prix très élevé pour les Canadiens, de l'ordre des 600 ou 700 millions de dollars, et d'acheter en fin de compte un produit de série, le Cormorant, qui est sensiblement le même hélicoptère, mais sans les bénéfices supplémentaires pour l'industrie canadienne, et ce, pour une somme de 500 à 600 millions de dollars, a dû être l'un des meilleurs exemples de ce qui a cloché avec la politique des approvisionnements de défense depuis 1993. L'achat du Cormorant tend à prouver que la décision d'annuler le contrat des EH-101 était mauvaise, et nous espérons que nous pourrions éviter des morts inutiles en retirant les vieux hélicoptères Sea King qui ont plus de 40 ans et qui auraient dû être mis hors service avec les hélicoptères Chinook, il y des années de cela.

Il est maintenant temps de se pencher sur l'autre grande erreur du gouvernement libéral en matière de politique de défense, dans la foulée du scandale des hélicoptères, et je parle de la décision de dissoudre le Régiment aéroporté du Canada.

En comité, le 12 octobre, le ministre de la Défense nationale a énoncé plusieurs choses que l'on ne peut se permettre de ne pas relever. Le ministre a parlé des hélicoptères qui servaient à transporter les troupes, qualifiant ces dernières d'aéromobiles, sous-entendant par là que les hélicoptères rendaient le Régiment aéroporté inutile. Cela aurait pu être vrai en partie si le Canada avait décidé d'acheter un hélicoptère comme le Black Hawk, ce qui, comme l'a souligné le ministre de la Défense nationale, est ce qui rend les forces armées américaines plus aéromobiles, grâce à l'utilisation des hélicoptères.

À titre d'information, les Américains ont encore un bataillon de parachutistes. Ils refusent de tout miser sur les hélicoptères. Cette décision a été prise à la suite de l'échec—au cours des derniers jours de la présidence de Jimmy Carter, lors de la fameuse prise d'otages en Iran en 1980—de la tentative de secourir les otages américains à l'aide d'hélicoptères qui se sont écrasés dans le désert, tuant tous les soldats américains à leur bord.

Le seul hélicoptère dont on dispose actuellement pour le transport de troupes en Afghanistan est le Griffon.

Si le Canada engage tous les effectifs de notre force spéciale, la Force opérationnelle interarmées 2, ou FOI2, cela pourrait vouloir dire 250 hommes. Un Griffon peut transporter huit soldats, moins s'ils ont tout leur fourmiment. Si nous nous engageons à envoyer des soldats pour aider nos alliés sur le terrain en Afghanistan, il faudrait donc 31 hélicoptères.

Les hélicoptères ne peuvent pas voler du Canada jusqu'en Afghanistan, et chaque Griffon devrait donc être désassemblé, chargé sur un avion de transport Hercules, et transporté, à raison d'un par voyage, jusqu'à une base située dans les limites du rayon d'action de l'appareil, puis réassemblé. Il faudrait faire cela 31 fois. Par ailleurs, pour ces 250 soldats, il faudrait compter sur un personnel de soutien d'au moins 93 personnes.

Comparez cela à l'envoi de quatre Hercules C-130, qui transportent chacun 50 soldats et nécessiterait seulement l'appui de 16 personnes.

Ce qui est encore mieux, étant donné que les Hercules peuvent se ravitailler en carburant dans les airs et voler sans escale, les soldats se trouveraient en moins de 48 heures sur le terrain aux côtés de nos alliés américains, alors qu'il faudrait des semaines avec les Griffons.

• (2145)

J'ai fait exprès pour ne pas parler de la fiabilité des vieux Hercules C-130 même si, sur une flotte de 32 avions, il serait plus facile d'en faire voler quatre que d'engager toute la flotte à transporter en Asie les hélicoptères Griffon démontés. Il devrait être évident pour tous ceux qui suivent le débat que, si le Canada ne s'est pas engagé avec la Grande-Bretagne, c'est qu'il n'était pas en mesure d'offrir ce type de contribution.

Le ministre a utilisé l'expression que l'on entend si souvent «pour des raisons de sécurité» pour cacher le fait que nous allons devoir laisser aux autres le soin de faire une contribution sur le terrain.

Le ministre de la Défense nationale n'a pas été tout à fait franc avec les Canadiens. Au comité, il a essayé de contourner la question après avoir entendu mes observations sur le besoin d'une unité comme le Régiment aéroporté du Canada. Il faut une rigoureuse analyse des faits. Il doit y avoir un débat public sur cette question, parce que nous serons tous touchés par son dénouement.

J'aimerais parler des opérations spéciales aéroportées du Canada. Le ministre a déclaré qu'il n'était plus nécessaire d'avoir un régiment aéroporté, mais il existe le besoin d'une unité d'infanterie légère polyvalente d'intervention rapide pouvant être déployée dans l'intérêt du Canada, tant au pays qu'à l'étranger. Une telle formation doit avoir une capacité d'attaque et de transport aériens, être dotée d'armes et disposer des services logistiques nécessaires. Les éléments d'une telle force devraient avoir une capacité de parachutisme et pouvoir être transportés pas des hélicoptères de combat et des véhicules blindés légers, ou VBL.

Le ministre de la Défense nationale a déclaré que ces capacités existent dans les Forces canadiennes. Le moment est venu de rassembler nos forces et de jouer le rôle dans les opérations terrestres actuelles ou possibles. La FOS, ou Force d'opérations spéciales, qui était une brigade légère d'avant 1994 avait toutes ces capacités. La FOS était un bataillon de parachutistes ayant des capacités de maintien de mission fort limitées, mais la brigade dans son ensemble disposait de l'appui au combat et du soutien logistique du combat lui permettant d'être entièrement opérationnelle et soutenable.

Il est temps d'amorcer une discussion qui porte sur la formation, au sein des Forces armées canadiennes, d'un régiment spécialisé aéroporté. Je propose que le ministre affecte ce Régiment à la BFC Petawawa et qu'il le nomme le régiment spécial aéroporté canadien. Ce corps d'armée serait l'équivalent canadien du SAS britannique et du Delta force américain.

*Initiatives ministérielles*

La formation de ce régiment comblerait le besoin d'un corps d'élite hautement spécialisé au sein des Forces armées canadiennes. Il aurait pour fonctions de défendre le Canada et de participer à des opérations en sol canadien, comme réagir à la menace d'attaques terroristes. Il s'entraînerait régulièrement dans la lutte antiterroriste. Ce corps militaire viendrait accroître l'effectif militaire des Forces canadiennes au moment où nos troupes sont gravement surchargées de travail.

J'ai eu l'honneur d'être invitée par le groupe tactique du 3RCR de la BFC Petawawa durant l'opération Palladium en Bosnie-Herzégovine et je suis en mesure d'attester du professionnalisme des hommes et des femmes qui portent fièrement en public l'uniforme des Forces armées canadiennes.

La majorité des Casques bleus canadiens ne sont ni de la marine ni de l'aviation. Ils sont de l'armée de terre, et c'est là que le gouvernement devrait concentrer ses efforts de reconstruction des forces armées. Le gouvernement canadien a gaspillé des dividendes de la paix qui n'ont jamais existé. Les événements du 11 septembre ont fait ressortir la nécessité de ne jamais relâcher notre vigilance relativement à ceux qui s'opposent à ce que nous profitons de la paix et de la démocratie.

● (2150)

Tout cela témoigne de l'importance de nos forces armées pour la souveraineté canadienne, notre réputation internationale, notre influence et notre engagement envers la démocratie, chez nous et à l'étranger.

**M. John Harvard (Charleswood St. James—Assiniboia, Lib.):** Monsieur le président, ce débat n'est pas une partie de plaisir pour moi. C'est un débat essentiel nécessaire. Il concerne l'implication du Canada dans une intervention armée, mais cela ne me rend pas le cœur joyeux. Je préfère participer à des débats sur des questions comme les soins de santé, les impôts, voire la pauvreté.

Je ne suis ni pacifiste ni partisan de la violence. La violence est une forme primitive du règlement de comptes. Elle s'est avérée nécessaire en l'absence d'autres choix, dans le passé. La lutte contre le nazisme pendant la Deuxième Guerre mondiale le montre bien, même si des politiques et des stratégies différentes dans les années 1920 et 1930 auraient pu déjouer les Nazis et éviter cette terrible guerre.

On ne peut que constater le triste bilan qu'offre le recours à la violence et au massacre pour régler des différends. Le siècle dernier a égrené son chapelet de guerres, grandes et petites. Si la guerre était ce qu'elle était censée être, la paix serait intervenue il y a des années. Malheureusement, cela ne s'est pas produit dans des pays comme le Vietnam, le Cambodge, dans des pays du Moyen-Orient, au Rwanda, en Algérie, en Ouganda, en Angola, au Sri Lanka, et la liste s'étire désespérément.

Les attaques perpétrées le 11 septembre contre New York et Washington nécessitent une réponse militaire. Une série de réponses sont requises, mais l'action militaire est nécessaire. Cette action ne doit pas s'appuyer sur la justice vengeresse, car rien ne peut soulager la douleur provoquée par la perte de 6 000 êtres innocents.

Les militaires doivent s'en prendre au gouvernement de Kaboul, responsable d'avoir soutenu les terroristes qui ont perpétré les attaques du 11 septembre. Le gouvernement taliban doit être renversé sans tarder. La répression dont il afflige les femmes justifie à elle seule le renversement de ce gouvernement, mais sa complicité à fournir un refuge à Oussama ben Laden et à sa bande de malfaiteurs rend ce renversement impératif, et le plus tôt sera le mieux.

Cela est certes important pour les démocraties occidentales, mais aussi pour les pays arabes et musulmans. L'Afghanistan est déconnecté de ses voisins et du monde entier. Il faut trouver une façon de l'aider à rejoindre le concert des nations. C'est parce que les Canadiens comprennent cela qu'ils appuient vigoureusement notre engagement dans la campagne actuelle.

Notre premier ministre comprend. Il est en phase avec les Canadiens. Il comprend mieux que quiconque que l'heure est à l'engagement et à un leadership ferme. C'est exactement ce que le premier ministre assure depuis le 11 septembre. Il est réconfortant qu'il soit aux commandes. Nous pouvons compter sur son expérience et sur son talent inné à diriger.

Les Canadiens ne doivent pas s'engager dans cette campagne militaire contre le terrorisme l'esprit et les yeux fermés. Nous ne devons pas croire un seul instant que des soldats, des marins et des aviateurs peuvent à eux seuls faire tout le travail. La lutte contre le terrorisme sera longue, et il faudra non seulement combattre sur le front militaire, mais aussi assurer une meilleure sécurité à nos frontières, renforcer chez nous les défenses contre le bioterrorisme, intensifier les efforts diplomatiques et priver les terroristes de leurs sources de financement. Le travail sur tous ces fronts est crucial, car il ne s'agit pas d'un conflit classique.

Il ne s'agit pas d'un simple duel dans lequel le dernier combattant debout est déclaré vainqueur. Il s'agit d'une campagne différente. Nous ne voyons guère l'ennemi, qui se cache dans des cavernes ou se dissimule dans la foule. De plus, il se peut que cet ennemi soit très bien éduqué et sache se servir des dernières technologies. Cet ennemi est peut-être porteur de valeurs oppressantes d'un autre âge, mais il sait employer les armes du XXI<sup>e</sup> siècle.

Pis encore, il est plein de haine et croit avoir une mission à remplir. Cette mission est peut-être de chasser les Occidentaux des terres arabes ou musulmanes. Qu'il n'y ait aucun doute: nous sommes contre tout mouvement fanatique.

● (2155)

Nous devrions aussi expliquer clairement qu'il ne s'agit pas d'un combat contre l'islam. La grande majorité des musulmans dans le monde disent clairement qu'Oussama ben Laden ne s'exprime pas en leur nom. C'est un terroriste qui opte pour un fondamentalisme tordu, ce qui n'a rien à voir avec l'islam.

En période de crise, les gens s'inquiètent de la sécurité de leur pays et de ce que l'avenir peut réserver. Il est tout à fait normal que des hommes et des femmes se rassemblent autour d'un drapeau et expriment l'amour de leur pays. C'est prévisible, parce que nous avons nos valeurs à défendre et que nous avons le devoir d'appuyer nos amis et alliés.

Cela ne veut pas dire que nous ne devrions pas poser de questions. En temps de crise, nous avons besoin plus que jamais de poser des questions. Nous en avons le devoir pour nous, nos amis et les gens du monde entier. Nous ne devons pas oublier que nous vivons dans une démocratie et qu'une démocratie où il n'y a pas de questions, de discussions ni de débats n'est absolument pas une démocratie. Voilà pourquoi nous sommes ici ce soir, dans la plus haute instance de notre pays, en train de discuter des problèmes les plus importants auxquels aient eu à faire face les Canadiens depuis plusieurs années.

Nous ne devrions pas avoir peur de poser des questions difficiles. C'est un signe de vigueur démocratique. Cela montre que nous voulons en savoir davantage et que nous sommes prêts à ce qui se profile à l'horizon.

*Initiatives ministérielles*

Notre ministre de la Justice nous a présenté aujourd'hui le projet de loi antiterroriste du gouvernement. Il donnerait au Canada plus d'outils pour lutter contre le terrorisme. Cependant, je veux que le Parlement examine le projet de loi et apporte les améliorations possibles. Nous le devons bien aux Canadiens.

Notre ancien ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, a écrit la semaine dernière un excellent article dans le *Globe and Mail*. Il a soulevé d'excellentes questions sur la façon dont le recours à la force pourrait réduire la menace terroriste, sur les conséquences de l'objectif plus vaste visant à établir un ordre juridique international, et sur ce que le Canada pourrait offrir au-delà de notre engagement de fournir du personnel militaire dans la lutte contre le terrorisme. Il a également soulevé des questions au sujet d'une stratégie internationale englobant des efforts diplomatiques, humanitaires et financiers, ainsi que sur la façon dont le Canada pourrait jouer un rôle dans ces efforts et sur l'importance de notre participation dans l'établissement d'une stratégie de ce genre. Il pose le bon genre de questions.

Sans compromettre notre propre sécurité ou menacer nos opérations militaires, les Canadiens doivent avoir tous les renseignements nécessaires pour bien comprendre ce qu'on leur demande. Ils doivent avoir la possibilité de participer au débat continu. Ils doivent avoir le sentiment qu'ils sont des partenaires à parts entières dans la lutte contre le terrorisme. Notre gouvernement est prêt à faire preuve de leadership, chose qu'il fait depuis le 11 septembre. Les Canadiens doivent être solidaires de ceux qui ont la terrible responsabilité de donner suite à la volonté nationale.

Alors que nous discutons des questions qui se posent, nous connaissons nos hauts et nos bas, ce qui est tout à fait normal. Soyons prêts. Certains poseront des questions déplaisantes, et ça aussi, c'est normal. Emmenez-en! Nous avons besoin de questions difficiles.

Elles peuvent nous mettre mal à l'aise ou nous amener à mettre en doute la loyauté de ceux qui les posent, mais cela fait partie de la démocratie. Tout doit être sur la table, sans exception. C'est le signe d'une démocratie solide.

Soyons clairs; rien ne justifiait les attaques odieuses contre New York et Washington le 11 septembre. Il faut que les terroristes sachent que nous entendons les punir et les détruire. Après cela, nous devons cibler ce qui est à l'origine de ce terrorisme et voir comment effectuer des changements qui rendront notre planète plus sûre et redonneront la dignité à des millions de personnes qui sont sans abri et qui souffrent de la faim.

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le président, je vous félicite de réussir à faire respecter les limites de temps prescrites et je tâcherai de les respecter à mon tour. Nous tenons ce soir un débat exploratoire sur les actions internationales menées contre le terrorisme et, selon l'intervenant qui m'a précédé, un débat d'importance cruciale. Mais je ne suis pas du tout convaincu que ce débat soit effectivement crucial. Car, le cas échéant, nous aurions réuni plus de dix députés à la Chambre. Il s'agit plutôt d'une petite rencontre organisée dans une très grande salle.

Je voudrais que soient menées sur la scène internationale des actions plus nombreuses contre le terrorisme. Je voudrais savoir pourquoi ce ne sont pas les Nations Unies qui mènent cette guerre contre le terrorisme, mais plutôt essentiellement les États-Unis, ostensiblement sous le couvert de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. C'est l'OTAN, avec 19 pays dont un seul est musulman, contre les Nations Unies, avec 189 pays dont beaucoup sont musulmans. Je crois qu'il serait beaucoup plus facile de régler le

problème des terroristes et de les traduire en justice, si nous agissions sous les auspices des Nations Unies.

En dépit de ce qu'a dit le député de Nepean—Carleton il y a quelques bonnes heures de cela déjà, je suis également d'avis qu'il n'est pas évident que les frappes américaines soient conformes à ce que prévoit le droit international. Le député de Nepean—Carleton nous a beaucoup appris au sujet des liens existant entre les Nations Unies et les États-Unis, sauf que l'une des premières initiatives prises par les États-Unis après le 11 septembre a été de rapidement régler aux Nations Unies leur arriéré de plus de 500 millions de dollars, auxquels il a fallu ajouter un complément de 300 millions de dollars au titre des intérêts, soit le prix du silence onusien pour que les États-Unis puissent donner suite à leur projet, prétendument sous les auspices de l'OTAN.

Évidemment, les coupables doivent être traduits en justice, devant un tribunal international.

Je ne connais pas d'expression qui soit suffisamment percutante pour expliquer pourquoi le Parlement n'a pas été rappelé quand cette guerre a été déclarée il y a une semaine hier; cela me laisse perplexe. Lloyd Axworthy, auquel l'intervenant précédent a fait référence, a fait, dans le *Globe and Mail*, une déclaration digne d'intérêt quand il a dit que le Parlement aurait dû effectivement être rappelé sur-le-champ. Il est déplorable qu'on n'en ait rien fait.

Une catastrophe humaine est en train de se produire en Afghanistan, où des réfugiés désespérés s'exposent à la famine et à la mort en fuyant la terreur répandue par les talibans et les bombardements américains et britanniques.

Les Canadiens doivent être vigilants pour se protéger contre les atteintes injustifiées à leurs libertés civiles et aux droits fondamentaux de la personne. J'espère que le projet de loi antiterroriste fera le travail que le gouvernement attend de lui. Nous verrons dans les jours qui viennent s'il est en mesure de le faire.

Comme tout le monde, notre parti condamne les événements du 11 septembre et demande que justice soit rendue devant un tribunal international, avec la grande participation des musulmans et des pays musulmans.

Nous appuyons catégoriquement nos militaires, au moment où nos troupes s'apprentent à remplir la mission qui leur a été confiée. Nous leur souhaitons un lieu d'hébergement sécuritaire et le soutien de leurs familles pendant leur mission à l'étranger. Je dis cela en tant que député représentant la 15<sup>e</sup> Escadre, à Moose Jaw, qui est maintenant le centre d'entraînement au pilotage de l'OTAN au Canada.

Nous tenons un débat exploratoire, sans vote, mais je propose que l'on tienne un vote avant de s'aventurer dans d'autres actions militaires dans d'autres pays, comme on y a fait allusion dans les derniers jours.

Chez nous, comme plusieurs intervenants l'ont fait remarquer, nous devons lutter contre la vague de plus en plus forte d'intolérance et de racisme. Nous devons aussi fournir une contribution beaucoup plus généreuse que celle que nous avons offerte à la campagne humanitaire internationale visant à aider les réfugiés afghans.

À ce sujet, je fais remarquer qu'une lettre signée dans les derniers jours par des représentants des églises catholique, unie, anglicane, luthérienne, mennonite et quaker prêche en faveur d'une aide internationale accrue, comme exemple de mesure susceptible d'éradiquer le terrorisme à long terme.

*Initiatives ministérielles*

• (2200)

Les églises écrivent dans leur lettre qu'il faut restaurer le caractère non militaire essentiel de la lutte contre le terrorisme.

Tous les pays membres des Nations Unies doivent ratifier le traité portant création de la Cour pénale internationale.

Nous voulons que le gouvernement assure la sécurité des Canadiens et qu'il procède à un examen général des mesures de sécurité afin de répondre aux attentes légitimes en matière de sécurité, mais tout en respectant les droits et libertés individuels.

Les partis politiques et les Canadiens qui appuient l'intervention militaire espèrent que les forces armées des États-Unis et du Royaume-Uni ne frapperont que des cibles terroristes. Comme l'écrivait le célèbre auteur John Le Carré dans le *Globe and Mail*, samedi dernier, nous espérons tous qu'Oussama ben Laden sera réduit en bouillie par une de ces bombes guidées dont on nous dit qu'elles tuent les terroristes dans leurs grottes sans briser la poterie. Le Carré ajoute que les États-Unis sont impatients de se faire plus d'amis et moins d'ennemis, mais que leur façon d'agir leur amènera encore plus d'ennemis.

Le Carré raconte qu'il y a dix ans, lorsque la guerre froide a pris fin, il a effectué une tournée mondiale au cours de laquelle il a parlé de la chance sans précédent qui nous était donnée de transformer la communauté mondiale. Il ajoute cependant qu'il n'y avait aucun plan Marshall, aucun programme à l'intention des jeunes inspirés par l'idéologie qui leur aurait permis de créer un monde meilleur. Nous avons plutôt vu, au cours des dix dernières années, un monde où les riches s'enrichissent et les pauvres s'appauvrissent. Nous avons laissé passer l'occasion, qui ne reviendra pas de sitôt, selon John Le Carré.

Le sénateur Douglas Roche a dit qu'il était juste de traduire en justice les auteurs des actes terroristes, mais que cela ne justifiait pas de tuer des personnes innocentes et de détruire l'infrastructure d'un pays qui comptait déjà un million de réfugiés avant le début des bombardements. Il ajoute que le militarisme n'est pas la solution au problème du terrorisme.

Certaines personnes soutiennent que nous devrions bombarder les talibans et renvoyer ben Laden à l'âge de pierre. De tels propos font rire quand on examine la situation en Afghanistan. Ce pays vit déjà à l'âge de pierre. L'une des informations les plus importantes et les plus ridicules de la semaine dernière a été diffusée plusieurs jours après le début des bombardements: les États-Unis déclaraient qu'ils s'étaient assurés la maîtrise du ciel au-dessus de l'Afghanistan, un pays dont le principal moyen de transport semble être l'âne, d'après les reportages des médias et les images diffusées à la télévision.

Selon Murray Dobbin, le bombardement continu de l'Afghanistan est non seulement une riposte pitoyable à un carnage impardonnable, mais il contribuera à envenimer les choses encore davantage.

Le Canada peut jouer un rôle important dans la lutte à long terme contre le terrorisme, mais seulement s'il rejette l'unilatéralisme américain et s'il déploie tous les efforts possibles pour obtenir une authentique intervention internationale dans le cadre des institutions des Nations Unies. Chaque bombe qui tombe réduit un peu plus cette possibilité.

• (2205)

**M. Jim Karygiannis (Scarborough—Agincourt, Lib.):** Monsieur le président, le 11 septembre, une horrible tragédie a secoué le monde que nous connaissons. Ce jour-là, nous avons tous été victimes d'actes d'une cruauté inouïe ayant pour objet de déstabiliser l'ordre public et l'humanité entière. Le monde d'aujourd'hui est un monde tout à fait différent de celui dans lequel nous vivions avant le

11 septembre. Les actes commis ce jour-là sont des actes lâches dirigés contre une population désarmée.

Plus de 5 000 personnes sont mortes ou portées disparues sur les lieux du drame survenu à New York. Plusieurs pays ont perdu des citoyens dans cette tragédie. Des mères ont perdu leur fils, des pères leur fille. Des épouses ont perdu leur mari, des maris leur femme et des enfants leurs parents. Des centaines de pompiers et de policiers ayant répondu à l'appel y ont également laissé leur vie.

Nous voulons savoir qui est responsable. Les preuves qu'on nous montre pointent un groupe d'individus dirigés par Oussama ben Laden et son réseau Al-Qaïda. Des demandes de livrer ben Laden ont été adressées au régime afghan, en l'occurrence le régime taliban, qui opprime les droits de l'homme. Les talibans ont constamment refusé d'accéder à cette demande. Les Nations Unies ont constamment demandé qu'Oussama ben Laden soit livré à la justice; le régime taliban a constamment refusé. Malheureusement, le reste du monde doit recourir à d'autres moyens pour traduire ce terroriste devant la justice.

Il ne s'agit pas d'un affrontement de l'Occident contre l'Orient. Ce n'est pas une lutte contre l'islam. C'est une lutte de la démocratie contre le terrorisme, de la liberté contre l'oppression. C'est une lutte à laquelle participent tous ceux qui, dans la vie, chérissent et respectent les valeurs de paix, de justice, d'égalité et de liberté et veulent les défendre contre un régime d'oppression.

Il n'y a pas si longtemps, les talibans forçaient les non-musulmans à porter des vêtements distinctifs en Afghanistan, comme Hitler a forcé les Juifs à porter l'étoile de David en 1940. Les talibans pulvérisaient des statues de Bouddha, vieilles de plusieurs siècles. Cette destruction a soulevé la colère du reste du monde musulman. Certains d'entre nous se sont élevés contre ces actes. Toutefois, bien d'autres se sont contentés d'observer passivement.

Pour que la lutte ait un résultat positif, nous devons agir avec prudence. Tous les citoyens du monde doivent collaborer pour traduire ces terroristes devant la justice. Néanmoins, nous devons également faire preuve de vigilance au pays. Il faut que notre pays soit uni, fort et prêt à défier ces terroristes et leur mode de pensée. Nous devons unir nos efforts, indépendamment du sexe, de la religion, de la couleur ou de la foi, pour empêcher ces terroristes de détruire notre style de vie.

Je vais maintenant examiner la façon dont le gouvernement a réagi devant cette urgence. Il y a énormément de choses à dire. Nous avons lancé l'opération Apollo, dans le cadre de laquelle nous avons déployé dans cette partie du monde 2 000 femmes et hommes courageux de la marine et des Forces armées canadiennes. Nous avons envoyé de l'aide humanitaire aux Afghans. Nous avons préparé des mesures législatives comme le projet de loi proposé aujourd'hui par le ministre.

Toutefois, je veux parler d'autre chose que cette question-là. Dans notre pays, des gens disent que ce chaos est attribuable à ces « immigrants qui nous ont amené ces maux ». À ce stade-ci, en ma qualité de député d'une des circonscriptions les plus diversifiées au Canada sur le plan ethnique, je m'arrêterai à quatre mots très simples: accepter, adopter, célébrer et respecter. Nous devons nous accepter mutuellement comme Canadiens. Nous devons accepter nos voisins, peu importe le pays d'où ils viennent, la langue qu'ils parlent et ce qu'ils portent. Nous devons les accepter et marcher à leurs côtés. Nous devons adopter nos compatriotes canadiens, peu importe la couleur de leur peau, la religion qu'ils pratiquent et l'église, la mosquée ou le gurdwara qu'ils fréquentent. Nous devons célébrer nos différences.

*Initiatives ministérielles*

● (2210)

Les Canadiens viennent de différentes parties du monde. Nous sommes tous différents. Ainsi, 57 p. 100 des personnes habitant le Grand Toronto sont arrivées au cours des 50 dernières années. À Toronto, 57 p. 100 de la population sont formés de minorités nationales distinctes. Nous nous célébrons mutuellement notre présence. En passant d'une rue à une autre, une personne peut consommer un repas chinois et prendre comme complément un café grec ou encore prendre un repas hindou au Bombay Palace et couronner le tout d'un café turc au bout de la rue.

Nous devons nous respecter. Il est répréhensible de simplement tolérer les gens. Nous devons nous respecter et veiller à ce que nous nous épaulions comme Canadiens.

Il y a ceux qui entendent ces paroles et qui les comprennent et ceux qui ne les saisissent pas. S'ils ne peuvent accepter les quatre mots simples que sont adopter, célébrer, respecter et accepter, ils n'ont dans ce cas-là absolument pas leur place dans notre famille canadienne. Cette famille canadienne qui a été constituée par des vagues successives d'immigrants ne tolère pas les personnes qui disent que ce sont les nouveaux arrivants au Canada qui amènent avec eux le terrorisme. Je ne peux accepter cela et je ne me prêterai pas à cela.

En terminant, je vais vous citer les pensées de deux de mes électeurs qui sont d'ascendance sud-asiatique. L'un d'entre eux est Nuriya Hashimi, qui m'a écrit ce qui suit:

J'ai en horreur le bombardement qui s'est produit dans les États-Unis d'Amérique. Je suis très perturbé par le fait qu'un si grand nombre de personnes aient souffert à New York.

Je déteste le régime taliban et ben Laden. Ils se servent de l'islam comme d'une raison pour opprimer les gens et les tuer. Les islamistes ne sont pas des meurtriers.

Je tiens à remercier les États-Unis et les autres pays qui tâchent d'aider les Afghans innocents en Afghanistan et à Karachi, au Pakistan.

Une autre de mes électrices, Mme Pamela Soodeen, m'a écrit ceci:

Je crois fermement que cette question importante doit faire l'objet d'un débat au Parlement. D'abord et avant tout, les Canadiens sont des gardiens de la paix—nous n'allons pas à l'étranger faire la guerre. Il faudrait examiner attentivement et soigneusement notre rôle dans cette lutte contre le terrorisme. Je trouve très inquiétants les bruits selon lesquels ce combat pourrait durer des décennies. Dans quoi nous laissons-nous entraîner?

En terminant, je tiens à réitérer ces quatre mots tout simples que je veux que mes collègues apportent à leurs électeurs: accepter, embrasser, célébrer et respecter. Sans cela, nous aurons ce qui est arrivé à Hamilton, comme mon collègue l'a rappelé, l'incendie d'un temple hindou. Nous ne pouvons pas nous permettre pareille chose. Nous devons accepter, embrasser, célébrer et respecter tous les Canadiens, de toutes conditions sociales, peu importe qu'ils soient arrivés chez nous hier ou il y a un siècle ou deux.

Le Canada, notre grand pays, repose sur quatre piliers: les deux peuples fondateurs, Français et Anglais; le peuple fondateur le plus respecté, les autochtones; et le dernier et très important pilier qui est le moteur qui fait aujourd'hui avancer notre pays, les immigrants qui viennent s'établir dans notre pays depuis 50 ans. Ce sont eux qui font de Toronto une ville formidable, les gens qui composent 57 p. 100 de la région du Grand Toronto, les gens des minorités ethniques qui sont arrivés chez nous au cours des 50 dernières années.

Ce sont les gens que nous devons aider à se sentir les bienvenus. Ce sont les gens, surtout ceux qui viennent de l'Afghanistan, du Pakistan et des pays islamiques, avec lesquels nous devons établir un contact pour leur faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'une guerre contre l'islam. Il s'agit d'une guerre contre le terrorisme. Nous y sommes tous engagés ensemble. Nous luttons contre le terrorisme. Il

n'y a pas de conflit entre nos communautés ethniques ni entre nos cultures ou nos religions.

● (2215)

**M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD):** Monsieur le président, je suis heureux de prendre la parole ce soir au nom de la coalition ainsi que de la population de Dauphin—Swan River à l'occasion du présent débat.

C'est maintenant le temps d'appuyer tous nos gens en uniforme et leur famille, nos forces armées, nos policiers et nos gardiens de sécurité, comme la GRC et le SCRS. Cette bataille se livre tant à l'échelle internationale qu'à l'intérieur de notre pays.

Je voudrais parler des questions de sécurité interne. En tant que porte-parole de la Coalition PC/RD pour la citoyenneté et l'immigration, je voudrais amorcer mon discours par les observations suivantes. Le Canada est une terre d'immigrants. Il a été bâti par des immigrants. Son avenir repose sur nos politiques d'immigration actuelles et futures. J'estime que nous devons maintenir notre politique de porte ouverte à l'immigration, souhaitant la bienvenue aux immigrants tant chanceux que malchanceux.

Faire le tri à la porte d'entrée ne peut qu'accroître la sécurité intérieure. Je propose cela à la ministre depuis un an. Quel renversement de sa part lorsqu'elle a récemment accepté de financer les propositions de sélection des réfugiés!

Dans le débat sur les terroristes, il importe de faire la distinction entre les immigrants et les réfugiés légitimes dont notre pays a besoin et les chercheurs d'asile illégitimes dont il n'a pas besoin. Il faut des années pour traiter les dossiers des immigrants et réfugiés légitimes, alors que les chercheurs d'asile pratiquent le resquillage. C'est vraiment injuste. En tant qu'immigrant moi-même, j'estime que ces chercheurs d'asile frauduleux donnent mauvaise réputation à tous les immigrants légitimes. Il est maintenant temps de séparer les deux, sinon, comme nous l'avons constaté, il y aura des réactions négatives. Il ne fait pas de doute que le Canada ne saurait tolérer de nouvelles manifestations de racisme. Tirons des enseignements de notre histoire.

Cette semaine est consacrée à la citoyenneté et elle a pour thème «Le Canada, un pays pour nous tous!», lequel convient parfaitement puisque les Canadiens doivent s'unir comme une seule famille pour célébrer la composition multiculturelle du pays. Nous devons également resserrer notre système d'immigration pour que notre pays soit à l'abri du terrorisme.

Je me permets de présenter quelques observations à propos de la nouvelle carte proposée par la ministre de l'Immigration. La nouvelle carte remplacera le formulaire IMM 1000, document d'identification que les résidents permanents doivent avoir à l'heure actuelle. Ce document-papier est facile à reproduire.

La carte sera apparemment impossible à reproduire et contiendra des renseignements importants permettant notamment d'identifier la personne à qui elle appartient. Elle portera aussi la photo de celle-ci. Elle constitue une nette amélioration. La carte est en préparation depuis plus de dix ans. Les partis de l'opposition avaient demandé qu'elle soit approuvée et elle l'a été l'an dernier, mais elle n'était pas entrée en vigueur faute de fonds. Cette carte est pour les résidents permanents. Je le répète: cette carte est pour les résidents permanents et non pour les demandeurs du statut de réfugié ni les demandeurs d'asile. Cette carte sera semblable à la carte verte que le gouvernement américain délivre aux résidents permanents des États-Unis.

*Initiatives ministérielles*

La ministre peut-elle me dire comment cette nouvelle carte contribuera à éliminer les terroristes et les demandeurs d'asile potentiels?

Permettez-moi de faire quelques remarques au sujet de la vérification judiciaire préliminaire des demandeurs du statut de réfugié. Et le SCRS et la GRC ont maintes fois dit à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration qu'une telle vérification était impossible sans un personnel suffisant et la collaboration internationale. Toute la technologie de pointe du monde ne permettra pas d'assurer la vérification judiciaire préliminaire d'un demandeur du statut de réfugié qui n'a aucun papier d'identité sur lui à son arrivée au Canada. C'est justement là que réside le problème. Les gens qui demandent le statut de réfugié sont habituellement ceux qui n'ont aucun papier d'identité sur eux. Pour une raison ou pour une autre, ils ont des papiers d'identité pour monter dans l'avion, mais ces papiers ont disparu lorsqu'ils arrivent au Canada.

• (2220)

Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a la capacité de passer au crible les individus qui viennent au Canada, mais ne l'utilise pas. Les agents d'immigration au point d'entrée décident quelles personnes sont admissibles à faire une demande de statut de réfugié et réfèrent ensuite ces personnes à la Commission de l'Immigration et du Statut de réfugié du Canada. Selon un rapport du vérificateur général de 1997, plus de 99 p. 100 des personnes qui font une demande de statut de réfugié sont jugées admissibles.

Plusieurs heures après le début des raids aériens en Afghanistan, 50 personnes revendiquant le statut de réfugié sont arrivées à Toronto. Selon les sources officielles de l'immigration citées dans les reportages parus dans les médias, certaines seraient des ressortissants de l'Afghanistan et du Pakistan. D'autres n'avaient pas de papiers d'identité et ont pourtant été jugées admissibles à faire une demande de statut de réfugié et admises au Canada. Le fait que ces personnes n'avaient pas de papiers d'identité aurait dû suffire pour qu'elles soient placées en détention jusqu'à ce que l'on vérifie leur identité.

Récemment, un Pakistanais est arrivé en Colombie-Britannique muni d'un faux passeport et de faux documents de voyage. C'est une infraction à la loi canadienne. Or, cette personne a été jugée admissible et admise au Canada sur la base de la revendication du statut de réfugié. Personne ne peut embarquer sans papiers d'identité, voire sans documents de voyage, à bord d'un avion effectuant un vol international. Le simple fait pour une personne d'arriver au Canada sans papiers d'identité ou sans documents de voyage devrait suffire pour que la personne en question soit immédiatement placée en détention.

Le Canada devrait s'employer à faire sortir les personnes qui se trouvent dans les camps de réfugiés reconnus des Nations Unies plutôt que d'accepter celles qui se présentent à nos frontières. Le réfugié légitime ordinaire n'a pas les moyens de venir au Canada. Le Canada a toujours eu pour tradition—et il en est fier—d'accueillir les personnes qui ont besoin d'aide. Il devrait continuer de le faire.

J'aimerais faire certaines remarques au sujet de la détention et du moyen de réduire les risques posés à la sécurité. En 2000-2001, quelque 8 790 personnes dont l'identité était douteuse ont été placées en détention à leur arrivée pour une période moyenne de 16 jours. En 2000, la ministre a personnellement accordé l'autorisation d'entrer et de rester un certain temps au Canada à 3 989 individus, des criminels des plus endurcis qui autrement n'auraient pas été admissibles. Ces 3 989 personnes posaient manifestement une menace à la sécurité puisqu'elles n'auraient pas pu entrer au Canada sans un permis de la ministre. En l'absence de données sur les personnes qui entrent au

Canada ou qui quittent notre pays, il est impossible de dire lesquelles ont quitté le pays sur ordonnance de renvoi ou d'expulsion.

La Loi sur l'immigration en vigueur permet le renvoi ou l'expulsion du Canada. Comme je l'ai dit, en l'absence de données sur les entrées et les sorties, il est impossible au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration ou à quiconque de savoir exactement le nombre de personnes qui se trouvent illégalement au Canada. En fait, on a estimé qu'environ 200 000 ressortissants étrangers se trouvent au Canada.

La ministre a signalé que plus de 8 600 personnes avaient été expulsées du Canada en 2000. Ce qu'elle n'a pas dit, c'est que plus de 15 000 personnes devaient être expulsées et que son ministère en a perdu toute trace. Le ministère a même fait savoir aujourd'hui qu'il y avait des mandats visant 27 000 ressortissants étrangers qui ne devraient même pas être ici. Les expulsions seraient beaucoup plus faciles s'il y avait de meilleurs systèmes pour suivre les allées et venues de ceux qui demandent le statut de réfugié ou la résidence permanente. En d'autres termes, il y a beaucoup de travail à faire chez nous, beaucoup d'améliorations à apporter.

J'aurais encore quelques mots à dire sur la répugnance du gouvernement à placer des agents armés dans les avions. Rien ne garantit que toutes les inspections au sol empêcheront les terroristes de monter à bord. Il y a deux mesures que le gouvernement devrait considérer s'il veut que les voyageurs, y compris les hommes et les femmes politiques, se sentent en sécurité. La première est de sécuriser la cabine de pilotage au moyen de portes blindées, et l'autre est de placer à bord des agents armés et en civil. Nous aurions ici un bon usage pour les 850 millions de dollars que le gouvernement a consacrés à son système d'enregistrement des armes à feu, qui est un échec total.

Je vais conclure en disant que la lutte contre le terrorisme commence chez nous. Nous devons colmater toutes les brèches, sécuriser nos frontières, accueillir ceux qui veulent venir chez nous en quête d'une meilleure vie et fermer la porte à ceux qui nous veulent du mal.

• (2225)

**M. Jerry Pickard (Chatham—Kent Essex, Lib.):** Monsieur le président, je vous remercie de me donner l'occasion d'intervenir pour donner mon appui aux Forces canadiennes, aux hommes et aux femmes qui travaillent courageusement en notre nom au Canada et à l'étranger. Ils sont vraiment dans nos esprits aujourd'hui alors que beaucoup d'entre eux se préparent à participer à la réponse militaire aux événements du 11 septembre.

Les contributions militaires faites par le Canada à la campagne pour supprimer le terrorisme international amènent d'autres réflexions, surtout pour les députés qui consacrent beaucoup de temps et d'attention aux questions de défense et de sécurité.

Pour me former une opinion dans ce dossier au cours des dernières semaines, j'ai étudié le même éventail de politiques, de programmes et d'autres questions dont d'autres députés ont parlé aujourd'hui dans cette enceinte.

S'il y a une chose qui m'a vraiment frappé et qui m'est restée à l'esprit, c'est l'importance de l'engagement du gouvernement à maintenir des forces polyfonctionnelles prêtes au combat et équipées pour s'acquitter d'un large éventail de missions aux côtés de nos alliés.

J'ai aussi été impressionné par la pertinence de ces circonstances et le large éventail d'initiatives entreprises par le gouvernement pour appuyer les Forces armées canadiennes.



*Initiatives ministérielles*

Depuis dix ans, par exemple, le gouvernement montre qu'il s'est engagé à faire l'acquisition de l'équipement nécessaire pour permettre à nos militaires de s'acquitter des diverses tâches complexes et variées qu'on attend d'eux. Pour commencer, dans les budgets fédéraux de 1999 et 2000, et grâce à des crédits supplémentaires, le gouvernement y a réinvesti plus de 3 milliards de dollars sur une période de quatre ans. Cependant, comme pour bien d'autres choses, cela ne suffit pas et ce n'est pas simplement une question d'argent. Il s'agit également de dépenser cet argent de façon très judicieuse. On le fait en affectant des ressources dans des domaines clés, y compris la modernisation.

Compte tenu des manchettes incroyables qui ont été publiées sur le sujet depuis quelques mois, il convient de noter que, grâce à des investissements importants dans l'équipement, les Forces canadiennes sont mieux équipées à l'heure actuelle qu'elles ne l'étaient il y a dix ans. Je vais illustrer mes propos avec quelques exemples touchant la marine ainsi que nos forces terrestres et aériennes.

La marine peut compter sur quatre destroyers rénovés et modernisés de classe Tribal. Un de nos destroyers, le NCSM *Iroquois*, sera le navire de commandement et de contrôle de la force opérationnelle canadienne déployée dans le cadre de l'opération Apollo.

Les Forces canadiennes possèdent également 12 frégates de patrouille modernes qui sont équipées de capteurs et de radars à la fine pointe de la technologie et de systèmes d'armes complexes et efficaces. Elles participent régulièrement aux opérations de groupes aéronavals américains, auxquels elles sont pleinement intégrées.

Deux de nos frégates seront également déployées dans le cadre de l'Opération Apollo, aux côtés des navires de guerre américains, ce qui témoigne des capacités et de l'expérience des équipages canadiens.

Quatre sous-marins de classe Victoria, qui remplaceront les trois sous-marins de classe Oberon datant de 1960, pourront mener une opération plus complexe en ayant besoin de moins de personnel et de moins d'entretien que leurs prédécesseurs.

Les derniers achats de matériel pour les troupes ont porté principalement sur de l'équipement mobile plus facile à déployer et plus opérationnel, ce qui comprend le véhicule de reconnaissance Coyote qui est rapide et facile à manoeuvrer et le véhicule blindé de transport de troupes LAV III. Ce matériel est considéré par nos alliés comme étant de premier ordre et ces deux véhicules sont construits ici au Canada.

Les ultramodernes Coyote et leurs équipages bien entraînés ont reçu de grands éloges pour le travail qu'ils ont effectué au Kosovo et plus récemment dans l'ancienne république yougoslave de Macédoine.

L'armée a également acquis un système de commandement tactique, de contrôle et de communications, ainsi que d'autres pièces d'équipement comme des chars d'assaut Leopard améliorés et de nouveaux vêtements et équipements de protection polyvalents.

• (2230)

Toutes ces mesures aident nos soldats à faire le travail que le gouvernement leur demande de faire.

En ce qui a trait à nos forces aériennes, le gouvernement a également pris des mesures importantes pour s'assurer qu'elles disposent de l'équipement dont elles ont besoin pour faire leur travail.

En plus d'acheter 15 nouveaux hélicoptères de recherche et de sauvetage Cormorant, dont les deux premiers viennent à peine

d'arriver au Canada, le gouvernement a annoncé des programmes de modernisation à la fois pour les chasseurs F-18 et pour les patrouilleurs maritimes Aurora, dont deux seront envoyés très bientôt au Moyen-Orient.

La modernisation de notre avion de surveillance à long rayon d'action Aurora pour y inclure des ordinateurs principaux ultra-perfectionnés et des systèmes améliorés de navigation et de communication, accroîtra la capacité des CF-18 d'effectuer des patrouilles côtières et des activités de surveillance.

De même, le projet gouvernemental de modernisation progressive mis en oeuvre pour l'appareil CF-18 fournira tout un éventail de nouveaux systèmes de pointe, ce qui comprend de nouveaux radars, des radios, un système d'imagerie nocturne, un viseur intégré au casque et un système informatique de gestion des armes.

Ces investissements viendront s'ajouter à des investissements antérieurs dans les munitions à guidage de précision et les nacelles de désignation d'objectif que nos pilotes ont si bien utilisées dans le cadre de la contribution canadienne aux commandements aériens dirigés par l'OTAN dans l'espace aérien de la République fédérale de Yougoslavie en 1999.

Pour ce qui est du remplacement des Sea King, le gouvernement a dit clairement à la Chambre que ce projet d'acquisition d'hélicoptères maritimes figure au premier rang des priorités des Forces canadiennes. Le Canada aura des hélicoptères de combat capables d'une collaboration exemplaire avec nos frégates de renommée mondiale.

Ces efforts de modernisation de l'équipement, combinés aux investissements dans l'éducation, la formation et la qualité de vie des militaires et de leurs familles, aideront à garantir que les Forces canadiennes et le ministère de la Défense nationale représenteront une force satisfaisante.

Un retour en arrière permet de constater que les Forces canadiennes se sont bien adaptées aux exigences du monde de l'après-guerre froide. Elles ont rempli diverses affectations, dont les opérations de recherche et de sauvetage, les patrouilles de souveraineté arctique et maritime, la planification d'urgence pour l'an 2000, l'aide aux Canadiens au cours de la tempête de verglas et d'inondations, le soutien aux organismes d'exécution de la loi et un vaste éventail d'opérations internationales.

Comme le demande l'initiative sur les capacités de défense de l'OTAN, le ministère de la Défense cherchera des moyens innovateurs d'investir des fonds au moyen d'une mise en commun des ressources et de partenariats avec nos alliés. Les hommes et les femmes des Forces canadiennes continueront de répondre à l'appel pour défendre notre pays et nos alliés.

Il apparaît très clairement que les hommes et les femmes des Forces canadiennes sont les meilleurs dans le monde. Ils sont prêts à sacrifier leur vie pour défendre le Canada, pour protéger ses habitants et pour bien servir leur patrie. Nous devons être très fiers de nos militaires et veiller à ce qu'ils soient bien équipés pour remplir leurs fonctions le mieux possible.

Je rends hommage à nos soldats d'hier, d'aujourd'hui et de demain. Premièrement, nous devons tous avoir l'assurance qu'ils serviront bien notre pays et, deuxièmement, nous pouvons être fiers du fait qu'ils serviront notre pays avec la plus grande intégrité.

*Initiatives ministérielles*

● (2235)

**M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne):** Madame la présidente, je suis très heureux de participer à cet important débat exploratoire. Je sais que certains de mes collègues de la Chambre n'ont jamais exprimé le besoin d'envisager ce débat sous un angle positif. Il y a des questions très positives qu'il faut examiner et il y a certes de vives préoccupations que partagent les députés de tous les partis de la Chambre. Quelles que soient les mesures que le gouvernement peut prendre, avec l'appui de l'opposition, le temps est venu de les prendre. Je crois qu'il bénéficie d'un appui considérable des députés de ce côté-ci.

Je me rappelle qu'il n'y a pas très longtemps, en 1999, pour être exact, nous avons débattu à la Chambre l'envoi de nos troupes en Yougoslavie pour mettre un terme à la tragédie humaine qui se produisait au Kosovo. Deux ans plus tard, nous participons à un autre débat exploratoire, cette fois sur une action internationale contre le terrorisme. À mon avis, cela signifie que la guerre froide est peut-être terminée, mais que des conflits persistent dans le monde. Dans ce nouveau conflit, l'ennemi est un groupe de fanatiques qui invoquent la religion pour commettre leurs actes horribles.

Pratiquement personne au monde n'ignore les événements qui ont mené à cette guerre contre le terrorisme. Le 11 septembre, nous avons tous regardé avec horreur les attentats tragiques qui se sont produits aux États-Unis. Des terroristes ont frappé le World Trade Center et le Pentagone. Des milliers de gens innocents, y compris de nombreux Canadiens, ont perdu la vie. À cause de ces actes barbares, nous pleurons tous avec les familles de ces victimes, ainsi qu'avec nos amis et voisins américains.

Les Canadiens attendent de nous, parlementaires, que nous mettions de côté le sectarisme et que nous fassions front commun dans la guerre contre le terrorisme. Nous parlons d'abord et avant tout de la vie et de la mort, de la guerre et de la paix, de la liberté et de la sécurité. L'objectif de cette guerre est clair: il faut enrayer le terrorisme et vaincre ceux qui commettent ces actes abominables. Je crois que les Canadiens appuient cet objectif moral, mais nous savons que certains s'opposent aux moyens proposés pour l'atteindre.

La guerre n'est pas une chose que nous prenons à la légère. Les guerres donnent souvent lieu à de durs combats. Elles créent des victimes et des vainqueurs, et certainement des vaincus. En outre, du point de vue des civils, les guerres peuvent être carrément terrifiantes. Toutefois, dans cette guerre contre le terrorisme, nous ne devons pas avoir peur, car, autrement, nous succombons à l'ennemi. Nous devons rester vigilants et attentifs car nous ne savons pas quand l'ennemi frappera. S'il le fait avant d'être pris, nous devons nous préparer à lui régler son compte avec efficacité.

J'en ai discuté avec beaucoup d'officiers aujourd'hui à la retraite. Nous devons mener une action concertée car, si pareil événement horrible devait se produire au Canada où nous serions personnellement touchés, nous aurions beaucoup de mal à faire face à la situation sans l'aide de nos alliés.

Je suis parfaitement d'accord avec la décision du gouvernement de rallier nos amis américains dans cette guerre contre le terrorisme. Je profite aussi de l'occasion pour remercier les hommes et femmes courageux de nos forces armées, qui ont été appelés sous les drapeaux pour aider les forces américaines et britanniques postées au Moyen-Orient à défendre la paix, la liberté et la sécurité. Je me joins aux Canadiens pour offrir mes prières et mes bons vœux à nos militaires qui entreprendront cette mission. Je prie Dieu pour qu'il les protège et les ramène sains et saufs dans leurs foyers.

● (2240)

En ce moment crucial, nous pensons aux familles des soldats qui sont aussi appelées à faire d'énormes sacrifices pendant que ceux qu'elles aiment participent à cette mission. Nos pensées et nos prières les accompagnent.

Nos soldats se sont beaucoup dévoués en Bosnie, en Croatie et au Kosovo et il arrive souvent que leur contribution ne soit pas reconnue à sa juste valeur. Une fois de plus, notre pays fait appel à eux en ce temps de crise. Nous leur sommes reconnaissants pour leur professionnalisme et leur dévouement et nous savons qu'ils serviront leur pays vaillamment. Nous sommes fiers d'eux.

Nos braves militaires canadiens vont participer à un nouveau type de guerre. Comme l'ont démontré les événements du 11 septembre, les terroristes sont des fanatiques qui accordent si peu d'importance au caractère sacré de la vie humaine qu'ils considèrent comme un honneur de mourir pour leur cause, aussi injuste soit-elle. Ils sont bien formés et, en un sens, ils jouissent d'un financement et d'une organisation solides. Ils ont pour mission de causer des dommages collatéraux lorsqu'ils effectuent leurs attaques et de répandre la peur. C'est pourquoi la guerre contre le terrorisme ne sera pas une tâche facile. Elle sera vraisemblablement longue et ardue, mais elle est juste et nécessaire.

On l'a souvent dit, la guerre qui est en cours ne vise pas le peuple afghan ni aucune religion. Malheureusement, les terroristes se cachent derrière la religion islamique et l'utilisent pour justifier leurs actes horribles. Cette guerre est une guerre contre les terroristes et contre les pays qui soutiennent et abritent volontairement les groupes terroristes. Ils devront, eux aussi, supporter les conséquences de leurs actes.

Les députés et tous les Canadiens, où qu'ils se trouvent, sont fiers de nos forces armées. Nous ne pouvons malheureusement pas en dire autant de l'équipement mis à leur disposition. Je sais, après avoir entendu l'amiral de la flotte de l'Atlantique, qu'en dépit des lacunes du matériel dont ils disposent, nos militaires en feront une utilisation optimale. Voilà qui démontre leur détermination.

Je me souviens que lorsque j'étais porte-parole de l'opposition officielle en matière de défense, j'ai critiqué le gouvernement pour les lourdes compressions qu'il avait imposées dans les dépenses et dans les effectifs militaires. Le gouvernement a néanmoins choisi de s'engager dans cette voie et de ne pas financer nos forces armées. Ces dernières doivent aujourd'hui faire face à une autre crise, mais je suis convaincu qu'elles sauront néanmoins relever le défi.

Nous avons certains des meilleurs soldats au monde, et je crois qu'on devrait les doter du meilleur matériel qui soit. Les événements du 11 septembre et la guerre actuelle contre le terrorisme devraient servir d'avertissement à ce pays et à ce gouvernement, partis de l'opposition compris, quant à l'importance de maintenir des forces armées vigoureuses et productives dotées de matériel adéquat.

Je ne peux m'empêcher de poser la question suivante: que serait-il arrivé si ces attaques avaient été perpétrées contre le Canada? Aurions-nous eu les moyens de réagir efficacement et d'arrêter rapidement ceux qui auraient pu préparer d'autres attaques? Autrement dit, en tant qu'entité militaire, aurions-nous été en mesure de nous rendre au Moyen-Orient ou ailleurs dans le monde et d'arrêter les responsables de ces attentats?

*Initiatives ministérielles*

Il est plus important que jamais que le gouvernement s'engage à embaucher des ressources humaines additionnelles et à reconstituer nos forces armées, de manière à ce que nous puissions envoyer nos militaires à la guerre en sachant qu'ils utiliseront du matériel solide qui ne mettra ni le Canada ni les forces armées dans l'embarras.

J'estime que si nous souhaitons maintenir notre position au sein de l'OTAN et avoir quelque influence auprès de la communauté internationale, nous devons consacrer davantage de crédits aux forces armées, de manière à ce qu'elles puissent améliorer leur matériel et recruter davantage de militaires.

● (2245)

Comme je l'ai dit plus tôt, j'appuie sans réserve la décision du gouvernement de participer à la guerre contre le terrorisme. Cette guerre est livrée au nom de la paix, de la liberté et de la sécurité. Toutefois, comment pouvons-nous parler de sécurité dans ce pays lorsque nous voyons d'autres problèmes surgir et créer le climat d'incertitude avec lequel nous devons composer?

[Français]

**M. Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis, Lib.):** Monsieur le président, je ne connais personne parmi mes amis et mes collègues qui n'ait pas été blessé au plus profond de lui-même par les événements du 11 septembre dernier.

Chacun d'entre nous a en mémoire ces images horribles de gratte-ciel s'écroulant d'une minute à l'autre dans un nuage de fumée et de poussière, ensevelissant en même temps des milliers de personnes innocentes. Tant de familles ont été éprouvées qui ne verront plus jamais la vie telle qu'elles la connaissaient avant, des familles d'innocents complètement ébranlées.

Des économies à travers le monde ont été elles aussi ébranlées par les événements du 11 septembre. Des dizaines de milliers de travailleurs, chez nous comme ailleurs, ont perdu leur emploi.

La somme de ces attaques dépasse de beaucoup notre imagination collective. Rien aujourd'hui ne remplacera toutes ces vies brisées. Nous ne pouvons qu'espérer que ces vies n'aient pas été sacrifiées en vain et que nous retiendrons une leçon importante des événements tragiques du 11 septembre.

Certes, il nous faudra absolument éliminer le terrorisme international qui ne respecte ni la vie humaine, ni les lois, ni les libertés fondamentales qui sont le fondement même de notre vie collective.

[Traduction]

Il y a ici un très fort consensus pour l'élimination du terrorisme international et de la violence et de la brutalité meurtrières qu'il représente. Je pense que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Au cours de nos débats sur la question depuis le 11 septembre, de nombreuses mesures et initiatives ont été examinées et débattues en détail. Nous nous sommes penchés sur la capacité d'intervention de nos forces armées, sur notre sécurité, sur les mesures détaillées que nous devrions prendre pour assurer notre sécurité, sur ce que nous devrions faire en matière d'équipement militaire. Nous nous sommes demandé si nous devrions participer à la présente intervention en Afghanistan et, le cas échéant, quel rôle nous devrions y jouer. Je ne consacrerai pas le peu de temps qui m'est alloué à discuter des événements dont certains de mes collègues nettement plus versés que moi en la matière ont abondamment parlé. J'aimerais plutôt faire une projection dans l'avenir et imaginer le nouveau monde que nous devrions construire après ben Laden et après l'éradication du terrorisme. Nous espérons que cette réalité se concrétisera le plus tôt possible.

J'étais assez jeune à l'époque, mais je me souviens des jours qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale. Je me rappelle les images de destruction épouvantable en Europe, de l'Allemagne réduite en un amas de béton et d'acier après les bombardements. Toutes les parties de l'Europe étaient complètement détruites et des millions de vies étaient perdues à jamais.

Je me souviens que cette personne douée de prescience, ce visionnaire qu'était le général George Marshall, avait décidé de convaincre les États-Unis d'adopter son plan, le plan Marshall, qui fut alors mis en oeuvre. Ce plan représentait le fondement de la reconstruction de l'Europe, qui forme maintenant une union dont nous n'aurions jamais soupçonné l'avènement.

Je suggère que dans le nouveau monde qui suivra la disparition de ben Laden, nous concevions un nouveau plan Marshall du XXI<sup>e</sup> siècle, qui s'intéressera particulièrement aux déshérités et à tous ces pays où règne la pauvreté et où sont réunies toutes les causes de la violence.

Dans un article paru le 27 septembre, le général Dallaire suggérait que toutes les nations riches quintuplent leur aide outre-mer. Selon lui, si cela avait été fait auparavant, peut-être que les 800 000 personnes tuées au Rwanda seraient encore en vie aujourd'hui. Il a aussi laissé entendre que dans ces pays où règnent la pauvreté et la violence et dont les habitants vivent sous le seuil de subsistance, la situation pourrait être meilleure aujourd'hui et la justice et les droits de la personne prévaudraient.

Je conclurai en citant ces paroles du sénateur Joseph Biden, du Delaware, que j'ai lues dans un article:

Si nous changeons quoi que ce soit à notre liberté fondamentale, à nos libertés civiles, si nous changeons notre façon de fonctionner comme une société démocratique, alors nous aurons perdu la guerre avant même qu'elle ne commence.

J'espère que nous allons garder nos libertés civiles, que nous allons penser à créer un monde juste et meilleur et que nous mettrons en oeuvre un nouveau plan Marshall au XXI<sup>e</sup> siècle pour éradiquer les causes de la violence dans le monde.

● (2250)

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le président, je suis heureux de participer au débat sur la motion qui invite le comité à prendre note des actions internationales contre le terrorisme. Il est regrettable que nous ayons à aborder cette question, mais il y a eu les événements terribles et horribles du 11 septembre. Ils ont montré la réalité de cette menace internationale; voilà pourquoi il est nécessaire que nous tenions ce débat.

Les Canadiens ont toujours été fiers de participer à l'effort international, tant celui déployé lors de la guerre des Boers à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que celui déployé dans la nouvelle guerre au terrorisme à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

Parmi les plus beaux moments de notre service exceptionnel lors de la Seconde Guerre mondiale, mentionnons la bataille de la crête de Vimy, la libération des Pays-Bas et de l'Italie et le rôle que le Canada a joué lors des débarquements en Normandie. De nombreux historiens croient que c'est au cours de ces années terribles que le Canada a vraiment acquis le statut de nation.

### *Initiatives ministérielles*

Bien que la participation et le potentiel militaires ne soient pas les seuls facteurs permettant de mesurer le statut d'une nation, il s'agit d'un aspect critique par rapport au mal auquel les Canadiens sont confrontés dans le monde actuel. Qu'il s'agisse des événements du 11 septembre, de génocides fondés sur des haines ethniques ou tribales ou même de nations belligérantes dont les philosophies sont contraires à la nôtre, les dangers auxquels nos concitoyens font face chez eux et à l'étranger ont augmenté et non pas diminué ces dernières années.

Nous commençons à réaliser que le terrorisme international a des conséquences non seulement pour les gens de contrées lointaines, mais aussi pour les membres de notre famille. Il est important de rappeler que, parmi les milliers d'innocents qui sont morts au World Trade Centre, il y avait de nombreux Canadiens, des mères et des pères de famille, des soeurs, des frères, des fils et des filles.

Il est aussi important de reconnaître que, au Canada, nous sommes tout aussi vulnérables au bioterrorisme que l'ont été les dernières victimes de l'anthrax en Floride et à New York. Aujourd'hui même, sur la colline, des alertes ont été lancées, les forces de sécurité ont été appelées, et des mesures d'urgence ont été prises dans au moins trois incidents différents.

Malheureusement, nous sommes vulnérables dans un certain nombre d'autres domaines également. La sécurité et la défense nationales devraient être la priorité numéro un de tout gouvernement national. Malheureusement, nous avons pris cette priorité de moins en moins au sérieux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, à tel point que nous pouvons à peine faire une contribution mineure à ce nouvel effort de guerre.

Il me semble que notre participation à la coalition militaire actuelle ne peut être soutenable pendant plus de six mois environ. Nous sommes fiers du personnel dévoué de nos navires de guerre, de ceux qui pilotent nos avions et des soldats d'élite de notre Force opérationnelle interarmées 2 qui sont déployés, mais il semble évident que nous avons trop peu de ressources humaines et matérielles pour pouvoir faire le genre de contribution que l'on devrait attendre de nous.

Le personnel technique de la Marine canadienne est à court de 400 membres. Nous déployons un de nos deux seuls navires de ravitaillement, ce qui veut dire qu'il nous faudra nous priver d'opérations normales sur l'une de nos deux côtes. Si l'on se fie à notre expérience au Timor oriental, nos opérations de secours aérien risquent d'être extrêmement limitées. Nos hélicoptères Sea King sont tellement vieux qu'ils risquent de constituer une plus grande menace pour nos pilotes que pour les terroristes.

Il est certes temps de commencer à réinvestir dans nos forces armées. Il faut investir dans de nouveaux navires de ravitaillement, remplacer nos vieux appareils Hercules et immédiatement acheter, ou louer si nécessaire, de nouveaux hélicoptères. Il faut renforcer considérablement nos troupes, y compris notre Force opérationnelle interarmées 2.

Les événements du 11 septembre ont fait ressortir l'état d'abandon dans lequel nos forces armées sont restées pendant de nombreuses années. Il faut réinvestir dans nos forces armées et en rehausser le moral et le financement. Il faut équiper le mieux possible nos soldats actifs.

L'ennemi que le terrorisme nous oppose constitue une menace nouvelle et inconnue pour le Canada. Nous devrions tous nous rappeler les paroles effrayantes qu'Oussama ben Laden a prononcées récemment, à savoir: «Nous avons des milliers de jeunes gens qui

sont tout aussi impatients de mourir que les Américains sont désireux de vivre».

• (2255)

Nous avons affaire à une mentalité cruelle et malveillante avec laquelle il ne sert à rien de raisonner.

D'autres pays du monde sont aux prises avec le terrorisme depuis des décennies. Ils ont fait l'expérience amère de la brutalité, du carnage et des horribles atrocités dont les terroristes sont capables. Peut-être pourrions-nous en tirer des leçons.

Je voudrais citer l'ancien premier ministre israélien Benjamin Netanyahu qui décrit dans son dernier livre intitulé: *Fighting Terrorism: The Top Ten Measures for Fighting Terror*.

Premièrement, au plan international, il faut imposer des sanctions à ceux qui fournissent la technologie nucléaire aux États terroristes. Il faut cesser de fournir des choses comme des lasers de déclenchement et de l'uranium enrichi provenant des pays occidentaux, de la Chine et de la Russie, par exemple, à des pays comme l'Irak et l'Afghanistan.

Il faudrait aussi se préoccuper davantage d'autres armes potentielles de destruction de masse. Par exemple, il est nettement possible d'acquérir de nombreux agents de guerre biologique par commande postale.

Deuxièmement, il faut imposer des sanctions diplomatiques, économiques et militaires aux États terroristes eux-mêmes. Le Canada a déjà réclamé cette mesure. De concert avec la communauté internationale, il faut isoler les pays qui abritent des terroristes et qui collaborent avec eux.

Troisièmement, il faut neutraliser les enclaves terroristes. Bien que les États-Unis et la coalition internationale actuelle soient engagés en Afghanistan pour le moment, il est évident qu'il faudra faire bien davantage si nous voulons réduire la menace du terrorisme et améliorer la sécurité de nos citoyens et de notre planète.

Quatrièmement, nous devons geler les avoirs financiers que détiennent dans l'Ouest tous les régimes et organisations terroristes. Nous incitons leurs gouvernements à prendre des mesures à cette fin, mais il existe de nombreuses autres organisations terroristes à ajouter à la liste actuelle.

Cinquièmement, nous devons mettre en commun tous les renseignements. Bien que les renseignements que possède le Canada sur divers groupes terroristes puissent sembler sans importance, à cause de la faible menace que ces groupes constituent ou ont constituée pour le Canada, ces renseignements peuvent être extrêmement importants pour d'autres pays qui tentent de protéger leurs citoyens, et surtout pour nos voisins du Sud. On doit toujours penser que le partage de renseignements avec d'autres nations sera aussi profitable pour le Canada.

Sixièmement, nous devons réviser nos lois pour permettre une surveillance accrue des organisations incitant à la violence et une intervention plus efficace contre elles, sous réserve de révisions périodiques. Cette proposition signifie notamment la mise hors la loi du financement d'organisations terroristes et des transferts de fonds, la possibilité de faire enquête sur tous les groupes qui prônent la terreur, et l'adoption de lois plus sévères en matière d'immigration. Au Canada, cela exigera aussi l'application de ces lois.

Septièmement, nous devons poursuivre activement les terroristes. C'est facile à faire lorsque le souvenir des événements du 11 septembre est encore frais, mais serons-nous aussi déterminés dans un an, dans dix ans? On l'a dit tant et plus, cette guerre sera longue. C'est un type de guerre différent et cela semble vraiment se confirmer.

Huitièmement, il ne faut pas libérer les terroristes emprisonnés. Ils devront purger intégralement leur peine. Le châtement doit être à la mesure du crime.

Neuvièmement, il faut entraîner des forces spéciales pour combattre le terrorisme. Nous devons étoffer notre Force opérationnelle interarmées 2. Nous devons aussi veiller à ce que le personnel chargé de la sécurité dans les aéroports, aux frontières, dans les ports, les institutions publiques et les autres installations qui peuvent être prises comme cibles soit correctement formé pour prévenir le terrorisme et le combattre.

Dixièmement, nous devons informer le public. Nous devons décrire clairement les menaces terroristes, expliquer le caractère immoral du terrorisme et la nécessité de résister aux terroristes. Il n'y aura sans doute rien de plus éloquent que les événements du 11 septembre pour aider tous nos concitoyens à comprendre la réalité de cette menace, à en prendre conscience.

Ce sont là les conseils du pays qui a le plus d'expérience dans la lutte contre le terrorisme. Nous appuyons la réponse que le gouvernement a faite à l'appel à se joindre à la coalition internationale. Nos meilleurs vœux accompagnent nos troupes, que Dieu les protège et qu'elles puissent rentrer saines et sauvées.

Demain, nous amorcerons le débat sur le nouveau projet de loi antiterroriste que le gouvernement a déposé ce matin. Nous nous félicitons de cette initiative et du débat auquel elle donnera lieu. Comme il est dit dans notre hymne national, nous protégerons le Canada. Nous devons nous acquitter de ce mandat et protéger nos concitoyens au Canada et à l'étranger. Nous devons prendre place aux côtés des autres nations pour résister à cet ennemi virulent et lui faire mordre la poussière.

● (2300)

**L'hon. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.):** Monsieur le président, je me joins ce soir à mes collègues pour dire que je me réjouis de pouvoir participer à ce débat et d'avoir la possibilité, même à cette heure tardive, de discuter les uns avec les autres de la façon dont nous devons réagir aux circonstances nouvelles dans le monde dans lequel nous vivons maintenant à la suite de ce qui s'est passé à New York le 11 septembre dernier.

Je vais commencer mon intervention en formulant quelques observations. D'abord, comme d'autres députés à la Chambre, j'appuie complètement la décision qu'a prise le gouvernement pour poursuivre Oussama ben Laden et le régime taliban qui l'héberge. Si nous n'avions pas réagi énergiquement dès maintenant, nous ne serions plus jamais en sécurité à l'avenir dans notre pays ni ailleurs dans le monde.

Je crois que nos actions sont légales. Je ne crois pas, comme certains députés l'ont soutenu, que ce que nous faisons est illégal. Nos actions sont conformes aux vœux du Conseil de sécurité et des Nations Unies elles-mêmes. En agissant comme nous le faisons, nous avons l'appui de l'opinion mondiale et la sanction juridique mondiale.

Comme d'autres députés l'ont dit, les hommes et les femmes membres de nos forces armées qui s'en vont défendre les valeurs des

### *Initiatives ministérielles*

Canadiens méritent notre appui, nos félicitations et notre gratitude pour le travail qu'ils feront en notre nom.

Les Canadiens appuient nos actions. Ils sont unis comme jamais auparavant avec nos partenaires américains sur ce continent. Au cours de la fin de semaine, je me suis promené à la campagne. En suivant un petit chemin de campagne le long d'une petite rivière qui avait un caractère tellement canadien et en admirant les merveilleuses couleurs de l'automne dans la campagne ontarienne, j'ai vu un petit pont qui enjambait la rivière. À un bout du pont se trouvait un drapeau canadien et à l'autre bout, un drapeau américain.

À mes yeux, ce pont symbolisait à plusieurs égards ce que les Canadiens ressentent présentement en termes d'affinité spirituelle avec nos collègues et amis des États-Unis qui ont souffert à la suite des événements survenus à New York.

Nous devons profiter de ce débat d'actualité pour réfléchir à ce qui s'est passé et nous demander comment orienter nos actions afin que cette situation ne se reproduise pas.

Tous ont dit que le monde a changé depuis le 11 septembre. C'est vrai, mais notre réaction face au terrorisme doit sûrement changer également, faute de quoi nous ne serons pas en mesure de contrer cette menace. Une réponse armée ne constitue qu'une partie, une partie essentielle et immédiate, mais uniquement le début de ce que nous devons faire. Ce n'est pas la guerre de Corée. Ce n'est pas la guerre du Golfe. Lorsque nous affectons nos ressources, nous devons nous en rappeler.

Les Américains ont reconnu ce fait, sous la direction de M. Bush, et c'est tout à leur honneur. C'est pourquoi la campagne de l'OTAN est clairement limitée aux talibans et n'est pas axée sur les Afghans. C'est pourquoi des mesures de destruction axées sur les talibans et les terroristes sont assorties d'aide alimentaire. C'est pourquoi M. Bush a lancé sa campagne innovatrice et digne de louanges visant à recueillir de l'argent aux États-Unis pour les enfants afghans.

Pensons à ce qui serait arrivé si nous avions appliqué ces mêmes principes en d'autres endroits où un conflit soulève des accusations de terrorisme, au Moyen-Orient ou au Sri Lanka, par exemple, ou encore à l'occasion de la guerre du Golfe. Nous aurions pu adopter des mesures en vue de désamorcer les situations donnant naissance aux terroristes et aux populations qui vivent dans des conditions terribles, mais nous devons certes maintenant redoubler d'ardeur afin de trouver des solutions politiques justes et équitables à ces conflits si nous voulons éradiquer le terrorisme à long terme.

J'ai observé M. Blair pendant sa conférence de presse ce matin en compagnie de M. Arafat et j'ai vu un homme d'État cherchant justement à faire cela. À mon avis, en tant que Canadiens, nous devons déterminer où se situe notre créneau et où nous pouvons mettre nos ressources à profit.

Nous avons bon nombre d'autres ressources, à part nos militaires, dont nous avons parlé ce soir et dont nous parlerons dans l'avenir avec admiration. Nous sommes un pays qui offre à ses citoyens de toutes origines des débouchés dans la vie. En ce qui concerne les relations internationales, nous avons collaboré avec d'autres pays et civilisations dans le même esprit d'ouverture, de tolérance et de respect qui caractérise notre contexte politique intérieur.

*Initiatives ministérielles*

● (2305)

Nous pouvons mettre cette bonne volonté à profit dans la diplomatie, car elle sera essentielle si l'on veut que la coalition contre le terrorisme dure. Nous pouvons miser sur le respect que nous imposons à titre de gardiens de la paix dans la bataille que nous devons livrer contre la menace du terrorisme au cours des mois et des années à venir.

Nous avons un atout que nous aimons faire ressortir lorsqu'il est question des avantages comparatifs au plan du commerce international : notre population. Je suis fier de dire que je représente une circonscription de 12 000 habitants. À St. James Town, dans Toronto Centre—Rosedale, on parle 57 langues. On trouve à Toronto une société multiculturelle où sont parlées la plupart des langues du monde. Voilà un atout dans le monde multiculturel et interdépendant où nous vivons, mais aussi sur d'autres plans, notamment sur le plan commercial.

En tant que gouvernement, comment trouverons-nous moyen de miser sur cet atout dans la nouvelle bataille contre le terrorisme, particulièrement dans l'important secteur du renseignement? Si nous avons besoin de connaissances linguistiques et culturelles, nos forces armées, notre corps diplomatique et nos services de sécurité miseront-ils sur nos acquis ou gaspillerons-nous simplement ce précieux atout?

Nous devons nous montrer réceptifs aux idées des Canadiens. Un électeur m'a téléphoné l'autre jour pour me dire que nous devrions utiliser une partie de l'aide internationale que nous consentons pour parachuter des postes de radio en Afghanistan, de manière à ce que la population apprenne ce qui se passe dans le monde. On peut acheter un petit poste de radio pour quelque chose comme sept dollars. Voilà peut-être une suggestion pratique. Nous devrions être réceptifs aux idées des Canadiens, qui peuvent apporter un meilleur éclairage sur la bataille que nous avons à livrer.

Je suis tout à fait d'accord avec l'observation qu'a faite mon collègue, M. Lincoln, qui a dit que nous devons examiner comment l'aide canadienne est pensée. Pour nous attaquer aux causes profondes du terrorisme, pour tenter d'enrayer la pauvreté, pour réduire l'oppression et pour assurer une saine gestion des affaires publiques, nous avons plusieurs programmes gouvernementaux fantastiques, notamment à l'ACDI. Cependant, pour les élargir, et nous devons les élargir, nous devons trouver des façons plus efficaces, plus attrayantes et plus sensibles aux différences culturelles de valoriser nos atouts, de manière à faire disparaître une fois pour toutes les conditions propices à la fermentation du terrorisme.

D'autres députés ce soir ont parlé de la présentation du projet de loi ce matin qui porte sur les mesures antiterroristes. Je suis d'accord avec nombre d'entre eux pour dire que nous serons appelés à examiner le projet de loi pour veiller à ce qu'il protège les valeurs et les traditions de notre société.

Le premier ministre a été clair quand il en a parlé ce soir. Il a dit qu'il demanderait au Comité de la justice de passer le projet de loi au peigne fin. Ceux d'entre nous à la Chambre qui n'ont pas le privilège de siéger au Comité de la justice veilleront tout autant à ce que le projet de loi respecte et maintienne nos valeurs démocratiques. Ce sont les valeurs que nous sommes appelés à défendre quand nous sommes élus députés, comme M. Lincoln l'a dit en citant le sénateur Biden.

Beaucoup de travail a été accompli à la Chambre qui nous permet de mieux comprendre les questions qui nous assaillent maintenant. Le comité auquel je siége, celui des affaires étrangères et du

commerce international, a récemment produit un rapport sur le Caucase, les sanctions en Irak et d'autres questions qui nous permettent de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons.

Le défi consiste pour nous à nous adapter à des circonstances changées. Nous devons travailler ensemble comme nous ne l'avons jamais fait pour accroître notre compréhension et notre connaissance de la complexité du monde dans lequel nous vivons. Nous devons veiller à ce que cette compréhension comprenne les valeurs de notre société auxquelles tiennent les électeurs que nous avons l'honneur de représenter.

● (2310)

[Français]

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Monsieur le président, c'est avec une grande joie que je prends part à ce débat exploratoire ce soir, à une heure aussi tardive. Je rappelle qu'il est 23 h 10.

Il y a à peine une heure, je suis arrivé sur la Colline parlementaire et je me suis dit que je ne pouvais faire fi et m'abstenir de participer à ce débat. Pourquoi? Parce que chacun d'entre nous a passé une semaine, parfois plus, dans notre circonscription électorale, parlant à nos citoyens, à nos commettants, du sujet qui a attiré l'attention du monde entier et de l'ensemble du Québec et du Canada, pour essayer de savoir ce que nos citoyens pensent de cette affaire tout à fait rocambolesque et inexplicable encore aujourd'hui.

Il y a une chose sur laquelle tout le monde s'entend, c'est que les événements du 11 septembre sont totalement inacceptables, horribles et doivent très certainement être dénoncés.

Ils doivent être dénoncés, parce que certains groupes dans notre société, que l'on appelle des groupes terroristes, ont décidé d'utiliser ce qu'il y a de plus grave dans notre société et dans toute société démocratique, en s'attaquant directement à celles qui décident de participer au développement du monde, ne l'oublions pas. L'Occident a permis, en grande partie, de développer un certain nombre de continents.

C'est déplorable et nous avons eu beaucoup de réactions dans chacune de nos circonscriptions électorales, en ce qui a trait à ces ripostes militaires.

Ne nous le cachons pas, ces ripostes sont justifiées, parce qu'elles sont, naturellement, à la base d'une décision du Conseil de sécurité des Nations Unies et parce qu'il fallait, une fois pour toutes, lancer un message à la face du monde à l'effet que ces crimes atroces sont totalement inacceptables dans nos sociétés démocratiques. Cependant, les Québécois et les Québécoises sont favorables à une riposte civilisée, humaine et responsable.

Les sondages d'opinion publique indiquent que c'est au Québec que l'appui à une action militaire est le moins grand au Canada. Oui, nous souhaitons avoir une riposte militaire, mais de nombreux Québécois et Québécoises ne souhaiteraient pas qu'une future riposte militaire puisse s'attaquer directement à des sociétés civiles, à des civils, des hommes, des femmes et même des enfants qui, comme bon nombre de parlementaires nous l'ont dit, souffrent d'abord et avant tout de la pauvreté et du désespoir.

Si à l'heure actuelle nous appuyons la riposte et que nous souhaitons la meilleure des chances à tous ces soldats qui participeront à l'action militaire, nous ne donnons pas aujourd'hui un chèque en blanc à ce gouvernement pour une riposte future contre des pays autres que l'Afghanistan.

*Initiatives ministérielles*

On ne sait pas où mènera cette guerre. Où allons-nous dans ce combat, dans cette guerre inédite? Il s'agit d'une guerre non traditionnelle, à laquelle les citoyens sont confrontés au quotidien. Il faudra donc être prudents quant à de futures actions militaires. Donc, une consultation régulière de la Chambre des communes et du Parlement s'avère, à l'heure actuelle, essentielle.

Il y a aussi les considérations diplomatiques. Il faut penser à ces lendemains qui seront durs. Nous devons déjà penser à passer d'un mécanisme de guerre à un mécanisme de paix. La voie diplomatique est encore la meilleure voie. Elle est meilleure que n'importe quelle autre arme guerrière. À cet égard, il faudra laisser place à la diplomatie et savoir passer d'un mécanisme de guerre à un mécanisme de paix.

● (2315)

On doit se rappeler aussi qu'il faut nous attaquer aux sources mêmes du terrorisme. J'insiste pour dire qu'il faut s'attaquer aux terroristes eux-mêmes, non pas à des groupes pacifiques qui, à un moment donné, décideraient de défendre un certain nombre de causes et, parce qu'ils n'appuient pas certaines opinions, certaines ripostes, pourraient subir ce qu'on a toujours appelé une chasse aux sorcières. Il faut être prudents dans la stratégie antiterroriste qui sera déposée et envisagée par le Canada au cours des prochains mois.

Il y a aussi toute la question liée à l'immigration. Il ne faudrait pas que de meilleurs contrôles aux postes frontières et un meilleur contrôle en matière d'immigration et d'accueil des réfugiés et des immigrants mènent à une certaine forme d'exclusion des citoyens. Le Canada et le Québec doivent continuer à demeurer une terre d'accueil dans le respect des libertés et dans le respect de ceux et celles qui veulent venir bâtir ici, au Québec et au Canada, un avenir pour leur famille et leurs enfants.

Il faut être prudents. Il ne faut pas que les nouveaux contrôles en matière d'immigration mènent à l'exclusion et fassent de certains citoyens des citoyens de deuxième classe.

Il y a également les considérations économiques. On serait à même de s'attendre, de la part de ce gouvernement, que des moyens soient mis en place pour que des citoyens québécois et canadiens retrouvent l'espoir, alors qu'ils ont perdu leur emploi à la suite des événements du 11 septembre. Combien de citoyens travaillant dans des entreprises comme Bombardier, Pratt & Whitney et dans d'autres secteurs d'activités reliés directement à l'aéronautique ont été affectés par les événements du 11 septembre?

J'aimerais mentionner un autre aspect dans ce débat exploratoire, soit la question des considérations sociales. Il ne faudrait pas que ces événements du 11 septembre fassent en sorte que l'on mette tous les citoyens dans le même panier. Ce n'est pas vrai que les mesures qui seront mises en place par le gouvernement canadien et les prises de position de certains partis d'opposition visent directement une communauté en particulier. Je pense à la communauté arabe ou musulmane.

Il faut rappeler que nos actions sont faites en pleine considération de ces citoyens. Elles ne visent pas ces citoyens qui appartiennent à notre communauté, qui vivent de façon responsable, en toute liberté, qui ne sont nullement visés par les actes de certains terroristes aux États-Unis, le 11 septembre dernier.

Oui, nous appuyons les actions militaires actuelles, mais dans le respect des libertés. Je pense qu'il est important de le dire. C'est le grand constat de la semaine que j'ai passée dans ma circonscription. J'ai rencontré des centaines de citoyens qui disaient s'attendre, de leurs leaders politiques et de leur gouvernement, qu'ils fassent preuve de responsabilité quant à des actions militaires futures.

Des populations civiles, des hommes, des femmes et des enfants ne doivent pas être sacrifiés pour les événements du 11 septembre.

Si l'on pense à certaines lois, on pense à une loi antiterroriste, à une loi touchant l'immigration, mais aussi à des actions militaires futures; cela doit être fait dans le respect des citoyens. Il est temps de penser aux lendemains des événements du 11 septembre. Il faut engager le Canada dans un mécanisme de paix, non pas dans un mécanisme de guerre.

● (2320)

[Traduction]

**Mme Jean Augustine (Etobicoke—Lakeshore, Lib.):** Monsieur le président, je joins ma voix à celle des autres députés pour condamner les attentats du 11 septembre. Ces attentats ne visaient pas uniquement les États-Unis, mais bien tous les peuples libres et civilisés du monde. Ils ont touché les valeurs fondamentales de notre société, c'est-à-dire la justice, la liberté et la tolérance.

J'aimerais prendre un peu du temps de la Chambre pour réfléchir sur le rôle distingué que le Canada a joué par le passé en tant que membre de la communauté internationale en des moments où les valeurs fondamentales de notre mode de vie et notre existence même étaient menacées. Nous connaissons tous cette histoire. On en a beaucoup parlé ce soir, mais j'aimerais que nous prenions quelques minutes pour réfléchir dans le cadre de ce débat informatif.

Le moment le plus important a peut-être été au cours de la Deuxième Guerre mondiale, alors que le Canada était seul avec le Royaume-Uni et d'autres membres du Commonwealth à lutter contre le fascisme et le nazisme. L'Union soviétique et les États-Unis nous ont par la suite rejoint dans ce combat et ces deux pays ont apporté une contribution fondamentale à la victoire des alliés.

C'est au cours de cette guerre que notre alliance politique et sécuritaire à long terme avec les États-Unis a vu le jour. Cette alliance était et est toujours fondée sur une géographie commune et une réaction à un péril commun, mais aussi sur des liens familiaux et des valeurs communes au niveau de la démocratie et du respect des droits et libertés fondamentaux.

Un des résultats les plus importants et les plus prometteurs de la Seconde Guerre mondiale a été la création des Nations Unies en 1945. Les Canadiens ont joué un rôle important dans l'entreprise et nous nous rappelons avec fierté de cela. Nous avons été bien remboursés de nos efforts, car les Nations Unies ont été une réussite. Il y a quelques jours à peine, nous avons appris que le prix Nobel de la paix avait été octroyé à l'ONU et à son secrétaire général actuel. La Charte des Nations Unies, ses nombreuses conventions et ses nombreux traités nous fournissent, dans la communauté internationale, des règles sur lesquelles nous nous entendons et qui régissent le fonctionnement de notre monde.

Dans les années 1950, au début de la guerre froide, lorsqu'un conflit a été déclenché dans la péninsule coréenne, plus de 25 000 Canadiens ont combattu avec d'autres membres du Commandement des Nations Unies. Ainsi, 312 Canadiens ont perdu la vie et beaucoup plus ont été blessés durant ce conflit long et difficile.

### *Initiatives ministérielles*

Plus tard dans les années 1950, les Canadiens ont joué un rôle dans l'établissement de missions du maintien de la paix, et nous savons tous que c'est durant la crise du canal de Suez, en 1956, que le vénérable Lester B. Pearson, qui était alors secrétaire d'État aux Affaires extérieures et qui est ensuite devenu notre premier ministre, a suggéré la création d'une force visant à séparer les belligérants. Pour son rôle dans la création de la mission de maintien de la paix dans la région du canal de Suez et pour sa contribution à la paix mondiale, M. Pearson a reçu le prix Nobel de la paix en 1957.

Nous sommes fiers de la participation du Canada et des Forces armées canadiennes dans une longue liste d'opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nous pouvons en nommer quelques-unes: Suez, Chypre, le plateau du Golan, le Congo, le Cambodge, la Croatie, l'Amérique centrale, la Bosnie, le Rwanda, Haïti et le Timor oriental. En fait, 50 années d'expérience en matière de maintien de la paix et notre participation à 31 des 38 missions complétées des Nations Unies ont établi notre réputation internationale. Cette expérience nous a appris que l'aspect le plus important de toute mission de maintien de la paix est un plan à long terme conçu pour conduire à une paix durable dans une zone de conflit.

Parfois, un conflit dépasse les possibilités du maintien de la paix et des autres outils de prévention et de règlement des conflits auxquels les Nations Unies et nous-mêmes pouvons avoir recours. En 1990-1991, nous avons fait face à une telle situation au Koweït et le Conseil de sécurité des Nations Unies a eu recours aux mesures les plus fermes prévues par la Charte, tout d'abord en appliquant des sanctions, puis en autorisant des actions contre l'Irak par une large coalition d'États comprenant notamment le Canada et nos alliés traditionnels.

• (2325)

Les conflits survenus dans les Balkans après la désintégration de la République fédérative socialiste de Yougoslavie sont un autre exemple, une autre grande tragédie de notre époque. Dans ce cas, le Canada et d'autres pays membres de l'OTAN ont pris des mesures énergiques pour mettre fin aux atrocités.

Qu'il soit bien clair que les auteurs des horreurs terroristes du 11 septembre et ceux qui ont planifié et soutenu ces actes n'ont que très peu de respect, sinon pas du tout, pour les structures et la vision communautaire des Nations Unies. Ils ne se soucient pas le moins du monde de notre croyance dans la justice, la paix et la liberté. L'attaque contre les États-Unis a été une attaque contre nous tous.

Nous savons tous très bien que la réponse militaire d'auto-défense n'est qu'un élément de la campagne globale. Les électeurs d'Etobicoke—Lakeshore me rappellent la tradition canadienne qui consiste à être solidaires de nos alliés contre le mal et l'inhumanité. Le soutien des hommes et des femmes qui font partie des Forces armées canadiennes jouera un rôle crucial dans la défense du Canada dans le cadre de la réaction internationale contre le terrorisme.

Il est clair que nous devons agir. Les électeurs de ma circonscription veulent que leur gouvernement appuie fermement les hommes et les femmes qui font partie de l'armée canadienne. Ce soutien a été clairement démontré par l'engagement inébranlable du gouvernement d'améliorer la qualité de vie de son personnel militaire et de recruter et de conserver des personnes compétentes.

Les jours qui viennent sont marqués par l'inconnu. La campagne contre le terrorisme sera probablement longue et il n'y aura pas de solution facile ou rapide. Notre contribution militaire aux efforts de la coalition montre clairement avec quel professionnalisme nos militaires peuvent participer à une campagne qui sera difficile.

Je suis convaincue que les pensées des électeurs de ma circonscription et les pensées de bien des Canadiens vont vers les militaires canadiens qui se préparent à participer à la lutte contre le terrorisme. Nos pensées devraient toujours aller vers leurs familles, qui attendront leur retour sains et saufs.

Nous devons agir. Jusqu'à maintenant, par les décisions qu'il a prises, notre gouvernement nous représente très bien.

**M. Gerald Keddy (South Shore, PC/RD):** Monsieur le président, j'ai attendu quelque temps, en faisant preuve de beaucoup de patience, pour participer à ce débat exploratoire. Ce débat suscite chez moi certaines réflexions, mais je dois avouer que j'ai même songé à ne pas participer à cette forme de débat à la Chambre des communes.

Certes, étant donné l'ampleur et l'importance de la question, nous ne devrions pas tout simplement siéger en comité plénier pour tenir un débat exploratoire où tous les députés, à condition qu'ils soient disposés à prendre la parole, peuvent faire une intervention de 10 minutes et se rasseoir, sans que le ministre de la Défense nationale, le ministre des Transports ou le premier ministre ne soient tenus de prendre la parole. La question est beaucoup trop importante pour qu'ils ne le fassent pas.

Tout compte fait, nous avons pu entendre les chefs de tous les partis politiques, et je les en félicite tous. Je n'étais pas d'accord avec eux tous, mais je les félicite tous de leur contribution.

Cependant, il est certes scandaleux, voire dégoûtant, que nous n'attachions pas plus d'importance à cette question et que nous ne saisissons pas l'occasion de tenir un débat complet à la Chambre des communes. Nous nous sommes engagés à envoyer des troupes faire la guerre. Nous ne l'avons pas fait après avoir tenu un débat et présenté une motion au nom de la Chambre des communes. Nous n'avons pas recouru au régime parlementaire comme nous étions censés y recourir.

Les événements du 11 septembre ont suscité beaucoup de discussions. Aucun parlementaire n'a approuvé, même partiellement, ce qui s'est passé le 11 septembre. Tous les députés ont soulevé la question, bon nombre d'entre eux de façon très poignante, et tous se sont dits farouchement opposés à ce type de violence dans le monde. Ce dont ils n'ont pas parlé, c'est de la façon dont, selon eux, le Canada devrait réagir à ces événements et de la façon dont d'autres pays, surtout les États-Unis, y ont réagi.

J'ai éprouvé une certaine inquiétude en écoutant le débat sur la motion proposée en ce jour d'opposition et en constatant qu'elle ne recevait pas l'appui du Nouveau Parti démocratique. Je regrette profondément le fait que le NPD n'entend pas appuyer cette motion. À l'intention de ceux qui, de chez eux, suivent nos travaux, je vais expliquer brièvement l'objet de la motion, qui est au cœur du débat qui se tient ici ce soir.

La motion proposée par le très honorable député de Calgary-Centre, de la coalition PC/RD, est la suivante:

Que la Chambre réaffirme sa condamnation des attaques terroristes survenues contre notre allié de l'OTAN, les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2001, et qu'elle affirme son soutien aux braves hommes et femmes des Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie au sein de la coalition militaire internationale contre le terrorisme;



*Initiatives ministérielles*

Que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de siéger conjointement afin de tenir de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée.

La motion a été amendée de manière à prévoir «de tenir de fréquentes réunions, notamment en séances conjointes».

Il n'y a rien dans ce libellé qui empêche un député ou un membre d'un parti politique au Canada d'appuyer la motion.

● (2330)

Je trouve consternant que des députés aient choisi de voter contre cette motion. Nous avons engagé des troupes dans la guerre. Il nous incombe, en tant que parlementaires, de les appuyer. Nous n'approuvons pas nécessairement toutes les actions du gouvernement, mais nous devons assurément soutenir les membres des Forces armées canadiennes.

Plusieurs questions ont été soulevées relativement à cet engagement. On a notamment fait valoir que les alliés de l'OTAN, la Grande-Bretagne, les États-Unis et le Canada bombardaient des civils en Afghanistan. Certains députés, et en particulier le leader du NPD, ont présenté la chose comme si les civils étaient pris pour cibles.

Personne ne prétend qu'une guerre ne fait ni blessés ni tués, mais ces victimes ne sont certainement pas prises pour cibles intentionnellement.

Les attentats du 11 septembre visaient délibérément à tuer des hommes, des femmes et des enfants innocents. Les bombardements sur l'Afghanistan ont peut-être fait des victimes chez les civils, mais ce n'était pas intentionnel. Ces personnes n'étaient pas visées par les bombes. Tous les députés le reconnaîtront certainement.

On a longuement discuté à savoir si le Canada, les États-Unis, la Grande-Bretagne et les autres pays alliés de l'OTAN avaient le droit de réagir à la suite des événements du 11 septembre. J'invite les députés qui se posent la question à examiner un certain nombre de précédents. Premièrement, je leur rappelle l'article 5 de la Charte de l'OTAN, et l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

L'article 51 de la Charte des Nations Unies stipule:

Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

Cet article reconnaît clairement à tout pays membre de l'ONU le droit de légitime défense et, surtout, le droit d'agir et de réagir pour assurer sa propre défense.

Je dirais qu'il y a un certain nombre de députés qui, dans la discussion et le débat aujourd'hui à la Chambre, ont parlé de l'article 51 de la Charte de l'ONU, mais qu'ils ne l'ont de toute évidence jamais lu, tout comme ils n'ont jamais lu l'article 5 du Traité de l'OTAN, soit cette partie du traité qui dit ceci:

Les parties conviennent qu'une attaque armée contre l'une ou plusieurs d'entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquence elles conviennent que, si une telle attaque se produit, chacune d'elles, dans l'exercice du droit de légitime défense, individuelle ou collective, reconnu par l'article 51 de la Charte des Nations Unies, assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt, individuellement et d'accord avec les autres parties, telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord.

Je dirais que non seulement les députés qui ont parlé contre la motion de l'opposition aujourd'hui et qui ont voté contre dans cette Chambre ne comprennent pas la motion, mais qu'ils ne comprennent pas leur travail de député. Ils ne savaient pas ce qu'impliquent l'article 5 du Traité de l'OTAN et l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Ils auraient pourtant dû le savoir, puisqu'ils ont fait mention de ces articles dans leurs discours.

● (2335)

Bien que cela ne me semble pas la façon dont nous devrions débattre de cette question, et que je n'approuve pas qu'on discute de telles choses après le fait, soit après que la guerre a été déclarée et que nous nous sommes engagés à envoyer des troupes sur le terrain, même que je dénonce avec vigueur cette pratique, j'ai choisi de participer au débat de ce soir parce que je pense qu'il faut mettre au point certaines choses.

Un grand nombre de députés, dont je suis, tenaient à s'exprimer sur cette question. J'espère qu'à l'avenir, cependant, nous aurons droit à un débat clair en séance publique où nous pourrions interroger les ministres, et surtout le premier ministre, et nous conduire comme des parlementaires dans une séance où l'on répondrait aux questions qui seraient posées.

**M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.):** Monsieur le président, le Conseil de sécurité des Nations Unies a récemment adopté une résolution anti-terrorisme sans précédent et on ne peut plus globale, réaffirmant que tout acte de terrorisme international constitue «une menace à la paix et à la sécurité internationales», une résolution que les États-Unis et leurs alliés ont interprétée comme les autorisant à intervenir en Afghanistan.

Si la campagne militaire nous rappelle l'aphorisme voulant que pendant que les canons mugissent, les muses, y compris les muses juridiques, sont silencieuses, la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies a ordonné une guerre diplomatique et juridique à plusieurs facettes contre le terrorisme, une guerre où le Canada est particulièrement bien placé pour jouer un rôle international de premier plan.

Les initiatives que je vais décrire constituent l'essentiel de cette offensive juridique et identifient le rôle de chef de file que peut jouer le Canada sur le plan diplomatique en ce qui concerne les politiques et les mesures législatives antiterroristes.

Premièrement, le Conseil de sécurité demande aux États-membres de signer et de ratifier les 12 conventions internationales relatives au terrorisme, y compris les deux plus récentes sur l'élimination du terrorisme et sur la suppression du financement du terrorisme. Le Canada a ratifié 10 de ces conventions et s'est engagé à ratifier les deux dernières.

Le Canada peut donc prendre l'initiative de faire appliquer cet arsenal juridique international à l'échelle mondiale comme il l'a fait lorsqu'il a dirigé la campagne en vue de la ratification du traité créant le Tribunal pénal international. La ratification est importante sur le plan juridique non seulement pour soutenir l'arsenal juridique antiterroriste, mais aussi pour faire voir que ces pays se sont rangés du côté de la lutte juridique internationale contre le terrorisme.

### *Initiatives ministérielles*

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a demandé à tous les États-membres de prendre des mesures législatives nationales pour la mise en oeuvre de ces 12 conventions internationales de façon à établir un système de justice pénal international pour combattre le terrorisme. Le Canada a maintenant pris les mesures législatives nécessaires pour mettre en oeuvre ces traités et a lancé la campagne en vue de la mise en place d'un système de justice pénal international tournant autour de la mise en oeuvre du traité de la CPI au Canada. Il pourrait également diriger une campagne internationale pour l'application de ces 12 conventions antiterroristes au niveau national.

Troisièmement, les Nations Unies ont demandé l'adoption d'une convention globale sur le terrorisme international. En fait, j'ai recommandé cette initiative il y a six ans en ma qualité à l'époque de conseiller spécial du ministre des Affaires étrangères Axworthy, lors de la conférence ministérielle de Paris sur le contre-terrorisme. À l'époque, on avait estimé qu'une convention de ce genre était difficile à élaborer d'un point de vue juridique et difficile à adopter d'un point de vue diplomatique.

Maintenant que le Conseil de sécurité de l'ONU a recommandé cette initiative de manière à étayer ce que le secrétaire général Kofi Annan a appelé la «légitimité mondiale» de la guerre au terrorisme et puisque la question est maintenant à l'étude devant le comité juridique des Nations Unies, le Canada pourrait mettre son expérience à contribution pour cet exercice de rédaction et de diplomatie.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité a décidé que tous les États devraient prévenir et supprimer le financement des actes de terrorisme, ce qui suppose l'adoption d'un train de mesures, y compris le gel immédiat des fonds et des autres actifs financiers et ressources économiques de ceux qui commettent des actes terroristes ou qui en facilitent la perpétration, la criminalisation de la fourniture ou de la collecte délibérée, par quelque moyen que ce soit, de fonds que l'on prévoit utiliser ou dont on sait qu'ils seront utilisés pour perpétrer des actes de terrorisme ou les faciliter, et le retrait du statut d'organismes ou de groupes de bienfaisance à ceux qui offrent un soutien pour faciliter la perpétration d'actes terroristes.

Encore une fois, puisque le Canada est en voie de mettre en oeuvre ces mesures et que le ministre des Finances, préside les travaux du G-20, nous sommes particulièrement bien placés pour jouer le rôle de chef de file et coordonner l'effort international visant à prévenir et à supprimer le financement du terrorisme sous toutes ses formes.

Cinquièmement, le Conseil de sécurité a recommandé aux États d'adopter des lois exhaustives afin de veiller à ce que quiconque participe au financement, à la planification, à la préparation ou à la perpétration d'actes terroristes soit traduit en justice, et de faire en sorte que de tels actes terroristes soient considérés comme des infractions criminelles graves aux lois nationales. Étant donné que le Canada a adopté des dispositions législatives modèles sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, dispositions reposant sur le principe de la compétence universelle, et puisqu'il a maintenant présenté des dispositions législatives nationales antiterroristes complètes assorties de droits qui protègent les freins et contrepoids, y compris la protection conférée par la Charte, et prévoyant une surveillance législative ainsi qu'un examen judiciaire, le Canada est encore une fois bien placé pour servir de modèle international en ce qui concerne ce genre de mesures législatives nationales antiterroristes complètes et tenant compte des préoccupations relatives aux droits.

Sixièmement, les Nations Unies ont prié les États membres de s'assurer que les demandeurs d'asile ne soient pas des terroristes déguisés et que les dispositions législatives internationales concernant les réfugiés ne servent pas de couverture au terrorisme international. Par ailleurs, il faut protéger comme un droit fondamental le droit à l'obtention de l'asile politique, ce droit ne devant pas être miné ni altéré et devant demeurer une pierre angulaire de notre politique internationale et nationale.

● (2340)

Par conséquent, du fait que le Canada reconnaît l'importance du droit d'asile tout en veillant à ce qu'il ne soit pas invoqué à mauvais escient et qu'il a manifesté à ce jour la capacité de cerner judicieusement les lacunes du système d'application des lois, son expérience et son savoir-faire en matière de lois et de politiques concernant les réfugiés sont susceptibles de favoriser l'adoption d'initiatives modèles devant permettre d'améliorer et d'affiner le processus de reconnaissance des réfugiés et de détection et d'exclusion des terroristes désireux de se prévaloir de ce statut, de nous aider à nous assurer que les auteurs, les organisateurs ou les facilitateurs d'actions terroristes ne chercheront pas à bénéficier de ce statut, de nous garantir que ceux dont la demande aura été rejetée du fait d'une présumée affiliation à des groupes terroristes et contre lesquels un ordre de déportation aura été prononcé ne disparaîtront pas dans le système et qu'ils seront effectivement traduits devant la justice, et de nous aider à nous assurer que de prétendues motivations politiques ne seront pas admissibles pour justifier le refus d'une demande d'extradition de présumés terroristes.

Septièmement, le conseil de sécurité a enjoint à ses membres de s'accorder mutuellement la plus grande assistance possible pour la conduite des enquêtes criminelles et la poursuite des actions terroristes. En sa qualité de membre exemplaire du plus grand nombre d'organisations multilatérales que tout autre pays dans la communauté internationale, à savoir l'OTAN, le G-8, le Commonwealth, la Francophonie, l'APEC, l'OEA, l'OSCE et d'autres, le Canada est exceptionnellement bien placé pour contribuer à l'organisation et au développement des initiatives juridiques internationales voulues.

Huitièmement, le Conseil de sécurité des Nations Unies nous a mis en garde contre le recours des terroristes aux armes de destruction massive et le secrétaire général Kofi Annan a souligné qu'une seule attaque nucléaire ou biologique pourrait tuer des millions de personnes.

En sa qualité de pays ayant mené la campagne en faveur de l'élaboration et de la ratification de traités pour le contrôle et l'interdiction des armes de destruction massive, le Canada peut assumer le leadership d'un effort international en vue de la mise en oeuvre de ces traités; il peut assurer une meilleure coopération entre les organisations internationales s'occupant d'armes de destruction massive et il peut s'efforcer d'instaurer des lois nationales plus sévères en matière d'exportation des produits et des technologies servant à produire ces armes.

Enfin, un des instruments les plus importants de toute loi ou politique de contre-terrorisme est le contrôle de l'incitation au terrorisme, la lutte contre la promotion de la haine et du mépris à l'égard de victimes éventuelles ciblées et diabolisées. En fait, il est particulièrement important, pour la communauté internationale en général et pour les États membres en particulier, de commencer à étudier des façons de réglementer l'incitation au terrorisme et la diabolisation d'autres groupes de personnes, un phénomène qui peut mener au génocide comme on l'a vu au Rwanda. En Bosnie, ce phénomène a donné lieu à un nettoyage ethnique.

Comme la Cour suprême du Canada l'a énoncé en confirmant la constitutionnalité de la loi canadienne contre les activités haineuses, «l'holocauste n'a pas commencé dans les chambres à gaz, il a commencé par des mots».

Grâce à son expérience et à son expertise dans la lutte contre l'incitation à la haine, et grâce aux mesures législatives qu'il a proposées en vue d'éliminer les messages haineux sur Internet contre des victimes éventuelles du terrorisme et contre des groupes identifiables qui, dans notre pays, pourraient subir une discrimination injuste à cause de nos efforts de contre-terrorisme, le Canada peut jouer un rôle majeur et crucial dans l'élaboration de cette pièce maîtresse d'une loi et d'une politique sur le contre-terrorisme.

Autrement dit, bien que la contribution du Canada à l'effort militaire soit limitée et modeste, sa contribution à la lutte juridique et diplomatique contre le terrorisme pourrait être remarquable et marquante.

• (2345)

**M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne):** Monsieur le président, je participe ce soir à ce débat d'actualité concernant les mesures que le Parlement et le gouvernement du Canada devraient adopter relativement au terrorisme international. Les événements du 11 septembre ont certes été décrits par bon nombre de députés et de personnes dans le monde comme étant un acte de terrorisme horrible et répulsif qui, de l'avis de tous, n'aurait pas dû se produire. La réalité, cependant, c'est qu'il s'est produit et que nous devons maintenant y réagir.

Je ne veux pas revenir ce soir sur des sujets qui ont été abordés par d'autres députés. Je vais tenter d'ajouter des éléments neufs présentés dans une perspective légèrement différente.

Cet acte de terrorisme du 11 septembre n'a pas marqué le début du terrorisme international. On en discute comme si était subitement apparu ce nouvel acte de terrorisme international et que nous devons prendre immédiatement des mesures énergiques pour y remédier.

Le terrorisme est aussi vieux que le monde et le terrorisme attribuable à des extrémistes religieux d'autres pays existait ces dernières années et, selon moi, a été remarqué avec le plus d'acuité en Europe, en Angleterre et en France, par exemple, où l'on a connu ces attaques terroristes qui ont maintenant gagné l'Amérique du Nord.

Je suis un peu étonné que le gouvernement libéral n'adopte que maintenant des mesures dynamiques pour combattre le terrorisme alors qu'il aurait dû agir lorsque les renseignements ont été portés à l'attention de la Gendarmerie royale du Canada, du SCRS, de nos agents des douanes et des militaires. Je suppose que l'on n'a essentiellement pas tenu compte de cette information, car nous n'avons pas adopté les mesures nécessaires pour faire face à la crise terroriste dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

L'Alliance canadienne et moi allons appuyer intégralement les efforts du gouvernement visant à faire adopter cette mesure législative ainsi que les mesures requises pour lutter maintenant contre le terrorisme qui frappe l'Amérique du Nord. Les Canadiens pourraient fort bien être attaqués par des terroristes dans l'avenir, et la probabilité que soit commis un acte terroriste est fort élevée.

Notre ministre des Affaires étrangères a fait ce soir une intervention et j'aimerais revenir sur certains des points qu'il a abordés. Bien que nous appuyions les mesures du gouvernement, nous devons aussi chercher à obtenir de l'information et veiller à ce que toutes les idées soient étudiées.

### *Initiatives ministérielles*

Une de ses déclarations, qui peut bien sûr être rectifiée sur la foi du harsard, présentait la sécurité et la sûreté comme une priorité, comme cela a toujours été le cas pour assurer la sécurité des Canadiens. Lorsque nous constatons que nos forces armées ne disposent pas d'un effectif suffisant et qu'elles manquent de matériel et de ressources pour mener leur tâche à bien, cela montre qu'on ne s'occupe pas toujours de la sécurité du Canada comme l'a indiqué le ministre.

La deuxième déclaration du ministre était très intéressante. Il a affirmé que nous allons détruire le mal. C'est peut-être un euphémisme, mais le but de la guerre est d'anéantir l'ennemi. Les États-Unis ont utilisé ce terme et notre premier ministre leur a emboîté le pas. Nous sommes en guerre.

Or, dans une guerre, il y a des morts, comme nous l'avons constaté lors des attaques contre le World Trade Center aux États-Unis. Cette situation peut fort bien se produire au Canada si un attentat terroriste est dirigé contre nous. Lorsque le ministre des Affaires étrangères parle d'anéantir le mal, j'imagine qu'il sous-entend qu'il faut éliminer ceux qui commettent ces actes.

• (2350)

À un moment donné, il faudra bien que le gouvernement envisage soit la possibilité d'extrader un terroriste qui a commis un meurtre ou une tuerie dans d'autres pays, soit celle de poursuivre un terroriste coupable de meurtre en territoire canadien. Si cela se produit, et j'implore le ciel que ça n'arrive pas, je soulèverai de nouveau la question de la peine capitale au Canada. Il est bien possible qu'en situation de guerre, la population canadienne appuie fortement le retour à la peine capitale pour punir des actes terroristes.

Au cours des dernières années, j'ai eu l'occasion de parler, en tant que député, avec des habitants de ma circonscription, dont certains ont donné de très sages points de vue sur la Palestine et le Moyen-Orient et ces problèmes apparemment insolubles.

J'ai eu l'occasion de parler au pasteur Henry Ozirney et au pasteur Glenn Miller, de l'Église baptiste New Life, à Stonewall, dans ma circonscription. J'ai parlé à Barry Rasmussen, de l'Église luthérienne, dans ma région. J'ai également parlé à des prêtres catholiques et à d'autres au fil des ans à propos de questions morales. Ils m'ont tous dit que la question de la Palestine remontait à une époque lointaine, jusqu'au prophète Abraham, je suppose, et au fait que, semble-t-il, les terres des Palestiniens auraient été données tant aux musulmans qu'au peuple juif. Le conflit pour la propriété de ces terres se poursuit jusqu'à ce jour, et il doit être inscrit dans son contexte.

Oussama ben Laden a dit que, tant que la question palestinienne n'aura pas été réglée et qu'Ararat et les Palestiniens, du côté arabe, ne seront pas pleinement satisfaits, il n'y aura pas de paix pour l'Amérique, pour le monde occidental ou pour les Juifs. Pour l'essentiel, ce que disent Oussama ben Laden et d'autres terroristes comme lui, c'est qu'ils ne seront contents que lorsque tous les juifs et tous les Nord-Américains seront morts. C'est cette sorte de gens que nous appelons des terroristes. Cela ne fait pas partie de l'islam. Le congrès islamiste affirme dans les pamphlets qu'il distribue que le concept de guerre sainte n'existe pas pour l'islam, ni même l'expression *sacrum bellum*. J'aimerais que les médias et tous les autres oublient ce concept particulier.

*Initiatives ministérielles*

L'attaque du 11 septembre était un acte de terrorisme commis par des criminels. Ce n'était pas un événement religieux et elle n'a pas été faite pour des motifs religieux. Les terroristes usurpent la religion musulmane et, au besoin, ils usurperont la foi chrétienne et d'autres religions. Pour eux, la religion n'est pas en jeu. C'est de mort et de destruction de notre mode de vie dont il est question.

Nous appuyons les solutions proposées par le gouvernement, mais ces solutions doivent comporter deux facettes. Nous devons d'abord travailler à créer un monde meilleur. Pour ce faire, il faut apporter de l'aide humanitaire non seulement en Afghanistan, mais dans d'autres pays. Il faut régler les grands maux de la société et essayer d'élever le niveau de vie et le bien-être des êtres humains du monde entier. Par ailleurs, nous avons aussi besoin de sécurité physique et, pour le Canada, la sécurité physique exige un effectif militaire suffisant et compétent, et un service du renseignement comme le SCRS bien équipé, prêt à intervenir et capable de faire le travail.

La question du bioterrorisme au Canada en ce qui concerne l'agriculture est extrêmement importante. Les rapports émanant du cabinet du solliciteur général révèlent très clairement que le Canada n'est pas prêt à affronter un acte de bioterrorisme contre notre industrie de l'élevage ou d'autres industries agricoles. Il est de la plus haute importance que le gouvernement se dote d'un plan non seulement pour ces interventions militaires massives mais aussi pour la protection contre le bioterrorisme au Canada afin de pouvoir y faire échec.

• (2355)

En conclusion, je tiens à féliciter les hommes et les femmes de nos forces armées qui servent si bien notre pays présentement. Je voudrais également faire en sorte que, lorsqu'ils assisteront aux cérémonies du 11 novembre et y prendront la parole pour la circonstance, tous les députés récitent une prière spéciale à l'intention de nos forces armées à l'étranger.

**M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.):** Monsieur le président, je voudrais adopter une approche légèrement différente et parler de quelques-uns de nos nouveaux meilleurs amis.

Toute armée qui va faire la guerre aime savoir qui sont ses amis et qui sont ses ennemis. Nos nouveaux meilleurs amis, nos alliés, appuient actuellement la soi-disant guerre contre le terrorisme lancée par les États-Unis et la Grande-Bretagne en Afghanistan.

Nos alliés dans cette cause semblent s'apparenter à une bande hétéroclite, à un groupe d'anciens ennemis, peut-être de futurs ennemis, à des organisations criminelles et à des commanditaires d'activités terroristes. Cette bande hétéroclite d'alliés est tellement diversifiée que force est de se demander pourquoi elle se rallie à nous. En effet, pourquoi voudrait-on l'avoir dans son camp?

Parmi nos nouveaux meilleurs amis, il y a la Syrie. Avant le 11 septembre, la Syrie commandait le terrorisme. Elle a abrité et appuyé le Hamas et l'OLP. Elle est un ennemi juré d'Israël et, partant, des États-Unis et de l'Occident. Elle ne croit pas au droit d'Israël d'exister. Pendant des années, elle a été un leader du terrorisme parrainé par l'État. Après le 11 septembre, la Syrie est devenue une alliée. Avant le 11 septembre, les États-Unis faisaient activement campagne pour que la Syrie n'obtienne pas un siège au Conseil de sécurité. Maintenant, la Syrie siègera au Conseil de sécurité, au grand dam d'Israël.

Un diplomate a dit que la Syrie représentait maintenant le monde arabe et, à certains égards, le monde islamique au Conseil de sécurité. Elle est donc «devenue l'interlocutrice des grandes puissances» selon un diplomate occidental.

Compte tenu du fait que le conseil aime prendre des décisions unanimes, les grandes puissances devront écouter le point de vue de la Syrie sur la différence entre le terrorisme et la résistance. Ce même diplomate a également dit que la Syrie ferait obstacle à toute résolution du Conseil de sécurité visant expressément les groupes radicaux anti-israéliens dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

Nos autres nouveaux meilleurs amis sont les Russes. Tout le monde sait que la Russie éprouve de nombreux problèmes. Un de ces problèmes concerne la Tchétchénie. Est-ce que les États-Unis, la Grande-Bretagne ou le Canada vont parler ouvertement contre le terrorisme dans cette région? Je suppose que nous resterons muets, que cela fait partie de l'entente. Nous resterons aussi muets sur les questions qui préoccupent quiconque a une vague compréhension de ce qui se passe dans cette région. Par exemple, la Russie a-t-elle obtenu un droit de veto relativement à l'admission des pays baltes au sein de l'OTAN? Avant le 11 septembre, nous voulions que le processus soit clair et transparent et qu'on n'accorde aucune importance ou très peu aux préoccupations de la Russie. Peut-être que l'entente sera que la Russie sera admise au sein de l'OTAN et qu'on oubliera les pays baltes.

Je suppose que c'est de la vraie politique, comme dirait Henry Kissinger. La Chine appuie la guerre contre le terrorisme, mais à quel prix? Pensons-nous que les critiques des Américains et du monde occidental à l'égard de la façon dont la Chine traite ses minorités ont tendance à s'intensifier ou à diminuer depuis le 11 septembre? Les membres du Falun Gong, les membres de minorités chrétiennes et les habitants du Tibet ou de Taiwan se sentent-ils plus à l'aise ou moins à l'aise maintenant que la Chine fait partie de la coalition pour lutter contre le terrorisme? À mon avis, depuis le 11 septembre, la Chine se sent beaucoup plus libre de traiter ces questions comme bon lui semble parce qu'elle sait que les États-Unis sont préoccupés et que le monde occidental s'est en quelque sorte engagé à atténuer ses critiques.

Et l'Alliance du Nord? Il semble qu'on s'attende à ce que nos nouveaux meilleurs amis fassent le gros du travail lorsque les vrais combats débiteront. Je ne prétends pas être un expert de la politique afghane, mais je me souviens tout de même que l'Occident, les États-Unis, ont appuyé les talibans dans leur lutte contre les Russes afin de limiter la sphère d'influence de ces derniers. À ce moment-là, l'Alliance du Nord avait en quelque sorte accepté les Russes afin de freiner la propagation de l'impérialisme américain.

• (2400)

Il y a 10 ans, les talibans étaient les bons gars, les membres de l'Alliance du Nord étaient les méchants et les Russes étaient encore plus méchants. Maintenant, les Russes jouent le rôle des bons, tout comme les membres de l'Alliance du Nord, alors que les talibans sont devenus les méchants. Ce serait probablement une bonne idée d'êtreindre nos ennemis et de tenir nos amis à distance.

Un capitaine russe ayant participé à la guerre en Afghanistan a dit qu'avant de se lancer dans cette aventure, on devrait se rappeler ces paroles d'Alexandre le Grand:

On ne peut pas conquérir la Perse, on ne peut que la traverser.

Ce même capitaine a aussi dit ceci:

Le problème était de ne jamais savoir à qui on avait affaire, qui était avec nous, qui était contre nous.

S'ils sont maintenant nos meilleurs amis, qu'est-ce que ce sera dans un an ou dans cinq ans? Ben Laden a bien fait son choix.

*Initiatives ministérielles*

À côté, il y a le Pakistan. Avant le 11 septembre, le général Musharraf était un dictateur militaire qui avait renversé un gouvernement élu. Avant le 11 septembre, le Pakistan avait une dette internationale considérable. Après le 11 septembre, le général Musharraf laissait les alliés utiliser l'espace aérien du Pakistan et voyait la dette de son pays réduite d'environ un demi-milliard de dollars US, et oubliées toutes les irrégularités entourant son accession au pouvoir.

On ne saurait passer sous silence le fait que ben Laden bénéficie d'un soutien considérable au Pakistan. Bien qu'elle ne connaisse pas encore les joies de l'islam tel que pratiqué par les talibans, une forte proportion de la population est si âprement anti-américaine et anti-Occident que, dans les faits, elle soutient et aide les talibans. Pour affaiblir véritablement le réseau de ben Laden, il faudrait envahir le Pakistan. Si l'Afghanistan est bien le dernier des États où l'on puisse vouloir mener une action militaire, d'après notre ancien capitaine russe, aujourd'hui membre de la douma russe, le Pakistan doit assurément être vraiment le tout dernier de ces États. Il est toutefois raisonnable de penser que, si l'action menée contre les talibans donne les résultats escomptés, ces derniers chercheront vraisemblablement refuge au Pakistan et donc que le terrorisme continuera, mais à partir d'une autre base.

L'Arabie saoudite qui, à certains égards, a toujours été l'alliée des États-Unis, est un autre nouveau meilleur ami, en fait un ancien ami. Cet État a cependant une dynamique qui lui est propre. Bien que ben Laden soit d'origine saoudienne, même si cette nationalité lui a été retirée, bien que sa fortune, évaluée à une somme se situant entre 25 millions de dollars et 600 millions de dollars, soit d'origine saoudienne, et, à franchement parler, mais personne n'en est sûr, bien que l'Arabie saoudite compte sur son territoire deux des sites les plus sacrés de l'islam et que ben Laden ait largement réussi à faire croire qu'il s'agit d'une guerre contre les infidèles, la Maison des Saoud est aujourd'hui dans une situation très délicate.

La Maison des Saoud est une invention américaine. Le marché, c'est que nous obtenons un approvisionnement sûr en pétrole et que, en échange, la Maison des Saoud dirige l'Arabie saoudite à peu près comme il lui plaît, ce qui peut comprendre ou non beaucoup de corruption, l'oppression de ressortissants et de résidents, et la concentration d'une énorme richesse entre les mains de quelques-uns. On ne distingue pas clairement si l'Arabie saoudite est directement ou indirectement un commanditaire de ben Laden. Ce qui est clair, c'est que sa famille a fait de l'argent grâce à la protection de la monarchie, que l'Arabie saoudite a expulsé ben Laden, qui s'est réfugié d'abord au Soudan, puis en Afghanistan.

Le refus de laisser les infidèles se servir du territoire saoudien pour lutter contre le terrorisme montre que ben Laden a réussi à présenter le conflit comme une guerre religieuse dans laquelle aucun gouvernement ne doit laisser les infidèles s'approcher d'aussi près des lieux saints. Il est vrai que, lorsque la guerre du Golfe faisait rage, les intérêts directs de l'Arabie saoudite étaient menacés et les infidèles étaient accueillis avec beaucoup plus de chaleur.

À voir qui sont nos nouveaux meilleurs amis, que devons-nous conclure? La Syrie, notre nouvel ami, a soutenu le terrorisme avant le 11 septembre comme après. La Russie n'est pas un ennemi, mais nous avons avec elle un marché. Même chose avec la Chine. A-t-il fallu vendre notre âme comme Faust?

• (2405)

L'Alliance du Nord était un ennemi l'an dernier. Elle est une amie cette année. Qui sait ce qu'elle sera l'an prochain? Le Pakistan est extrêmement complexe. L'Arabie saoudite est une amie neutre qui ne

déborde pas d'enthousiasme. Ma mère disait que qui se ressemble s'assemble. Dans ce cas, il faut dire que nos nouveaux amis forment une bande plutôt hétéroclite.

**M. Scott Reid (Lanark—Carleton, Alliance canadienne):** Monsieur le président, le 11 septembre dernier, après les abominables attentats survenus à New York et à Washington, le président George W. Bush a dit de ces événements qu'ils portaient atteinte à la liberté elle-même. Ce soir, j'aimerais parler de certaines des répercussions que le projet de loi antiterroriste proposé aujourd'hui par le gouvernement pourrait avoir sur la liberté.

Ce projet de loi est conçu pour faire face à des menaces extraordinaires contre notre liberté. Il le fait, peut-être inévitablement, en restreignant certaines libertés fondamentales. Après une lecture rapide du projet de loi, je peux souligner six restrictions précises des libertés auxquelles nous devrions tous, à mon avis, accorder une attention très sérieuse.

La première est la restriction de la liberté d'association. La loi interdira l'appartenance à un groupe terroriste. Puis, il y aura des restrictions au droit à la vie privée. Il sera maintenant plus facile d'avoir recours à la surveillance électronique contre des groupes terroristes, ce qui signifie du même coup qu'on surveillera non seulement les groupes terroristes, mais également tous ceux que l'on soupçonne, à tort ou à raison, d'appartenir à ces groupes ou de participer à leurs activités.

Pour illustrer ce point, j'aimerais relire certains des renseignements fournis par le gouvernement.

Nous constatons que le projet de loi fera disparaître la nécessité de démontrer que la surveillance électronique constitue le dernier recours dans les enquêtes contre les terroristes. Nous constatons également qu'il prolongerait la période de validité d'une autorisation d'écoute électronique émise par un juge de la Cour supérieure. Enfin, le délai au cours duquel on doit faire savoir à une personne qu'elle a été mise sur écoute après le fait pourrait être repoussé à trois ans, plutôt que les douze mois prévus dans la loi actuelle.

Nous constatons également que le droit à un procès public sera restreint jusqu'à un certain niveau grâce à des amendements à la Loi canadienne de la preuve, qui interdiraient la divulgation publique de tous les renseignements considérés comme étant dans l'intérêt national pouvant être soulevés en cour.

De même, le droit de ne pas faire l'objet d'une détention sans avoir été auparavant accusé, sera amoindri. Le Code criminel sera modifié de façon à créer une nouvelle catégorie d'arrestations dites préventives. Cela pourra servir dans les cas que l'on considérera appropriés, pour arrêter des gens que l'on soupçonne d'être des terroristes.

La liberté de parole sera aussi restreinte jusqu'à un certain point, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'Internet et du téléphone pour la promotion de matériel haineux.

Enfin, le droit de propriété sera restreint dans une certaine mesure par la confiscation de biens au civil.

Il se peut fort bien que ces restrictions des libertés soient justifiées étant donné les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. Un droit n'est jamais absolu. Pour le comprendre, il suffit de penser à l'adage selon lequel «la liberté de l'un finit où commence celle de l'autre».

*Initiatives ministérielles*

Même aux États-Unis, où la Déclaration des droits n'accepte pas la moindre restriction, la pratique est établie selon laquelle les tribunaux trouvent le moyen de définir les restrictions de telle sorte qu'elles s'appliquent à ces droits. Par exemple, le droit à la liberté de parole a été défini plus étroitement par la création par les tribunaux d'actes de la parole, où un certain discours est considéré non comme de la parole, mais comme un acte et donc non visé par la protection prévue aux termes de la Déclaration des droits.

Au Canada, l'article 1 de la Charte des droits s'applique à cet égard et prévoit des restrictions. Avec votre permission, je vais lire l'article 1 pour faire valoir mon argument. Cet article est le suivant:

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Le premier ministre et la ministre de la Justice ont insisté longuement en disant que la Loi antiterroriste serait conforme à l'article 1 de la Charte. Je pense qu'ils sont d'avis que, dans la mesure où la nouvelle Loi antiterroriste restreindrait les libertés individuelles, elle ne le ferait qu'en imposant des limites raisonnables prescrites par la loi et ne le ferait que dans la mesure où ce serait justifié dans une société libre et démocratique comme la société canadienne.

● (2410)

Toutefois, il leur faudra respecter les critères qu'ils se seront eux-mêmes imposés, notamment le critère énoncé dans ce qu'on appelle l'arrêt Oakes, c'est-à-dire la décision rendue dans l'affaire La reine c. Oakes en 1986.

La norme de preuve selon laquelle les droits sont limités de façon non excessive n'est que la norme de preuve en matière civile, c'est-à-dire que la prépondérance des probabilités doit jouer en faveur du gouvernement si le gouvernement est appelé à prouver, devant les tribunaux, la constitutionnalité des restrictions qu'il impose aux droits. La prépondérance des probabilités signifie essentiellement que le gouvernement doit avoir plus de 50 p. 100 des chances de justifier sa décision. Ce critère est loin d'être parfait et il est évident qu'il n'assure pas parfaitement la protection de nos libertés.

Le grand constitutionnaliste Peter Hogg soutient que la norme de preuve en matière civile est probablement le seul critère réaliste à notre disposition, comparativement au critère plus restrictif qui s'applique en matière criminelle, mais il en souligne également les risques. Pour faire valoir mon point, permettez-moi de citer Peter Hogg:

Lorsque la validité d'une loi repose sur la preuve d'un fait (par exemple, l'existence d'une situation d'urgence), l'exactitude du fait n'a pas à être strictement établie par le gouvernement; il suffit que le tribunal en soit convaincu d'une «manière raisonnable».

Il pourrait donc y avoir des restrictions qui contribueraient clairement à l'érosion de l'ensemble de nos droits et libertés et, après tout, c'est dans le but de protéger nos droits et libertés que nous voulons adopter cette loi.

Cela étant dit, à la lumière des circonstances extraordinaires qui justifient aujourd'hui l'adoption d'une telle mesure législative, j'estime qu'il faut absolument y inscrire une mesure de temporarisation. Nous sommes convaincus que cette crise se dissipera avec le temps; tout concourt à sa disparition éventuelle. Si elle persiste au moment où la mesure de temporarisation doit entrer en vigueur, il nous sera possible de reconduire la loi ou d'en adopter une nouvelle que nous peaufinerions en tenant compte de l'expérience que nous aurons acquise grâce à l'application de la première loi et des restrictions qu'elle imposait à nos droits.

Une bonne idée serait, par exemple, d'inclure une disposition prévoyant que la loi cessera d'être en vigueur au bout de trois ans, à moins qu'elle ne soit promulguée de nouveau par le Parlement. À la place, cette mesure législative comporte une disposition d'examen. Le paragraphe 145(1) du projet de loi dit ceci:

dans les trois années après que la présente loi aura obtenu la sanction royale, un examen approfondi de ses dispositions et de son application devra être entrepris par tel comité du Sénat, de la Chambre des communes ou des deux Chambres du Parlement, que le Parlement désignera ou constituera à cette fin.

Le paragraphe 145(2) dit ceci:

Le comité dont il est question à l'alinéa (1) doit, dans l'année suivant le début de l'examen prévu aux termes de cet alinéa ou dans les délais élargis décrétés par le Parlement, déposer au Parlement un rapport sur l'examen comportant toute modification recommandée par le comité.

Tout cela est bien, sauf qu'aucune sanction n'est prévue dans le cas où le gouvernement n'appellerait pas un tel comité à se réunir.

Nous avons un problème, car dans le passé, le gouvernement a régulièrement échoué à constituer de tels comités et à assurer la tenue de tels examens, par ailleurs prévus. La Loi référendaire en offre un bon exemple. Un examen aurait dû être entrepris à la mi-juin 1995. En fait, cet examen n'a jamais eu lieu, et six années ont passé. Je crains que les choses ne se passent de cette manière dans le cas qui nous occupe.

Voilà pourquoi je presse le gouvernement de modifier la mesure législative et d'inclure une disposition de temporarisation prévoyant que la loi cessera d'être en vigueur si elle n'est pas promulguée de nouveau. J'estime que cela améliorerait grandement cette mesure législative. Je presse le gouvernement d'apporter cette modification.

● (2415)

**M. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.):** Monsieur le président, je tiens à remercier la Chambre d'avoir accepté à l'unanimité de nous donner la possibilité de discuter d'un sujet très grave au cours de ce débat exploratoire.

Puisque le débat porte sur les actions du gouvernement, du Canada et d'autres pays face aux horribles événements survenus le 11 septembre, je tiens à faire part au gouvernement de quelques préoccupations exprimées par des gens que j'ai été élu pour représenter à la Chambre.

Tout d'abord, j'apprends que les attaques du 11 septembre contre New York, Washington, D.C., et la Pennsylvanie, et, plus récemment, les actes de terrorisme biologique dans toute l'Amérique du Nord et peut-être ailleurs dans le monde, ont été condamnés par tous.

Deuxièmement, j'entends les gens dire qu'ils veulent que les auteurs de ces attaques soient amenés devant les tribunaux. C'est encore là une position presque universelle et indéniablement une indication très claire de la volonté d'éliminer le terrorisme. Voilà en gros les opinions que j'ai recueillies.

### Initiatives ministérielles

Cependant, les sentiments sont plus variés pour ce qui est des actions du gouvernement. Environ 10 p. 100 des gens à qui j'ai parlé estiment que les propositions vont trop loin. Une autre tranche de 20 p. 100 juge que nous n'allons pas assez loin. Entre 60 et 70 p. 100 affirment qu'ils approuvent en général la position adoptée par le gouvernement jusqu'à maintenant à l'égard des actions militaires, des actions diplomatiques, des mesures financières, des mesures juridiques et des mesures de renseignements supplémentaires pour lutter contre la menace terroriste.

Fondamentalement, cela signifie que la majorité des gens, sinon la totalité, sont en faveur d'une intervention militaire. J'avoue que j'ai reçu des lettres et des appels téléphoniques de gens qui préféreraient que nous ne participions pas à l'effort militaire. Cependant, la majorité des gens qui m'ont écrit ou téléphoné appuient la participation militaire du Canada à la campagne en cours contre le terrorisme.

Les gens appuient clairement un accroissement de l'aide humanitaire particulièrement pour le peuple afghan et les réfugiés afghans qui vivent dans d'épouvantables conditions. Pratiquement personne n'hésite là-dessus. Encore là, nous constatons la volonté presque universelle de voir notre gouvernement, le Canada et la population canadienne accroître leur aide au peuple afghan.

J'aimerais également indiquer que d'après les discussions que j'ai eues, nos politiques d'immigration font l'objet d'un appui imposant. Je fais une distinction entre immigration et accueil de réfugiés. Pour être fidèle aux propos que j'ai entendus, je précise que notre processus de sélection des réfugiés soulève de sérieuses inquiétudes. En fait, ce n'est pas l'idée d'accueillir des réfugiés chez nous qui pose problème, c'est la gestion actuelle du système. Aussi, je crois qu'il est de mon devoir de transmettre ce message au gouvernement dans ce débat exploratoire.

Pour ce qui est de mesures de sécurité, comme celles qui ont été présentées aujourd'hui à l'étape de la première lecture, on note un appui général mais également des avertissements très sérieux laissant entendre qu'il faut éviter de limiter indûment les libertés civiles.

C'est ce que j'ai entendu et c'est ce que je désire faire savoir au gouvernement dans ce débat exploratoire.

J'aimerais également ajouter certaines réflexions personnelles. Le terrorisme est par nature même imprévisible. Nous pourrions peut-être resserrer les mesures de sécurité dans les aéroports, dans les ports et aux frontières. En soi, c'est une bonne idée, si ce n'était que pour prévenir ceux qui peuvent être tentés de commettre des actes terroristes semblables à ceux qui ont été perpétrés ou même pour contrecarrer les efforts d'autres.

● (2420)

En ce sens, il convient donc d'accroître nos moyens de prévention, mais ce serait une grave erreur de nous en tenir là.

Le 10 septembre, j'ai eu l'occasion de prendre la parole à la 47<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth. Dans mon allocution, je demandais si les parlements du monde assujettissaient les progrès scientifiques à un cadre législatif et réglementaire. J'ai alors cité un certain Bill Joy, que je vais de nouveau citer ce soir. Bill Joy est cofondateur et scientifique principal de Sun Microsystems. Dans le numéro d'avril 2000 de la revue *Wired*, il a fait paraître un article plutôt troublant intitulé «Why the Future Doesn't Need Us». Je vais en citer quatre très brefs passages, puisque je n'aurais pas le temps de tout citer. Il écrit:

Habités à vivre avec des percées scientifiques qui sont devenues chose courante, nous n'avons pas encore pris conscience que les technologies les plus séduisantes du XXI<sup>e</sup> siècle—robotique, génie génétique, nanotechnologie—posent une menace que

ne posaient pas les technologies antérieures. Plus spécialement, les robots, les organismes génétiquement modifiés et les nanorobots ont en commun un dangereux facteur d'amplification : ils peuvent se reproduire. Une bombe explose une seule fois, mais un robot peut devenir une multitude et rapidement échapper à tout contrôle.

Un peu plus loin, il ajoute:

Il est peut-être toujours difficile de percevoir les grandes répercussions lorsqu'on est plongé dans le tourbillon du changement. L'incapacité de saisir les conséquences de nos inventions lorsque nous sommes captivés par la découverte et l'innovation semble être un travers commun aux scientifiques et aux technologues; nous sommes depuis longtemps guidés par la soif du savoir, qui est au cœur de la quête scientifique, sans remarquer que les technologies nouvelles, plus puissantes, peuvent acquérir une vie propre.

Il poursuit plus loin:

Malheureusement, comme dans le cas de la technologie nucléaire, il est beaucoup plus facile de trouver pour la nanotechnologie des utilisations destructrices que des usages constructifs. La nanotechnologie a des utilisations militaires et terroristes claires, et il n'est pas nécessaire d'être suicidaire pour utiliser un dispositif nanotechnologique qui provoquera une destruction massive. On peut concevoir ces dispositifs en fonction d'une destruction sélective, pour qu'ils n'attaquent par exemple qu'une certaine région ou un certain groupe qui est génétiquement distinct.

Enfin, il écrit:

En réalité, nous avons depuis des années des avertissements clairs au sujet des dangers inhérents à une connaissance généralisée des technologies GRN...

C'est-à-dire génomique, robotique et nanotechnologie.

...de la possibilité que le savoir seul permette une destruction de masse. Mais ces avertissements n'ont pas fait assez de bruit; il est clair que les débats publics ont été insuffisants. On n'a rien à gagner à faire connaître les dangers.

À mesure que nous progressons sur le plan scientifique, il appartient à tous les membres de nos institutions, quelles qu'elles soient, de veiller à ce que nos progrès scientifiques soient réalisés dans l'intérêt de la race ou de l'espèce humaine et non dans le but de sa destruction. Je prie les membres du gouvernement qui sont responsables de ces institutions de voir à ce qu'elles surveillent attentivement l'utilisation qui est faite du savoir que nous générons.

Je lance une autre idée au hasard, et peut-être pas tant que ça au hasard; je prie mes collègues de tous les partis à la Chambre de garder à l'esprit le concept de séparation entre l'État et l'Église lorsque nous participons à ces débats. Je crois que c'est là un principe fort valable qu'il ne faut pas perdre de vue. Nous avons parfois eu tendance à invoquer Dieu pour défendre nos points de vue d'un côté comme de l'autre. J'invite mes collègues à la prudence en leur demandant de s'en tenir à ce principe de séparation entre l'Église et l'État.

Enfin, ces événements nous aideront à réaffirmer l'importance du gouvernement et du bien public dans notre société. La rentabilité est une bonne chose, mais elle ne peut être le seul but de notre société. Elle ne peut être la seule force motrice de l'humanité.

● (2425)

Si les événements du 11 septembre peuvent avoir un aspect positif, c'est certainement qu'ils nous ont permis de réaffirmer que le bien commun n'est pas moins important que la rentabilité.

J'aurais aimé poursuivre et dire qu'il serait peut-être temps que les nations de la planète songent à créer une force militaire autonome de l'ONU, laquelle serait appuyée par lesdites nations, afin qu'on ne soit pas toujours forcés de demander aux pays de participer aux efforts requis d'urgence à l'occasion. Je pourrai peut-être traiter de ce point à un autre moment.

Je remercie mes collègues de me permettre de coucher mes réflexions sur le papier afin qu'elles puissent peut-être servir dans les jours à venir.

*Initiatives ministérielles*

**M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD):** Monsieur le président, je considère que c'est un honneur de pouvoir participer à ce débat exploratoire en compagnie de mes collègues de tous les partis.

Pour commencer, je veux une fois de plus présenter mes condoléances aux Américains à l'occasion du terrible accident du 11 septembre, et ce, au nom des habitants de Dewdney—Alouette.

On me demande souvent où se trouve Dewdney—Alouette ou de quelle province je viens. C'est une circonscription de Colombie-Britannique qui se trouve à côté de Vancouver et qui est faite principalement des villes de Pitt Meadows, Maple Ridge, Mission, Agassiz et Harrison Hot Springs. J'ai reçu un certain nombre d'appels téléphoniques, de courriels et de lettres de personnes qui désiraient offrir leurs condoléances à nos bons amis et voisins des États-Unis. C'est donc ce que je fais pour commencer.

J'aimerais également souligner quelque chose qui n'arrive pas souvent à la Chambre. Cela s'est produit plus tôt ce soir. Nous avons adopté une motion d'opposition présentée par les membres de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique. Elle a reçu ce soir l'appui de presque tous les députés de la Chambre.

J'aimerais lire une dernière fois la motion qui a été proposée par le très honorable député de Calgary-Centre, le chef de notre coalition. Dans sa motion il dit ceci:

Que la Chambre réaffirme sa condamnation des attaques terroristes survenues contre nos alliés de l'OTAN, les États-Unis d'Amérique, le 11 septembre 2001, et qu'elle affirme son soutien aux braves hommes et femmes des Forces canadiennes qui se portent à la défense de la liberté et de la démocratie au sein de la coalition militaire internationale contre le terrorisme;

Que la Chambre ordonne par la présente au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants de siéger conjointement afin de tenir de fréquentes réunions avec des ministres et des représentants du gouvernement et de l'armée.

C'était une initiative positive et je pense que, par nos actions, nous avons démontré que nous étions capables de coopérer de manière non partisane pour avancer un peu et prouver que nous pouvons travailler tous ensemble en cet endroit. J'ai trouvé cela encourageant.

J'aimerais également mentionner certains propos tenus par le premier ministre au début du débat ici à la Chambre. Je le félicite de s'être adressé à la Chambre et d'être resté pendant le discours de tous les chefs des partis d'opposition. Il a dit que ce n'était pas contre l'islam que nous en avions, ni contre le peuple afghan, et je suis d'accord avec lui là-dessus. Il a dit ensuite que c'est contre le terrorisme que nous sommes en guerre et contre ceux qui ont commis les actes de violence et d'horreur dont nous avons été témoins le 11 septembre.

Les actions de ces terroristes ont été abominables, immorales et intrinsèquement mauvaises. Je ne pense pas qu'on le contestera.

Je voudrais formuler le reste de mon intervention sous la forme de quelques questions que je voudrais poser au gouvernement. Je voudrais d'ailleurs le féliciter d'avoir proposé le projet de loi C-36, la loi antiterroriste, qu'il a présenté aujourd'hui à la Chambre.

Je suis de ceux qui féliciteront volontiers le gouvernement quand il fait quelque chose de positif et propose une bonne idée. J'espère que nous aurons lieu de le faire plus souvent et qu'en retour, les députés ministériels pourront accepter les bonnes idées émanant des banquettes de l'opposition.

Voici une question à l'intention de la ministre de l'Immigration. Que prévoit-elle faire pour endiguer le flux de terroristes potentiels

durant le temps mort avant que la carte d'identité nationale entre en vigueur en juin et durant les mois avant que le système soit complètement mis en place? Comment cette mesure empêchera-t-elle précisément les terroristes d'entrer au Canada? Je la félicite de cette décision. J'ai des questions complémentaires à lui poser à ce sujet.

J'ai une question à l'intention du ministre des Affaires étrangères et du premier ministre. Pourquoi le ministre des Affaires étrangères et le premier ministre ont-ils rejeté catégoriquement l'idée d'un périmètre de sécurité intégré? D'autres ont soulevé cette possibilité. Pourquoi ne sommes-nous pas disposés à considérer la possibilité d'intégrer notre périmètre de sécurité avec celui de nos amis des États-Unis? Elle présente des implications pour le commerce international, la circulation des marchandises et des voyageurs de notre pays aux États-Unis et vice-versa.

• (2430)

J'ai également une question à poser au ministre des Transports. Pourquoi le ministre n'est-il pas prêt à accepter la suggestion faite par notre coalition et par d'autres députés de la Chambre de poster des agents armés dans les avions sur les vols intérieurs au pays? Nous savons qu'il a accepté de le faire pour les vols qui partent du Canada à destination de l'aéroport national Reagan de Washington puisque tous les avions qui veulent atterrir à cet aéroport doivent avoir un agent armé à bord.

Je sais que le renforcement intermittent est le renforcement le plus fort. Qu'il s'agisse d'un acte de commission ou d'omission, lorsque les gens ne savent pas s'il seront punis ou récompensés de leurs actes, ils sont plus susceptibles de récidiver. Autrement dit, si les terroristes qui empruntent un vol intérieur savent qu'il n'y a jamais d'agent armé à bord, il n'y a aucune mesure dissuasive. Par contre, s'ils savent qu'il y a des agents armés à bord, ils doivent en tenir compte avant d'agir.

La question des agents armés a une certaine valeur et le ministre des Transports devrait l'étudier sérieusement.

Pourquoi le gouvernement et le premier ministre rejettent-ils la suggestion de faire entrer les chefs des partis d'opposition au Conseil privé pour mettre de côté tout esprit de parti et faire preuve de vrai leadership. C'est ce que le gouvernement conservateur a fait au cours de la guerre du Golfe et ce serait une bonne chose à faire maintenant.

Pourquoi le premier ministre rejette-t-il la suggestion de tenir des séances d'information régulièrement à la Chambre sur des faits nouveaux importants concernant le rôle du Canada dans la lutte contre le terrorisme? Cela a été fait aux États-Unis. Même après une fuite et en dépit des préoccupations du président, la pratique a été maintenue parce que les membres du Congrès ont eux-mêmes donné l'assurance qu'ils veilleraient à garantir la confidentialité de l'information.

La confiance joue dans les deux sens. Ainsi, si le gouvernement faisait preuve de leadership, tous les députés feraient preuve de bonne volonté et participeraient. Y aurait-il un risque pour le gouvernement? Oui, mais les avantages qu'il pourrait en tirer l'emporteraient sur le risque puisque tous les députés, et donc tous les électeurs qu'ils représentent d'un bout à l'autre du pays, participeraient à la discussion.



*Initiatives ministérielles*

Pourquoi les Canadiens sont-ils mis au courant des engagements pris par le gouvernement à l'occasion d'activités de financement de parti ou à l'émission *Larry King Live* du réseau CNN? C'est arrivé à quelques reprises. Je répète que le premier ministre a parlé à la Chambre ce soir. Je l'en remercie. La Chambre est un meilleur endroit où donner des informations sur la guerre contre le terrorisme que ne l'est une activité de financement d'un parti politique ou une émission d'une chaîne d'information américaine.

Pourquoi le premier ministre s'est-il engagé à mettre 2 000 militaires canadiens à la disposition de la coalition pour la lutte antiterroriste sans rappeler le Parlement, où il aurait obtenu l'appui unanime de tous les partis dans une manifestation non partisane d'unité? J'appuie l'engagement pris par le gouvernement. La coalition appuie cet engagement. Je suis d'avis que le gouvernement aurait obtenu l'appui enthousiaste de tous les partis, établi un climat de confiance et abattu des murs en faisant cela. Nous aurions pu montrer par nos actes que ç'aurait été une bonne chose à faire.

Je suis heureux d'avoir l'occasion de poser ces questions. J'ai hâte d'entendre les réponses du gouvernement dans les jours à venir.

● (2435)

**M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.):** Monsieur le président, la semaine dernière, les députés ont eu la possibilité de travailler dans le bureau de leur circonscription et ils ont eu la possibilité de demander l'avis de leurs électeurs et de prendre connaissance d'autres notes à ce sujet. À mon avis, tous les députés ont dû recevoir littéralement des centaines de notes au sujet de plusieurs questions auxquelles nous sommes confrontés, et cela va continuer.

Les Canadiens devraient être réconfortés à l'idée que la Chambre a eu près de 50 heures de débat depuis que ces attaques terroristes se sont emparés du monde entier. Les comités ont aussi beaucoup travaillé. Le Comité des transports a entendu le ministre des Transports et le Comité des finances le ministre des Affaires étrangères. Ce dernier a aussi comparu devant le Comité des affaires étrangères en compagnies d'autres fonctionnaires. Le Comité de la défense a entendu le ministre de la Défense, encore en compagnie de ses fonctionnaires.

Les comités ont eu l'occasion d'avoir accès à toutes les informations afin que les députés disposent de tous les outils nécessaires pour se tenir au fait de ce qui se passe.

Je suis encouragé de savoir que les députés ont eu la possibilité de parler et de s'informer de la situation au fur et à mesure.

J'en ai profité quant à moi pour m'informer un peu sur l'Afghanistan. Ce pays est de toute évidence au centre de la discussion. J'ai été fasciné par les faits.

L'Afghanistan est un pays de quelque 25 millions d'habitants, dont 42 p. 100 sont âgés de moins de 25 ans. C'est un pays très jeune. Sa superficie est à peu près la même que celle de la province de l'Ontario. Le taux de natalité en Afghanistan est d'environ 4,2 enfants par famille contre 1,6 au Canada actuellement.

L'espérance de vie d'un Afghan est d'environ 45 ans alors qu'elle est de 76 à 82 ans au Canada. En Afghanistan, un citoyen ne vit pas très longtemps.

Seuls environ 10 p. 100 des terres sont cultivables. Ce qui veut dire que la capacité des Afghans à produire de quoi se nourrir est très faible. Jusqu'à récemment, l'Afghanistan était le plus grand producteur mondial d'opium et le produit de la vente de ces drogues illicites—et il existe encore apparemment des stocks immenses de

pavot—n'est pas allé aux gens, mais a servi au terrorisme. C'est une des raisons, j'en suis sûr, pour lesquelles la coalition des alliés de l'OTAN, s'en est prise d'abord à l'argent.

Ce soir, nous parlons des initiatives que nous avons prises pour lutter contre le terrorisme. Il importe de savoir que le processus permettant de bloquer et de saisir les avoirs des terroristes et de puis priver le plus possible des ressources dont ils disposent se poursuit dans le monde entier, de concert avec les alliés de la coalition.

On imagine que cette décision a été très difficile à prendre pour le premier ministre, qui a consulté nos alliés de l'OTAN, et aussi le Parlement, au moyen des communications qui ont lieu constamment ici, officiellement ou non. Il s'agissait d'un problème très particulier.

La semaine dernière, M. et Mme Alton, de ma circonscription, m'ont parlé de démarches pacifiques et diplomatiques pour résoudre la situation. Je peux dire en toute justice que mes électeurs de Mississauga, et je présume, tous les Canadiens, préféreraient de loin des solutions pacifiques et diplomatiques à des problèmes très graves.

Je me demande s'il est possible d'imaginer des solutions pacifiques aux problèmes que nous avons eus, par exemple, avec l'Irak, pendant la guerre du Golfe et avec Saddam Hussein. Je me demande si des solutions pacifiques auraient constitué une démarche efficace dans le Kosovo de l'ex-Yougoslavie, avec Slobodan Milosevic. Je me demande si des solutions pacifiques conviendraient aujourd'hui avec Al-Qaïda et Oussama ben Laden.

● (2440)

Il vaut toujours la peine d'essayer. Je crois que les gouvernements des pays de la coalition ont estimé que des solutions pacifiques ne permettraient pas de protéger et de défendre les droits et les libertés dont jouissent les démocraties du monde entier.

En prenant la décision d'engager nos troupes dans les forces de cette coalition, le premier ministre a annoncé une opération appelée «opération Apollo» pour déployer plus de 2 000 courageux militaires. Compte tenu du vote que nous avons eu plus tôt sur une motion d'opposition, je crois que la Chambre approuve le soutien que nous offrons à nos forces militaires. Il est très important que nous réaffirmions notre engagement envers les hommes et les femmes qui défendent les intérêts de notre pays.

Par ailleurs, avec le matériel et le personnel, il faut également songer à l'aide humanitaire. Comme je l'ai mentionné plus tôt, l'Afghanistan est un pays pauvre. Cela signifie que des pays responsables doivent comprendre qu'il y a environ trois millions de réfugiés dans ce pays et probablement un million d'autres personnes déplacées. Beaucoup de gens souffrent. Le pays est déjà pauvre.

Ce qui se passe actuellement, même si les moyens militaires, les communications et le choix des cibles obéissent à des fins stratégiques, touche des citoyens innocents, et cela est regrettable.

Qu'arriverait-il si nous n'agissions pas? Ceux qui doivent décider aujourd'hui au nom des démocraties partout dans le monde ont des décisions difficiles à prendre. Je crois que la Chambre a montré clairement son appui à l'égard du soutien militaire que nous avons donné à la coalition.

Le gouvernement a également présenté le projet de loi C-36, une loi antiterroriste. C'est là une autre initiative prise au nom du Canada.

### *Initiatives ministérielles*

Si je comprends bien, aux États-Unis, les deux chambres du Congrès, soit la Chambre des représentants et le Sénat, ont toutes deux adopté des mesures législatives antiterroristes. Je crois savoir que, la semaine prochaine, ces mesures seront harmonisées parce qu'elles ne vont pas parfaitement bien ensemble actuellement, mais ces détails seront réglés avant que la loi entre en vigueur.

Cela soulève une question assez intéressante. Ce projet de loi rendra illégale la participation aux activités d'un groupe terroriste et interdira le financement du terrorisme. Les nouvelles dispositions assureront la mise en oeuvre complète et efficace de la Convention des Nations Unies pour la répression du financement du terrorisme, et ainsi de suite.

Durant une conférence de presse sur le terrorisme, la ministre de la Justice a dit ce qui suit:

Les mesures que nous déposons créent un juste équilibre entre les libertés civiles et la sécurité nationale, et illustrent notre ferme intention de faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes ne soient pas paralysés par des actes terroristes.

Je crois que le but visé est clair. La ministre m'a assuré qu'on avait tout fait pour créer un juste équilibre entre les droits des individus et notre besoin de sécurité. Je crois que nous sommes tous conscients du fait que, sans sécurité, nous n'avons aucune souveraineté. Il est très important de se préoccuper de notre sécurité, mais il faut également protéger les droits et libertés des individus.

Si notre Loi antiterroriste n'est pas comparable à celles des autres pays, peut-être alors le Canada méritera-t-il le titre de refuge pour les terroristes. Je crois qu'il est important que nous, en tant que parlementaires, fassions notre possible pour voir à ce que le Canada ait une mesure législative comparable.

Je vais terminer en répétant ce que le premier ministre a dit à la Chambre plus tôt lorsqu'il a lancé ce débat. J'ai trouvé que c'était un engagement très important et un signe très clair de la détermination du Canada.

Le premier ministre a dit ceci:

N'oublions jamais que le but ultime des terroristes n'est pas de nous capturer par la force des armes, mais bien par la force de la terreur. Ils ne cherchent pas à occuper le Canada. Ils cherchent à le paralyser! Le gouvernement, la Chambre, le pays ne les laisseront pas faire.

• (2445)

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne):** Monsieur le président, c'est avec beaucoup de tristesse et d'inquiétude que je participe au débat de ce soir. Notre pays, de même que notre grand voisin du Sud, notre ami, les États-Unis d'Amérique, ainsi que notre allié et notre mère patrie, la Grande-Bretagne, qui a fourni le modèle pour notre Parlement et pour d'autres institutions gouvernementales de notre pays, et en fait tout le monde occidental, sont menacés par les auteurs des attaques terroristes du 11 septembre.

Ensemble, nous faisons face à un ennemi comme aucun autre dans le passé, un ennemi qui a pour objectif la destruction de notre société, un ennemi qui ne s'embarrasse pas des contraintes de la nationalité et de la dignité humaine, un ennemi qui n'attache aucune importance à sa propre vie, sans parler de la vie des milliers de personnes qui sont mortes le 11 septembre.

J'appuie l'engagement du Canada d'envoyer des forces servir dans la coalition engagée à l'heure actuelle dans des opérations en Afghanistan qui sont destinées à éliminer cette terrible menace. Il n'est jamais facile d'engager une nation dans la guerre, mais nous devons le faire pour assurer la sécurité de nos voisins et le maintien de notre mode de vie. Nous n'avons jamais été confrontés à une telle menace sur notre continent.

Les paroles de Chesterton n'ont jamais été aussi vraies qu'aujourd'hui: «Le véritable soldat combat non pas parce qu'il hait son ennemi, mais parce qu'il aime ceux qu'il défend.» Au nom de mes électeurs et de tous les Canadiens, je souhaite tout le succès possible à nos militaires et je leur souhaite de pouvoir retrouver ceux qu'ils laissent maintenant derrière eux.

Les événements tragiques du 11 septembre ne sont pas venus comme un vague nuage immatériel qui a soudain tout enveloppé. Ils sont le fruit d'esprits diaboliques qui ne voient dans la vie des autres qu'un simple moyen de parvenir à leurs fins. Oussama ben Laden a volontairement décidé de commettre des meurtres afin de réaliser sa version perverse d'une société dévouée à Dieu.

Le monde a souvent vu des despotes qui justifiaient leurs actions horribles en disant que c'était l'oeuvre de Dieu. Nous connaissons ce genre et nous ne jugerons pas comme coupables ceux qui ont une véritable compréhension de la foi profanée par les actions de quelques hommes diaboliques.

Des leaders de toutes les religions, chrétienne, hindoue, sikhe, juive, musulmane et autres, ont condamné les actes du 11 septembre, et nous partageons leur horreur. En bref, ce n'est pas une guerre contre l'islam. C'est une guerre contre un terroriste qui a causé la mort d'innocents dans le passé et qui justifie ses actions impies en affirmant qu'elles sont l'oeuvre de Dieu.

L'engagement du premier ministre à travailler épaule contre épaule avec les Américains dans la lutte contre le terrorisme est, comme l'a souligné le respecté chroniqueur et commentateur en matière d'affaires militaires, M. Peter Worthington, «surtout des belles paroles accompagnées de certains gestes purement symboliques».

Le major-général Lewis MacKenzie, qui a commandé les soldats des Nations Unies pendant le siège de Sarajevo, a déclaré que le gouvernement fédéral n'a pas financé ses forces militaires selon les exigences prévues dans le livre blanc de 1994 sur la défense, de sorte que le pays n'a pu contribuer à une initiative internationale de lutte contre le terrorisme, si ce n'est par un engagement une force symbolique. «Nous sommes incapables de donner suite aux instructions que le gouvernement du Canada a données aux militaires,» a-t-il déclaré.

M. MacKenzie souligne que, même si on demandait au Canada de fournir un groupement tactique de 1 200 ou 1 400 soldats, «nous serions incapables de le transporter dans quelque théâtre d'opérations que ce soit sans le soutien militaire des Américains, ce qui fait du Canada un fardeau potentiel plutôt qu'un élément d'actif». Il a ajouté: «Nous aurions besoin d'un taxi pour nous rendre sur place. Nous ne disposons pas de la capacité de transport stratégique dont nous aurions besoin pour nous rendre où que ce soit, et nous n'avons pas l'infrastructure voulue.»

De plus, M. MacKenzie émet l'opinion que, même si nous étions en mesure de fournir quelques escadrons de CF-18 pour «mener des attaques contre les camps de terroristes ou les États qui les abritent [...] nous devrions faire appel aux Américains pour les ravitailler en vol afin de leur permettre de se rendre outre-mer».

*Initiatives ministérielles*

Un autre exemple du traitement mesquin réservé par le gouvernement à nos militaires a été soulevé par mon collègue, le député de Edmonton-Centre-Est, qui a rendu public la semaine dernière un document du MDN révélant que les hélicoptères Sea King ne sont probablement rien de plus que du lest à l'occasion de ce voyage, étant donné qu'à des températures de 35 Celsius et plus, ils ne peuvent voler, et qu'à cette époque-ci de l'année, dans le golfe Persique, la température est souvent supérieure à 35 Celsius. Les hélicoptères navals sont les yeux et les oreilles de leur navire d'appartenance. Sans leur présence, la vie des marins à bord des frégates est inutilement mise en danger.

Nos militaires sont victimes d'un triste sous-financement depuis des années. En 1998, le vérificateur général a souligné au Parlement que, bien que le MDN ait besoin de près de 11 milliards de dollars pour acquérir de l'équipement au cours des cinq prochaines années, le gouvernement a prévu à peine plus que la moitié de ce montant.

Dans un récent article, Scott Taylor, de la revue *Esprit de Corps*, précise que, depuis 1993, les dépenses en matière de défense ont été réduites de 23 p. 100 et s'établissent maintenant à 9 milliards de dollars. Cela ne représente que 1,1 p. 100 du PIB, et le Canada devance à peine le Luxembourg au nombre des pays qui dépensent le moins parmi les 19 pays membres de l'OTAN.

● (2450)

M. Taylor fait remarquer qu'il y a un an, lord Robertson, Secrétaire général de l'OTAN, avait déclaré que le Canada devait engager d'autres dépenses militaires. Il aurait déclaré: «Pour que nos forces armées s'acquittent des tâches complexes, difficiles et dangereuses que nous leur confions—et pour qu'elles le fassent avec succès—, tous les alliés membres de l'OTAN doivent procéder aux améliorations qui s'imposent.»

Lord Robertson n'est pas le seul à faire cette critique. En 1997, le lieutenant-général sir Hew Pike, héros de la guerre des Malouines, a soulevé une controverse en déclarant que les politiques politiquement correctes, dont aucune ne visait à améliorer l'efficacité opérationnelle, avaient sérieusement miné la capacité de combat de nos forces. Il a dit que le Canada avait renoncé au titre de pays en mesure de livrer une guerre.

Selon Scott Taylor, en s'efforçant de recruter des femmes afin qu'elles représentent 25 p. 100 des troupes de combat, les forces ont financé la féminisation des normes applicables à l'équipement à sangles et aux sacs à dos ainsi que la conception d'un soutien-gorge spécial de combat. Pendant ce temps, les fournitures essentielles sont devenues tellement rares que, pendant trois années de maintien de la paix en Bosnie, les soldats qui arrivaient devaient échanger leur équipement avec les soldats devant rentrer au pays.

Au lieu de prendre acte des préoccupations de sir Hew Pike, le ministre de la Défense, Art Eggleton, est intervenu à la Chambre des communes pour se moquer du vaillant soldat en faisant un jeu de mots sur son nom.

Le sergent Tom Hoppe, soldat canadien hautement décoré, s'en est offensé. Il a dit: «Pike a raison. Quand le ministère de la Défense est plus intéressé à payer des interventions de changement de sexe qu'à soigner les soldats victimes du stress de combat, et quand les décideurs se préoccupent plus des règlements sur le perçage corporel et la teinture de cheveux que des nouveaux véhicules blindés, il y a un problème grave.»

En 1993, le premier ministre a dit que nous ne pouvions pas nous permettre ce qu'il a qualifié d'hélicoptères Cadillac choisis par le gouvernement précédent pour nos frégates. Il a dépensé 500 millions

de dollars pour annuler le contrat et ne s'est jamais donné la peine de remplacer les hélicoptères vieillissants.

Au moment où nos navires sont sur le point d'entrer dans une zone de guerre, je me sentirais beaucoup plus à l'aise si la marine avait un ou deux hélicoptères Cadillac sur ces navires, et je suis prêt à parier que nos marins seraient du même avis.

Lorsque le ministre des Affaires étrangères dit que le Canada présente des lacunes flagrantes dans son potentiel de collecte de renseignements, de défense et d'aide étrangère, des lacunes qui compromettent la capacité de notre pays de respecter des engagements qu'il a pris outre-mer ou d'être à la hauteur de sa réputation internationale et lorsque le ministre dit qu'on ne peut pas simplement s'asseoir à la table des membres du G-8 puis, lorsque le projet de loi arrive, aller à la salle de bain, il avoue ce que nous savions tous, c'est-à-dire que nos militaires n'ont pas les ressources voulues pour faire leur travail et que le Canada a continué d'être porté par sa réputation qui date de bien des décennies. C'est un aveu rassurant. Enfin, quelqu'un se montre honnête avec les Canadiens et leur dit la vérité même lorsque cela donne l'impression que le gouvernement se tourne les pouces. Faire preuve de leadership, ce n'est pas seulement protéger ses arrières, c'est être honnête avec les gens dont on est responsable, avec ceux que l'on représente. Dans des moments comme ceux que nous vivons actuellement, les Canadiens veulent croire en leur gouvernement.

Cela étant dit, il est facile d'éprouver de la répulsion envers nos dirigeants. Immédiatement après les événements du 11 septembre, ils nous ont dit qu'il n'y avait aucun problème. Ils étaient prêts à taxer d'antidémocratique quiconque les remettait en question. Ils se sont maintenant ravisés. Ils vont peut-être nous protéger, mais ce sont eux qui ont miné nos forces armées, la GRC, le SCRS et la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

Le premier ministre, le ministre de la Défense, la ministre de l'Immigration, la ministre de la Justice et le solliciteur général ont tous une responsabilité envers nous, les Canadiens. Ils ont le devoir d'assurer la sécurité des Canadiens et de répondre en notre nom à ceux qui voudraient nous menacer. Ils ne l'ont pas fait. Ils nous ont laissé tomber.

Les gouvernements libéraux qui se sont succédé, de Lester Pearson à Pierre Trudeau, et qui ne se sont pas manifestés lorsque nos libertés étaient mises à l'épreuve pendant la Seconde Guerre mondiale, ont laissé se détériorer les forces de défense de notre pays par rapport à la place de préférence qu'elles occupaient pendant les grandes guerres et le conflit coréen, à tel point que nous devons prendre un taxi pour nous rendre aux postes de combat et que nos valeureux soldats, marins et équipages d'avion sont menacés du simple fait qu'ils ont du matériel désuet.

J'ai dit d'entrée de jeu que nous faisons face à un ennemi comme jamais nous n'en avons rencontré un dans notre passé, un ennemi qui n'accorde aucune valeur à la vie humaine, la sienne comme la nôtre. Aussi loin que puissent être les lieux de combat où nos militaires se rendent, notre sécurité ici est tributaire de leur succès. Ils sont nos héros. Nous continuerons de leur accorder une place de choix dans nos réflexions et nos prières.

● (2455)

**L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.):** Monsieur le président, je suis heureux d'avoir l'occasion de participer à ce débat exploratoire.

*Initiatives ministérielles*

De nombreux députés ont dit ici ce soir et dans d'autres débats qui ont eu lieu au cours des dernières semaines que le monde n'était plus du tout le même depuis le 11 septembre. Des décisions importantes ont été prises et d'autres doivent être prises. Je suis ravi que le débat de ce soir et ceux qui ont eu lieu depuis le 11 septembre fournissent au Parlement l'occasion d'intervenir au nom des Canadiens. Il est important que nous tenions ces débats. Il est important que nous examinions les options qui s'offrent à nous et que nous ayons l'occasion en tant que parlementaires intervenant au nom des Canadiens de tenir ce type de discussion.

Au cours des dernières semaines, j'ai eu l'occasion de m'entretenir soit dans des lettres, soit lors d'activités dans ma circonscription, soit au téléphone avec de nombreux électeurs au sujet des événements du 11 septembre et de ce qui s'est ensuivi.

Samedi dernier, j'ai tenu une assemblée publique locale dans ma circonscription où des électeurs sont venus exprimer leur opinion sur les questions que nous abordons ici ce soir. Je tiens à remercier ceux et celles qui ont participé à cette assemblée publique et qui m'ont fait part de leur point de vue sur la situation et sur les mesures que nous devons prendre en tant que gouvernement et en tant que Parlement en réponse à ces événements.

J'ai promis à mes électeurs d'aborder les questions qu'ils ont soulevées pendant cette assemblée publique et d'en parler un peu ici ce soir.

Essentiellement, mes électeurs ont exprimé des commentaires qui se rangent dans deux catégories. Premièrement, ils ont déterminé ce qu'ils estiment être certaines priorités importantes que le gouvernement et les parlementaires devraient aborder. Deuxièmement, ils ont pris le temps de discuter de certains principes que le gouvernement doit respecter peu importe les mesures particulières que nous pourrions prendre en tant que gouvernement et que pays.

En ce qui concerne les priorités du gouvernement, mes électeurs ont cerné trois grandes catégories. La priorité première concerne ce que nous appelons la capture et la justice. C'est en relation directe avec les événements du 11 septembre. Nous avons tous été choqués par ce que nous avons vu ce jour-là. Nous compatissons avec les victimes et nous sommes de tout coeur avec les personnes qui interviennent directement sur les lieux à New York, en Pennsylvanie et à Washington. Mes électeurs ont clairement indiqué que les événements de ce jour-là n'étaient nullement justifiés, que ce soit d'un point de vue politique ou diplomatique, ou du point de vue de la réparation de torts passés. En quelques mots, les événements dont nous avons été témoins le 11 septembre doivent être assimilés à l'assassinat collectif de plus de 5 000 innocents. Mes électeurs et, je crois bien, l'ensemble des Canadiens ressentent très fortement le besoin de retrouver les responsables de ce crime affreux et de rendre justice.

S'agissant de justice à rendre, nous avons discuté quelque peu de certains des faits qui ont été mis à jour depuis. Nous avons parlé de l'OTAN et de l'article 5. Nous avons parlé de l'intégration de nos forces policières avec celles des Américains et de nos autres alliés. Nous avons parlé de la saisie d'avoirs financiers et de l'importance de pareille initiative pour enrayer le terrorisme.

Mes électeurs se sont longuement penchés sur la décision du gouvernement d'engager nos forces militaires dans la coalition organisée pour assurer la capture de ben Laden et le démantèlement de son organisation et des autres organisations terroristes dans le monde. À vrai dire, bien que la question n'ait pas fait une unanimité absolue, une très nette majorité d'électeurs a jugé approprié de faire participer les forces armées du Canada à cette mission.

● (2500)

Pour ce qui est de nos priorités, la deuxième portait sur la sécurité personnelle. Il n'y a pas de mandat plus direct pour un gouvernement que d'assurer la sécurité de ses citoyens. Il est impératif de faire en sorte que les citoyens puissent continuer à vaquer à leurs activités habituelles. S'il en était autrement, cela signifierait que les terroristes ont remporté une victoire.

Les électeurs ont parlé de la création d'un comité de la sécurité au Cabinet et du nouveau financement de 280 millions de dollars qui a été consenti. Certes, aujourd'hui nous avons assisté à une nouvelle étape lors du dépôt du projet de loi antiterroriste qui fournira des outils supplémentaires pour assurer la sécurité des citoyens canadiens.

La troisième priorité des électeurs est la sécurité de nos frontières. Comme la ministre de l'Immigration l'a déclaré, la porte arrière doit être bien fermée pour empêcher les entrées illégales au Canada et éviter que les personnes ayant des antécédents non admissibles demeurent à l'extérieur du Canada. Cela va nous permettre de garder la porte avant bien ouverte sur l'immigration pour les gens comme ceux qui, tout au long de l'histoire du Canada, sont venus participer à l'élaboration de la mosaïque canadienne.

Les électeurs ont également souligné la nécessité de renforcer l'interdiction et la sécurité à nos frontières, non seulement pour des raisons de sécurité mais de toute évidence pour des raisons économiques. Il faut assurer l'intégrité de nos frontières.

Au-delà des priorités, les électeurs ont parlé des principes que devrait suivre le gouvernement. En gros, il existe trois principes très importants. Premièrement, tout en reconnaissant la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les Américains et leurs alliés, il faut éviter, ce faisant, de sacrifier la souveraineté du Canada.

Deuxièmement, nous devons nous rappeler clairement le besoin de maintenir l'équilibre entre la sécurité collective et les droits individuels, et celui de ne pas détruire les valeurs qui font du Canada une démocratie dans nos efforts pour les défendre.

Troisièmement, nous devons nous rappeler que, une fois terminée notre campagne contre le terrorisme, nous devons poursuivre nos efforts pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Canadiens et, bien sûr, de tous les citoyens du monde.

Depuis le 11 septembre, les Canadiens et le Canada font face à des nouveaux défis de taille. Je pense que les Canadiens ont fait du bon travail pour relever ces défis. Je pense que le Parlement, en tenant des débats et en accueillant les suggestions provenant de tous les côtés de la Chambre, a fait du bon travail. Je pense aussi que le gouvernement fait bien son travail en engageant nos forces militaires, en présentant de nouvelles lois et en adoptant de nouvelles mesures en matière de sécurité.

*Initiatives ministérielles*

Il y a encore beaucoup à faire. Il reste de nombreuses mesures à prendre pour garantir la sécurité de notre nation et faire en sorte que l'on puisse traduire en justice les auteurs de ce crime terrible. Nous allons prendre ces mesures, et nous allons le faire parce que nous sommes un pays et un peuple unis. Le Canada est un pays extraordinaire et les Canadiens sont des gens fantastiques.

En conclusion, je prie Dieu de préserver nos militaires, hommes et femmes, qui pourraient être exposés à de graves dangers dans les jours qui viennent.

• (2505)

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne):** Monsieur le président, c'est un plaisir de prendre la parole pour débattre cette question. Plus d'un mois s'est écoulé depuis le 11 septembre et le moment est venu de discuter d'un certain nombre de questions qui ont été en grande partie ignorées dans les circonstances.

Les bombardements qui ont lieu en Afghanistan en ce moment constituent sans doute le plus simple de tous les aspects de la guerre contre le terrorisme. Un défi beaucoup plus complexe est celui auquel nous nous trouvons confrontés aujourd'hui. À savoir comment lutter contre le terrorisme urbain.

La tuerie de New York était en fait une forme de terrorisme urbain. Nous savons qu'Oussama ben Laden forme jusqu'à 11 000 personnes dans des camps d'entraînement au Moyen-Orient et en Afghanistan pour les envoyer partout dans le monde tuer des gens.

Nous l'avons appris d'Amhed Ressam, qui a habité à Montréal pendant quatre ans. Nous l'avons appris des responsables des attentats à la bombe au Kenya et en Tanzanie. Nous savons que ces gens avaient été introduits dans ces pays pour y vivre sans se faire remarquer pendant des mois, voire des années, en attendant l'appel, l'appel d'Oussama ben Laden et d'Al-Qaïda à la guerre sainte et au meurtre de civils innocents pour faire avancer leur objectif qui est d'éliminer l'influence occidentale au Moyen-Orient.

Qu'on ne s'y trompe pas. C'est une guerre contre des individus qui ont choisi de ne pas s'asseoir à la table de négociations et qui ont choisi plutôt de la faire sauter. Par conséquent, aucune négociation n'est possible avec ces gens et la seule l'option est l'option militaire.

Dans la lutte contre le fléau qu'est le terrorisme urbain, nous devons cependant faire preuve d'intelligence. La bataille va être longue et complexe et elle va faire appel à nos forces de police, au SCRS et à la communauté internationale de nos homologues.

Aujourd'hui, on nous a présenté un projet de loi et il doit renfermer les éléments suivants. Il doit accorder des pouvoirs à la GRC et au SCRS en matière de surveillance, d'écoute des communications téléphoniques et de surveillance d'Internet ainsi que des dispositions en matière de perquisition et de saisie.

Il faudra trouver un équilibre non seulement entre nos droits individuels en vertu de la Charte, mais également avec notre droit d'être en sécurité. Ce sera un défi difficile à relever mais qui doit l'être. Nous travaillerons en coopération avec le ministre de la Justice pour atteindre cet objectif.

Nous devons également saper les bases financières de ces organisations, dont plus de 27 sont actives au Canada en ce moment et recueillent des fonds non seulement pour Oussama ben Laden, Al-Qaïda et les organismes qui les soutiennent, mais aussi pour un large éventail d'autres organisations terroristes qui ont trouvé au Canada un paradis pour le financement de leurs activités. Nous devons donner aux institutions financières les outils pour geler et également pour saisir les actifs de ces organisations.

Nous devons aussi renforcer la sécurité à nos frontières, en nous assurant que les gens qui entrent au Canada sont de vrais réfugiés et de vrais immigrants et que les criminels sont gardés à l'écart.

Je trouve inconcevable que des individus puissent atterrir dans nos aéroports et revendiquer le statut de réfugié sans aucun moyen de s'identifier. Ces gens devraient être renvoyés dans leur pays d'origine. De toute évidence, ils ont dû montrer des pièces d'identité lorsqu'ils ont pris l'avion, mais ils n'en ont plus lorsqu'ils en descendent. Entre le moment où ils sont entrés dans l'avion et le moment où ils en sont sortis, ils ont détruit leurs papiers. Dans de telles circonstances, ils devraient être renvoyés d'où ils viennent. Ce ne sont pas de vrais réfugiés. Ce sont des réfugiés économiques ou simplement des gens qui essaient de s'introduire au Canada.

Dans un autre ordre d'idée, je dirai que nous avons une chance incroyable. Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, n'avons-nous eu une telle possibilité d'amener la paix et la sécurité à la communauté internationale.

Lorsque nous avons bâti la coalition dont nous faisons aujourd'hui partie, qui aurait cru que nous travaillerions avec le Pakistan? Qui aurait cru que 1 000 rangers américains seraient stationnés en Ouzbékistan? Nous avons la possibilité de faire travailler ensemble la Russie et l'Ouest, les pays arabes et l'Ouest, les pays de la CEI, au sud de la Russie, et l'Ouest, le Pakistan et l'Ouest. Nous pouvons construire des ponts entre le Pakistan et l'Inde pour tenter de régler le conflit meurtrier du Cachemire qui risque de devenir catastrophique parce que les deux États en présence possèdent l'arme nucléaire.

• (2510)

Nous pourrions le faire en nous inspirant du modèle de l'après-guerre. En effet, après la Seconde Guerre mondiale, la communauté internationale a eu un choix à faire. Elle pouvait soit punir l'Allemagne déjà à genoux devant elle, soit agir autrement et elle a choisi d'appliquer le plan Marshall grâce auquel la paix et la sécurité ont régné pendant longtemps en Europe, et l'Allemagne a pu devenir un voisin paisible, un membre à part entière dans l'économie mondiale.

C'est ainsi que nous devons agir non pas pour traiter avec des gens comme Oussama ben Laden, pour qui seule une intervention militaire s'impose, mais pour venir en aide à la masse de chômeurs désespérés, généralement des hommes du Proche-Orient où Oussama ben Laden recrute ses troupes de choc. C'est avec ces gens qu'il faut chercher à traiter. En améliorant la situation économique de ces hommes, nous les empêcherons de se tourner vers ben Laden et nous les inciterons à chercher des moyens plus pacifiques d'exercer leurs droits fondamentaux.

Il faudra aussi que la communauté internationale tente de faire oublier la virulente propagande servie à ces gens depuis leur tendre enfance. L'une des premières tactiques utilisées dans le cadre d'un conflit consiste à faire de la propagande négative et haineuse pour monter un groupe contre l'autre. C'est la tactique employée dans ces régions. C'est exactement ce que font Oussama ben Laden et ses partisans. Ils se sont rendus dans des régions regorgeant de chômeurs et d'individus désespérés qui n'ont connu que la guerre et ils leur ont servi une propagande haineuse et virulente.

*Initiatives ministérielles*

Il faut changer tout cela et la seule façon d'y parvenir est de faire connaître la vérité à tous ces gens, de leur expliquer ce que l'Occident a accompli, comment les Occidentaux ont aidé les musulmans et les Arabes des marais du sud de l'Irak, ont tenté de sauver les Kurdes dans le nord de l'Iraq ainsi que les musulmans au Kosovo et en Bosnie et ont cherché à établir la paix au Soudan. L'Occident a appuyé toutes ces initiatives et nous devons le faire savoir à tout le monde.

Nous devons utiliser de nouveaux outils et établir de nouvelles relations diplomatiques. Il est même possible d'espérer un rapprochement au Moyen-Orient entre Israël et la Palestine.

La communauté internationale doit faire comprendre à l'Autorité palestinienne et à l'OLP qu'elles ne doivent pas permettre au Hamas et au Jihad islamique de commettre des meurtres. Ces actes empoisonnent le processus de paix. Il faut extirper la corruption qui existe au sein de l'Autorité palestinienne.

Par ailleurs, l'Occident et en particulier les États-Unis doivent dire à Israël de retirer ses colonies des territoires palestiniens, reconnaître l'existence d'un État palestinien indépendant et oeuvrer rapidement à tracer les frontières d'un État palestinien libre au Proche-Orient.

C'est ce que nous devons faire aujourd'hui. Sinon, nous ne pourrions pas obtenir à l'avenir une paix durable dans cette région du monde. Pour obtenir une telle paix, nous aurons besoin de solutions économiques et politiques diverses et il faudra déployer des initiatives diplomatiques. Chez nous, il nous faudra appuyer nos forces armées, la GRC et le SCRS. Il nous faudra également donner aux institutions financières les moyens nécessaires pour supprimer les sources de financement des organisations terroristes.

Ce sera une longue bataille. Nous ne gagnerons pas du jour au lendemain. L'aspect le plus ardu de ce combat ne sera pas la soixante-dixième guerre en Afghanistan. Le défi qui nous attend, c'est l'élimination de cette pieuvre et de ses nombreuses tentacules qui constituent autant de cellules terroristes dans le monde. La lutte sera difficile, mais en collaborant avec nos voisins du sud et avec les organisations internationales de sécurité, nous y arriverons. Il y aura des pertes de vie en cours de route. Cela constitue malheureusement un fait incontournable de la réalité actuelle.

Il est regrettable que le gouvernement ait mis deux ans à agir. Il savait que cela allait arriver et que ces cellules terroristes étaient actives. C'était écrit sur les murs, mais le gouvernement a préféré ne pas voir la réalité.

Nous devons également, comme l'ont mentionné des députés d'en face, soutenir nos forces armées. Les compressions budgétaires et les différences politiques à l'égard des forces armées nous ont empêchés de participer comme nous aurions dû le faire.

En conclusion, nous devons accroître l'effectif des forces armées à au moins 60 000. Nous devons augmenter l'effectif des troupes de front et les doter du matériel voulu pour leur permettre de faire leur travail, au lieu de devoir utiliser un matériel vétuste comme c'est le cas aujourd'hui.

• (2515)

En terminant, je sais que tous les députés accompagnent en pensée nos militaires qui se trouvent à l'autre bout du monde. Nous leur souhaitons bonne chance. N nous espérons qu'ils seront protégés. Nous nous efforcerons de les protéger, eux et les civils au Canada.

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le président, je suis ravi de parler de cette question. C'est la troisième fois au cours du dernier mois que je parle du terrorisme international. Je vais d'abord situer cette question dans son contexte.

Le terrorisme est le recours délibéré à la violence ou à la menace de violence pour communiquer à une cible primaire une menace de violence à venir, de sorte que la cible primaire peut être contrainte d'adopter la conduite ou l'attitude voulues, en raison d'une vive crainte ou d'une vive anxiété par rapport aux conséquences prévues ou exigées.

Malgré les problèmes et les dangers éventuels, la souveraineté nationale demeure l'élément fondamental du droit international. Ainsi, le droit international reconnaît ou reflète le fait que chaque pays a le droit de choisir ses propres formes de gouvernement, d'assurer la mainmise sur ses propres affaires internes et, dans des limites définies, de traiter ses propres ressortissants comme il l'entend.

Par conséquent, le terrorisme révèle plutôt qu'il ne nie une des caractéristiques essentielles du droit international. Nous ne pouvons pas vivre dans la contrainte et trembler de peur. Cela représenterait une victoire pour les forces du terrorisme international.

En général, la communauté internationale a pour pratique de traiter le terrorisme sur une base fonctionnelle, à l'aide de conventions individuelles ou spéciales. La principale menace du terrorisme contre le droit international, c'est qu'il met en péril une règle fondamentale du droit international classique: chaque État est responsable de ne pas permettre que son territoire serve de base d'opérations hostiles contre un autre État. Pourtant, le terrorisme souligne également le simple fait que la violence est partout et revêt de nombreuses formes.

En dernière analyse, il faut juger le terrorisme sur les plans moral, social et politique. Le terme terrorisme a été créé pour décrire une étape précise de la Révolution française connue sous le nom de règne de la terreur. Les Jacobins avaient alors lancé une campagne de répression au cours de laquelle au moins 17 000 citoyens français avaient été torturés et guillotins. Le terrorisme était perçu comme un crime innommable, la conséquence de la dépravation morale ou de la folie. Les événements du 11 septembre correspondent certes à cette définition.

Depuis le début, le Canada demeure uni aux forces qui s'opposent au terrorisme et à ceux qui abritent des terroristes. Le 17 septembre, le premier ministre a tenu des propos qui valent la peine d'être répétés. Il a déclaré:

Soyons clairs. Cette attaque ne visait pas seulement les États-Unis. Les tueurs ont agi de sang-froid et porté un coup aux valeurs et aux convictions des peuples libres et civilisés de la terre entière. Le monde a subi une attaque. Le monde doit riposter. Et le Canada—un pays fondé sur un idéal de liberté, de justice et de tolérance—participera à cette riposte car nous sommes en guerre contre le terrorisme.

Au cours des dernières semaines, le gouvernement du Canada a réagi à la menace du terrorisme international de diverses façons variant de sa réaction au financement du terrorisme jusqu'au plan d'action contre le terrorisme inclus dans la mesure législative présentée à la Chambre hier, en passant par toutes les mesures touchant la sécurité dans les aéroports.

Les quatre principaux objectifs sont notamment: empêcher les terroristes d'entrer au Canada et protéger les Canadiens contre les actions terroristes; travailler de concert avec la communauté internationale pour traduire les terroristes en justice et combattre les causes fondamentales d'une telle haine; trouver des outils pour repérer, poursuivre en justice, condamner et punir les terroristes; et enfin, empêcher que la frontière entre le Canada et les États-Unis ne devienne l'otage de terroristes, ce qui affecterait l'économie canadienne. Le gouvernement a aussi engagé le Canada dans une lutte militaire contre le terrorisme.

*Initiatives ministérielles*

Samedi soir, j'ai eu le plaisir d'assister, à Hamilton, au dîner régimentaire annuel des Argyll and Sutherland Highlanders, le régiment au sein duquel mon défunt père a servi durant la Seconde Guerre mondiale. J'ai parlé à des officiers en service, à des officiers à la retraite et à des fidèles du régiment.

La Canada a une longue et fière tradition militaire. Depuis les volontaires en Afrique du Sud durant la guerre des Boers, jusqu'aux champs de bataille européens durant la Grande Guerre, les Canadiens ont répondu à l'appel et en nombre disproportionné par rapport à la population du pays. Ces soldats qui ont participé à la bataille de la Somme et à celle de la crête de Vimy croyaient au Canada et ils étaient convaincus qu'il fallait faire des sacrifices pour obtenir et sauvegarder la liberté.

• (2520)

Il est vrai que le Canada est véritablement devenu une nation sur le champ de bataille de la crête de Vimy en 1917. Mon père était au courant de cela lorsqu'il s'est engagé dans l'armée canadienne lors de la Seconde Guerre mondiale. La tyrannie du fascisme et du nazisme ne pouvait pas et n'est pas demeurée impunie. Nos jeunes hommes et femmes se sont opposés à la tyrannie et ont grandement contribué à son anéantissement. Lors de la bataille du Pas-de-Calais, à Caen et sur la route des Pays-Bas il y a eu de grands sacrifices personnels de la part des combattants. Mon père n'a pas fait exception.

Il m'a inculqué le respect à l'égard des Forces armées canadiennes et la croyance que la liberté et la démocratie valent la peine d'être défendues et qu'il ne peut y avoir d'observateurs passifs. Mes électeurs réaffirment le point de vue de mon père en affirmant qu'il faut maintenant s'unir pour faire face à la terreur.

Le ministre de la Défense nationale a présenté à la Chambre les contributions des forces canadiennes, en l'occurrence les NCSM *Halifax* et *Vancouver*, une force opérationnelle navale canadienne, des aéronefs de surveillance et de transport et un élément de la FOI 2. Deux mille hommes et femmes participent au combat. Je crois que leur désir de servir et de protéger les libertés canadiennes illustre bien la fière tradition de nos militaires. Le Canada appuie le courage des membres de ses forces armées. Le Canada et son armée appuient les alliés.

Le 8 octobre, le ministre de la Défense nationale a déclaré:

J'invite également tous les Canadiens à s'arrêter quelques brefs instants et à penser aux membres des Forces armées canadiennes et à leur famille. Car c'est grâce à leurs efforts, à leur dévouement et à leur engagement envers notre pays que nous parviendrons à rendre le monde plus sûr pour nos enfants. Ils assument une très lourde responsabilité en notre nom. J'exhorte vivement tous les Canadiens à les appuyer au moment où ils amorcent cette campagne.

Je crois qu'il n'y a personne à la Chambre qui ne soutienne pas nos forces armées. Certains d'entre nous sont peut-être en désaccord sur les objectifs. D'aucuns seront peut-être en désaccord sur la façon dont nous sommes arrivés à la situation présente. Toutefois, j'estime que tous les députés appuient nos forces maintenant que nous nous sommes engagés à participer à l'effort de guerre.

En tant que membre du comité de la défense nationale, j'estime que nous ne pouvons rien faire de mieux que d'appuyer nos gens en ces temps très difficiles.

Quand nos troupes sont au combat, leur sécurité constitue notre principale préoccupation. Les terroristes espèrent que nous serons divisés, que notre moral flanchera et que notre détermination s'affaiblira. Notre réponse doit être non équivoque: unis dans la défense d'une société libre et ouverte, nous deviendrons prisonniers des événements du 11 septembre si nous nous laissons faire.

Conjugée à nos importantes et nécessaires mesures, sur les fronts politique, diplomatique, financier et humanitaire, notre contribution militaire à cette campagne aura pour effet que les Canadiens ainsi que les intérêts et les valeurs auxquels ils tiennent seront protégés.

• (2525)

**M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD):** Monsieur le président, c'est avec grand plaisir que je prends la parole aujourd'hui. C'est comme si je participais à la série mondiale et que, dans ce débat, j'avais une fiche parfaite au bâton jusqu'à maintenant. C'est un plaisir de me faire l'interprète de mes électeurs, dans la circonscription de Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore. Je crois que cette circonscription enverra plus d'effectifs que toute autre au combat. Plus de 700 personnes de ma circonscription seront très touchées par la décision du 8 octobre.

Avant d'entamer mon intervention de ce matin, je voudrais dire un mot du macaron que je porte aujourd'hui. Il s'agit d'un macaron fait pour les États-Unis par deux élèves de l'école élémentaire de Beaverbank-Monarch Drive, à Beaverbank, en Nouvelle-Écosse. Ils s'appellent Spencer et Jacob Dwyer.

Après les événements du 11 septembre, ces jeunes enfants ont décidé qu'ils devaient faire quelque chose pour soulager la douleur des personnes touchées, à New York, à Washington, D.C., et en Pennsylvanie. Ils n'ont pas demandé pourquoi. Ils n'ont pas cherché les grandes raisons politiques. Ils savaient simplement que quelque chose n'allait pas et qu'ils devaient prêter main-forte. Ce sont des enfants.

Avec l'aide de M. Terry Broadbent, directeur de l'école, des élèves, des enseignants et des autres membres du personnel ainsi que des parents, ces deux jeunes enfants ont recueilli 1 200 \$ en dessinant et en vendant ces macarons.

Je salue Spencer et Jacob Dwyer, leur famille, le directeur, l'école et tous les élèves et je souligne leurs efforts. Il faut reconnaître que les adultes ont beaucoup à apprendre des jeunes. Si ces enfants sont représentatifs de tous les jeunes du Canada, je crois que notre pays et le monde ont un bel avenir devant eux.

Il y a de lourds défis à relever, mais nous pouvons aller très loin en nous inspirant de l'exemple de ces enfants extraordinaires. À titre de représentant de ces élèves aux Communes, je les remercie beaucoup.

Il est assez curieux de voir le député d'Oak Ridges ici. Lui et moi avons un petit peu d'histoire en commun. Son père a été un des libérateurs du pays où je suis né, la Hollande. Mon père a été prisonnier de guerre hollandais au cours de l'année 1945 et a été libéré par des hommes comme son père, tout comme l'a été mon frère. J'en serai toujours reconnaissant. Ma mère suit présentement nos délibérations à la télévision à Vancouver, mais mon père est maintenant décédé.

Si ce n'avait été des sacrifices des Canadiens, des Terre-Neuviens et de tous les alliés, je ne serais certainement pas député aujourd'hui. C'est une chose que je chérirai toujours. Mon père m'a inculqué le respect et l'admiration pour les hommes et les femmes de nos forces armées et pour leurs familles au Canada ainsi que, bien sûr, pour le grand pays qu'est le Canada.

*Initiatives ministérielles*

Nous sommes venus nous établir ici à cause de ce qu'avait dit un jeune militaire à mon père. Il avait dit qu'ils étaient venus ici parce qu'ils avaient un travail à faire. C'était aussi simple que ça. Mon père disait toujours que, si les militaires étaient comme ça, on pouvait imaginer le genre de pays dont ils venaient. Ainsi, la décision de venir nous établir au Canada en 1956 n'a pas été très difficile à prendre.

Il y a une chose troublante qui se passe à la Chambre des communes et je l'ai constaté tout au cours des discours aujourd'hui, même au sein de mon propre parti. Je suis très déçu de voir que les députés de mon parti comme ceux des deux côtés de la Chambre essaient de faire du capital politique avec une telle question. C'est tout à fait inacceptable qu'en une période où nous devrions tous retrouver derrière le premier ministre, où nous devrions faire preuve de solidarité et représenter tous les Canadiens, nous faisons de la petite politique partisane dans un dossier aussi grave.

Les Canadiens ne sont pas dupes, à mon avis. Ils sont très déçus que nous ne soyons pas capables de mettre nos différends politiques de côté, comme nous le faisons par exemple dans bon nombre de nos comités.

Si les Canadiens pouvaient nous voir au Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants, je crois qu'ils constateraient que nous travaillons très bien ensemble, en étroite collaboration. Nous mettons nos différends politiques de côté et nous travaillons à un but commun, qui est de faciliter la vie du personnel de nos forces armées tant au niveau de l'équipement que des moyens de subsistance et des possibilités qui s'offrent aux militaires comme aux anciens combattants.

Toutefois, lorsque nous arrivons dans cette Chambre, devant une caméra ou un journaliste, nous tentons de faire du capital politique avec une question très importante. Je le répète, mon parti en fait autant. Je suis très déçu de voir que nous le faisons tous.

● (2530)

Je trouve cela tout à fait inacceptable. Il faudra beaucoup de temps pour que les Canadiens nous pardonnent.

Je voudrais aussi souligner que le fiancé de mon adjointe est navigateur sur un des appareils Sea King et qu'il partira au Proche-Orient mercredi. Mon autre adjoint a aussi un beau-frère qui est navigateur sur un de ces appareils. Cela leur brise le coeur d'entendre des députés critiquer l'équipement dont disposent nos Forces canadiennes.

Il ne fait pas de doute que les Sea King doivent être remplacés. Personne à la Chambre ne souhaite plus que moi qu'ils le soient, puisque je représente la base aérienne Shearwater, où se trouvent ces appareils. Nous n'avons rien à gagner à les traiter de vieux coucous et à dire qu'ils vont s'écraser. Il y a des hommes et des femmes qui travaillent sur ces aéronefs et qui sont très heureux du travail qu'il accomplissent. Le personnel d'entretien de ces appareils effectue un travail formidable. Il ne sert à rien de tenter de marquer des points en politique à la Chambre sur le dos de cet équipement. Il est certain que les militaires ont besoin d'autres ressources. Je pense même que le premier ministre sait cela et que ces ressources vont arriver.

La façon d'atteindre ce but, pour nos militaires, consiste à travailler ensemble, et non séparément. Si nous faisons cela, je pense que nous aurions des forces armées dont nous serions fiers maintenant et à l'avenir, et que les jeunes gens qui envisagent une carrière à long terme dans les forces armées seraient ainsi plus confiants que ceux qui réfléchissent à cette idée à l'heure actuelle.

Il faut aussi penser à prendre soin de nos anciens combattants, de ceux qui ont combattu dans les guerres, à la guerre du Golfe et ailleurs. Nous devons mieux répondre à leurs préoccupations et à celles de leurs familles.

Comme vous le savez, monsieur le président, nos troupes quitteront mercredi le port d'Halifax et j'aurai le plaisir d'être sur place avec d'autres dignitaires pour dire adieu à plusieurs de mes amis, voisins et collègues des Forces canadiennes. Ce sera un jour triste, parce qu'ils laisseront derrière des enfants et des êtres chers. Ce n'est jamais facile, mais, en tant qu'un de leurs représentants, je peux dire à la Chambre que je suis extrêmement fier du fait que les hommes et les femmes laissés derrière et leurs familles rendent aussi service à leur pays. Ils savent que la démocratie, c'est un effort collectif.

J'invite tous les Canadiens qui suivent le débat à respecter et à comprendre réellement ce que ces familles traversent. Je crois que si nous faisons cela, nous faciliterons davantage le travail de nos militaires à l'étranger. Sachant qu'ils n'ont pas à se faire du souci pour leurs familles, ils pourront accomplir le travail que nous leur confions. En tant que Canadiens, nous devrions garantir à ces familles toute l'attention, le confort et les ressources dont elles ont besoin. Si nous le faisons, nos militaires auront une tâche beaucoup plus facile à accomplir au bout du compte.

Pour ce qui est du projet de loi antiterroriste, il n'y a aucun doute que le temps est bien choisi pour en discuter. Il est évident qu'il a fait son chemin plus rapidement en raison de la tragédie du 11 septembre. Certains membres de mon parti et moi-même avons fait certaines suggestions au sujet de la Loi antiterroriste. La première chose que nous avons réclamée est que le gouvernement s'occupe de la sécurité dans les aéroports. À l'aéroport d'Ottawa, on constate que ce sont les compagnies aériennes qui s'occupent de la sécurité. Cela doit changer. Le gouvernement s'occupe des douanes et des services de police. Il devrait s'occuper aussi du contrôle de sécurité avant l'embarquement plutôt que de laisser les compagnies aériennes s'en charger. Nous constatons d'ailleurs que les compagnies aériennes réclament la même chose. J'invite le gouvernement à agir sans tarder dans ce sens.

Il y a aussi la base aérienne de Shearwater que je représente. Le ministère de la Défense nationale doit se départir de 1 100 acres de terrain. Une portion de ce terrain est une longue piste qu'utilisent les avions Hercules, les bombardiers, les chasseurs à réaction, et d'autres. Je pense que le gouvernement agirait avec prudence s'il mettait en veilleuse tout projet visant à se départir de ce terrain tant que nous n'aurons pas une idée claire de la situation mondiale dans les mois ou les années à venir.

J'ai demandé au chef de l'état-major de la défense et au ministre de la Défense d'examiner cette question. Il m'ont dit qu'ils le feraient. J'espère qu'ils suspendront tout projet de se départir de ce terrain, y compris la prestation du service de ravitaillement, tant que nous ne saurons pas bien ce dont nos militaires auront besoin. Je pense que le gouvernement se montrerait prudent en agissant dans ce sens.

Pour ce qui est du terrorisme, il y a une phrase qui revient sans cesse. Permettez-moi de la répéter à mon tour: «On ne protège pas ses droits civils en abandonnant ses droits civils.»



*Initiatives ministérielles*

• (2535)

Nous avons une charte qui fait du Canada un des meilleurs pays du monde sur le plan de la qualité de vie. Il est certain que nous devons revoir notre politique en matière d'immigration. Nous devrions aussi nous pencher sans tarder sur la question du blanchiment d'argent. J'encourage cependant le gouvernement et tous les politiciens à chercher conseil à l'extérieur du Parlement. Il y a beaucoup de gens dans notre pays et dans le monde qui peuvent nous donner de bons conseils. J'encourage tous les députés, et plus particulièrement les ministres et les ministériels, à prendre conseil afin que nous disposions des meilleures lois possibles pour protéger non seulement les Canadiens, mais aussi leurs droits.

Il y a deux personnes que je n'ai pas mentionnées encore dans ce débat, mais qui méritent des félicitations pour leur travail exceptionnel. En effet, sous leur commandement, nos forces seront prêtes à partir mercredi et elles représenteront fièrement le Canada. Il s'agit premièrement du colonel Joseph Hincke, commandant de la base aérienne de Shearwater. Avec tout ce que nous avons entendu au sujet des Sea King, le colonel Hincke a fait de l'excellent travail pour préparer ses troupes et les familles des militaires en prévision du moment où ces derniers quitteront leur base d'appartenance et s'en iront en mission à l'étranger pour une longue période. J'ai beaucoup d'admiration et de respect pour le colonel Hincke.

Mais par-dessus tout, il y a cet homme de Dartmouth. Je trouve cela plutôt paradoxal, car il est maintenant l'amiral qui commande la flotte basée sur la côte est. Il s'agit du contre-amiral Bruce MacLean. C'est l'un des Canadiens les plus exceptionnels que nous ayons connus à ce jour. Il s'est axé sur les troupes et sur les familles, ainsi que sur la préparation de ses hommes. Il semble toujours paré au combat. Voilà un bel exemple du personnel militaire que nous avons formé au Canada. C'est un homme exceptionnel.

Je m'enorgueillie de compter ces deux hommes au nombre de mes amis et j'ai hâte de les revoir mercredi et de les féliciter pour leurs efforts et le très haut niveau de préparation de nos militaires.

Je suis ravi de parler aujourd'hui au nom de mes électeurs. J'invite instamment tous les députés de tous les partis à mettre la politique de côté et à oeuvrer dans le plus grand intérêt du pays, du monde entier, et de nos militaires, hommes et femmes, et que Dieu protège leurs familles. Je prie également pour tous ces pauvres enfants de par le monde, qui subissent ces attaques. Les enfants ne devraient jamais être impliqués dans une guerre, mais ils en sont toujours les victimes.

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Monsieur le président, je me réjouis de ce que mon collègue ait mentionné l'enjeu et le souci de l'unité au Parlement, car mon intervention de ce soir consistera surtout à présenter un point de vue nous permettant de nous unir dans la lutte contre cet ennemi commun.

Ce que je voudrais faire comprendre ce soir, ou plutôt à 1 h 30 du matin, c'est que nous sommes engagés non pas dans une mais deux campagnes contre le terrorisme. Nous livrons une bataille sur deux fronts, non pas sur un seul. Tous les partis, tous les députés à la Chambre et la plupart des Canadiens peuvent appuyer au moins quelques éléments de l'une de ces deux campagnes. Je trouve cela très encourageant car au début, le 11 septembre, j'ai été inquiet et bouleversé de constater le danger bien net pour le Canada et pour le monde que nous ne puissions pas nous entendre. Cependant, avec cette entente, je peux constater que nous travaillons tous ensemble pour condamner le terrorisme et trouver une solution.

Quelles sont ces deux campagnes, quels sont ces deux fronts sur lesquels nous nous battons et sur lesquels nous devons vaincre? Le premier est bien simple. Des meurtres ont été commis et les

meurtriers courent toujours. Ces meurtriers sont des adultes. Ils jouissent de la même liberté de choix que nous avons tous et ils ont choisi le meurtre.

Comme nous le faisons pour tous les meurtriers au Canada, nous ne négligerons aucun indice tant et aussi longtemps que les coupables n'auront pas été capturés et traduits en justice. Au même titre qu'il est illégal au Canada d'héberger des criminels, quiconque abritera ces criminels sera coupable d'une infraction. Je n'ai entendu personne au Canada dire que nous ne devrions pas tenter de poursuites contre ces meurtriers. À cet égard, nous sommes unis. C'est seulement sur les méthodes de capture que nos vues divergent un peu.

Toutefois, même dans cette démarche, nous sommes unis dans la poursuite de nombreux objectifs. Tous les parlementaires de la Chambre des communes veulent tenter tout ce qui est possible pour éviter les pertes de civils innocents. Chaque député reconnaît que nous ne nous attaquons pas à une religion ni à un pays. Nous neutralisons simplement les armes de deux petits groupes en Afghanistan, les terroristes et l'autre petit groupe qui forme le régime totalitaire taliban, lequel cache ces terroristes et opprime le peuple afghan.

Nous nous entendons tous pour dire qu'il faudra utiliser tous les outils disponibles, et non pas seulement des éléments d'application de la loi. Ainsi, nous adopterons de nouvelles dispositions législatives antiterroristes, nous ferons preuve de vigilance à nos frontières, nous améliorerons les opérations de renseignement et nous renforcerons nos capacités et nos forces de sécurité, tout cela, en tenant compte des ramifications sur les droits de la personne.

Enfin, nous reconnaissons tous le caractère international de ces actions et son importance. Le terrorisme touche la plupart des pays, ce qui explique pourquoi il est bon que l'OTAN et l'ONU aient décidé dès le début d'appuyer ce grand effort international et qu'une des plus grandes coalitions de notre histoire se soit formée dans le but de combattre le terrorisme.

C'est la première bataille que nous devons livrer, et il nous faut absolument la gagner. Nous devons capturer ces assassins et leurs complices terroristes où qu'ils soient dans le monde.

Une fois que ces terroristes auront été capturés et traduits en justice et que leurs camps de formation auront été détruits, la deuxième bataille consistera à réduire les possibilités que de tels actes se reproduisent. Nous devons essayer de changer ce monde où la haine peut mener une personne à sacrifier sa vie pour massacrer d'innocentes victimes.

Comment y parvenir? En éliminant les milieux favorisant le terrorisme. Quels sont ces milieux? Quelles en sont les causes profondes? Notons, entre autres, la pauvreté des camps de réfugiés et de ceux qui n'ont plus rien à perdre. Nous tentons depuis des décennies d'enrayer ce problème grâce à des programmes d'aide à l'étranger et d'organisations oeuvrant un peu partout dans le monde. Nous devons poursuivre dans cette voie et en faire encore plus.

Le problème ne tient pas qu'à la pauvreté, puisque, comme nous le savons tous, certains des terroristes en cause étaient très riches. Il faut donc chercher à favoriser l'éducation. Il faut promouvoir différents points de vue et la résolution des problèmes. Il faut déployer des efforts pour éliminer l'intolérance religieuse dans le monde. Nous devons faire en sorte de créer un monde où il existe une interdépendance entre les économies, où tout le monde participe à cette économie et tout le monde en profite.

*Initiatives ministérielles*

Nous ne connaissons pas toutes les causes du problème. Voilà pourquoi je nous encourage à consacrer plus de ressources et à étudier en profondeur les causes du terrorisme. Ce n'est qu'après que nous pourrions cibler stratégiquement notre aide humanitaire afin de supprimer de façon proactive toutes les causes du terrorisme au lieu de devoir réagir à une terrible tragédie.

● (2540)

J'espère qu'étant maintenant entendu qu'il existe deux campagnes, nous pouvons tous appuyer au moins un élément de ces campagnes et combattre ensemble un ennemi commun. Je suis très fier à cet égard de mes électeurs au Yukon.

J'ai participé la semaine dernière à une tribune libre d'une heure. Je me suis rendu compte qu'il y avait de nombreuses divergences d'opinion. Les gens n'étaient pas d'accord. Beaucoup étaient en faveur d'une solution pacifique, d'autres d'une intervention militaire. Les divergences d'opinion sont grandes et les gens ne sont pas d'accord. Ce dont je suis fier, c'est que pendant que les gens parlaient, personne n'essayait de les empêcher de donner leur avis quant à la façon de régler ce problème.

Je voudrais faire une dernière remarque ce soir au sujet de la paix. Les Canadiens sont connus pour aimer la paix. Pourquoi pas? Nous avons un beau pays, nous jouissons d'un bel environnement dans lequel élever nos enfants. J'ajouterai, toutefois, qu'il n'en existe pas de plus beau que le Yukon. Comme le grand poète canadien Robert Service l'a dit, la beauté m'émerveille, la tranquillité me remplit d'un sentiment de paix.

Pourquoi voudrait-on quitter le Canada pour aller faire la guerre au terrorisme ou pour une autre raison? Personne ne le veut. C'est pourquoi les Canadiens font tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver la paix. Pendant des années, les Canadiens et les organisations canadiennes sont venus en aide aux pauvres du monde entier pour combattre la pauvreté à l'origine des luttes. Quand ça ne marche pas, nous essayons de discuter, de jouer le rôle d'un médiateur ou d'un arbitre, ou encore de négocier afin de régler le problème.

Si des batailles sont engagées, nous essayons de nous interposer entre les adversaires comme l'ont fait nos gardiens de la paix à maintes reprises un peu partout dans le monde. Si ça ne marche pas, si les Canadiens ou d'autres peuples attachés à la paix sont tués et que les terroristes s'infiltrèrent chez nous, nous nous battons sans peur pour reconquérir la paix.

Comme les Canadiens qui ont lutté pour la paix à Dieppe, Hong Kong, Holland, Ortona, en Corée et en Normandie, nous nous engagerons dans cette campagne contre le terrorisme sur tous les fronts et nous vaincrons. Nous reconquerrons pour nos enfants et les enfants de nos enfants la paix à laquelle les Canadiens sont tant attachés.

● (2545)

**Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.):** Monsieur le président, l'atmosphère est plutôt lugubre ici ce soir. Pendant près de 25 ans de pratique familiale, je me suis occupée de patients et j'ai eu à m'arracher du lit au beau milieu de la nuit pour prononcer la mort de quelqu'un. J'imagine que ce soir nous sommes tous ici ce soir parce que nous croyons que le présent débat porte sur une question de vie et de mort.

Je pense que tous ceux qui ont visité la Knesset savent que ce genre de débat est courant dans d'autres parlements du monde, mais ici, ce n'est pas monnaie courante.

Un des aspects les plus importants dans le fait d'être député est que parfois nous devons parler de sujets que nous ne connaissons pas bien. Lorsque je suis intervenue le 18 septembre, j'étais préoccupée par les événements du 11 septembre. Je me demandais ce qui allait se passer. J'avais signalé brièvement que mon père et mon beau-père étaient allés à la guerre pour que mes fils, âgés de 18 et 20 ans, n'aient pas à le faire.

Nous désirions ardemment instaurer la paix. Au cours des 50 années qui s'étaient écoulées depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avions espéré pouvoir faire régner la primauté du droit, faire preuve de justice dans le monde et trouver d'autres solutions que l'action militaire pour régler nos problèmes.

Dimanche, le jour de l'Action de grâce, tandis que j'enfourmais ma dinde et que je me réjouissais d'être au Canada, j'ai été troublée d'entendre que la guerre contre le terrorisme était commencée. C'était effrayant de penser à ce que cela signifiait pour le Canada, une nation de pacifistes. Ce fut une semaine extraordinairement difficile d'ailleurs dans ma circonscription, comme l'a dit le député du Yukon. Les Canadiens étaient inquiets. Ils étaient inquiets ce matin quand ils ont lu, en gros titre dans le *Globe and Mail*, que le Canada appuyait pleinement les États-Unis.

Toutefois, comme c'est souvent le cas lorsqu'on lit le texte, on constate que ce n'est pas ce que le ministre a déclaré. Je crois bien que les Canadiens veulent savoir s'il y aura moyen de déterminer quelle sera la prochaine étape.

On a dit que la différence entre un homme politique et un homme d'État réside dans le fait que l'homme politique prend des décisions en pensant aux élections à venir alors que l'homme d'État les prend en pensant aux générations à venir.

J'ai parfaitement compris la semaine dernière que les Canadiens veulent s'assurer que le premier ministre du Canada se comportera en chef d'État, que dans cette coalition, les décisions ne seront pas prises par un seul État, surtout au vu des prochaines étapes escomptées.

Jeudi soir dernier a été une soirée des plus difficiles. Dans des cours obligatoires en civisme de 10<sup>e</sup> année, nous avons eu pour tous les élèves de ce niveau un cours sur la façon d'intervenir positivement à titre de citoyen. Nous avons prévu depuis des mois un banquet pour les 20 auteurs des meilleures dissertations de la circonscription qui portaient sur ces merveilleux points de vue qu'ont les élèves sur les citoyens, sur l'apathie sur le rôle des citoyens et sur celui des représentants élus. J'avais demandé à Ursula Franklin de venir leur parler, laquelle je pense a livré certaines des pensées et certains des écrits les plus étonnants sur le rôle du citoyen. La semaine dernière, elle portait décidément son chapeau de pacifiste. J'estime qu'elle nous a tous fait penser un peu différemment. Elle était sur le point de remporter le prix Lester B. Pearson de la paix. Elle s'inquiétait de ce que 50 années de travail puissent s'envoler si nous ne tentons pas de nous assurer que les prochaines étapes soient entreprises sous l'égide des Nations Unies.

● (2550)

Elle nous a rappelé le travail important de Lester Pearson, celui de George Ignatieff et celui de tous les Canadiens qui ont travaillé si fort.

Je me suis souvenue de Beijing. Chaque fois qu'il y avait des choses trop difficiles à traiter, on créait un sous-comité et on demandait aux Canadiens de le présider.

*Initiatives ministérielles*

Je me suis souvenu d'un bon nombre de façons de voir les choses. C'était un défi intéressant pour moi lorsque je revenais à mon merveilleux personnel qui semblait avoir toutes les compétences en analyse de la paix et des conflits. Mes collaborateurs voulaient savoir pourquoi les scientifiques étaient des pacifistes, si c'était parce que rien ne prouvait que cela fonctionnait, comment nous pouvions trouver des façons intelligentes de traiter le prochain chapitre et comment nous pouvions nous assurer que quoi que nous fassions, nous ne ferions pas disparaître l'important rôle des Nations Unies à l'avenir.

Lorsque Kofi Annan et les Nations Unies ont remporté le prix Nobel vendredi dernier, cela ne semblait pas du tout ironique. La décision des Norvégiens semblait vouloir garantir que les gens n'oublieront pas les Nations Unies en ce moment.

Ursula Franklin m'a posé des questions auxquelles je n'ai pu répondre. Elle m'a demandé si ces événements étaient survenus en Chine ou en Inde, si c'étaient les gratte-ciel de Pudong, en face de Shanghai, ou le Taj Mahal qui avaient été frappés, si nous signerions des chèques en blanc ou si nous donnerions carte blanche à ceux qui invoquent la légitime défense.

J'ai l'impression que nous voudrions que le Conseil de sécurité joue un rôle important et je crois que nous voudrions que tout se règle le plus tôt possible.

Il y a de nombreuses choses à examiner dans le prochain chapitre. Il est impératif que les plus grands cerveaux prennent cette décision. Il est très important que les gens comprennent la culture en cause. On ne peut demander aux tenants de cette culture de livrer quelqu'un sur un plateau d'argent, car ce n'est pas ainsi que les gens vont fonctionner pour sauver la face. Dans cette culture, avec une certaine persuasion, ce genre d'accidents peuvent parfois se produire. Les gens ont pris de nombreuses mesures pour s'assurer que ces terroristes puissent être dénichés.

Je veux m'assurer que la politique étrangère qui est élaborée dans les prochaines étapes, notamment par les États-Unis, sera bel et bien une politique étrangère. Nous craignons parfois qu'une politique étrangère qui n'est destinée qu'à la consommation intérieure ne soit pas la meilleure solution à long terme.

Ursula Franklin m'a dit: «Si un ami boit trop, faut-il se contenter de lui verser un autre verre?» Que faisons-nous pour ceux qui ont

vraiment besoin de travailler ensemble dans les meilleures coalitions possibles?

Je veux être convaincue qu'à mesure que nous avançons, nous pouvons tracer la voie à suivre pour la génération suivante, voire pour le siècle à venir.

Aujourd'hui, aux audiences du Comité des finances, il y avait cette Américaine remarquable qui a décidé de vivre au Canada il y a dix ans. Elle m'a supplié de maintenir notre culture parfaite. Elle a dit qu'elle ne s'était pas installée au Canada à cause de la météo, mais pour avoir cet extraordinaire sentiment d'appartenance à la communauté qui existe ici. Elle était d'avis que c'était là le plus beau cadeau à faire à ses enfants et à elle-même.

Nous tenons à avancer dans ce nouveau chapitre avec tous les égards que les Lester Pearson souhaiteraient que l'on ait.

J'espère que, abordant cette période ensemble, nous nous inspirerons du travail accompli par le Canada pour les Nations Unies. Il est primordial pour nous de définir les prochaines étapes et de veiller à ce que nos interventions aillent dans le bon sens.

J'espère que, au Canada, nous nous servirons de la technologie de l'information pour retracer les capitaux et faire les préparatifs. Je tiens à ce que Santé Canada et nos médecins puissent, de concert, préparer des moyens d'intervention.

● (2555)

J'espère que le gouvernement du Canada pourra témoigner de la plus grande amitié à nos collègues américains. Un ami véritable peut les aider à franchir un nouveau pas et à s'engager avec l'ONU comme ils devraient le faire, à notre avis.

[Français]

**Le président:** Comme il n'y a plus de députés qui désirent prendre la parole, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

**Le vice-président:** Comme il est 2 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à plus tard aujourd'hui, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 2 heures.)



## TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 15 octobre 2001

### INITIATIVES MINISTÉRIELLES

#### Les actions internationales contre le terrorisme

(La Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Milliken.).....	6111
Motion.....	6111
M. Chrétien.....	6111
M. Day.....	6113
M. Duceppe.....	6116
Mme McDonough.....	6119
M. Godin.....	6120
M. Clark.....	6121
M. Manley.....	6123
M. Mills (Red Deer).....	6124
M. O'Reilly.....	6125
Mme Lalonde.....	6127
M. Valeri.....	6128
Mme Gallant.....	6129
M. Harvard.....	6130
M. Proctor.....	6131
M. Karygiannis.....	6132
M. Mark.....	6133
M. Pickard.....	6134

M. Hanger.....	6136
M. Lincoln.....	6137
M. Lunney.....	6137
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	6139
M. Bigras.....	6140
Mme Augustine.....	6141
M. Keddy.....	6142
M. Cotler.....	6143
M. Hilstrom.....	6145
M. McKay.....	6146
M. Reid.....	6147
M. Bélanger.....	6148
M. McNally.....	6150
M. Szabo.....	6151
M. Cummins.....	6152
M. Mitchell.....	6153
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca).....	6155
M. Wilfert.....	6156
M. Stoffer.....	6157
M. Bagnell.....	6159
Mme Bennett.....	6160
M. Kilger.....	6161

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**